

FATHALLAH SIJILMASSI

L'AVENIR DE L'EUROPE EST AU SUD



L'AVENIR DE L'EUROPE EST AU SUD

ISBN-13-978-84-18352-02-7

FATHALLAH SIJILMASSI

L'AVENIR DE L'EUROPE EST AU SUD

REMERCIEMENTS

Ecrire ce livre était un vieux rêve. Je n'aurais jamais pu le réaliser sans le soutien indéfectible de mon épouse Hakima que je voudrais remercier du fond du coeur pour son accompagnement moral et académique.

Les encouragements de mes enfants, Amine et Karim, de mes parents, à qui je dois tant, et de mon frère ont également été précieux pour mener ce projet à son terme.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui m'ont aidé et en particulier les professeurs Bouchra Rahmouni et Rym Ayadi pour leur rigueur et exigence académique, mes amis Roger Albinyana et Karim Basriri pour les différentes analyses, données et documentations fournies ainsi que Mme Bénédicte Caremier pour ses différentes relectures précieuses et ses recommandations.

J'ai une pensée particulière pour de nombreux collègues et amis que je ne peux pas tous citer mais qui se reconnaîtront dans ce témoignage de reconnaissance et d'amitié et avec lesquels nous avons partagé de nombreuses idées évoquées dans cet ouvrage.

Je suis heureux d'avoir co-écrit deux sections de ce livre avec Joyce Liyan et Guy Fleuret.

Enfin, je voudrais exprimer mes plus sincères remerciements à Mouhssine Ahaboune qui a joué un rôle clé pour les aspects informatiques et logistiques.

PRÉFACE

Chacun se rappelle que « l'Union pour la Méditerranée » (l'UpM), lancée avec optimisme et éclat par le président Sarkozy en 2008, s'était heurtée aussitôt à de grandes difficultés tant la désunion était grande entre plusieurs membres de cette Union en formation, au Nord comme au Sud. A tel point qu'elle semblait morte née aux yeux de beaucoup.

En réalité l'Union existe, elle est moins en vue mais elle a commencé à travailler sérieusement et son secrétaire général qui, de 2012 à 2018, a été Fathallah Sijilmassi, diplomate marocain de premier plan, nous livre dans cet essai très éclairant les réflexions et les propositions retirées de son expérience.

Il démontre de façon argumentée et convaincante qu'il y a toujours autant de raisons, si ce n'est plus, pour les pays riverains de la Méditerranée, de travailler ensemble à des projets communs dans les domaines les plus variés, où les besoins sont criants, et que l'UpM peut labéliser : développement des entreprises et de l'emploi, transport et développement urbain, eau et environnement, affaires sociales et civiles, enseignement supérieur et recherche, énergie et action pour le climat. Bien sûr, dans tous ces secteurs, chaque pays agit déjà seul, plus ou moins efficacement. Mais la nécessité d'actions communes supplémentaires à un niveau plus large, euro-méditerranéen, est évident. Fathallah Sijilmassi nous apprend qu'au 31 décembre 2017, l'UpM avait labellisé 51 projets pour un total de 5,5 milliards d'euros, dont l'unité de dessalement d'eau de mer, à Gaza, la dépollution du lac de Bizerte et l'université euro-méditerranéenne de Fès. C'est un début encourageant que l'on souhaite voir se développer même si, l'auteur le regrette, l'UpM ne dispose pas de financements propres. Tout cela est d'autant plus méritoire que l'environnement géopolitique est saturé de cadres et mécanismes institutionnels variés tels que la politique européenne de voisinage (la PEV), le dialogue 5 + 5, l'accord d'Agadir, sans oublier, en surplomb, les

relations UE/Afrique, UE/Monde arabe, OSCE et Méditerranée, OCDE et la région MENA, l'OTAN et la Méditerranée, etc. actionnés par les puissances anciennes ou nouvelles, régionales ou autres, qui ont leurs politiques et leurs objectifs propres.

On ne peut donc qu'admirer la ténacité et la persévérance de Fathallah Sijilmassi et de ses équipes, et de leurs successeurs, pour faire avancer, par le processus UpM, des projets concrets qui favorisent l'emploi et la connaissance en associant la jeunesse et toutes les forces de la société civile à travers des plateformes, réunions et concertations incessantes qui requièrent une patience infinie. Les besoins et les perspectives sont immenses.

Mais Fathallah Sijilmassi ne se contente pas dans son texte de rappeler l'intérêt et l'utilité de l'UpM. Il voit plus largement et bien au-delà et étend sa réflexion à l'ensemble de la relation entre l'Europe et le « Sud », au sens large, dans toutes ses dimensions stratégique, politique, économique, culturelle, humaine. Et c'est vrai que même si l'Europe a aussi un Ouest (les Etats-Unis), un Est (la Chine) et un Nord (la Russie), et un Sud-Est (le Proche orient), elle doit penser son avenir à long terme avec le Sud.

Il y a en particulier un domaine, devenu central, mais qui a été jusqu'ici, selon les mots de Fathallah Sijilmassi, une « occasion manquée » : la gestion de la question migratoire, à ne pas confondre avec celle de l'asile.

Les objectifs sont évidents et pas seulement entre l'Europe et l'Afrique, mais partout dans le monde, par exemple entre l'Afrique du Sud et le sud de l'Afrique, l'Australie et son environnement, etc. : Redéfinir rigoureusement le droit d'asile pour qu'il ne soit pas détourné comme il l'est trop souvent. Puis le sanctuariser pour qu'il puisse être mis en œuvre en dépit des pressions d'une partie des opinions. Et gérer l'émigration/immigration légale de façon concertée entre pays de départ, de transit, et d'arrivée (un Schengen remis à plat, comme l'a proposé le président Macron). Cette gestion collaborative devrait tenir compte des intérêts communs et partagés, et des besoins économiques des uns et des autres. L'UpM serait un des cadres propices pour une concertation régulière à ce sujet, mais cela

dépasse la gestion de l'UpM. Explosif et risqué mais indispensable ! Le pire serait de ne rien faire.

On voit que les responsables, au nord et au sud, trouveraient beaucoup de profit à se nourrir des réflexions et propositions de Fathallah Sijilmassi.

Hubert Védrine
Ancien ministre français des affaires étrangères

SOMMAIRE

Préface	7
Introduction Générale	15
PREMIÈRE PARTIE :	
La Méditerranée est-elle trop grande ou trop petite pour une coopération régionale efficace ?	29
Introduction	31
Chapitre 1 : Des relations qui évoluent dans l'espace et dans le temps	35
1.1 Un partenariat ancien au bilan mitigé	35
1.2 Des relations qui évoluent aujourd'hui dans un contexte nouveau	54
Chapitre 2 : Où en est l'Union pour la Méditerranée aujourd'hui ?	61
2.1 Les activités de l'UpM au niveau politique : Un engagement à consolider	65
2.2 Les plateformes de dialogue régional	78
2.3 Les projets régionaux structurants	85
Chapitre 3 : Les nombreux formats géographiques et cadres institutionnels pour le partenariat euro-méditerranéen : trop ou pas assez ?	97
3.1 La Politique Européenne de Voisinage (PEV) : entre gestion de crises et stratégie de construction	97
3.2 Les processus sous-régionaux : Dialogue 5+5 et Accord d'Agadir	110

SOMMAIRE

3.3	Une vision géographique et stratégique plus grande : L'Afrique et le monde arabe	120
3.4	Les autres cadres de coopération dans la région	127

Chapitre 4 : Les instruments financiers sont-ils suffisants et adaptés pour accompagner un véritable partenariat gagnant-gagnant entre les deux rives de la Méditerranée ?

135

4.1	Une Commission européenne engagée mais...	136
4.2	Les financements des institutions Européennes et Internationales existent mais...	141

Conclusion de la première partie

159

DEUXIÈME PARTIE :

Pour un agenda positif en Méditerranée

165

Introduction

167

Chapitre 1 : Associer la jeunesse

173

1.1	Parler AVEC la jeunesse et non De la jeunesse	176
1.2	S'appuyer sur les réseaux existants	179
1.3	Nécessité de changer d'échelle	189

Chapitre 2 : Gagner la bataille de l'emploi

193

2.1	Le chômage des jeunes : un défi commun	195
2.2	Cinq conditions pour une approche innovante	202
2.3	Le développement des entreprises par le commerce et l'investissement	214

SOMMAIRE

Chapitre 3 : L'économie de la connaissance	239
3.1 La coopération universitaire : le socle de l'avenir	239
3.2 La recherche et l'innovation : vecteurs de compétitivité	260
3.3 Les think tanks et centre de recherches : réflexions et recommandations	269
Chapitre 4 : Impliquer la société civile	279
4.1 Le renforcement du rôle de la femme	280
4.2 Le rôle des diasporas	291
4.3 La dimension locale et territoriale	303
4.4 Le dialogue interculturel et interculturel	311
Conclusion	325
Conclusion Générale	329
Glossaire	343
Liste des tableaux	345
Liste des figures	347
Liste des graphes	349
Liste des encadrés	351
Bibliographie	353
Annexe 1	359
Annexe 2	375
Annexe 3	393
Annexe 4	395
Annexe 5	397
Annexe 6	404

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Plus de 20 ans après le lancement du Processus de Barcelone et 10 ans après le lancement de l'Union pour la Méditerranée¹, il est légitime de se poser les deux questions suivantes : où en sommes-nous et où allons-nous ?

Ces deux interrogations se posent aujourd'hui plus que jamais et en particulier dans un monde et une région qui ont connu de très nombreuses évolutions structurelles durant les deux dernières décennies.

Les relations entre les deux rives de la Méditerranée souffrent d'un véritable paradoxe. D'une part, ces relations sont anciennes, profondément enracinées, avec la ferme conviction de part et d'autre de leur importance stratégique, de leur utilité et même de leur nécessité. D'autre part, ces relations n'arrivent pas à franchir le saut qualitatif tant recherché. Plusieurs décennies, de Sommets, de conférences et d'accords, accompagnés de centaines de milliards d'Euros mobilisés en faveur de cette coopération n'ont toujours pas permis de créer la zone de paix et de stabilité recherchée et si nécessaire, ni de réduire les écarts de développement entre les deux rives de la Méditerranée, ni encore d'atteindre une relation de partenariat digne de ce nom, d'égal à égal, tournée vers la construction d'un avenir commun meilleur.

Le partenariat euro-méditerranéen : réalité ou illusion ?

La littérature est abondante sur le bilan et les perspectives des relations euro-méditerranéennes. Plusieurs sensibilités existent. Nous pouvons schématiquement les répartir en quatre catégories : les romantiques, les nostalgiques, les résignés et les perfectionnistes.

1 Le Processus de Barcelone (lancé en novembre 1995) et l'Union pour la Méditerranée (lancée en juillet 2008) sont les deux cadres principaux qui ont marqué l'évolution des relations institutionnelles entre l'Union Européenne et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée. Voir Annexes 1 et 2.

Les romantiques parlent volontiers de la Mare Nostrum, du passé glorieux de la Méditerranée autrefois unie (même par la force...). La culture de l'olivier, la gastronomie, le soleil, les vestiges historiques, l'imaginaire collectif, la musique, les arts, tout est là pour illustrer ce qui rapproche les peuples de la Méditerranée et leur référentiel populaire ! Cela permet de cultiver la mémoire (ou l'illusion ?) d'une culture commune ou tout au moins d'une culture partagée.

Les romantiques fondent tous leurs espoirs sur le fait que les vicissitudes du présent ne sont qu'un accident de l'Histoire et que les peuples de la Méditerranée ont vocation naturellement à s'unir dans de nouveaux partenariats prometteurs.

Cette vision romantique a certains prolongements politiques en servant de fondement pour soutenir l'idée selon laquelle la coopération euro-méditerranéenne ne devait concerner que les pays riverains de la Méditerranée. « Que peut comprendre un scandinave aux affaires méditerranéennes ? » affirmeraient volontiers les adeptes de cette vision, tout comme les pays méditerranéens ne pourraient pas se retrouver dans une dynamique autour de la Mer Baltique.

Les nostalgiques : les phases d'euphorie et de désillusion se sont succédées depuis des décennies avec leurs lots de soubresauts émotionnels. Le lancement du Processus de Barcelone en 1995 avait suscité un véritable sentiment euphorique. Dans la foulée des accords de paix au Proche-Orient (les accords de Madrid, d'Oslo, la poignée de main Arafat-Rabin à Washington), un sentiment d'espoir avait accompagné les premiers pas du Processus de Barcelone. Le soufflé est toutefois vite retombé à la faveur des regains de tensions au Proche-Orient dès 1997 avec des conjonctures en dents de scie depuis lors.

L'initiative du Sommet Euro-Méditerranéen en 2005 pour commémorer le 10^{ème} anniversaire du Processus de Barcelone avait fait naître de nouveaux espoirs et, ceux-ci ont été encore une fois déçus. Enfin, le lancement en grande pompe de l'Union pour la Méditerranée en juillet 2008 avait laissé espérer une véritable nouvelle impulsion. La guerre de Gaza en 2009 et un

certain nombre de problèmes de gouvernance ont malheureusement changé la donne.

On aurait pu illustrer ce mouvement oscillatoire entre euphorie et désillusion par des séquences bien plus courtes tant cela caractérise les relations euro-méditerranéennes sur un plan quasi-quotidien.

A la faveur de ces montagnes russes émotionnelles, on a pu voir des analyses qui se raccrochaient à des dates ou des mécanismes anciens. Ainsi, les nostalgiques du Processus de Barcelone sont nombreux et pour eux, il faut revenir à l'esprit et la lettre de 1995. Ceux de l'esprit initial de l'UpM sont peut-être moins nombreux mais ont au moins autant de conviction tant le projet semblait faire de sens politiquement. D'autres évoqueront avec nostalgie le Dialogue Euro-Arabe des années 70 voire, ainsi que nous le verrons un peu plus loin, la nécessaire reproduction du processus d'Helsinki qui a bien fonctionné pour les pays d'Europe Centrale et Orientale et qui aurait pu, selon eux, être reproduit avec les pays du Sud de la Méditerranée.

Les nostalgiques de ces moments d'euphorie ont bien raison de l'être car ce sont probablement les épisodes historiques où l'engagement politique a été le plus fort. Toutefois, ils courent le risque de réduire les propositions pour un renouveau des relations euro-méditerranéennes à un simple retour en arrière, à la date de lancement de tel ou tel processus alors que les circonstances ont aujourd'hui radicalement changé.

Les résignés : les espoirs déçus, la complexité grandissante de la situation, l'ampleur des défis génèrent également parfois une attitude défaitiste qui fait dire à certains que rien n'a jamais marché, rien ne marche aujourd'hui et donc que rien ne marchera à l'avenir. Il faut donc cesser d'essayer et concentrer ses efforts sur d'autres régions du monde ou d'autres thématiques. Il existe aujourd'hui chez certains une « fatigue méditerranéenne » en Europe comme il existe une « fatigue européenne » au Sud de la Méditerranée.

Au Sud, l'Union Européenne est perçue comme donnant plus d'importance à ses relations avec les pays d'Europe de l'Est. Et En Europe, il est reproché aux pays du Sud de la Méditerranée de ne pas être suffisamment organisés en un groupement régional

structuré. En effet, face à l'UE, aucun cadre régional réunissant les pays du Sud de la Méditerranée ne se positionne en interlocuteur principal pour construire une relation de groupe régional à un autre.

Au mieux, certains privilégieront des approches strictement bilatérales entre l'UE et chaque pays du Sud de la Méditerranée en indiquant que l'approche régionale euro-méditerranéenne peut être remise à une date ultérieure, lorsque le contexte sera plus favorable.

Les perfectionnistes visent, avec pertinence, un niveau idéal dans les relations euro-méditerranéennes. Face aux vicissitudes des conjonctures, ils en arrivent toujours à la conclusion qu'il faut « réinventer le modèle », « repenser la relation » et « remettre les choses à plat pour un nouveau départ ». L'ambition des perfectionnistes ne faiblit jamais et c'est leur atout majeur. Une telle démarche est parfois nécessaire pour donner une nouvelle impulsion politique, mais si elle ne s'accompagne pas de recommandations concrètes, elle devient une faiblesse car le risque existe alors d'être dans un éternel recommencement, de stagner, dans un monde qui avance vite. On appellera cela volontiers « le syndrome de l'an 0 ». Une vision « perfectionniste » doit s'accompagner d'une part, d'une perspective politique claire et d'autre part, de propositions concrètes pour faire avancer les choses.

La construction euro-méditerranéenne ne peut pas être une utopie.

En réalité, ces différentes sensibilités (romantiques, nostalgiques, résignés, perfectionnistes) se retrouvent chez l'ensemble des observateurs et analystes des relations euro-méditerranéennes avec bien entendu des intensités variables. Il est légitime d'incarner les quatre à la fois mais la phrase n'est alors pas terminée. La terminer, c'est se projeter vers l'avenir avec des propositions concrètes, des idées innovantes et une méthodologie sans cesse adaptée aux réalités du moment et de la région.

Ce qui est sûr, c'est que la construction euro-méditerranéenne ne peut être une simple utopie.

En effet, être une utopie signifie que l'on peut vivre sans et potentiellement passer à autre chose. Or, l'Histoire, la Géographie et les réalités humaines font que les destins des deux rives de la Méditerranée sont étroitement liés. Ignorer cela, c'est ne pas avoir le sens de l'Histoire et courir le risque de se voir rattraper par les réalités.

La crise des migrants et des réfugiés en Europe depuis 2015, l'augmentation des actes terroristes dans la région, la montée des radicalismes, des extrémismes (religieux et politiques) et des racismes montrent clairement que si vous n'allez pas vers les problèmes pour les résoudre, les problèmes viennent à vous.

Le risque existe alors, dans ce contexte, de se retrouver acculé alors à la dictature du court terme en gérant les crises et de s'éloigner de la construction plus stable et plus durable d'un avenir commun meilleur en capitalisant sur les atouts.

Un retour aux fondamentaux est donc aujourd'hui nécessaire :

- L'impératif de paix, de stabilité, de sécurité et de développement : en effet, il ne saurait y avoir de développement sans sécurité, ni de sécurité sans développement. La dimension politique de tout processus de coopération est essentielle et ne peut être considérée comme un objectif de second rang. Si la coopération euro-méditerranéenne doit réussir, elle le sera grâce à un investissement politique massif qui traite de toutes les questions politiques et sécuritaires de fond tout en s'appuyant sur une forte stratégie de développement économique et social. La paix, la stabilité, la sécurité et le développement vont ensemble. Ces objectifs sont atteints collectivement. Toute stratégie qui privilégie une dimension par rapport aux autres connaîtra toujours des limites.
- L'intégration régionale doit être une priorité absolue. La région euro-méditerranéenne reste l'une des moins intégrées au monde. Les données fournies par le Secrétariat général de l'UpM révèlent que 90 % des échanges dans la région se font au sein de l'Union européenne, 9 % entre le Nord et le Sud et seulement 1 % entre les pays méditerranéens du Sud eux-

mêmes². Le commerce intrarégional entre les pays méditerranéens du Sud est à des niveaux très bas : pas plus de 5 % ; avec seulement 3 % pour le commerce intra-Maghrébin. Ces niveaux sont d'autant plus faibles si on les compare à d'autres groupements économiques régionaux tels que l'ANASE (22 %) ³, le MERCOSUR⁴ (20 %).

Un niveau de développement suffisant et de croissance durable à même de répondre notamment aux besoins de l'emploi des jeunes ne pourra être atteint sans un élargissement des marchés et donc une ouverture des frontières. L'intégration économique régionale doit donc être considérée comme une priorité absolue. Toute politique qui ne fait pas progresser l'intégration régionale de façon certes graduelle et pragmatique mais sûre et structurée, ne pourra atteindre pleinement les objectifs de paix, de stabilité et de développement.

- Toute dynamique de coopération régionale doit se faire avec la pleine mobilisation, implication et participation de tous les acteurs de la société civile. En effet, les jeunes, les universitaires, les étudiants, les chercheurs, les femmes, les entreprises, les ONGs, les acteurs sociaux et les différents acteurs de la coopération décentralisée contribuent de façon déterminante à l'efficacité de la coopération régionale ainsi qu'à l'objectif global de compréhension mutuelle, du dialogue interculturel, du développement, de la paix et de la stabilité.

2 <https://lematin.ma/journal/2015/union-pour-la-meditteranee-des-projets-concrets-pour-un-partage-intelligent-des-richesses-entre-le-nord-et-le-sud/231919.html>

3 Association des Nations de l'Asie du Sud-Est regroupant 10 pays : Brunei, Birmanie, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Vietnam.

4 Communauté économique des pays d'Amérique Latine (Marché Commun du Sud) regroupant 4 pays : Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay. L'adhésion du Venezuela a été suspendue et celle de la Bolivie est en négociation.

Une nouvelle approche des relations euro-méditerranéennes est possible

Une nouvelle approche est aujourd'hui possible pour donner une nouvelle impulsion au partenariat euro-méditerranéen. Cette approche doit nécessairement être :

- Ⓟ **Prospective**, en fixant une ambition, un cap, un horizon et ne pas se limiter à des actions à court terme.
- Ⓡ **Responsable**, en ne cédant pas aux tentations du repli sur soi et des stratégies d'éloignement voire d'isolement.
- Ⓛ **Lucide**, en reconnaissant les difficultés des conjonctures géopolitiques et économiques.
- Ⓟ Et enfin **Pragmatique**, afin de pouvoir aller peut-être moins vite que ce que l'on aurait souhaité mais plus sûrement, en intégrant le facteur « temps ».

L'ancien ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine résumait déjà la situation en 2009 en indiquant « le temps n'est plus aux regrets sur les autres approches qui auraient été possibles, ou sur les occasions manquées. Il est à la synthèse politique, à l'action, à des réalisations concrètes par des entreprises pour répondre enfin aux attentes des populations qui ont pris au sérieux les annonces politiques et qui s'impatientent »⁵.

Pour cela, il convient de rétablir les priorités. La première est celle de l'engagement politique des pays concernés ainsi que d'une vision claire et ambitieuse sur les objectifs à atteindre.

La seconde est la définition des stratégies et des politiques publiques à mettre en place pour opérationnaliser cet engagement et cette vision.

Ce n'est qu'alors que le choix des institutions chargées d'être le cadre de ces stratégies intervient ainsi que la définition des missions qui sont conférées à chacune de ces institutions.

5 Allocution d'Hubert Védrine : « Union pour la Méditerranée : quelles innovations en attendre ? » Conférence organisée par les facultés universitaires Saint Louis et l'Université catholique de Louvain, Bruxelles, 19 novembre 2009.

L'objectif de cet ouvrage est d'ouvrir la voie à un nouveau regard sur la région en mettant en évidence l'opportunité historique que représente la conjoncture actuelle caractérisée par une interdépendance plus forte que jamais entre l'Europe et ses voisins du Sud.

Figure 1 : La région euro-méditerranéenne face à ses principaux défis



L'attention est aujourd'hui quasi-exclusivement portée sur les défis sécuritaires auxquels la région euro-méditerranéenne est confrontée et la littérature est, à cet égard, abondante.

Ces défis sont évidemment sérieux et nécessitent une action forte et concertée entre tous les pays de la région. Mais ils ne peuvent constituer le seul prisme pour construire un avenir commun.

L'éclairage apporté par cet ouvrage vient donc en complément aux analyses existantes sur l'état de la région et son avenir possible. Il ne s'agit pas d'ignorer les défis sécuritaires, ni d'en minimiser l'impact. Bien au contraire, il s'agit d'apporter une contribution à la recherche de solutions qui constituent une réponse aux racines profondes de ces maux ainsi que les bases d'une sécurité et d'une stabilité durables dans la région.

L'objectif est donc d'apporter une valeur ajoutée avec une perspective nouvelle basée sur la nécessité de s'appuyer sur les nombreux atouts de la région afin de développer une approche « Bottom-up », qui, en se conjuguant avec l'approche « Top-Down », pourrait permettre d'allier vision et action et ce, au bénéfice de résultats concrets pour les populations de la région.

Le but est de tenter de recentrer les débats au sujet de la Méditerranée et de sortir du débat purement institutionnel qui consisterait à imaginer à chaque décennie qu'une nouvelle institution ou une nouvelle grande initiative politique constituerait à elle seule la solution aux défis de la région. L'ancien Commissaire européen chargé des relations extérieures Chris Patten indiquait dans une conférence à Rabat en 2001 : « il est plus facile de dire qu'il faut aller de A à Z que de définir avec précision comment aller de A à B, de B à C etc... pour pouvoir arriver à Z ».

Les relations euro-méditerranéennes ont beaucoup souffert des effets d'annonce. Elles en ont eu beaucoup : Plan Marshall, Banque Euro-Méditerranéenne, Erasmus Méditerranéen, « Tout sauf les institutions »⁶...

Mais il a toujours manqué deux éléments essentiels :

- En amont, une perspective politique claire. Que construisons-nous ? vers où allons-nous ?

Lors de processus d'adhésion de pays européens à l'UE, la perspective est claire et permet de dresser des feuilles de routes opérationnelles.

Les relations entre l'UE et les pays du Sud de la Méditerranée, quant à elles, n'ont pas de perspectives politiques claires.

Elles se situent entre les processus d'adhésion et les cadres classiques de coopération au développement. Mais la perspective

6 Romano Prodi, Président de la Commission européenne, « L'Europe élargie Une politique de proximité comme clé de la stabilité : Paix, sécurité et stabilité Dialogue international et rôle de l'UE » - Sixième conférence mondiale du réseau ECSA. Projet Jean Monnet. Bruxelles, les 5 et 6 décembre 2002 http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-02-619_fr.htm

politique n'est pas définie. Les objectifs politiques généraux sont bien affirmés dans la Déclaration de Barcelone de novembre 1995 et dans celle du Sommet de Paris de juillet 2008 mais sans en définir les contours plus précis de ce qui est recherché comme finalité et comme construction.

- En aval, peu de suivi et de monitoring pour mettre en œuvre de façon pragmatique et donc tangible pour les populations les orientations politiques annoncées, même si nous verrons que les activités de l'UpM marquent un progrès à ce niveau⁷.

La Méditerranée : une centralité retrouvée

Lorsque l'absence de cette perspective politique et de mécanismes de suivi opérationnel s'inscrivent de surcroît dans un contexte en forte mutation marqué par des défis croissants et des enjeux dont le spectre géographique s'élargit voire se globalise, le risque de manque de lisibilité de l'action en Méditerranée s'amplifie et se fait ressentir de façon plus forte encore.

Mais loin d'éloigner la Méditerranée des priorités, celle-ci se retrouvent bien plus encore comme l'épicentre de la stabilité de la région au sens large du terme et probablement du monde dans sa globalité.

L'évolution vers la construction d'un axe Europe-Méditerranée-Afrique donne donc encore plus de centralité à la Méditerranée. C'est la ceinture abdominale d'un corps euro-africain. Sans la force de cette ceinture abdominale, la colonne vertébrale est fragile.

Il s'agit donc de créer les conditions d'une chaîne vertueuse qui mette en cohérence les actions nationales, régionales (Méditerranée), continentales (Afrique, Europe) et mondiale.

Les défis que connaît actuellement la gouvernance mondiale et le multilatéralisme conduiront probablement à faire en sorte que les groupements régionaux connaîtront un regain d'importance. Face à la montée de l'unilatéralisme, le régionalisme sera-t-il la

7 Voir chapitre 2 de la première partie.

nouvelle gouvernance optimale pour construire le multilatéralisme ? Un axe Europe-Méditerranée-Afrique plus fort et plus structuré est une contribution importante pour une nouvelle gouvernance mondiale, à condition qu'il soit bien défini autour d'une vision, d'une stratégie et d'un plan d'action.

Il ne s'agit donc pas de débattre, en permanence, sur les choix à opérer entre des institutions ou des formats géographiques mais de construire des cohérences et des articulations qui puisent leur légitimité et leur pertinence dans les besoins réels des populations et des pays. Les instruments institutionnels peuvent alors être confirmés et/ou réformés s'ils sont déjà existants ou créés s'ils ont besoin de l'être.

La première partie se penchera donc sur les différents cadres institutionnels et financiers existants, en partant d'une interrogation qui revient souvent dans les réflexions sur l'avenir des relations entre les deux rives de la Méditerranée. Mare Nostrum est-elle trop grande ou trop petite pour une coopération régionale efficace ou reste-t-elle un espace géographique pertinent pour développer un partenariat gagnant-gagnant ? Nous verrons qu'en réalité, il ne s'agit pas d'opposer mais d'agréger et de consolider. Il ne s'agit pas de concurrencer mais d'être complémentaire et de collaborer en synergies. Enfin, il ne s'agit pas de choisir, mais de tout faire et surtout de bien faire.

Nous verrons ainsi que les actions des différents cadres institutionnels existants peuvent être agrégées et adaptées, contribuant ainsi à définir une direction plus claire sur les perspectives politiques à atteindre.

En effet, l'existence de plusieurs strates géographiques de coopération qui peut être source de confusion ou de concurrence est, en réalité, potentiellement une opportunité pour une plus grande cohérence globale. Il s'agit donc de définir un principe de subsidiarité à l'échelle euro-méditerranéenne et euro-africaine.

Dans la seconde partie, nous mettrons en évidence l'importance de changer le « narrative » et le « story telling » pour reprendre ces anglicismes. Il s'agit de mobiliser les atouts- nombreux- de la région afin de capitaliser sur ce qui fonctionne, le valoriser et en faire le véritable socle pour un développement plus juste,

durable et équilibré dans la région. La jeunesse, les universités, les centres de recherches, les femmes, les entreprises, les ONGs, les acteurs sociaux et les différents acteurs de la coopération décentralisée représentent une grande richesse dans la région. La valorisation, l'implication et le développement de ces réseaux existants constituent probablement le meilleur investissement pour répondre durablement aux défis sécuritaires. Un tel mode opératoire devrait inspirer toute nouvelle impulsion pour un partenariat renouvelé dans la région.

La Méditerranée ne peut continuer à être présentée exclusivement comme un cimetière pour migrants clandestins. C'est l'une des plus belles mers du monde. Ce n'est pas un hasard si elle est la première destination touristique mondiale avec près de 350 millions de visiteurs chaque année (le tiers du tourisme mondial !)⁸. Les enjeux en Méditerranée ne peuvent donc pas être limités à la lutte contre les radicalismes religieux et le terrorisme avec les amalgames qui font naître méfiance et distance entre les peuples. Ce sont 800 millions de personnes, avec une grande majorité de jeunes, qui partagent au quotidien un espace commun et une réalité collective.

Changer de paradigme, c'est oser un agenda positif pour les relations euro-méditerranéennes et au-delà, euro-africaines. C'est un agenda positif pour le Sud de la Méditerranée mais c'est également un agenda positif pour l'Europe. Et les bénéfices et impacts positifs de nombreuses actions entreprises quotidiennement sur le terrain en font la démonstration. Il faut donc reconnaître, valoriser et soutenir ces actions positives et les inscrire comme des leviers essentiels de la définition des stratégies globales et des politiques publiques.

8 <http://planbleu.org/fr/activites/tourisme>

PREMIÈRE PARTIE :

LA MÉDITERRANÉE EST-ELLE
TROP GRANDE OU TROP PETITE
POUR UNE COOPÉRATION
RÉGIONALE EFFICACE ?

« Que la stratégie soit belle est un fait, mais n'oubliez pas de regarder le résultat »,

Winston Churchill

INTRODUCTION

Rester dans un format géographique méditerranéen « classique », se recentrer sur des formats davantage sous-régionaux ou, au contraire, élargir le champ de la coopération vers des aires géographiques plus grandes, telles sont les différentes options qui font souvent l'objet de débats lorsque l'on évoque l'avenir des relations entre les deux rives de la Méditerranée.

En effet, outre ceux qui défendent une certaine orthodoxie géographique et institutionnelle en privilégiant les formats du Processus de Barcelone et de l'Union pour la Méditerranée, deux autres grands courants de pensée existent avec, chacun, son sous-bassement géopolitique : ceux qui pensent que la coopération doit être recentrée vers la Méditerranée Occidentale dans le cadre essentiellement du Dialogue 5+5 et ceux qui, au contraire, pensent qu'il faut élargir le spectre géographique pour structurer davantage une coopération euro-africaine et/ou euro-arabe.

La question qui se pose alors est : La Méditerranée est-elle aujourd'hui trop petite ou trop grande pour une coopération régionale efficace ?

Pour certains donc, le spectre géographique de la Méditerranée est trop vaste, trop grand et trop différent d'une sous-région à l'autre (Maghreb, Machrek, Turquie, Balkans, ...). Ceux-là prônent un recentrage géographique. En particulier, ils privilégient la coopération dans le cadre du dialogue 5+5 en Méditerranée occidentale⁹ et peut être dans un deuxième temps d'un processus qui pourrait concerner la Méditerranée orientale. Ce courant de pensée s'appuie sur les concepts de « coopération renforcée » et de « géométrie variable » déjà expérimentée dans d'autres processus d'intégration régionale, notamment au sein de l'Union Européenne. Les récentes découvertes de gaz en Méditerranée

9 Voir la section 3.2.1 de la Première partie

orientale peuvent d'ailleurs potentiellement être un accélérateur d'une coopération renforcée dans cette sous-région.

Les adeptes d'une telle approche mettent en avant la cohérence géographique, une certaine forme d'homogénéité culturelle et linguistique, peut-être même historique et certainement une convergence d'intérêts pour des thématiques particulières.

Prenons l'exemple des flux migratoires. En Méditerranée occidentale, on évoque davantage ce sujet sous l'angle des flux en provenance de l'Afrique Sub-saharienne transitant par l'Afrique du Nord et se rendant en Europe.

En Méditerranée orientale, la notion de « flux migratoires » renvoie davantage à la question des réfugiés dont l'origine est liée à l'instabilité politique dans des pays tels que la Syrie, l'Irak, l'Afghanistan ou le Yémen.

Or, traiter de la question des flux migratoires ou celle des réfugiés suppose le recours à des mécanismes institutionnels différents et se base sur des références géographiques et politiques spécifiques.

Dans un cadre euro-méditerranéen global, une réunion sur le thème de la migration verrait probablement les délégués marocains, algériens et tunisiens évoquer la nécessité d'une approche globale, intégrée et concertée sur les flux de migrants sub-sahariens avec les aspects d'accueil et de transit et avec une insistance sur le volet développement. Les délégués jordaniens, libanais et turcs insisteront pour leur part sur les effets de la crise syrienne et le volet lié aux flux de réfugiés, mettant en évidence les aspects humanitaires et sécuritaires. Le délégué palestinien attirera, pour sa part, l'attention de l'assistance sur les difficultés de circulation des populations palestiniennes sur leur propre territoire.

Le format actuel de la coopération euro-méditerranéenne serait alors trop large avec trop de différences entre les situations notamment entre l'Est et l'Ouest de la Méditerranée avec des difficultés potentielles de convergence dans la définition des priorités et la prise de décision.

La Méditerranée est alors trop grande, même si nous verrons que la complexité de la question migratoire dans son ensemble requiert un cadre global de coopération.

De l'autre côté, il y a ceux qui pensent que la Méditerranée est désormais trop petite.

En effet, il y a aujourd'hui une quasi-unanimité sur la nécessité d'élargir la vision de la coopération dans la région en l'intégrant dans une vision stratégique plus large Europe-Méditerranée-Afrique d'une part et Europe-Méditerranée-Monde Arabe d'autre part. La Méditerranée peut alors paraître trop petite et la vision doit être élargie. Il s'agit alors de passer d'une coopération Nord-Sud classique à une relation Nord-Sud-Sud qui implique nécessairement des dynamiques différentes.

Maintenir une coopération spécifique dans la zone euro-méditerranéenne sans articulation étroite avec la dimension africaine ou la dimension arabe dans sa globalité n'est plus adapté aux réalités d'aujourd'hui.

Il s'agit de construire une grande coopération euro-africaine d'un côté et euro-arabe de l'autre. La première s'articule autour de l'Union Européenne et de l'Union Africaine. La seconde rassemble l'UE et l'ensemble des pays arabes, y compris les pays du Golfe, notamment dans le cadre de la Ligue Arabe.

Dans ce cas de figure, pour certains, la Méditerranée perd de sa pertinence ; Pour d'autres, elle peut exister mais perd de son caractère stratégique et prioritaire. Pour les plus « méditerranéistes » enfin, elle met au contraire en évidence la centralité de la Méditerranée.

Dans tous les cas de figure, il est évident aujourd'hui que cette vision politique et géographique plus large est clairement en phase avec les évolutions actuelles. Que l'on aborde les sujets des flux migratoires et leur corollaire naturel -l'équation démographique-, de la montée en puissance des groupes terroristes dans la bande sahélo-saharienne, du changement climatique et de la résolution des conflits, les solutions globales et durables se situent clairement dans une perspective plus large Europe-Méditerranée-Afrique.

Dans une telle vision, la Méditerranée est alors trop petite.

Mais alors, l'avenir des relations euro-méditerranéennes ne dépend-il que de la géographie de ses institutions ? Les problèmes et défis de la région ne sont-ils dus qu'à l'existence d'institutions inadaptées ? la création d'une nouvelle institution en lieu et place de celle (s) existante(s) est-elle la solution recherchée ?

Par ailleurs, au format institutionnel géographique, s'ajoute également la question des instruments financiers : Est-ce uniquement un problème d'argent ? La mise en place de l'équivalent d'un Plan Marshall pour la Méditerranée voire pour l'Afrique est-il la solution ? La solution est-elle donc uniquement quantitative ? Les réponses aux défis dans la région résident-elles dans un seul chiffre ou dans la définition de mécanismes financiers ? La véritable impulsion à donner aux relations euro-méditerranéennes ne vient-elle que de Bruxelles et des pays européens, à travers la mise en place d'instruments financiers appropriés ?

Afin de tenter de répondre à l'ensemble de ces questions, il est important tout d'abord d'inscrire les relations euro-méditerranéennes dans leur évolution. Le premier chapitre analysera le nécessaire équilibre entre le caractère historique et profond de ces relations et l'impératif d'inscrire ces dernières dans un contexte nouveau qui leur impose de redéfinir un certain nombre de modes opératoires. Le deuxième chapitre sera consacré à l'Union pour la Méditerranée. Etant l'unique organisation intergouvernementale rassemblant l'ensemble des pays de la région euro-méditerranéenne, il est important de faire le point sur ses activités et ce, d'autant plus que celles-ci continuent d'être malheureusement largement méconnues. Dans un troisième chapitre, nous mettrons en évidence les nombreuses et différentes institutions existantes et agissant dans la région. Enfin, dans le quatrième chapitre, nous examinerons le volet financier pour tenter de répondre à la question de savoir si oui ou non, les solutions aux défis de la région se résument à un chiffre ou à une enveloppe financière.

Des relations qui évoluent dans l'espace et dans le temps

Les relations entre les deux rives de la Méditerranée en 2019 ne peuvent pas être les mêmes que ce qu'elles étaient en 1995 ou même en 2008. Pour autant, elles ne peuvent pas repartir de zéro comme s'il n'existait aucun acquis. Il s'agit donc de trouver la bonne articulation entre des relations qui ont un ancrage historique fort et qui doivent aujourd'hui s'adapter à un contexte nouveau qui exige de nouveaux modes opératoires.

1.1 UN PARTENARIAT ANCIEN AU BILAN MITIGÉ

En raison de leur voisinage, l'Union européenne (UE) et les pays méditerranéens ont des intérêts stratégiques fortement interconnectés¹⁰. Ils partagent une longue histoire, un espace géographique, un patrimoine culturel ainsi que des intérêts économiques et géostratégiques. C'est donc tout à fait naturellement

10 Sijlmassi Fathallah, « Enhancing regional dialogue and cooperation within the framework of the Union for the Mediterranean », *European Foreign Affairs Review* 20, n°4, 2015, pp 465-470.

que le partenariat euro-méditerranéen a toujours été une des priorités de la politique étrangère de l'UE ainsi que pour les pays du Sud de la Méditerranée. Aujourd'hui, l'ampleur sans cesse croissante des défis sécuritaires liés à l'immigration irrégulière, la lutte contre le terrorisme, ainsi que la nécessité de renforcer le dialogue interculturel et interreligieux et le « vivre ensemble », n'a fait que mettre en évidence davantage encore l'importance d'une approche globale, équilibrée et concertée dans les relations euro-méditerranéennes, allant des causes profondes des défis sécuritaires aux questions socio-économiques et de développement durable et cela, dans le cadre d'une approche structurée s'appuyant fortement sur la valeur ajoutée de la coopération régionale.

Dès le Traité de Rome en 1957, la relation particulière de la France avec le Maroc et la Tunisie avait conduit à l'inclusion d'une annexe appelée « Protocole 1/7 » qui réglementait le régime commercial préférentiel des exportations de produits agricoles de ces pays vers la CEE de l'époque. Ceci démontre que la dimension méditerranéenne était organiquement associée aux tout premiers textes instituant les Communautés Européennes.

Depuis, plusieurs étapes ont suivi dans la volonté de structurer les relations entre une UE qui s'élargissait progressivement et les pays méditerranéens :

Figure 2 : Evolution des relations entre l'Union européenne et les pays méditerranéens



Ces différentes étapes ont en commun une volonté de renforcer la coopération entre les deux rives de la Méditerranée avec en particulier un objectif d'adaptation à des évolutions institutionnelles (élargissement de l'UE) et/ou économique (globalisation, concurrence internationale accrue, crises économiques, ...).

Elles ont toutefois en commun également un sentiment de ne pas avoir atteint les résultats escomptés lors de la précédente étape et donc de vouloir rechercher des formules plus adaptées et lancer de nouvelles initiatives.

Sans remonter trop loin dans l'histoire, il est intéressant d'analyser l'évolution des relations euro-méditerranéennes depuis les années 90 à travers trois prismes :

1.1.1 Prisme 1 : La comparaison avec les relations entre l'UE et les Pays d'Europe Centrale

Etablissons un constat simple et fort : l'UE a mieux réussi l'intégration des pays de l'Europe Centrale que son partenariat avec les pays de la Méditerranée. Nous l'aborderons dans cette section en comparant les deux processus. Nous en verrons également d'autres illustrations dans d'autres sections, notamment celles relatives aux financements et à la coopération universitaire.

Il serait exagéré et erroné de ne faire porter la responsabilité de cette affirmation qu'à la seule UE tant l'absence d'intégration régionale au Sud de la Méditerranée est au moins autant responsable.

Néanmoins, il est intéressant d'identifier les facteurs qui ont fait la différence et conduit au succès (relatif) des élargissements de l'UE¹¹ par rapport à la mise en place d'un partenariat stratégique avec les pays du Sud de la Méditerranée.

Si l'on ne prend que l'exemple des pays d'Europe du Sud et ceux de l'Est, les différentes vagues d'adhésion (Grèce, Espagne et Portugal dans les années 80 et pays de l'Europe Centrale dans les années 2000) ont profondément transformé ces pays sur les plans politique, économique et social.

- a) Un engagement politique fort et une cohérence dans le cadre d'une stratégie globale.

Au début des années 90, l'UE compte encore 12 Etats membres. En 1995, une première vague d'élargissement a vu trois pays adhérer à l'UE : l'Autriche, la Suède et la Finlande. La vague d'élargissement la plus massive a eu lieu en 2004 avec l'entrée de 10 pays dans l'UE. Les adhésions de la Roumanie et de la Bulgarie en 2007, puis de la Croatie en 2009 ont fait passer le nombre de pays membres de l'UE de 12 en 1990 à 28 en 2018 !

¹¹ Les tensions actuelles (sur la question migratoire) et anciennes (lors de la guerre du Golfe en 2003-2004) entre certains pays d'Europe Centrale et Orientale et les pays de la « vieille Europe » conduisent naturellement à relativiser cette affirmation.

La rapidité et l'efficacité du processus engagé par l'UE en direction des pays de l'Europe centrale devenus membres de l'UE était, avant tout, l'expression d'une forte volonté politique soutenue par de profonds intérêts économiques.

«L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait» disait Robert Schuman, Ministre des affaires étrangères français en 1950.

La force de cette volonté politique s'illustre ainsi par l'accélération des décisions et des calendriers avec des résultats concrets en termes de stabilité, de sécurité et de croissance économique.

Dans les années 90 et à la faveur des évolutions géopolitiques liées à la chute du mur de Berlin, la construction européenne passe de sa phase économique à sa phase politique. Les Communautés Européennes deviennent l'Union Européenne avec le Traité de Maastricht en 1992.

L'élargissement à l'Autriche, la Suède et la Finlande est relativement simple sur le plan économique mais hautement stratégique sur le plan politique. Chacun de ces trois pays dispose en effet d'une position spécifique de neutralité (avec des caractéristiques différentes) notamment vis-à-vis de l'ex-bloc soviétique. Avec l'adhésion de la Finlande, l'UE dispose pour la première fois de frontières avec la Russie.

Mais c'est surtout le processus d'élargissement aux Pays d'Europe Centrale qui constitue une décision politique majeure pour l'UE. Avant toute considération économique et technique, cette décision était surtout politique. La Commission Prodi avait alors fait le choix de l'élargissement par rapport à l'approfondissement.

Françoise De La Serre est allé jusqu'à écrire en 2000 : « considérée à juste titre comme un devoir moral et une nécessité politique, la réunification du continent européen est aujourd'hui, pour l'Union Européenne, une sorte de nouvelle frontière ».¹²

12 DE LA SERRE Françoise, « L'élargissement de l'Union Européenne : A qui, quand, avec quelles réformes préalables », Cahiers Européens de Sciences Po, n°3, 2000.

La notion de « devoir moral » est forte et donne une indication de l'intensité politique de la décision. Dans ce même rapport, Françoise De La Serre explique comment la crise du Kosovo à la fin des années 90 a été un facteur décisif pour accélérer le processus d'adhésion des pays d'Europe Centrale à l'UE.

En effet, la décision a été prise en deux temps. Au Conseil Européen de Luxembourg (en décembre 1997), une première décision a été prise d'avoir un « processus global, inclusif et différencié ». L'idée était alors d'avoir deux séries d'adhésion.

Deux années plus tard et compte tenu d'impératifs politiques, le Conseil Européen d'Helsinki (de décembre 1999), prend la décision d'ouvrir des négociations avec tous les pays d'Europe Centrale en 2000.

Il est intéressant de noter que la perspective d'adhésion à l'UE était considérée comme l'instrument le plus efficace pour stabiliser la région :

- Pour les Pays d'Europe centrale d'abord dans une dynamique globale de stabilisation de la région.
- Pour la Roumanie et la Bulgarie ensuite (dont les premières approches pour envisager leur adhésion ont également commencé à cette date, avec la perspective d'intégrer l'union monétaire avec l'Euro).
- Et pour les pays des Balkans Occidentaux enfin qui se voyaient ouvrir cette perspective même avec des calendriers imprécis.

L'élargissement de l'UE aux Pays de l'Europe Centrale a donc été avant tout une décision politique, confirmant le rôle de l'UE dans la stabilité politique du continent européen et la perspective de l'adhésion était (et est encore) un véritable instrument de stabilité régionale.

Le cas du dernier pays à avoir adhéré à l'UE, la Croatie est, à cet égard, particulièrement intéressant. En effet, après le premier groupe de pays de l'Europe Centrale, la Roumanie et la Bulgarie, la Croatie est devenue, le 1er janvier 2013, le 28^{ème} Etat membre de l'UE. Après la Slovénie, il s'agissait du deuxième pays de l'ex-Yougoslavie à adhérer à l'UE et la première concrète-

sation du processus d'adhésion avec un pays considéré jusque-là comme entrant dans le cadre des « Balkans Occidentaux ». Il s'agit également d'un des premiers résultats positifs du processus de stabilisation et d'association (PSA) et du Pacte de Stabilité pour l'Europe du Sud-Est lancé par l'UE en 1999 avec le soutien de nombreux institutions internationales¹³.

L'exemple de la Croatie mérite d'être mis en valeur car ce pays est passé en une vingtaine d'années de la guerre à l'adhésion à l'UE.

Encadré 1 : La Croatie, de la guerre à l'adhésion à l'UE

- **1991–1995** : guerre suite au démantèlement de l'ex-Yougoslavie
- **Février 2003** : demande d'adhésion à l'Union Européenne
- **Juin 2004** : obtention du statut de candidat par le Conseil Européen
- **2005** : ouverture des négociations
- **2009** : adhésion à l'OTAN (11 ans seulement après le départ du dernier Casque Bleu)
- **2011** : signature de l'Accord d'Adhésion à l'UE
- **1er Janvier 2013** : adhésion à l'UE

En 2018, la Croatie est représentée par 11 députés européens au Parlement européen. Le commissaire européen croate est Neven Mimica, chargé de la coopération internationale et du développement. Le pays présidera le Conseil de l'UE en 2020 pour la première fois.

13 Ehrard Busek, Björne Kühne (Eds), From Stabilisation to integration : the stability pact for South Eastern Europe, Ed. Böhlau, 2010

Il est intéressant par ailleurs de faire un comparatif entre les processus d'adhésion des pays d'Europe Centrale à la fois à l'OTAN, à l'OCDE et à l'UE, essentiellement dans une logique post-guerre froide. Une analyse de ses différents processus montre clairement qu'il y a eu une dynamique politique globale d'arrimer ces pays au « clan » occidental à travers le volet militaire et sécuritaire de l'OTAN, le volet politique et institutionnel de l'UE et le volet économique de l'OCDE.

Tableau 1 : Processus d'adhésion des pays d'Europe centrale à l'OTAN, l'OCDE et l'UE

	OTAN	OCDE	UE
Pologne	1999	1996	2004
Hongrie	1999	1996	2004
Rép. Tchèque	1999	1995	2004
Slovaquie	2004	2000	2004
Slovénie	2004	2010	2004
Croatie	2009	-	2013
Roumanie	2004	-	2007
Bulgarie	2004	-	2007
Estonie	2004	2010	2004
Lettonie	2004	2016	2004
Lituanie	2004	-	2004

Tableau conçu sur la base des données contenues de : www.nato.org, www.oecd.org, www.europe.eu

C'est donc un mouvement global qui s'est opéré pour changer radicalement en deux décennies le profil institutionnel, politique et économique de ces pays anciennement communistes. Il s'agit, une fois de plus, de l'expression de cet engagement politique important qui s'est manifesté tant au niveau des pays de l'UE qu'à celui des Etats-Unis.

Même si les circonstances ont bien changé depuis les années 90, nous pouvons voir des similitudes dans les démarches opérées en direction des pays des Balkans Occidentaux et des pays

actuellement engagés dans le Partenariat Oriental : instruments financiers, processus d'adhésion (achevé ou en cours) avec l'OTAN et l'OCDE, Sommets réguliers, ...

Ainsi, l'Albanie (2009) et le Monténégro (2017) ont adhéré à l'OTAN. La Bosnie-Herzégovine, la Géorgie et la République de Macédoine du Nord, sont formellement candidats. De même, le cas de l'Ukraine est intéressant notamment en raison des interactions au niveau des rapports avec la Russie. Nous n'avons pas vocation dans cet ouvrage à traiter de cette question importante et stratégique pour les relations internationales mais nous relèverons simplement que l'Ukraine est activement engagée dans une coopération renforcée avec l'OCDE.

b) Un effort financier plus important à l'Est qu'au Sud

D'une manière générale, l'expression de cette volonté politique forte s'est naturellement accompagnée d'un effort financier conséquent. L'aide financière de l'UE en direction des ex-PECOs et des actuels pays du Partenariat Oriental est donc un indicateur intéressant pour une comparaison avec les instruments mis en place pour le partenariat avec les pays du Sud de la Méditerranée.

Il est un fait que l'effort financier a été plus important vers l'Est que vers le Sud. Les instruments financiers mis en place sont l'expression d'un volontarisme politique.

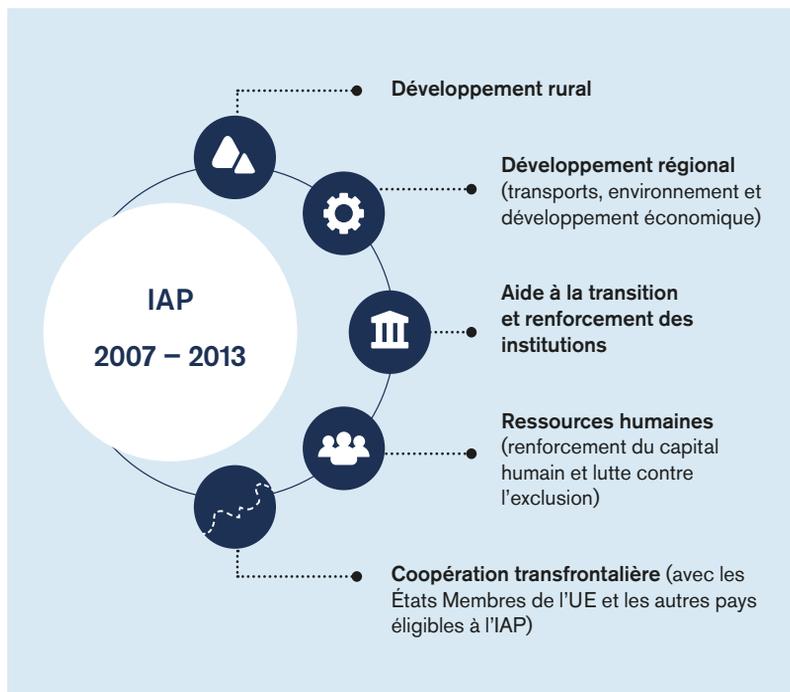
Les aides financières de l'UE aux anciens PECO sont montés en puissance du début des années 90 jusqu'à leur adhésion à l'UE en 2004. Ainsi, dans le cadre du budget 2000-2006, l'ensemble de l'aide à la pré-adhésion était estimé à 3 milliards d'euros en moyenne annuelle. La moitié de ces montants était réservée au programme Phare. Celui-ci, appelé ainsi car initialement destiné à la Pologne et à la Hongrie (Poland and Hungary Assistance for the Restructuring of the Economy) est devenu progressivement le principal instrument financier en direction des ex-Pecos. Deux autres instruments sont venus s'ajouter : SAPARD (pour le développement agricole et rural) et ISPA (pour l'environnement et le Transport).

Pour 2001, par exemple, les montants ont été de 1,62 milliard d'euros pour Phare, de 1,08 milliard pour Ispa et de 0,54 milliard pour Sapard, pour un budget total de 3,24 milliards d'euros¹⁴.

Ces différents mécanismes financiers ont été remplacé en 2007 par un seul instrument : l'instrument d'aide de préadhésion (IAP)¹⁵.

Les interventions de l'IAP 2007-2013 comportent cinq volets :

Figure 3 : Interventions de l'IAP



14 www.cairn.info/revue-le-courrier-des-pays-de-l-est-2003-4-page-48.htm#

15 https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/funding/ipa/

Les pays bénéficiaires de l'IAP sont répartis en deux catégories :

- Les pays candidats à l'adhésion (Turquie, Albanie, Monténégro, Serbie et République de Macédoine du Nord), qui sont éligibles aux cinq volets de l'IAP
- Les pays candidats potentiels appartenant aux Balkans occidentaux (Bosnie-Herzégovine, Kosovo -selon le statut défini par la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations Unies), qui ne sont éligibles qu'aux deux premiers volets.

Pour le 7^{ème} élargissement de juillet 2013, et à titre d'illustration, la seule Croatie a bénéficié d'une enveloppe de 1,07 milliard d'euros sur la période 2007-2013 dans le cadre de l'IAP¹⁶.

Cette dynamique politique en direction des pays d'Europe Centrale depuis le début des années 90 s'est également caractérisée par la création de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD). Il ne s'est écoulé que 18 mois entre la naissance de l'idée en octobre 1989 et sa création en avril 1991 ! Depuis cette date, la BERD a financé 5200 projets pour un montant de 130 milliards d'Euros¹⁷. Son action est essentiellement orientée en direction du secteur privé, considéré comme le principal moteur du changement et de la transition vers une économie de marché.

Comparaison n'est naturellement jamais raison car de nombreux facteurs entrent en jeu mais force est de reconnaître que les évolutions des politiques engagées par l'UE en direction des pays de l'Europe Centrale ont produit des résultats concrets en termes de stabilité, de paix et de développement (avec les précautions d'usage notamment au vu de la montée récente et inquiétante des euroscepticisms, des nationalismes et des extrêmes droites dans ces pays).

Pour leur part, les politiques engagées en direction des pays du Sud de la Méditerranée, bien que plus anciennes, n'ont pas pour autant permis d'atteindre les objectifs recherchés et sou-

16 www.cairn.info/revue-revue-d-etudes-comparatives-est-ouest1-2011-4-page-149.html

17 <https://www.ebrd.com/who-we-are/history-of-the-ebird.html>

haités par tous, au Nord comme au Sud, ni de réduire les écarts de développement.

Le 27 novembre 1995, à Barcelone (soit quelques jours à peine après la fin officielle de la guerre en Croatie - 12 novembre - pour ne reprendre que cet exemple), les ministres des affaires étrangères des pays de l'UE (à l'époque à 15) et du Sud de la Méditerranée lançaient avec optimisme « le Processus de Barcelone ». La suite est connue...

1.1.2 Prisme 2 : L'évolution des écarts de développement entre les deux rives de la Méditerranée

Tout processus d'intégration régionale a pour objectif la réduction des écarts de développement entre les pays engagés ou tout au moins une convergence accrue entre les trajectoires de développement.

C'est la raison pour laquelle l'UE a fait de la convergence économique et de la réduction des inégalités au sein de son espace un de ses objectifs principaux. C'est ainsi que les fonds structurels¹⁸ ont accompagné le développement des régions les plus défavorisées au sein de l'espace communautaire à 6 dès le début. C'est également pour cette raison que le Traité de Maastricht a ajouté aux fonds structurels, un Fonds de Cohé-

18 Les Fonds structurels et d'investissement européens se composent des fonds suivants: le **Fonds européen de développement régional (FEDER)**, qui vise à promouvoir un développement équilibré dans les différentes régions de l'Union; le **Fonds social européen (FSE)**, qui soutient des projets liés à l'emploi dans toute l'UE et investit dans le capital humain de l'Europe: les travailleurs, les jeunes et les demandeurs d'emploi; le **Fonds de cohésion**, qui finance des projets dans le domaine des transports et de l'environnement dans les pays dont le revenu national brut (RNB) par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne de l'UE. Pour la période 2014-2020, les pays concernés sont les suivants: Bulgarie, Croatie, Chypre, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie et Slovénie; le **Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)**, qui vise à résoudre les problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les zones rurales de l'UE; le **Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)**, qui aide les pêcheurs à adopter des pratiques de pêche durables et les communautés côtières à diversifier leur économie, et qui améliore la qualité de vie le long des côtes européennes.

sion destinés aux pays dont le PIB est inférieur à 90% de la moyenne communautaire.

Si les économistes sont nuancés sur les résultats du scénario de convergence au sein de l'UE¹⁹, il n'en reste pas moins que la dynamique communautaire a permis à des pays tels que la Grèce, l'Irlande, l'Espagne, le Portugal puis plus récemment à Chypre, les trois pays Baltes, Malte, la Slovénie et la Slovaquie d'intégrer la zone Euro en remplissant les critères exigés. Certes, les crises économiques qu'ont connu certains de ces pays depuis 2008 ont pu générer des débats et des réflexions. Cependant, l'existence même de la zone Euro et de ses mécanismes ont permis à ces pays de renforcer leur résilience.

Dans le cas des relations entre les deux rives de la Méditerranée et en dépit des différents cadres de coopération existants, les écarts de développement se sont creusés entre 1995 et 2015. Cette évolution se vérifie en prenant plusieurs indicateurs économiques. Nous avons choisi de l'illustrer par l'un d'entre eux : l'évolution du PIB par habitant. Nous avons également choisi de nous concentrer sur une liste de 7 pays : Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Jordanie, Palestine et Liban²⁰. Ces pays s'inscrivent dans les instruments de la politique européenne de voisinage Sud.

L'analyse de ces chiffres fait ressortir le fait que le différentiel de développement mesuré par le PIB par habitant a nettement augmenté en vingt ans (+74%). La traduction graphique de ces résultats montre l'ampleur des écarts de développement entre les deux rives.

19 BORSI, Mihály Tamás & Norbert METIU (2013), « *The evolution of economic convergence in the European Union* », Deutsche Bundesbank, discussion paper, n°28/2013, août.

SOLOW, Robert M (1956), « A contribution to the theory of economic growth », in *Quarterly Journal of Economics*, Vol.70, n°1.

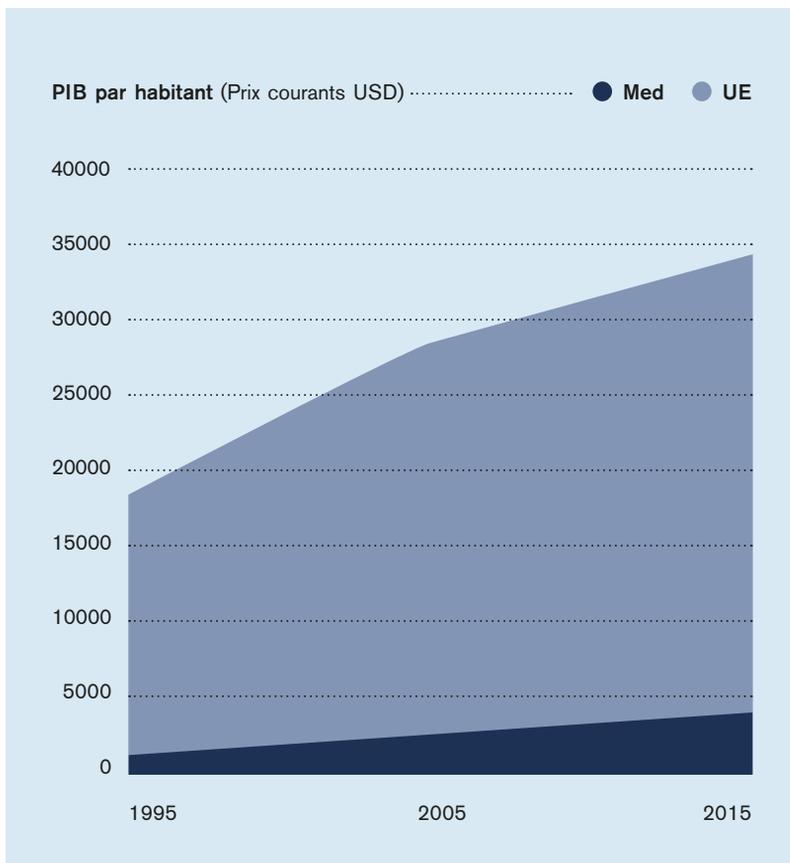
20 La Turquie et Israël sont membres de l'OCDE et disposent à ce titre de profils économiques différents et de mécanismes institutionnels spécifiques avec l'UE. Il en est de même pour les pays des Balkans Occidentaux ainsi que la Mauritanie (cadre ACP).

Tableau 2 : Evolution du PIB par habitant dans la région Euro-Méditerranéenne (Prix courants USD)

	1995	2005	2015
Algérie	1445	3102	4206
Egypte	964	1197	3615
Jordanie	1157	2361	4940
Liban	3863	5339	8051
Maroc	1424	2023	2872
Palestine	1327	1455	2867
Tunisie	2013	3218	3873
Moyenne Med Sud	1741	2670	4346
UE28	16522	26205	30121
Différentiel	-14781	-23535	-25775

Tableau conçu sur la base des données contenues dans le working paper : AYADI Rym & SESSA Emanuele, « Regional integration in the euro-mediterranean région, key dimensions, status quo and prospects towards fundamental rethinking », in EMNES Working Paper n°1, June 2017

Figure 4 : Ecart de développement entre les deux rives de la Méditerranée 1995-2015



Graphique conçu sur la base des données contenues dans le working paper : AYADI Rym & SESSA Emanuele, « Regional integration in the euro-mediterranean région, key dimensions, status quo and prospects towards fundamental rethinking », in EMNES Working Paper n°1, June 2017

Certes, les chiffres pourraient être analysés davantage en prenant en considération les différentiels de développement au sein de l'UE28 ainsi que les facteurs démographiques et d'autres facteurs économiques, mais ils donnent une indication intéressante sur le fait que, contrairement à ce qui a pu être observé avec les pays d'Europe Centrale, l'évolution des relations économiques entre les deux rives de la Méditerranée se caractérise davantage par un scénario de divergence que de convergence.

Au-delà de toute analyse politique intégrant tous les facteurs d'explication, il reste que la notion de résultats concrets doit primer dans les relations internationales. Si les stratégies mises en œuvre ont conduit à des écarts de développement plus importants entre deux partenaires, c'est que ces stratégies doivent être revues et adaptées.

Le réajustement des stratégies à mettre en œuvre pour les prochaines décennies s'impose donc et il faut le faire en prenant en considérant le contexte nouveau dans lequel évoluent ces relations.

1.1.3 Prisme 3 : Des déséquilibres persistants entre les deux rives

Les relations entre les deux rives de la Méditerranée restent marquées par des déséquilibres persistants. Nous venons de voir dans les prismes 1 et 2 qu'il existait des déséquilibres de développement ainsi que dans l'approche de l'UE vis-à-vis de son voisinage oriental et méridional.

Ces déséquilibres demeurent aujourd'hui nombreux : démographiques (sous l'effet des taux de natalité et de fécondité, les positions démographiques de l'UE et des pays du Sud de la Méditerranée se sont inversées depuis les années 50), commerciaux (L'UE représente plus de 50% du commerce extérieur des pays du Sud de la Méditerranée alors qu'en sens inverse, cette proportion ne dépasse pas 3%)²¹.

21 Rahmouni Bouchra et Slaoui Younes, Géopolitique de la Méditerranée, Ed. Que sais-je ? nouvelle édition 2019.

Ce sont ces déséquilibres qui ont conduit Edgar Morin à évoquer « la fracture méditerranéenne » en la définissant comme étant une « ligne sismique partant du Caucase et s'avancant en Méditerranée, concentrant en elle de façon virulente l'affrontement de tout ce qui s'oppose sur la planète : Occident et Orient, Nord et Sud, islam et christianisme, laïcité et religion, fondamentalisme et modernité, richesse et pauvreté »²².

A ces déséquilibres socio-économiques, s'ajoutent également des déséquilibres dans la gouvernance de ces relations à deux niveaux essentiellement :

- Face à une UE organisée et structurée, les pays du Sud apparaissent dans les négociations, en ordre dispersé. Il n'existe pas de véritable structure unifiant les positions de négociations des pays du Sud de la Méditerranée.

Il existe certes des mécanismes de coordination entre les pays arabes méditerranéens mais ceux-ci ne vont pas jusqu'à constituer une gouvernance de négociation.

Le potentiel est pourtant important d'une plus grande coordination et structuration de stratégies de négociations entre les pays du Sud de la Méditerranée.

A titre d'illustration, lors de la révision de sa Politique de Voisinage en 2015, l'UE a procédé à des consultations avec les pays concernés. Dans ce cadre, une première réunion avait eu lieu en mars 2015 à Barcelone au siège de l'Union pour la Méditerranée. Les pays arabes méditerranéens ont alors pris l'initiative de se réunir afin de mieux coordonner leurs positions et leurs propositions au sujet de cette révision de la PEV. A l'invitation du Liban, une réunion a eu lieu en juin 2015 et a permis l'adoption d'un document commun.

Cette démarche allait bien évidemment dans le bon sens et marquait une volonté des pays du Sud de la Méditerranée de mieux s'organiser dans leurs négociations avec l'UE.

22 *ibid.*

Toutefois, et aussi positive soit l'adoption de ce document commun, l'essentiel des contributions des différents pays arabes a été adressé à l'UE par voie bilatérale ; chaque pays présentant ses idées et analyses de l'avenir de la PEV.

- Les déséquilibres viennent également de la production de documents, de papiers et d'initiatives qui viennent de l'UE ou de certains pays européens.

Ceci est d'ailleurs la conséquence du premier point. Or, il est légitime pour l'UE de défendre ses intérêts et de présenter ses idées. Mais la perspective européenne ne peut pas se confondre avec une approche commune qui intègre la vision des pays du Sud ainsi que leurs priorités. Mais pour cela, encore faut-il que ces pays puissent présenter conjointement leurs idées et propositions. Et même élaborées, celles-ci ne pourraient, elles non plus, se confondre avec une approche commune. Mais leur existence et celle des propositions de l'UE permettraient de pouvoir trouver les points d'intersections et de définir ainsi un agenda commun et des priorités communes.

Les évolutions au Sud sont prometteuses à cet égard. L'activité croissante des think tanks, que nous verrons à la section 3.3 de la deuxième partie génère une production croissante de « papiers » mais ces dynamiques doivent encore se renforcer à l'échelle régionale.

Un document commun des pays du Sud de la Méditerranée avec une stratégie et une structure unifiées de négociation donnerait un tout autre visage aux discussions entre les deux rives de la Méditerranée.

Ce niveau de déséquilibre doit donc être résolu par le haut avec un plus grand engagement collectif des pays du Sud de la Méditerranée et non par le bas avec une plus grande désunion au sein de l'UE. En effet, le caractère traditionnellement « uni » de l'UE face à un Sud « désuni » fait face à de multiples défis aujourd'hui : Brexit, absence de positions commune sur certains sujets stratégiques, montée des eurosceptiques dans les structures législatives et même exécutives, ...

En conclusion de cette section, nous pouvons voir que le partenariat euro-méditerranéen reste marqué par un sentiment d'inachevé bien que considéré prioritaire et stratégique. Trois prismes ont été choisis pour évaluer cette évolution. Il y aurait pu y en avoir d'autres mais toutes les analyses aboutissent au même constat : celui d'un bilan mitigé. En tirant les enseignements des 25 dernières années et en projetant sur les 25 prochaines, nous pouvons conclure que tout doit être fait pour qu'un scénario de convergence puisse se mettre en place dans la région.

1.2 DES RELATIONS QUI ÉVOLUENT AUJOURD'HUI DANS UN CONTEXTE NOUVEAU

Les années 2010 sont marquées par de grands changements qui ont un impact majeur sur l'évolution des relations euro-méditerranéennes. Une brève description des nouveaux paramètres dans la région est nécessaire pour mieux appréhender les évolutions possibles des relations euro-méditerranéennes.

1.2.1 Une géopolitique en mouvement

a) Au sein de l'UE :

En 2018, l'Union Européenne reste l'expérience d'intégration régionale entre Etats souverains la plus réussie de l'Histoire. Plus de 70 ans après la Seconde Guerre Mondiale et des siècles de guerres continentales, les pays de l'UE ont créé un espace de libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes. Avec une monnaie unique, des politiques communes, un droit supranational et une situation de paix inégalée dans l'histoire du continent, de nombreuses régions dans le monde rêveraient d'avoir une intégration régionale aussi poussée que celle de l'UE.

Toutefois, et sans revenir sur l'ensemble des défis auxquels est confrontée l'UE aujourd'hui, il est un fait qu'un certain nombre d'éléments ont un impact sur la définition des relations euro-méditerranéennes.

- L'élargissement de l'UE de 2004 a donné de nouveaux contours géopolitiques à l'UE :
 - De nouveaux paramètres dans les relations avec la Russie (position de la Pologne, des pays Baltes, ...).
 - L'impact de la crise Ukrainienne de ces dernières années.
 - L'évolution de la situation dans les Caucases avec leurs prolongements à la fois sur la relation avec la Russie ainsi que sur la définition des stratégies énergétiques européennes.

- L'élargissement a également rendu plus complexe le fonctionnement institutionnel de l'UE :
 - Les accords à 28 sont toujours plus compliqués à atteindre qu'à 15.
 - Les géométries variables se multiplient (Espace Schengen, Zone Euro, opt outs,).
- Le mode de fonctionnement lui-même a sensiblement évolué notamment avec le Traité de Lisbonne de 2009. Véritable petite ville où l'on se perd aisément, le Parlement européen est composé de 751 eurodéputés avec une importante diversité de nationalités, de profils professionnels et d'appartenance politique ! La présence d'eurodéputés eurosceptiques est en soi l'illustration d'une complexité grandissante au moment où précisément le Traité de Lisbonne a renforcé les pouvoirs du Parlement Européen.
- La crise économique de 2008 a porté un coup sévère à la croissance européenne et a refait surgir, malgré les scénarii de fin de crise, les spectres du chômage, de la pauvreté et de la précarité en Europe.
- L'ensemble de ces éléments, conjugués avec la montée des radicalismes religieux, les effets du terrorisme, les flux de migrants et de réfugiés a conduit à une montée du nationalisme et du racisme ainsi que l'émergence dans la quasi-totalité des pays de l'UE y compris dans le Parlement Européen de partis d'extrême droite.

Le Brexit apparaît naturellement comme étant l'illustration la plus évidente de la crise que traverse actuellement l'UE. Le malaise est toutefois bien profond et génère une profonde réflexion pour une relance du projet européen sur la base d'une appropriation plus forte et plus enthousiaste par les populations.

L'impact sur les relations avec le Sud de la Méditerranée est multiple :

- Dans une UE qui cherche à se donner une nouvelle impulsion, peut-être une nouvelle identité, la priorité aux relations avec

les pays du Sud de la Méditerranée n'est peut-être pas évidente pour tous.

- A 28 ou 27 (avec Brexit), disposer d'une vision unanime et d'une stratégie commune n'est pas chose aisée.
- Les pressions budgétaires ne permettent pas de statuer sur des objectifs ambitieux de partenariat avancé avec les pays méditerranéens.
- L'ampleur de la crise liée aux flux migratoires met une pression supplémentaire à la fois au sein des pays européens (en matière de politique intérieure) et au niveau des relations avec les pays du voisinage Sud. Le fait que l'UE soit allée en ordre dispersé à Marrakech pour l'adoption du Pacte Mondial sur la migration en décembre 2018 en est une illustration²³.

b) Au Sud de la Méditerranée

La cartographie des foyers de tensions dans la région a bien changé. Si les décennies précédentes étaient marquées essentiellement par la prédominance du conflit israélo-palestinien, la région fait désormais face à de multiples foyers de tensions (Israël/Palestine, Syrie, Libye,...).

Ceux-ci génèrent dans leurs sillages des éléments nouveaux qui font émerger :

- Des défis à l'ampleur grandissante :
 - L'instabilité en Syrie et en Libye a engendré une des plus graves crises de réfugiés et de migrants en Europe depuis la Seconde Guerre Mondiale. Les thématiques de la gestion des flux migratoires, des politiques d'asile et d'accueil de réfugiés sont, à partir de 2015, montées très haut dans les priorités de l'UE.

23 La Hongrie, la République Tchèque et la Pologne ont voté contre l'adoption du Pacte. L'Italie, l'Autriche, la Bulgarie, la Roumanie et la Lettonie se sont abstenus. La Slovaquie n'a pas participé au vote. Ce sont donc au total, 9 pays de l'UE qui n'ont pas adhéré au Pacte.

- La multiplication des actes terroristes issus de groupes islamistes ainsi que les phénomènes de radicalisation ont clairement donné un tournant sécuritaire accru à l'agenda régional.
- Par ailleurs, des acteurs non « euro-méditerranéens » s'imposent de plus en plus dans la géopolitique de la région : La Russie, l'Iran, les pays du Golfe, les Etats-Unis et la Chine. Il serait naturellement erroné de dire qu'il s'agit d'un phénomène nouveau mais la présence et l'influence de ces pays est plus importante aujourd'hui que dans le passé. Aucune crise géopolitique dans la région ne peut donc aujourd'hui se traiter dans un cadre strictement euro-méditerranéen.

1.2.2 Un nouveau modèle économique

Le « business model » des relations euro-méditerranéennes a toujours été relativement simple : une UE dont la croissance est une locomotive pour les exportations des pays du Sud de la Méditerranée, lesquelles exportations représentaient une part non négligeable de la croissance et du développement de ces pays, notamment par les flux d'investissements étrangers directs. Ce schéma n'a jamais encouragé ni l'intégration régionale Sud-Sud, ni la diversification réelle des exportations des pays sud-méditerranéens²⁴.

Or là encore, le contexte a profondément changé :

- a) L'UE ne peut plus constituer la seule locomotive pour la croissance des économies des pays du Sud de la Méditerranée avec un taux de croissance structurellement faible sur les 15 dernières années²⁵.

24 Une analyse plus fine pourrait montrer des tendances différentes d'un pays à l'autre. Ainsi, le Maroc et l'Egypte ont mieux réussi la diversification de leurs exportations (notamment pour les produits agricoles et industriels) que des pays tels que l'Algérie dont les exportations restent très largement dépendantes des hydrocarbures.

25 <http://ses.ens-lyon.fr/articles/donnees-taux-de-croissance-du-pib-europe>

Tableau 3 : Evolution du taux de croissance au sein de la zone Euro et dans l'UE (2004-2016)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Zone Euro (19)	2,3	1,7	3,2	3	0,4	-4,5	2,1
UE 28	2,5	2,1	3,3	3,0	0,4	-4,3	2,1

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Zone Euro (19)	1,6	-0,9	-0,2	1,3	2,1	1,8
UE 28	1,7	-0,4	0,3	1,8	2,3	1,9

Tableau conçu sur la base des données contenues dans <http://ses.ens-lyon.fr/articles/donnees-taux-de-croissance-du-pib-europe>

- b) Les économies sud-méditerranéennes ont globalement vu leur marché intérieur se développer et ce segment prend une importance grandissante : la population a augmenté de 30% (passant de 244 à 311 millions d'habitants).

Tableau 4 : Evolution de la population des pays du Sud de la Méditerranée (2000-2016)

	Population (en milliers)	
	2000	2016
Algérie	31 194	40 264
Egypte	68 360	94 667
Israël	5 664	8 175
Jordanie	4 999	8 185
Liban	3 578	6 238
Libye	5 115	6 542
Maroc	30 122	33 656
Palestine	3 330	4 837
Syrie	16 306	17 185
Tunisie	9 593	11 135
Turquie	65 667	80 275
Moyenne Sud Méditerranée	243 928	311 159

Tableau conçu sur la base des données contenues dans le IEMED Mediterranean Yearbook, 2017, pp 264-265

- c) L'intégration régionale Sud-Sud est perçue comme étant de plus en plus nécessaire. Elle est encore largement insuffisante mais la recherche d'opportunités entre pays méditerranéens et au-delà dans une coopération Sud-Sud qui inclut l'Afrique Sub-Saharienne est de plus en plus active.
- d) Les efforts de diversification sur de nouveaux marchés émergents ou autres sont de plus en plus visibles mettant ainsi en évidence la volonté des pays du Sud de la Méditerranée de développer de nouvelles alliances économiques.

1.2.3 Le défi climatique et environnemental

Suite à la COP 21 à Paris et la COP 22 à Marrakech, une prise de conscience globale et régionale a émergé plaçant les questions climatiques et environnementales très haut dans l'agenda des priorités.

La Méditerranée est très clairement un « hot spot » au niveau de la lutte contre le changement climatique. La thématique de la dépollution de la Méditerranée prend de plus en plus d'importance au point de faire de l'économie bleue un enjeu régional et global majeur. Un certain nombre de grandes initiatives existent en ce sens, parmi lesquelles on peut citer : H2020 pour l'environnement, Plan d'action de l'UpM pour l'économie bleue, UPFI²⁶...

Energies renouvelables, Eau, Environnement, Economie bleue, Développement urbain durable, changement climatique, Sécurité alimentaire, tourisme durable sont autant de thématiques devenues centrales pour les relations euro-méditerranéennes. Les impératifs de solidarités agissantes dans ces domaines s'imposent dans le cadre des considérations géopolitiques et peuvent en faire non seulement des espaces de coopération bénéfique pour tous mais également des leviers de « mesures de confiance » à impact politique.

26 Ces différentes initiatives sont décrites dans plusieurs chapitres de cet ouvrage.

Conclusion 1.2 : Le chapitre « Méditerranéen » dans l'agenda mondial

Pendant longtemps, les débats sur les perspectives de la région méditerranéenne se sont centrés sur la région elle-même. Cela ne peut plus être le cas à l'avenir. Les priorités et l'agenda euro-méditerranéens doivent prendre en considération l'agenda global et élargir la perspective géostratégique.

Des questions telles que la migration, le terrorisme mais aussi les opportunités économiques indiquent clairement que les développements en cours en Afrique Sub-saharienne par exemple, ont une influence primordiale sur l'agenda euro-méditerranéen. Se pencher sur ces questions à l'aide d'une approche globale, rechercher des solutions à long terme à travers la croissance, le développement et la coopération représentent clairement la marche à suivre. A l'heure où les Nations Unies ont lancé le programme de développement à l'horizon 2030, les pays euro-méditerranéens ont la possibilité de relever collectivement les défis de la région et de mettre en œuvre des solutions. La contribution de la région méditerranéenne à l'agenda mondial est essentielle tant elle constitue un des zones les plus sensibles sur le plan sécuritaire mais également sur celui du changement climatique, de l'emploi des jeunes et de l'égalité des genres.

Il existe donc un chapitre méditerranéen dans l'agenda global.

Conclusion du chapitre 1 :

En 2019, les paramètres dans lesquels évoluent les relations entre l'UE et les pays du Sud de la Méditerranée sont différents de ce qu'ils étaient en 1995 ou même en 2008. Tout en s'appuyant sur un certain nombre d'acquis et d'enseignements tirés du passé, ces relations doivent aujourd'hui non seulement s'adapter à un contexte fondamentalement nouveau mais également tenter de bâtir un socle solide pour les décennies à venir.

Où en est l'Union pour la Méditerranée aujourd'hui ?

La coopération euro-méditerranéenne est aujourd'hui incarnée au niveau institutionnel par l'Union pour la Méditerranée (UpM), organisation régionale composée de quarante-trois pays : vingt-huit pays de l'Union européenne et quinze pays de Sud et de l'Est de la Méditerranée. Au moment où l'UpM vient de commémorer son dixième anniversaire et 23 ans après le lancement du processus de Barcelone, il est utile de dresser un bilan des forces et faiblesses de l'organisation.

Des débuts difficiles

Un débat avait surgi avant le lancement de l'UpM en 2008. Cette nouvelle étape dans l'évolution institutionnelle des relations entre les deux rives de la Méditerranée ne devait-elle concerner que les 22 pays géographiquement riverains de la Méditerranée²⁷ ou continuer d'impliquer l'ensemble des pays de l'UE comme cela était le cas dans le cadre du processus de Barcelone²⁸ ?

27 Pour des raisons à la fois politiques et culturelles, le Portugal et la Jordanie ont toujours été considéré comme des pays méditerranéens même si ni l'un ni l'autre n'ont de façades méditerranéennes.

28 Voir Annexe 1

Les adeptes de la première option soutenaient bien entendu la cohérence géographique et culturelle de l'approche. Ils avançaient également comme argument le fait d'être un noyau dur plus restreint et donc (en apparence mathématique) plus facile à gérer. Les soutiens de la deuxième option privilégiaient la cohérence européenne, incarnée par la participation de tous les pays de l'UE en bloc à tout processus relevant des affaires extérieures de l'UE.

Sans revenir sur les soubresauts de la négociation interne au sein de l'UE sur cette question au cours du premier semestre 2008, la décision finale a été de voir les 28 pays membres de l'UE adhérer à l'UpM.

Une continuité du Processus de Barcelone avec une volonté d'approfondissement

L'UpM a donc été lancée le 13 juillet 2008 à Paris²⁹, en continuité directe du processus de Barcelone, mais avec l'ambition de s'appuyer sur les expériences passées et les principales leçons à en tirer, ainsi que de fournir une base pour un nouvel élan au partenariat euro-méditerranéen. La France, en particulier, sous l'impulsion du Président Nicolas Sarkozy, avait joué un rôle moteur dans le lancement de cette nouvelle organisation. L'Espagne, qui avait été à l'initiative du Processus de Barcelone en 1995, est également un acteur majeur dans la construction euro-méditerranéenne. C'est d'ailleurs pour confirmer le lien de continuité entre le Processus de Barcelone et la création de l'UpM que le siège de la nouvelle organisation est à Barcelone. Parmi les pays du Sud, le Maroc et l'Égypte, en particulier, ont joué un rôle structurant dans cette dynamique.

L'objectif était précisément de capitaliser sur les acquis du Processus de Barcelone mais également de combler ce qui a pu être identifié comme lacunes. Il existait donc une volonté d'aller en profondeur et ne pas s'arrêter à une simple construction institutionnelle.

29 Voir Annexe 2

Les deux principales innovations de l'UpM étaient l'existence d'une co-présidence afin de renforcer la co-appropriation du processus par l'ensemble des partenaires et l'établissement d'un secrétariat permanent afin d'assurer un outil de suivi et d'opérationnalisation des décisions politiques.

Ainsi la co-présidence a été assurée par la France et l'Égypte de 2008 à 2011 puis, depuis 2012, par l'UE – assurant ainsi un lien et une cohérence avec la Politique Européenne de Voisinage (PEV) – et la Jordanie.

La co-Présidence permettait de s'assurer que le processus était co-géré par le Nord et le Sud et d'assurer ainsi les conditions d'un partenariat d'un genre nouveau, d'égal à égal.

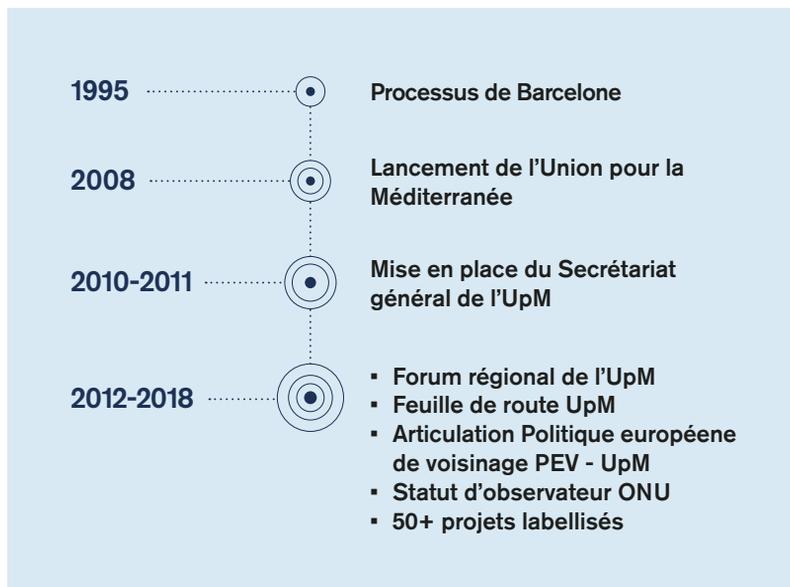
Par ailleurs, le Secrétariat général de l'UpM basé à Barcelone, première structure permanente dédiée au partenariat intergouvernemental euro-méditerranéen, agit comme une institution de développement opérationnel d'initiatives et de projets concrets, mais aussi comme une plate-forme pour les synergies, la coordination et la complémentarité avec les autres institutions et les cadres de coopération en Méditerranée.

2012-2018 : le développement des activités dans un contexte difficile

Depuis 2008, l'UpM est passée par trois phases principales :

- 2008-2009 : débuts difficiles marqués par un regain de tension au Proche Orient, notamment suite aux affrontements israélo-palestiniens dans la bande de Gaza.
- 2010-2011 : mise en place du Secrétariat général à Barcelone et émergence d'un nouveau contexte géopolitique suite au « printemps arabes ».
- 2012-2018 : l'UpM développe des initiatives concrètes et consolide son positionnement sur la scène euro-méditerranéenne.

Figure 5 : Le partenariat euro-méditerranéen de 1995 à 2018



L'année 2011, avec les différentes transitions vécues dans un certain nombre de pays arabes, a confirmé et renforcé la nécessité d'un cadre euro-méditerranéen de dialogue et de coopération. D'une certaine façon, les événements dans plusieurs pays arabes en 2011 ont rendu encore plus nécessaire une relation plus forte, plus stratégique entre l'UE et ses voisins du Sud de la Méditerranée. Si l'UpM n'avait pas existé en 2011, il aurait probablement fallu la créer. Le Secrétaire Général de l'UpM en 2011, l'Ambassadeur marocain Youssef Amrani a joué, à cet égard, un rôle important et décisif pour replacer l'organisation au centre du dispositif des relations entre les deux rives de la Méditerranée.

L'absence d'une véritable dynamique d'intégration régionale et la multiplicité de foyers de tensions et d'instabilité ne pouvait conduire l'UpM à adopter une approche graduelle et pragmatique basée sur le principe de la géométrie variable. Il a été décidé de confier à l'UpM la mission d'être un cadre de dialogue régional dans l'espace euro-méditerranéen favorisant et structurant la

coopération régionale, notamment en valorisant les atouts et les potentiels de la région.

Les activités de l'UpM ont ainsi visé à adresser les priorités stratégiques de la région, à savoir l'intégration et la stabilité régionales, en concentrant les efforts autour des deux principaux piliers d'action : soutenir le **développement humain** et promouvoir le **développement durable**.

C'est dans cet esprit que se sont développées de 2012 à 2018, les activités de l'UpM. L'approche adoptée à ce niveau est fondée sur le triptyque des trois P : Politique, Plateforme et Projet.

2.1 LES ACTIVITÉS DE L'UPM AU NIVEAU POLITIQUE : UN ENGAGEMENT À CONSOLIDER

L'UpM n'est pas une ONG. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'UpM est avant tout l'expression de la volonté collective de ses Etats membres à renforcer la coopération régionale. Le niveau politique est donc l'essence même de l'UpM. C'est à ce niveau que réside la nécessité la plus forte pour une nouvelle impulsion afin de renforcer considérablement tous les mécanismes politiques de l'UpM.

Jusqu'en 2018, ce dialogue politique s'est essentiellement articulé dans le cadre de réunions ministérielles. Il fallait réussir ce premier palier mais une nouvelle impulsion est aujourd'hui nécessaire.

2.1.1 Conférences ministérielles UpM

Les conférences ministérielles traitent d'un certain nombre de priorités stratégiques dans la région tels que définis par les gouvernements avec comme objectif de promouvoir un agenda méditerranéen commun.

Depuis 2012, une quinzaine de conférences ministérielles UpM ont été organisées.

a) Le Forum Régional

Aucune réunion des ministres des affaires étrangères n'avait pu se tenir depuis celle de novembre 2008 à Marseille. Les problèmes politiques et notamment la crise (les crises) au Proche Orient ont toujours conduit les gouvernements de l'UpM à craindre les blocages qui pourraient survenir en réunissant les ministres des affaires étrangères.

Et compte tenu des difficultés vécues dans les premières années de l'UpM, un premier raisonnement avait consisté à dire que, pour « protéger » l'organisation, il fallait éviter les questions politiques et se concentrer sur les projets.

Toutefois, il est vite apparu que les questions politiques ne pouvaient pas être ignorées. Elles s'invitent dans toutes les réunions et dans tous les projets. Par ailleurs, ne pas évoquer les questions politiques ne « protégeait » pas l'organisation. Il lui faisait courir le risque d'un manque de pertinence.

Enfin, les progrès réalisés par l'organisation entre 2012 et 2014 ont consolidé cette dernière et renforcé la confiance de ses Etats-membres sur sa capacité à pouvoir davantage monter en puissance politiquement.

Sous l'impulsion active de la Haute Représentante de l'UE pour la politique extérieure et de sécurité et Vice-Présidente de la Commission, Federica Mogherini, ainsi que du Ministre jordanien des affaires étrangères et des expatriés, Nasser Judeh, (puis de Ayman Safadi, à partir de janvier 2017), les co-présidents ont estimé que le temps était venu de réunir les Ministres des affaires étrangères afin de relancer le dialogue politique entre les différents Etats membres de l'UpM. La coïncidence avec le 20^{ème} anniversaire du Processus de Barcelone en 2015 fournissait une occasion idéale pour une telle initiative.

Cette transition vers une UpM 2.0 est passée un peu inaperçue et de nombreux observateurs ont fait soit un « arrêt sur image » sur l'UpM en 2008, soit une lecture réductrice en assimilant l'organisation à la simple « gestion de projets ».

Cette transition était pourtant bien réelle avec un agenda politique renforcé.

Afin de réussir l'exercice, les Etats membres ont décidé d'une approche fondée sur un double principe :

- La réunion des ministres des affaires étrangères serait informelle (c'est-à-dire pas de déclaration commune officielle) avec un dialogue politique franc et direct sans nécessité de négociations sans fin sur un texte de déclaration qui pouvait, par ailleurs, rester sans effet.
- Cette réunion s'intégrerait dans le cadre d'un Forum Régional qui serait divisé en deux parties : la réunion des ministres des affaires étrangères et une grande conférence ouverte à tous les acteurs de la coopération régionale afin d'ouvrir notamment l'organisation à la société civile.

C'est sur cette base que le Premier Forum Régional a eu lieu à Barcelone en novembre 2015. Le succès de ce Forum tant au niveau du segment ministériel qu'à celui de la Conférence a conduit les co-présidences et les Etats membres à décider de faire de ce Forum Régional une rencontre annuelle. En particulier, près de 300 représentants de la société civile ont participé au Forum.

Les deuxième et troisième Forums Régionaux ont eu lieu en janvier 2017 et octobre 2018 à Barcelone.

Il convient de noter en particulier la présence à haut niveau à ces Forums Régionaux de la délégation libyenne, de la Ligue Arabe, de la BEI et de la BERD ainsi que de nombreux parlementaires et représentants des collectivités locales.

Compte tenu de la complexité de l'environnement géopolitique de la région, maintenir la régularité de ces réunions est plus important que jamais pour consolider le dialogue politique à haut niveau et apporter des réponses collectives à des défis communs.

Avec ces rencontres ministérielles, l'UpM démontrait qu'elle n'était pas uniquement une organisation de gestion de projets mais bel et bien une plateforme de dialogue politique régional.

Une analyse du dialogue politique au sein de l'UpM depuis 2015 permet de relever en particulier l'existence d'un acquis positif majeur et d'une occasion manquée.

- Un acquis positif : l'adoption d'une feuille de route lors du Forum Régional de janvier 2017

Encouragés par le succès du premier Forum régional de novembre 2015, les Etats membres ont décidé de travailler en vue de l'adoption d'une feuille de route lors du Forum suivant. De nombreux observateurs vouaient cette initiative à l'échec en estimant impossible l'adoption d'un texte par consensus par les ministres des affaires étrangères.

Une fois de plus, le cadre et le format de l'UpM ont démontré toute leur pertinence. Sur la base d'un premier papier présenté en mars 2016 par le Secrétariat Général, trois rounds de discussions ont eu lieu pour amender et ajuster le texte, notamment lors des réunions du SOM³⁰. Et ainsi que le veut le processus de l'UpM, le dernier SOM avant le Forum Régional (décembre 2016, le Forum ayant eu lieu les 23 et 24 janvier 2017), les ambassadeurs des pays membres ont adopté le texte à leur niveau et l'adoption subséquente par les ministres des affaires étrangères à Barcelone en janvier 2017 s'est faite sans difficulté.

Il s'agit d'un acquis politique essentiel. C'est le premier document politique à être adopté par les ministres des affaires étrangères depuis novembre 2008. Si l'on avait suivi les sceptiques qui prédisaient l'échec de cette initiative avant même de l'avoir tentée, ce résultat n'aurait pas été atteint. Cela prouve qu'à l'UpM comme partout ailleurs, il faut oser et travailler.

La feuille de route³¹ a permis de remobiliser les Etats membres autour d'un projet politique en identifiant quatre axes d'actions fortes :

- Le renforcement du dialogue politique.
 - La contribution des activités de l'UpM à la stabilité régionale.
 - L'intégration régionale.
 - Et le renforcement des capacités d'action de l'UpM.
-
- Une occasion manquée : le traitement de la question migratoire

30 L'acronyme utilisé est en anglais : Senior Official Meeting. Réunion des hauts fonctionnaires.

31 https://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2018/10/Roadmap_FollowUp_FR_DEF_Web.pdf

Le cas de la migration est, à cet égard, emblématique de l'occasion manquée que cela a représenté pour l'UpM. La Méditerranée est aujourd'hui au cœur de la problématique migratoire. On parle de Méditerranée comme un cimetière pour migrants irréguliers. La très grande majorité des flux passent par les pays méditerranéens avec, de surcroît, une réalité « multi-frontières » qui est plus vraie dans ce domaine que dans tout autre. La nécessité d'une approche régionale structurée s'impose donc. Selon la Commission européenne, « en 2015 et 2016, l'Union européenne (UE) a connu un afflux sans précédent de réfugiés et de migrants. Plus d'un million de personnes sont arrivées dans l'Union européenne, la plupart ayant fui la guerre et le terrorisme qui frappent la Syrie ainsi que d'autres pays ». ³²

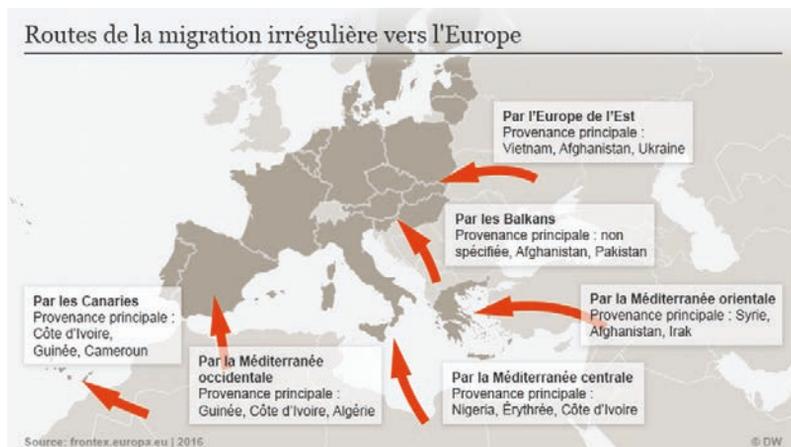
On ne peut donc que regretter que l'UpM n'ait pas été davantage utilisée par les Etats membres - notamment les pays européens - pour traiter de cette question centrale. Les divergences au sein de l'UE qui se sont en particulier illustrées par le fait, déjà évoqué plus haut, que les pays membres soient allés en ordre dispersés à Marrakech pour la signature (ou non) du Pacte Mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières³³, expliquent en partie pourquoi ce dossier n'est pas sur la table de l'UpM de manière plus forte et décisive. Pourtant, le format géographique de l'UpM qui inclut en plus de l'UE et des pays sud méditerranéens, les pays des Balkans, en font un lieu idéal pour le traitement de cette question. En effet, les pays des Balkans sont directement concernés comme lieu de passage de migrants transitant vers l'Europe du Nord.

La carte ci-dessous démontre clairement la pertinence du format géographique de l'UpM pour pouvoir rassembler l'ensemble des pays concernés par la majorité des routes migratoires.

32 <http://publications.europa.eu/webpub/com/factsheets/migration-crisis/fr/>

33 Voir page 58

Figure 6 : De multiples routes de la migration irrégulière vers l'Europe



Source : www.dw.com/fr/les-routes-de-la-migration-irrégulière-vers-leurope/a-36359557

Sur le plan politique, la cogestion par le Nord et le Sud, incarnée institutionnellement par des co-présidences, aurait permis également de traiter de la question migratoire de façon plus globale, concertée et équilibrée. Un des principaux reproches des pays du Sud aux pays de l'UE est précisément de ne pas suffisamment tenir compte des priorités des pays du Sud. L'occasion était donc fournie au sein de l'UpM d'avoir une gestion paritaire et équilibrée des priorités.

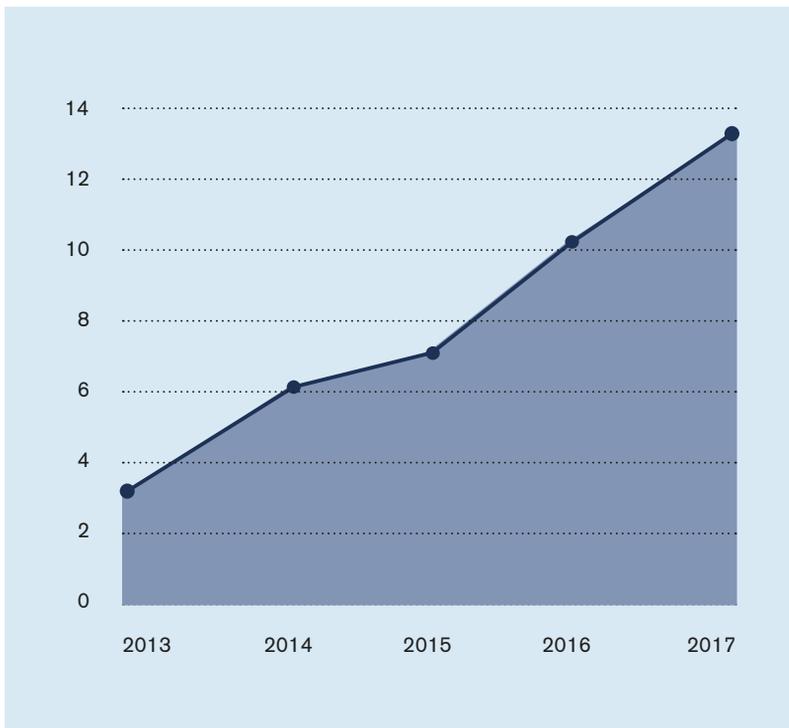
L'absence d'une action forte de l'UpM sur les questions migratoires a donc été une occasion manquée, notamment de la part de l'UE. La démarche de consultation, de dialogue et de pragmatisme de l'UpM ayant prouvé son efficacité, l'introduction de cette thématique dans l'agenda de l'UpM pourrait être utile pour une coopération régionale euro-méditerranéenne plus efficace sur la thématique migratoire.

b) Les conférences ministérielles thématiques

Les conférences ministérielles organisées dans le cadre de l'UpM visent à mettre en place un agenda politique commun sur des sujets prioritaires pour la région : emploi, renforcement du

rôle des femmes, coopération industrielle, commerce, économie numérique, développement urbain durable, environnement et changement climatique, économie bleue, eau, transport, énergie.

Graph 1 : Nombre cumulé de conférences ministérielles de l'UpM



Source : graphe conçu sur la base des données contenues dans www.ufmsecretariat.org

Ne voir ces conférences que sous leur angle strictement thématique est réducteur et détourne l'attention de l'essentiel. L'UpM n'a pas vocation à être une organisation sectorielle. Dans chacun de ces secteurs, il existe des organisations internationales et/ou régionales dédiées. Toutefois, l'action de l'UpM, dont la nature reste éminemment politique, vise un objectif majeur, celui de construire des agendas régionaux communs sur des priorités

collectives afin de renforcer la coopération régionale et faire progresser l'intégration régionale, deux conditions essentielles pour la promotion de la paix et la stabilité dans la région.

Prenons de façon particulière les exemples très stratégiques et politiques des secteurs de l'eau et de l'énergie.

Pour le secteur de l'eau, une première tentative de conférence ministérielle avait eu lieu à Barcelone en 2010 mais elle avait échoué. Aucune déclaration n'a pu être adoptée par consensus pour des raisons politiques (multiples) liées au Proche-Orient. Le secteur est alors apparu comme source de risque et de difficultés pour l'organisation. Or, s'il est un secteur où géopolitique rime avec considérations économiques et sociales, c'est bien celui de l'eau. Construire un agenda commun dans le domaine de l'eau dans la région euro-méditerranéenne était donc un objectif majeur et essentiel.

La montée en puissance des activités de l'UpM et sa méthodologie de dialogue, de consultation et de négociation a permis de dépasser l'échec enregistré en 2010 et de reprendre les discussions sur le sujet.

En 2016, grâce à une préparation minutieuse et une approche pragmatique, la réunion ministérielle de Malte a pu aboutir à l'adoption d'un agenda commun de l'UpM dans le secteur de l'eau et de nombreuses actions de suivi ont été entreprises depuis lors.

Pour le secteur de l'énergie, une première conférence ministérielle à Bruxelles en 2013 n'a pu aboutir à l'adoption d'une déclaration commune. Il a fallu trois années de travail, de consultations et de négociations pour aboutir finalement à la conférence ministérielle de 2016 à Rome qui a permis d'adopter un programme de travail commun, notamment par la mise en place de trois plateformes de dialogue régional (marchés de l'électricité, Energie renouvelable et efficacité énergétique, Gaz).

Dans ces deux cas, ou comme dans d'autres, il s'agit donc de questions géopolitiques essentielles pour les pays avec des enjeux majeurs. La dimension sectorielle ne doit pas occulter le volet politique qui est, dans la plupart des cas, dominant. C'est la raison pour laquelle le format de l'UpM présente des atouts pour pouvoir assurer cette double ingénierie technique et politique.

Cette démarche permet d'entrevoir, en plus de celles qui existent déjà, de nouvelles conférences ministérielles thématiques pour les années à venir pour des secteurs stratégiques tels que la jeunesse et le tourisme.

- c) Ayant obtenu, depuis 2015, le statut d'observateur aux Nations Unies, l'UpM développe un chapitre méditerranéen au sein de l'agenda global.

A ce titre, l'UpM participe aux travaux de l'AG des Nations Unies ainsi qu'à ceux de tous les organismes onusiens traitant de sujets sur lesquels l'UpM intervient (UNIDO, UNEP, UN Women, UN Habitat, ...).

L'obtention du statut d'observateur aux Nations Unies a été un acte institutionnel et politique clé pour l'UpM. Avec la montée en puissance de son activité, il était en effet apparu opportun de créer une cohérence entre l'action régionale et l'action multilatérale. Avec son statut d'observateur et l'intensification subséquente de son activité avec celles des Nations Unies, il est apparu que l'UpM développait progressivement ce que l'on pourrait appeler un chapitre méditerranéen dans le cadre de l'agenda global.

2.1.2 Les réunions des Hauts fonctionnaires (Senior Official Meetings)

Le SOM est l'organe directeur de l'UpM et rassemble les ambassadeurs des 43 Etats Membres auprès de l'UpM.

Depuis le lancement de l'UpM (et jusqu'en février 2018), 35 SOMs ont eu lieu. Ces réunions ont lieu 4 à 5 fois par an et couvrent l'ensemble du champ d'activité de l'UpM, à savoir :

- Dialogue politique (Processus de paix au Proche-Orient, Situation en Syrie, en Libye...).
- Préparation des réunions ministérielles.
- Suivi des activités du Secrétariat général.

Les ambassadeurs des pays membres en charge du suivi de l'UpM constituent un maillon important dans la chaîne de gestion des affaires euro-méditerranéennes:

- Ils sont généralement chargés de l'ensemble des mécanismes institutionnels couvrant les affaires méditerranéennes. On les retrouve donc au 5+5 et dans toutes les enceintes et cadres institutionnels qui traitent des affaires de la région. Un esprit de communauté existe donc puisque tous se retrouvent régulièrement dans différents cadres et se nouent ainsi entre eux, et bien au-delà de toute considération de nationalité ou de situation politique particulière, des liens de complicité et de confiance nécessaires pour le dialogue.
- En tant que véritables « sherpas » de leurs gouvernements sur les affaires méditerranéennes, ils ont un rôle à 360 degrés : vis-à-vis de leur hiérarchie, leurs collègues, les autres départements ministériels, les acteurs de la coopération régionale ainsi que les élus européens (pour les pays de l'UE), nationaux et locaux.
- Enfin, ils possèdent le pouvoir de proposition à la fois dans leurs écosystèmes nationaux et au sein des instances de l'UpM.

Leur rôle est donc extrêmement important et une partie non négligeable de l'impulsion politique essentielle à donner à l'UpM dépend d'eux.

Les SOMs se sont toujours réunis avec une régularité exemplaire (tous les 3 mois), même lors de circonstances politiques difficiles, notamment au Proche-Orient.

Le SOM a ainsi joué un rôle important pour assurer le soutien unanime de tous les Etats membres à la montée en puissance des activités de l'UpM et pour donner une impulsion à la coopération régionale.

Toutefois, le dialogue politique est, sans conteste, le parent pauvre de ces réunions. C'est probablement sur ce point que le besoin de réforme est le plus urgent. Le dialogue politique n'y est pas suffisamment dense.

Dans une première phase (jusqu'en 2015), cette réalité était en cohérence avec le choix opéré à l'époque de ne pas évoquer les

sujets politiques dans le cadre de l'UpM. Toutefois, depuis 2015, et ainsi que nous l'avons vu précédemment, l'agenda de l'UpM est devenu plus politique.

Des évolutions ont été enregistrées au SOM grâce notamment aux discussions sur la feuille de route et à l'invitation par la co-présidence de personnalités de haut niveau aux réunions. Mais le dialogue politique peut encore être plus fort et plus dense dans le cadre du SOM.

En effet, celui-ci est un outil précieux de dialogue politique compte tenu de son format et de sa régularité. Plusieurs questions peuvent y être débattues avec plus de vigueur. Des questions politiques qui peuvent être traitées avec plus de densité politique, aux grandes questions stratégiques de la région tels que la lutte contre le terrorisme, la gestion des flux migratoires, les défis du vivre-ensemble etc... Le cadre de l'UpM représenté par ses ambassadeurs paraît logiquement être le plus adéquat !

Plusieurs idées existent pour renforcer le dialogue politique dans le cadre du SOM :

- Une répartition pourrait être convenue. Les SOM organisés à Barcelone (généralement deux fois par an) pourraient être consacrés aux activités opérationnelles du Secrétariat Général. Les SOM organisés à Bruxelles ou ailleurs pourraient être réservés aux grandes questions politiques et stratégiques.
- Par ailleurs, l'idée que certains de ces SOM soient des SOM + au niveau des directeurs politiques pourrait être explorées utilement afin de densifier les débats.
- Les SOM sont le lieu idéal pour un état des lieux tous les trois mois de l'ensemble des activités dans la région par toutes les institutions qui s'y déploient. Cela permettrait un exercice de circulation de l'information et de mise en cohérence extrêmement utile pour tous.
- Des pays ou groupes de pays pourraient soumettre des non-papiers sur différents sujets avec différentes propositions. La négociation autour de ces papiers pourrait alors conduire, selon les cas, à des communications de l'UpM à l'instar de ce qui se fait dans d'autres organisations internationales.

En la personne des Ambassadeurs chargés de l'UpM, les pays membres disposent de véritables sherpas méditerranéens. C'est un atout pour pouvoir avancer sur l'agenda régional.

En conclusion de cette section, nous pouvons constater que , forte des progrès réalisés au cours des dernières années, l'UpM peut renforcer significativement sa dimension politique et réactiver tous les mécanismes politiques initialement prévus dans le cadre de la Déclaration de Paris. Pour cela, et afin d'être dans une logique d'action et non de simple constatation, un certain nombre d'idées pourraient être formulées :

- Rencontres des ministres des affaires étrangères à New York en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU). Généralement organisée la troisième semaine de septembre, l'AGNU est un moment fort de la diplomatie internationale au cours duquel de nombreux chefs d'Etats et de gouvernement ainsi que la quasi-totalité des ministres des affaires étrangères sont présents. En marge des travaux de l'AGNU, de nombreuses rencontres ont lieu soit entre les groupes géographiques sur des questions thématiques. Ces réunions sont souvent de courtes durées (une à deux heures) car les agendas sont extrêmement chargés mais cela permet également d'en tenir plusieurs et de permettre ainsi aux délégations de multiplier leurs activités et d'optimiser leur présence.
- Création d'un Groupe des ambassadeurs de l'UpM dans différentes capitales. Il est habituel que les ambassadeurs se rencontrent une fois par mois dans des formats géographiques divers. Il y a donc le groupe des ambassadeurs africains, le groupe arabe, celui de l'UE etc...

Les ambassadeurs des pays de l'UpM pourraient également se rencontrer à une fréquence déterminée dans les différentes capitales d'accréditation.

- Réactiver le Comité permanent à Bruxelles. Celui-ci est déjà prévu par les textes constitutifs de l'UpM de 2008. Il ne s'est toutefois jamais réuni. Il s'agit d'une rencontre entre les ambassadeurs des pays de l'UpM à Bruxelles.
- Déclarations communes sur certaines thématiques : il peut être envisagé que, sur des sujets spécifiques, les co-présidents de l'UpM avec l'appui des Etats membres puissent rendre publiques des déclarations au nom de l'UpM pour renforcer un message particulier. Plusieurs groupes géographiques le font. L'UpM pourrait le faire.

L'ensemble de ces idées et propositions a pour objectif de démontrer la voie des options possibles pour un renforcement de la dimension politique de l'UpM. Ces idées et propositions ne font que s'inspirer de pratiques existantes dans d'autres ensembles régionaux.

Cette nouvelle impulsion politique pourrait ouvrir la voie à l'organisation d'un Sommet qui consacrerait la réactivation de la plus haute structure politique de l'organisation.

2.2 LES PLATEFORMES DE DIALOGUE RÉGIONAL

Sur la base des orientations politiques fixées par le niveau politique, l'UpM structure un dialogue approfondi entre tous les acteurs impliqués dans chaque secteur de la coopération régionale.

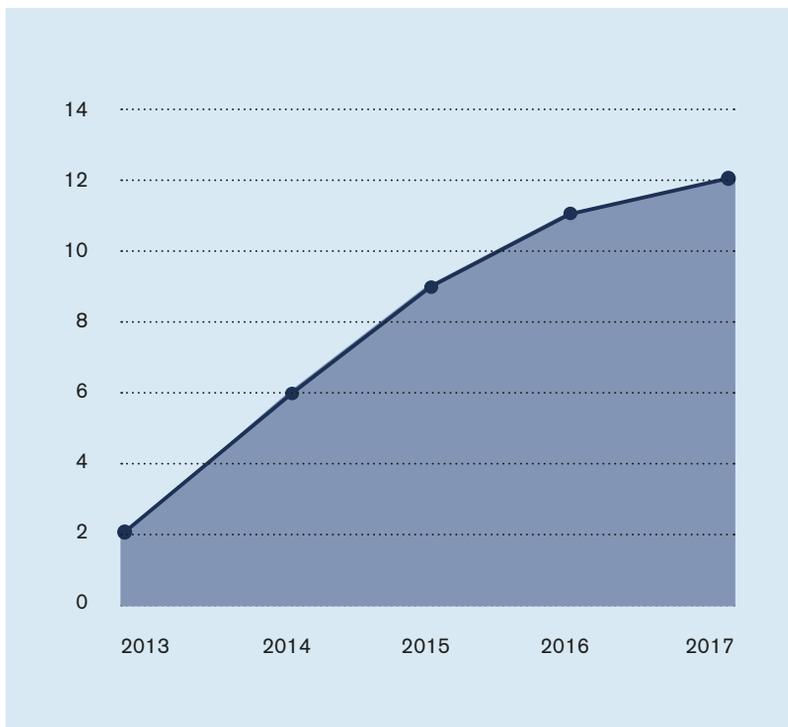
2.2.1 Douze plateformes de coopération régionale

Ces plateformes de dialogue régional impliquent de nombreux acteurs, tels que des institutions gouvernementales, des organisations régionales et internationales, des autorités locales, la société civile, le secteur privé et des institutions financières. Cette interaction étroite entre les experts nationaux et les acteurs concernés est un outil fondamental pour échanger des informations quant aux mandats ministériels, mieux comprendre les besoins, partager des expériences, identifier les meilleures pratiques et promouvoir des projets concrets de coopération.

L'UpM a ainsi mis en place une douzaine de plateformes de dialogue et groupes de travail, et a ainsi accueilli plus de 300 conférences de haut niveau, forums d'experts et tables rondes rassemblant plus de **25.000 acteurs de la coopération régionale**³⁴.

34 Voir Annexe 4

Graphe 2 : Nombre cumulé de plateformes mises en place par l'UpM



Source : graphe conçu sur la base des données contenues dans www.ufmsecretariat.org

Ces plateformes présentent les avantages suivants :

- Elles sont inclusives en ce sens où elles permettent de mettre ensemble à la fois les représentants d'institutions publiques (gouvernements, organisations internationales, institutions financières) mais également l'ensemble des acteurs de la coopération régionale dans une interaction paritaire et régulière.
- Elles structurent la démarche en ce sens où elles permettent d'assurer le suivi, le monitoring et la mise en œuvre des décisions prises. Au besoin, ils permettent de prendre les décisions appropriées pour les ajustements nécessaires.
- Et enfin, elles permettent d'assurer un reporting factuel aux

conférences ministérielles et de créer un instrument d'évaluation des progrès accomplis.

Ainsi et compte tenu de la multiplicité des acteurs engagés dans les questions méditerranéennes et de son identité propre en tant qu'unique institution intergouvernementale rassemblant l'ensemble des pays de la région, l'UpM a pu jouer un rôle sans cesse croissant de plateforme utile pour favoriser les coordinations, les synergies et les complémentarités entre les différentes institutions et initiatives engagées dans la région.

2.2.2 L'UpM : une organisation en interaction croissante avec les autres institutions

La nature paritaire de l'organisation avec une cogestion par les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée lui assure une pertinence particulière afin d'assurer une implication de tous dans les différentes activités et une meilleure adéquation des priorités identifiées par rapport aux actions entreprises.

Cette construction se fait bien sûr très graduellement et de façon parfois imparfaite mais si le besoin de coordination se fait ressentir au profit de résultats plus forts et plus tangibles sur le terrain, l'UpM est une plateforme appropriée pour cela.

C'est en ce sens que l'UpM a pu développer des partenariats avec les institutions internationales et régionales agissant dans la région. Il existe un « écosystème » euro-méditerranéen qui est assez complet couvrant plusieurs niveaux :

- Parlements avec deux assemblées : l'Assemblée Parlementaire de l'UpM (rassemblant les 43 parlements des Etats membres ainsi que le Parlement Européen), l'Assemblée Parlementaire de la Méditerranée (APM, composée de représentants de 31 pays, essentiellement ceux riverains de la Méditerranée) ; des échanges réguliers ont également lieu avec le Parlement européen et ses différentes commissions, notamment la Commission des Affaires Etrangères (AFET).

- Collectivités locales et dimension territoriale avec l'Assemblée Locale et Régionale Euro-Méditerranéenne (ARLEM), AVITEM.
- Dimension culturelle avec la Fondation Anna Lindh.
- Dimension « secteur privé » avec ASCAME, BusinessMed et ANIMA.
- Dimension « Think Tank » avec Euromesco, Femise et EMNES.
- Dimension universitaire avec LUEMF, EMUNI, UNIMED, MEDAC.
- Dimension recherche et innovation avec le CIHEAM et PRIMA.

L'UpM a également développé des collaborations avec des organisations régionales.

La Ligue des Etats arabes est un partenaire stratégique pour l'UpM, comme le confirme la signature d'un Mémorandum d'Entente en octobre 2017 entre les deux organisations, en vue de renforcer la collaboration mutuelle et la promotion de leurs activités de coopération régionale.

Des contacts réguliers sont entretenus avec le Secrétariat Général de l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

L'UpM a par ailleurs renforcée ses relations avec des institutions internationales et européennes actives dans la région euro-méditerranéenne :

- Le Conseil de l'Europe et notamment son Centre Nord-Sud dont le siège est à Lisbonne.
- L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).
- La Fondation Européenne pour la Formation (ETF).
- L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE), notamment concernant des problématiques liées à la jeunesse, le renforcement du rôle de la femme, la promotion du dialogue interculturel et la prévention de l'extrémisme.
- Le réseau des Conseils Economiques, Sociaux et Environnementaux.

De plus, l'UpM est activement impliquée dans des activités développées dans le cadre du Dialogue 5 + 5. Le Secrétariat général

a renforcé ses activités dans le cadre de l'Accord d'Agadir en vue de contribuer aux efforts d'intégration économique dans la région.

Sur le plan des partenariats globaux, et comme précisé plus haut, l'UpM s'est vue accorder le statut de membre observateur par l'Assemblée Générale des Nations Unies en décembre 2015 (Résolution 70/124), ouvrant ainsi la voie à une collaboration plus étroite avec les agences des Nations Unies. Dans ce cadre, le Secrétariat général a renforcé ses relations avec de nombreux organes de l'ONU.

L'UpM est ainsi la seule organisation intergouvernementale euro-méditerranéenne disposant d'un tel statut auprès des Nations Unies. Elle peut donc jouer le rôle de porte-parole des intérêts communs des pays de la région sur la scène internationale.

Par ailleurs, l'UpM a renforcé sa coopération avec les Etats membres du G7, y compris le Partenariat de Deauville, afin de développer des synergies en termes d'activités de développement économique et humain et/ou de projets.

A partir de 2016 et compte tenu de la montée en puissance des activités de l'UpM, des partenariats financiers innovants ont été mis en place.

L'UpM est ainsi passée d'une activité de financement destinée à des projets spécifiques à la construction de partenariats stratégiques de plus long-terme.

Les accords de coopération signés par l'UpM avec l'Agence Suédoise de Coopération Internationale au Développement (Sida) et le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique (BMZ) constituent à cet égard, une structuration innovante de mécanismes d'accompagnement d'actions de développement dans la région.

D'autres formules existent également avec la Norvège (pourtant non-membre de l'UE ou de l'UpM), la France, l'Espagne et l'Italie.

Ces approches ont le mérite de montrer les options de mécanismes de financements possibles.

Elles se conjuguent avec les financements disponibles au niveau de l'UE et des institutions financières internationales mais correspondent également à des priorités spécifiques géographiques ou thématiques.

Il s'agit donc d'une démonstration intéressante de l'existence de ce champ du possible qu'il convient naturellement de consolider et d'amplifier bien davantage au bénéfice de résultats et d'impacts plus importants sur le terrain.

Enfin, l'UpM a construit des partenariats plus inclusifs avec des acteurs non gouvernementaux (réseaux de femmes, de jeunes, de chercheurs, universitaires, d'ONGs, de think tanks, de collectivités locales, d'entreprises, etc...), soit dans le cadre des forums régionaux, soit en tant que participants au sein des plateformes spécialisées, ou encore en tant que promoteurs et partenaires dans les projets labellisés par l'UpM au niveau opérationnel (comme cela sera développé dans la section suivante).

En conclusion de cette section, il est important de souligner qu'au-delà des progrès enregistrés, les synergies existantes ne doivent toutefois pas occulter le chemin qui reste à parcourir pour plus de cohérence et plus d'efficacité.

Prenons l'exemple de l'articulation entre les politiques euroméditerranéennes développées directement par l'UE dans le cadre de sa politique de voisinage et celles promues par l'UpM dans le cadre de ses activités.

De 1995 à 2008, toutes les actions régionales entre l'UE et les pays méditerranéens se faisaient dans le cadre dit « Euromed » avec un traitement et un suivi à Bruxelles au sein de la Commission Européenne. Lorsqu'en 2008 est lancée l'UpM, deux processus se sont superposés : Euromed et UpM.

Trois cas de figure sont alors apparus :

- Les sujets pris en charge par l'UpM et pour lesquels la transition s'est faite sans difficultés : renforcement du rôle des femmes par exemple.
- Les sujets qui n'entraient pas dans les attributions de l'UpM et qui continuaient à se dérouler dans un cadre « Euromed » : Euromed Police, Euromed Justice, etc...
- Les sujets pour lesquels il reste difficile d'assurer une transition logique et cohérente : Transport, Commerce, Industrie. Ceux-là font l'objet soit d'un « double track » soit se sont

« UpMisé » (ou encours d'UpMisation) sur le papier mais pas encore dans les pratiques.

Dans tous les cas de figure, la confusion est souvent bien là, y compris pour les initiés.

Celle-ci provient, entre autres, de la confusion fréquente entre l'UpM (en tant qu'organisation intergouvernementale) et le Secrétariat Général de l'UpM (en tant que structure d'action). S'il est vrai et normal que le Secrétariat Général de l'UpM a un mandat spécifique et donc des sujets et thématiques pour lesquels, il est habilité (ou non) à agir, l'UpM en tant qu'organisation intergouvernementale n'est quant à elle limitée à aucun secteur spécifique. Les gouvernements, dans leur souveraineté, peuvent traiter de tous les sujets qu'ils considèrent collectivement et unanimement prioritaires. Le choix leur revient ensuite de mandater le Secrétariat Général d'une mission spécifique ou de charger une autre institution d'assurer le suivi de telle ou telle question.

Dans cet esprit, l'UpM pourrait être le cadre de toutes les actions régionales jusque-là appelées « Euromed » et les Etats membres pourraient alors décider d'un commun accord si tel ou tel sujet devrait être traité par le Secrétariat Général de l'UpM, la Commission européenne ou toute autre institution.

Le fait que tous les processus régionaux soient placés sous le nom de l'UpM serait une clarification et une mise en cohérence qui éviteraient bien des confusions et qui permettraient de se concentrer sur l'essentiel (c'est-à-dire les résultats obtenus) plutôt que sur le débat sémantique qui est souvent une source de confusion pour tout le monde.

2.3 LES PROJETS RÉGIONAUX STRUCTURANTS

En s'inscrivant dans le cadre des orientations politiques et s'appuyant sur les dynamiques créées par les plateformes de dialogue régional, l'UpM s'emploie à rendre visible et tangible un certain nombre d'activités structurantes pour la coopération régionale. Cela se fait par la labellisation de projets régionaux.

2.3.1 La labélisation de projets

Le label est l'approbation unanime par les Etats Membres d'un projet régional. Ce label octroie une légitimité forte au projet et à son promoteur, et permet à l'UpM de mobiliser ses expertises pour son accompagnement et ouvre la voie à de possibles financements.

C'est le Secrétariat général de l'UpM qui est à l'initiative pour la présentation des projets à labelliser. Une première étape pré-labellisation est assurée par le Secrétariat général sur la base d'une triple analyse politique, financière et technique.

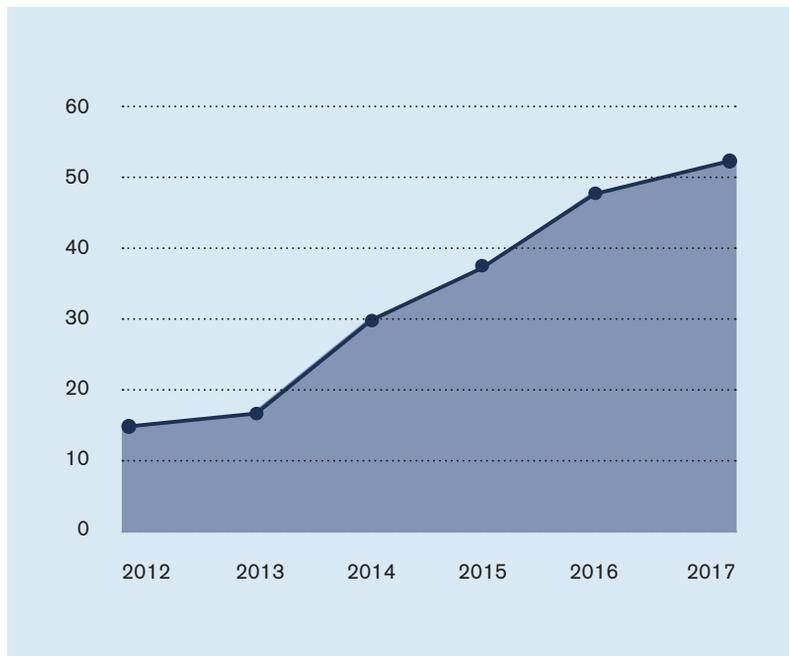
Un certain nombre de critères sont requis. Les équipes du Secrétariat général étudient le dossier jusqu'à le présenter, en interne, au Comité des Projets pour approbation. Sur la base de celle-ci, le projet est considéré prêt à être présenté aux Etats Membres lors d'une réunion des Hauts fonctionnaires.

Les Hauts fonctionnaires examinent à leur tour le projet et décident de sa labellisation ou non.

Une fois le projet labellisé, le Secrétariat général reprend la main pour accompagner le promoteur du projet dans sa mise en œuvre.

Une fois les travaux finalisés, le projet est lancé et l'accompagnement de l'UpM se poursuit pour sa pleine mise en œuvre et éventuellement son extension et montée en puissance.

Grphe 3 : Evolution du nombre de Projets labellisés par l'UpM de 2012 à 2018

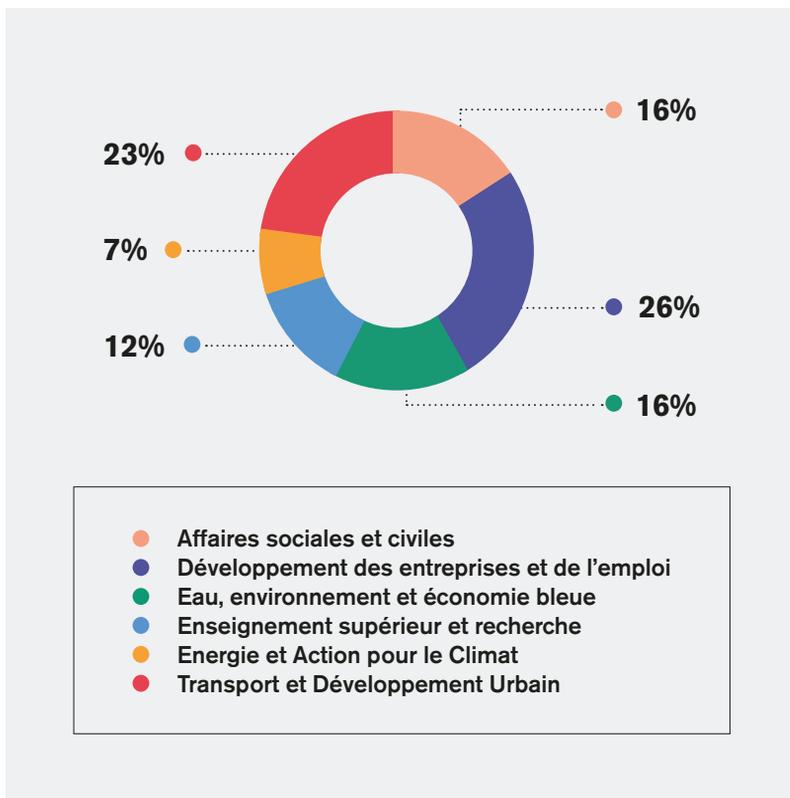


Source : graphe conçu sur la base des données contenues dans www.ufmsecretariat.org

Au total, l'UpM a labellisé 51 projets à fin décembre 2017, pour une valeur globale de 5,5 milliards d'Euros³⁵.

35 Trois nouveaux projets ont été labellisés en 2018, portant ainsi le nombre total de projets labellisés à 54 au 31 décembre 2018.

Graphe 4 : Projets labélisés par l'UpM par secteur à fin 2017



Source : graphe conçu sur la base des données contenues dans www.ufmsecretariat.org

Une analyse des projets labellisés par secteur, pays, sous-régions et promoteurs fait ressortir les éléments suivants³⁶ :

- Le nombre de bénéficiaires ciblés à travers la première génération de projets est de 200.000, dont :
 - o Plus de 50.000 femmes
 - o Plus de 100.000 jeunes
- La répartition entre les projets axés sur le développement durable (46% transport, énergie, eau, environnement) et le développement humain (54% affaires sociales, développement des entreprises, enseignement) est équilibrée.
- Au 31 décembre 2017, l'UpM avait labellisé **51 projets**, pour un total de **5,5 milliards d'euros**.
- Il existe une relative diversité des projets mettant ainsi clairement en évidence le large potentiel de la région dans différents domaines.
- Il existe naturellement une grande diversité au niveau de la nature et de la taille des projets : de ceux à quelques centaines de milliers d'euros (nécessitant des financements sous formes de subventions) à ceux à plusieurs centaines de millions d'euros réclamant une ingénierie financière souvent complexe. Mais dans tous les cas, ce sont les impacts sur le terrain et sur les populations qui sont privilégiés.
- Le Maghreb (47%) et le Machrek (39%) sont deux régions qui ont bénéficié majoritairement des projets labellisés par l'UpM. Un effort reste à faire au niveau des Balkans et de la Turquie (14%) même si des résultats encourageants ont été enregistrés depuis 2016.
- Le Maroc (66%), la Tunisie (64%), l'Égypte (46%) et la Jordanie (42%) sont les plus présents dans les projets labellisés par l'UpM.

36 www.ufmsecretariat.org

- Il y a un équilibre parfait entre les projets développés avec des entités publiques et ceux développés avec la société civile et/ou le secteur privé (Organisations internationales 10%, Administrations nationales 26%, Institutions financières 10%, Enseignement supérieur et recherche 12%, secteur privé 16%, société civile 26%).

L'UpM va au-delà du simple processus de labélisation des projets pour se concentrer également sur leur mise en œuvre.

En 2018, plus des deux-tiers des projets sont soit totalement mis en œuvre soit ont connu des progrès de réalisation significatifs. Trois cas peuvent être choisis pour illustrer l'état d'avancement des projets de l'UpM.

2.3.2 Quelques exemples de mise en œuvre de projets labélisés

a) L'Université euro-méditerranéenne de Fès (l'UEMF)

Projet emblématique de l'UpM, l'UEMF est un projet dont l'initiative revient au Roi Mohammed VI du Maroc. En se basant sur la tradition d'ouverture et de tolérance du Royaume du Maroc et en particulier de la ville de Fès, l'idée du Souverain marocain de créer une université qui incarne tous les objectifs majeurs de la région était en soi un symbole fort.

Pour son financement, les négociations ont été longues. Certains bailleurs de fonds potentiels avançaient initialement le fait qu'il existait déjà deux universités à Fès et ses environs (l'université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès et l'université Al Akhawayne à Ifrane- 70 km de Fès). Selon un tel raisonnement, le Collège de l'Europe de Bruges n'aurait jamais vu le jour puisqu'il existe déjà d'autres universités belges dans la région. Et la ville de Fès est porteuse d'une grande symbolique pour le monde universitaire. C'est en effet dans cette ville que fut créée en 859 une des premières universités au monde toujours en exercice (Al Quaraouiyine), fondée par une femme : Fatima Al Fihrya.

D'autres mettaient en avant l'existence d'une université euroméditerranéenne en Slovénie et évoquaient les risques de duplication. Mais il était important de développer un projet au Sud de la Méditerranée.

La pertinence stratégique du projet, qui incarnait l'essence même de l'UpM, était ainsi très forte.

Porté par un pays, le Maroc, avec un leadership fort et une clarté dans les objectifs, le projet a pu obtenir l'aval politique des autres partenaires au sein de l'UpM. C'est ainsi que, sur proposition du Maroc et avec un appui actif d'un premier groupe de pays, le projet de l'UEMF a été labelisé en juin 2012. Suite à ce label politique, l'action de l'UpM s'est déployée conformément à sa méthodologie, en développant l'ingénierie technique et financière du projet. Au terme de trois années de négociations et avec l'engagement fort de son Président, Mostapha Bousmina et de son Chancelier Mohammed Kabbaj, le projet a finalement obtenu l'intégralité des financements nécessaires de la part du gouvernement marocain, de représentants du secteur privé, de la Commission européenne (subvention de 18 millions d'Euros, dont 13 dans le cadre de la NIF³⁷) et de la BEI (Prêt de 70 millions d'Euros). L'UEMF est aujourd'hui pleinement opérationnelle et déploie ses activités ainsi que nous le verrons dans la deuxième partie.

b) La dépollution du Lac de Bizerte

Placé dans le cadre du programme Horizon 2020 pour l'environnement et l'assainissement de la Méditerranée, le projet concerne une région de plus de 500 000 habitants au Nord de la

37 La Neighbourhood Investment Facility (NIF en anglais) et Facilité d'investissement pour le voisinage (FIV en français) est un mécanisme financier innovant qui relève de la politique européenne de voisinage (PEV). Son principal objectif est de financer des investissements dans des projets clés d'infrastructures ainsi que de favoriser le développement du secteur privé. À cet effet, la FIV offre des financements sous la forme de subventions qui viennent en complément des prêts accordés par les institutions financières européennes : https://ec.europa.eu/europeaid/tags/neighbourhood-investment-facility-nif_fr

Tunisie dont le développement économique et social était freiné par la pollution du lac.

En partenariat avec la BEI et la Commission Européenne, l'UpM a labelisé le projet et déployé ses activités pour son lancement. Ce projet de 91 millions d'euros pour une durée de 5 ans a ainsi obtenu en 2016 un financement complet : 40 Millions de la BEI, 20 Millions de la BERD (plus 2 millions d'euros d'assistance technique co-financée avec le Fonds Mondial pour l'Environnement, GEF), 15 Millions de la Commission Européenne, 16 Millions du gouvernement tunisien.

Ce projet, lancé en novembre 2016, est par ailleurs fortement et activement porté par les autorités locales tunisiennes de la région de Bizerte ainsi que par les représentants de la société civile locale.

Il s'agit donc d'un exemple réussi de collaboration collective entre gouvernements, organisations internationales et régionales, bailleurs de fonds, société civile et collectivités locales, le tout coordonné par l'UpM.

c) L'unité de dessalement d'eau de mer à Gaza.

S'il existait un seul projet qui pouvait démontrer la valeur ajoutée d'une coopération régionale dans le cadre de l'UpM, c'est bien celui de l'unité de dessalement d'eau de mer à Gaza. Considérée unanimement comme la seule option industrielle et technologique pour donner l'accès à l'eau potable à 2 millions de personnes vivant dans cette région, l'unité de dessalement d'eau de mer à Gaza est un projet politiquement, techniquement et financièrement complexe mais éminemment important et stratégique.

Labellisé dans le cadre de l'UpM en 2011, le projet a mis 6 ans à murir et prendre forme avec de nombreuses périodes de doutes et parfois de recul. La situation humanitaire détériorée dans la bande de Gaza a toutefois achevé de convaincre l'ensemble des intervenants sur l'urgence de mettre en œuvre ce projet. Celui-ci s'intègre dans le cadre d'une stratégie palestinienne de l'eau développée avec de nombreuses organisations internationales dont la Banque Mondiale et le PNUD. La mise en œuvre d'une unité industrielle de dessalement de l'eau de mer est une

des composantes de cette stratégie. Il ne s'agit donc pas d'un projet isolé.

La méthodologie UpM a ainsi permis d'assurer :

- Un dialogue politique permanent entre les autorités palestiniennes, israéliennes, l'UE et l'UpM au sujet des différentes étapes du projet.
- La finalisation de tous les détails techniques du projet.
- La mise en place d'une ingénierie financière du projet qui permet à tous les bailleurs de fonds d'avoir les garanties de transparence, de bonne gouvernance et de soutenabilité du projet.

C'est ainsi qu'une conférence des donateurs a eu lieu en mars 2018 à Bruxelles. Pour un projet de 550 millions d'Euros, la Banque Islamique (agissant en son nom propre et au nom des pays du Golfe) a confirmé son engagement financier à hauteur de 50 % du montant nécessaire pour le projet. La Commission Européenne finance à hauteur de 70 millions d'Euros sous forme de dons. Plusieurs bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux s'engagent également pour soutenir financièrement et techniquement ce projet. Son financement est aujourd'hui assuré à 80% et les premiers appels d'offres peuvent être lancés.

2.3.3 Une faiblesse structurelle : l'absence de mécanismes financiers propres à l'UpM

Sans financements propres ou fonds fiduciaire spécifique, l'UpM se heurtera toujours à une limite objective alors même que sa capacité d'action est potentiellement plus forte que ce qu'elle a pu, avec des moyens limités, mettre en œuvre jusque-là.

Il y a eu dans le passé de nombreux débats et de rapports sur l'éventualité d'une banque euro-méditerranéenne pour le développement. Il en existe pour tous les continents : la Banque Africaine de Développement, la Banque Asiatique de Développement, la Banque interaméricaine de Développement. Il existe également une Banque Islamique de Développement et l'UE a également

mis en place à la fois la Banque Européenne d'Investissement pour accompagner sa propre construction ainsi que la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement pour la transition des anciens pays de l'Europe centrale et orientale vers l'adhésion.

Une banque Euro-Méditerranéenne pour le développement aurait donc eu toute sa légitimité.

Certains avançaient que l'ancienne FEMIFE de la BEI jouait ce rôle. D'autres encore que les fonds disponibles au sein de l'UE à travers de nombreux mécanismes communautaires et bilatéraux étaient suffisants (quantitativement) et ne nécessitaient pas de créer une nouvelle institution financière.

Les réflexions sur une Banque Euro-Méditerranéenne de Développement sont allées assez loin. En 2009, une Commission présidée par l'ancien Président de la Caisse d'Épargne française, Charles Milhaud - connu pour son militantisme méditerranéen - avait publié un rapport³⁸ sur le sujet. La Commission avait conclu à l'existence de trois options :

« La première voie consisterait à une création ex-nihilo d'une banque à l'instar de ce qui a été fait pour la BERD. Ceci aurait cependant un coût très élevé. La seconde voie vise à fonder un nouvel établissement avec comme actionnariat de référence la BEI. Si, nous n'arrivons pas à cela, il reste une autre solution, en retrait, celle de se lancer dans une caisse publique méditerranéenne, comme Inframed, qui s'appuierait sur des structures publiques existantes en France, Italie, Espagne, Maroc... »³⁹

La préférence, à l'unanimité des membres de la commission, allait vers la seconde solution et le vice-président de la BEI de l'époque, Philippe de Fontaine Vive, avait même indiqué que son institution pourrait participer à hauteur de 30% du capital envisagé qui était alors évalué à une fourchette allant de 10 et 15 milliards d'Euros.

38 <https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000460/index.shtml>

39 *ibid.*

Ce capital serait ouvert sur une base volontaire à la fois aux pays et institutions de la région mais également en dehors de la région. Les pays du Golfe étaient, en particulier, invités à y participer.

10 années après ce rapport et des décennies après que l'idée ait été évoquée pour la première fois, il n'en a rien été.

Différentes options existent par ailleurs. Celle de mettre en place un véritable fonds fiduciaire pour financer les activités au Sud de la Méditerranée aurait aujourd'hui toute sa pertinence pour donner plus de force, de vigueur, d'impact et de visibilité aux actions entreprises.

En conclusion de cette section, il faut souligner qu'il existe un champ d'opportunité important pour le développement de projets structurants dans la région. Un premier palier a été atteint mais il convient d'amplifier le mouvement pour renforcer significativement les résultats sur le terrain. La construction euro-méditerranéenne ne peut être limitée à la mise en œuvre de projets. En revanche, ces projets sont nécessaires à tout processus de renforcement de partenariat entre les deux rives de la Méditerranée.

Conclusion du chapitre 2 : L'UpM : un potentiel encore largement sous-exploité

S'il est évident que ni l'UpM, ni le Processus de Barcelone, ni encore aucun autre cadre de coopération multilatéral, régional et/ou sous-régional n'ont pu permettre d'atteindre de façon tangible les objectifs stratégiques de paix, de stabilité et de prospérité en Méditerranée, il n'en demeure pas moins vrai que la nécessité de trouver des solutions régionales à des défis qui sont chaque jour davantage à dimension régionale est plus pertinente que jamais.

En effet, la portée et l'ampleur des défis auxquels est confrontée la région euro-méditerranéenne dans des domaines tels que la sécurité, la radicalisation, le terrorisme, la migration irrégulière, le chômage et le changement climatique, ont atteint des niveaux sans précédent et requièrent plus que jamais le recours à une approche globale, équilibrée et concertée. A cet égard, l'importance de cadres régionaux tels que l'UpM devient de plus en plus

cruciale pour la promotion d'une coopération efficace, notamment dans une région où le niveau d'intégration régionale est l'un des plus faibles au monde.

Ainsi, la montée en puissance des activités de l'UpM entre 2012 et 2018 apporte les éléments de cadrage suivants :

- L'UpM reste le seul cadre intergouvernemental qui réunit l'ensemble des pays du pourtour euro-méditerranéen.
- L'absence d'avancées notables sur les thématiques politiques et sécuritaires dans la région ne doit pas conduire à l'inertie. Le dialogue et la coopération doivent toujours être des options privilégiées.
- Il est nécessaire d'adopter une approche pragmatique, graduelle et qui intègre le facteur temps et ne pas céder aux tentations de grandes déclarations sans lendemain qui ne génèrent que déception et frustration.
- Il est fondamental de venir en soutien actif à toutes les forces positives de la région (jeunesse, femmes, entreprises, ...) et en faire des leviers de développement.

En ce sens, le profil de l'UpM en 2018 prend toute sa signification et toute son importance pour :

- Accompagner une UE qui est encore à la recherche d'une vraie politique vis-à-vis de son Sud ainsi que des pays du Sud dont le réflexe de coopération régionale, notamment Sud-Sud, est encore bien faible.
- Mobiliser les financements qui n'ont jamais été aussi importants mais qui ont du mal à être canalisés vers des actions collectives concrètes et des résultats à l'ampleur à la hauteur des défis.
- Soutenir des sociétés civiles souvent en avance par rapport à la géopolitique et qui souhaitent être davantage impliquées, écoutées et associées.

Toute nouvelle étape pour le renforcement de la coopération régionale dans la région euro-méditerranéenne dépendra très

largement de la force de l'engagement politique de ses Etats membres envers cette organisation. Il est en effet possible d'aller plus loin encore que ce que prévoit la feuille de route.

Le défi principal aujourd'hui est de passer à une vitesse supérieure. L'objectif est d'utiliser davantage l'UpM pour ouvrir la voie à une nouvelle étape et s'assurer que les résultats sur le terrain puissent répondre de façon plus forte aux besoins des populations des deux rives de la Méditerranée.

L'UpM a ainsi vocation à être l'acteur principal et fédérateur pour le volet régional de la coopération euro-méditerranéenne et doit aujourd'hui prendre de l'épaisseur. L'action engagée et volontaire du Secrétaire Général de l'UpM en 2019, l'Ambassadeur égyptien Nasser Kamel, va dans ce sens.

CHAPITRE 3 :

Les nombreux formats géographiques et cadres institutionnels pour le partenariat euro-méditerranéen : trop ou pas assez ?

De très nombreuses institutions interviennent dans la région euro-méditerranéenne. Une présentation exhaustive pourrait même conduire à la conclusion qu'il y a trop d'institutions pour peu de résultats.

En effet, tous les formats existent : le régional, le continental, le sous-régional, le plurilatéral. Nous verrons dans ce chapitre qu'outre l'UpM, la densité des institutions qui agissent dans la région est effectivement forte.

3.1 LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE (PEV) : ENTRE GESTION DE CRISES ET STRATÉGIE DE CONSTRUCTION

L'historique des différentes politiques de l'UE en direction de son voisinage Sud remonte aussi loin que le Traité de Rome lui-même. L'objectif ici n'est toutefois pas de retracer l'ensemble

des étapes de ces relations mais d'examiner avec un peu plus de détails les évolutions les plus récentes.

C'est en 2004 que l'UE lance sa Politique Européenne de Voisinage (PEV). L'interaction entre l'évolution interne de l'UE et la définition de ses relations extérieures a toujours été forte. 2004 correspond à l'année de l'élargissement à 10 nouveaux pays membres⁴⁰ nécessitant une adaptation stratégique des relations extérieures de l'UE notamment avec son voisinage Sud et Est⁴¹. Elle correspond également à la nouvelle configuration géopolitique dans le monde suite aux attentats du 11 septembre 2001 et la guerre d'Irak en 2003.

Les tensions récurrentes au Proche-Orient, l'ampleur sans cesse grandissante des défis et risques liés au terrorisme, au radicalisme, aux flux de réfugiés et d'immigration irrégulière n'ont fait que renforcer la nécessité pour l'UE de tenter de structurer ses relations avec son voisinage.

Héritière des politiques mises en place par l'UE dans la région et avec la volonté de mieux structurer et de mettre en cohérence l'ensemble des mécanismes existants, la PEV s'appuie sur 4 piliers prioritaires : Bonne gouvernance ; Développement économique et social ; Coopération en matière de sécurité ; Migration et Mobilité.

Nous verrons donc dans cette section que la PEV est en évolution constante afin de tenir compte des réalités sur le terrain (en Europe comme au Sud) mais qu'elle est également en quête régulière d'un équilibre difficile entre la gestion des urgences à court terme et la nécessité d'une vision plus à long terme.

40 Pologne, Hongrie, République Tchèque, Slovaquie, Lituanie, Lettonie, Estonie, Chypre, Malte, Slovénie

41 La Politique européenne de voisinage régit les relations de l'UE avec 16 de ses plus proches voisins du Sud et de l'Est. Ceux du Sud : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie et Tunisie ; et ceux de l'Est : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie et Ukraine.

3.1.1 Une politique en évolution permanente

Depuis 2004, la PEV a connu plusieurs étapes pour l'adapter et lui donner une nouvelle impulsion, notamment suite aux événements dans la région en 2011 : communications de l'UE, nouveaux concepts (« more for more », « Money, mobility, markets » ...).

Quatre « générations » d'initiatives peuvent être identifiées sur les quinze dernières années :

Figure 7 : Evolution de la Politique Européenne de Voisinage



Plusieurs initiatives ont donc été prises en un temps relativement limité avec des résultats mitigés et un sentiment de ne pas atteindre les objectifs souhaités : l'UE cherche encore la bonne formule dans la définition de ses relations avec son voisinage Sud.

Un des programmes financés par l'UE dans le cadre de sa politique de voisinage avec les pays du Sud de la Méditerranée est le CBC Med. La coopération transfrontalière est un élément clé de la politique européenne en faveur de ses voisins. Elle vise notamment à soutenir le développement durable le long des frontières externes de l'UE. Pour la période 2014-2020, la Coopération Transfrontalière peut compter sur un budget d'un milliard d'Euros composé par les contributions du Fond Européen de Développement Régional et du budget IEV. Le siège de ce programme est en Sardaigne.

En effet, pour l'UE, la gestion d'un processus d'adhésion semble plus simple. Il y a un côté systémique qui rend le processus maîtrisable. Il y a des critères politiques, juridiques et géographiques et l'objectif est ensuite d'entamer des négociations pour l'alignement pur et simple de la législation des pays candidats sur l'acquis communautaire à travers l'examen de 35 chapitres.

L'UE est également bien rodée pour une relation de coopération au développement, dont le montant de l'aide financière est la mesure principale de la force de la volonté politique.

Avec les pays du Sud de la Méditerranée, l'UE cherche encore sa voie. Il y a une conviction partagée qu'il faut aller au-delà d'une « simple » coopération au développement, au sens classique du terme. Il y a également une conviction que l'option de l'adhésion n'est pas sur la table. Les difficultés de la gestion du cas particulier de la Turquie en sont la meilleure illustration.

Au sein de l'UE, un groupe de pays méditerranéens se sont organisés pour se rencontrer dans le cadre d'un groupe appelé Med 7 et rassemblant le Portugal, l'Espagne, la France, l'Italie, la Grèce, Malte et Chypre. Des Sommets annuels réunissant les Chefs d'Etats ont lieu avec des thématiques.

- **9 septembre 2016 - Athènes** : créer une alliance du Sud et promouvoir des politiques économiques de relance.
- **28 janvier 2017 - Lisbonne** : concerter les positions en vue des sommets de l'UE et réfléchir à l'avenir de l'UE.
- **10 avril 2017 - Madrid** : réaffirmer la volonté d'approfondir l'Union malgré le retrait britannique. Esquisser une vision commune de l'Union européenne post-brexit.
- **10 janvier 2018 - Rome** : protéger les frontières externes, renforcer la sécurité, gérer la crise migratoire, stimuler la croissance et réformer la convention de Dublin.

Les réunions des ministres des affaires étrangères suivent. Le Secrétaire général de l'UpM est invité en tant qu'observateur à ces réunions.

Si ce groupe a dans un premier temps été créé pour constituer un groupe solidaire de pays d'Europe du Sud fragilisés par la crise économique de 2008 face aux pays d'Europe du Nord très orientés en faveur de mesures d'austérité budgétaire, il a progressivement évolué pour s'occuper également des questions liées au Sud de la Méditerranée, notamment le sujet migratoire et les questions sécuritaires. C'est un bon exemple de groupe informel qui se réunit

sans contradiction avec l'adhésion de tous à l'UE mais agit davantage comme dans d'autres groupes sous-régionaux tels que le groupe de Visegrad, par exemple, comme un espace informel de dialogue et d'échange entre pays disposant d'intérêts partagés.

Ce groupe peut prendre le leadership d'une politique européenne plus engagée avec son voisinage Sud méditerranéen et africain.

Les mécanismes mis en place dans le cadre de la PEV cherchent donc encore leur place spécifique entre ceux destinés à l'élargissement, aux pays en pré-accession, aux relations spécifiques avec des pays tels que la Russie et dans certains cas Israël et ceux destinés plus largement à la coopération au développement notamment dans le cadre des conventions liant l'UE aux pays ACP.

Reste donc à définir un horizon, un cap, une formule probablement sui generis. La multiplicité des foyers de tensions au Sud de la Méditerranée et le manque d'intégration régionale entre les pays du Sud n'aident pas à évoluer vers cette formule, qui, en tout état de cause ne pourra être que le résultat d'un accord mutuel avec les pays concernés.

Cette difficulté de l'UE à trouver un cadre approprié à sa relation avec son voisinage Sud trouve son illustration par la multiplication de communications de l'UE sur le sujet et, également, dans l'organisation même de l'UE sur la question.

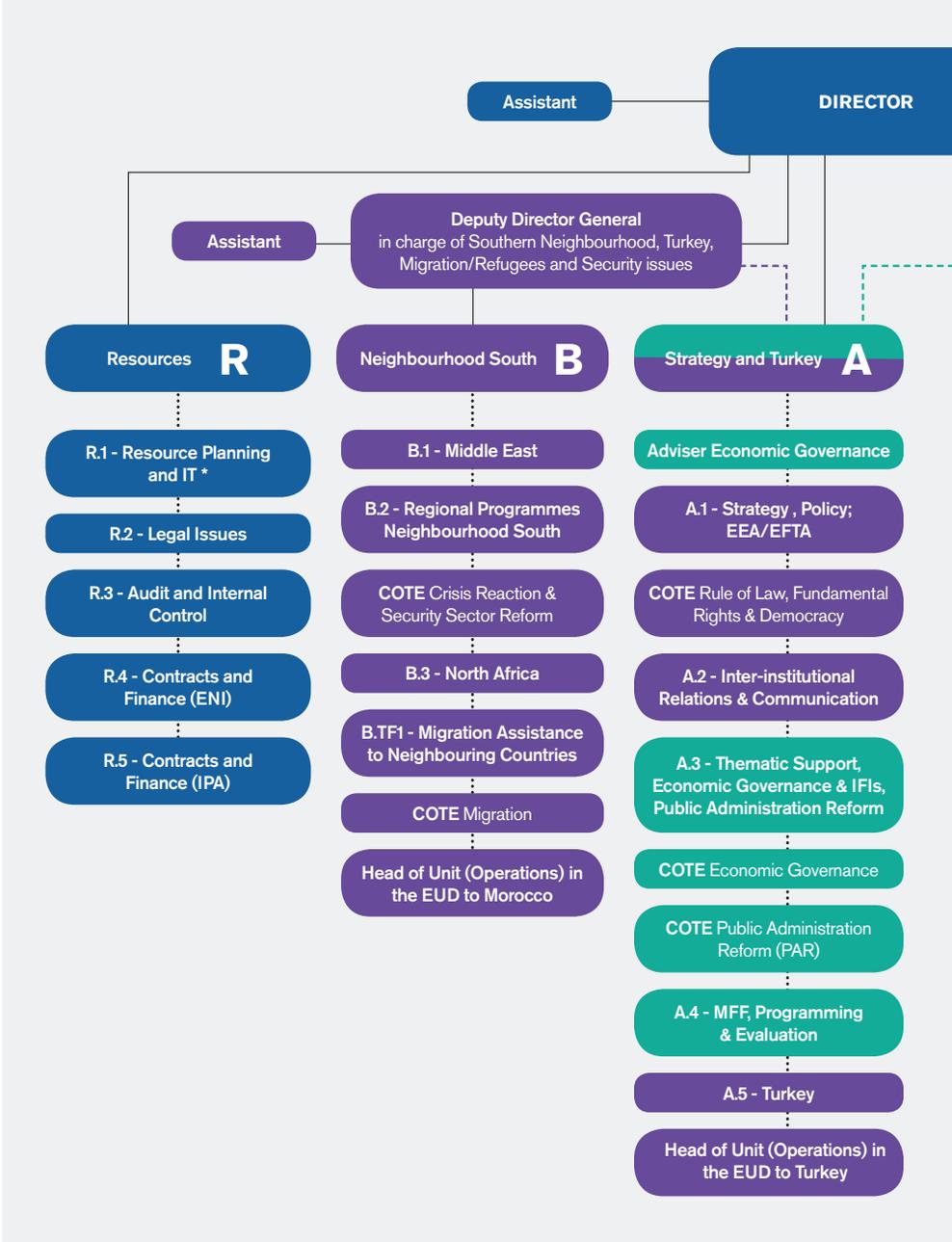
Ainsi, il est intéressant de noter par exemple que la Direction Générale en charge du voisinage Sud et Est (la DG Near) est placée auprès du même Commissaire en charge de l'élargissement alors que la Direction Générale en charge de la coopération au développement (DG Devco) est sous la responsabilité d'un autre Commissaire. Ceci est une nouveauté depuis quelques années et il semble qu'il soit de nouveau question que le voisinage Sud et le développement soient regroupés. La Méditerranée seule ?

avec l'élargissement ? avec l'Afrique ? avec la coopération au développement en général ? Toutes les formules (ou presque) ont été expérimentées.

Il est évident toutefois que placer l'élargissement et le voisinage dans la même Direction Générale a fatalement conduit à reléguer le voisinage Sud au troisième rang des priorités. Les pays officiellement candidats représentent la priorité numéro 1. Les pays du voisinage Est bénéficient d'une priorité accrue du fait de leur potentiel d'adhésion. Et les pays du voisinage Sud sont donc au troisième rang. Cela est illustré par l'organisation de la DG Near.

En effet, un organigramme d'une institution publique est toujours le reflet des priorités politiques et il est donc toujours intéressant de l'analyser.

Figure 8 : Organigramme de la DG Near (2018)





- Au niveau des directions, le voisinage Sud (10 pays) dispose d'une seule direction au même titre que les Balkans occidentaux (5 pays), de la seule Turquie ou du voisinage Est (5 pays) ! L'Ukraine fait également l'objet d'un niveau « direction » à elle seule.
- La distinction au niveau des unités au sein de direction est encore plus nette : alors qu'au sein de la direction « Sud », il y a une unité couvrant l'ensemble du Moyen Orient et une autre en charge du « Maghreb », la direction « Balkans Occidentaux » consacre des unités spécifiques par pays : Une unité pour le seul Monténégro, une pour la Serbie, une pour le Kosovo et une pour l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine !
- L'analyse globale de l'organigramme fait également ressortir la primauté de l'approche bilatérale. L'approche régionale est au niveau des unités dans la quasi-totalité des directions.

L'organigramme actuel de la DG Near ne fait donc pas suffisamment ressortir une priorité de l'UE vers le Sud de la Méditerranée même si la répartition budgétaire pour la PEV reste 2/3 pour le Sud et 1/3 pour l'Est et même si, sur un plan opérationnel, il faut reconnaître à la direction « Sud » en 2018, sous la direction de l'Allemand Michael Koehler un vrai engagement actif sur les questions méditerranéennes.

3.1.2 Gérer le court terme ou construire le long terme

L'UE cherche encore la stratégie la plus efficace pour concrétiser les objectifs de paix et de stabilité dans son voisinage. Ce qui a marché avec les pays de l'Est ne marche pas encore avec les pays du Sud.

Il s'agira, pour l'UE de trouver un équilibre entre trois dimensions essentielles :

- Une approche différenciée par pays pour tenir compte des grandes différences de situation qui existent entre les pays de la région.

- La nécessaire appropriation de tout processus par les pays du Sud afin d'être en phase avec des priorités communes.
- L'impulsion active à donner au processus d'intégration régionale, véritable condition pour une paix et une stabilité durables dans la région.

Pour ce faire, l'UE doit pouvoir sortir de considérations sécuritaires de court terme pour s'engager sur une stratégie plus globale et à plus long terme.

Dans son article « Resilient Anchors in the Southern Mediterranean »⁴², Kristina Kausch, senior fellow au German Marshall Fund, met en évidence la nécessité pour l'UE de sortir d'une logique de gestion de crise qui consiste en « preventing bad things from getting worse » pour s'investir davantage sur les facteurs positifs de la région. Renforcer de façon stratégique la relation de l'UE avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie, considérés comme trois pôles de stabilité dans la région, pourrait constituer l'embryon d'un processus de stabilisation et de développement dans l'ensemble de la région.

Beaucoup d'espairs sont en effet placés dans la consolidation de la relation entre l'UE et la Tunisie. L'Ambassadeur de l'UE à Tunis en 2019, Patrice Bergamini (par ailleurs très engagé sur les questions euro-méditerranéennes) mène à cet égard une action dynamique afin de renforcer quantitativement et qualitativement l'accompagnement par l'UE de la transition tunisienne.

La Jordanie est également considérée comme un pôle de stabilité au Moyen Orient qu'il convient de soutenir sans cesse davantage compte tenu des nombreux défis auxquels fait face le pays. L'Ambassadeur jordanien à Bruxelles en 2019, Youssef Bataineh (par ailleurs co-président de l'UpM), est très actif dans le renforcement du rythme du dialogue politique entre son pays et l'UE ainsi que pour l'approfondissement du partenariat.

42 Kristina Kausch, Resilient Anchors in the Mediterranean, Carnegie Europe, September 30, 2018

Mais c'est avec le Maroc que l'UE dispose de sa relation la plus dense, profonde et marquée par des intérêts mutuels sans cesse croissants. L'existence d'un champ de coopération qui va du bilatéral, aux questions politiques régionales, à la dimension africaine en passant par les questions migratoires, énergétiques, économiques et environnementales fait de la relation UE-Maroc le vrai moteur et le véritable baromètre de la relation entre l'Europe et son Sud.

En effet, le Maroc a toujours été pionnier dans la relation entre l'UE et ses partenaires méditerranéens. Sa croissance économique soutenue depuis deux décennies, son action dans les grands défis de la région (lutte contre l'immigration clandestine, le terrorisme et le radicalisme), son rôle dans la stabilité et la sécurité régionale en Méditerranée et en Afrique ont conforté la relation privilégiée du Maroc avec l'UE, qui, malgré quelques turbulences récentes, demeure un axe essentiel et central dans la vision globale Europe-Méditerranée-Afrique.

Avec le statut avancé conclu en 2008, une relation intense, approfondie et diversifiée dans le cadre de la PEV et une volonté renouvelée de donner un nouveau saut qualitatif, le Maroc est une pièce maîtresse pour l'avenir de la politique de l'UE en Méditerranée et en Afrique.

C'est avec le Maroc que l'UE réussira ou non sa politique au Sud !

Ambassadeur du Maroc auprès de l'UE de 2004 à 2016, l'ambassadeur Alem a été un des grands artisans de la consolidation du partenariat entre l'UE et le Maroc. Fin connaisseur des arcanes de l'UE, il a su mettre son expertise au service d'une vision novatrice marocaine, qui, sous l'impulsion du Roi du Maroc, visait sans cesse à densifier et moderniser cette relation pour répondre plus efficacement aux défis du moment. Il a également joué un rôle clé dans l'articulation entre la dimension bilatérale des relations maroco-communautaires et la perspective régionale plus large, notamment sur le plan euro-méditerranéen. Son empreinte ne sera jamais oubliée...

L'approche, suggérée par Kristina Kausch, rejoint ainsi les concepts de géométrie variable, d'approche différenciée et pragmatique souvent considérés comme une méthodologie appropriée dans la région. Cela rejoint également l'idée de construire un agenda positif dans et pour la région tel que développée dans le cadre de cet ouvrage.

En conclusion de cette section, nous pouvons dire que l'UE est encore à la recherche d'un point d'équilibre pour ses relations avec son voisinage Sud. Les élections européennes de mai 2019, le nouvel exécutif qui s'installe en 2019 et le nouveau budget de l'UE pour la période 2021-2027 constituent une bonne occasion pour faire en sorte qu'à partir de la troisième décennie de ce siècle, une nouvelle impulsion qualitative et quantitative puisse être donnée.

L'UE a un rendez-vous avec l'Histoire et avec son Sud.

3.2 LES PROCESSUS SOUS-RÉGIONAUX : DIALOGUE 5+5 ET ACCORD D'AGADIR

Une des visions pour renforcer la coopération régionale en Méditerranée est d'approfondir le partenariat au niveau sous-régional.

Une coopération sous-régionale et/ou plurilatérale sur certains sujets est jugée plus efficace et peut donc aller plus vite et plus loin.

Un processus qui engloberait tous les pays de la région euro-méditerranéenne avancerait à un rythme plus lent en raison des pesanteurs politiques notamment du conflit israélo-palestinien. Pour ne pas imposer ce rythme lent à d'autres sous-régions qui sont en capacité de progresser plus rapidement dans le développement de leur coopération régionale, des formats spécifiques peuvent être retenus.

Cette approche a eu un grand nombre de soutiens tant et si bien que la question se pose parfois non plus en termes de complémentarité entre les cadres sous-régionaux et les cadres euro-méditerranéens mais bien davantage en quasi-substitution des uns par rapport aux autres ou tout au moins d'une priorisation plus forte.

La Méditerranée est alors considérée trop grande. Il conviendrait alors de se concentrer sur des cadres géographiques plus restreints qui pourraient s'avérer plus efficaces.

C'est le cas notamment du Dialogue 5+5 et de l'Accord d'Agadir.

3.2.1 Dialogue 5+5

Le Dialogue 5+5 est un cadre incontestablement adéquat pour aller plus en avant dans une coopération régionale dans la sous-région de la Méditerranée Occidentale. La régularité des rencontres et la multiplication des secteurs concernés par ce Dialogue témoigne de sa pertinence et de l'appétit de ses membres à son égard.

Né en 1990, ce cadre de coopération réunit les 10 pays de la Méditerranée occidentale : les 5 pays de l'Union du Maghreb Arabe (Maroc, Mauritanie, Algérie, Tunisie et Libye) et cinq pays européens méditerranéens (Portugal, Espagne, France, Italie et

Malte). Le dialogue 5+5 se veut un cadre informel afin de faciliter le renforcement du dialogue et de la coopération en Méditerranée occidentale. Le 5+5 a commencé par des réunions des ministres des affaires étrangères. Après des débuts prometteurs dans les années 90, ce dialogue au niveau des ministres des affaires étrangères s'est interrompu pendant quelques années suite à la crise de Lockerbie⁴³. Ce n'est qu'au début des années 2000 que le processus a repris et de façon plus régulière.

Le processus s'est progressivement élargi à d'autres secteurs d'activité d'intérêt commun pour la coopération en Méditerranée occidentale : Santé, Eau, Forum économique, Transport, Education, Tourisme, Défense...

Deux Sommets ont eu lieu à Tunis (décembre 2003) et à Malte (octobre 2012).

a) Forces et faiblesses du Dialogue 5+5

Comme tout processus dans la région, le Dialogue 5+5 présente des forces et des faiblesses.

- Ses forces d'abord

Sa première force est incontestablement la régularité de ces rencontres depuis plusieurs années permettant désormais d'aborder l'ensemble des questions prioritaires pour la région : politiques, sécuritaires, économiques, climatiques, sociales et culturelles.

La présence des ministres des affaires étrangères y est régulière ainsi que celle des autres ministres sectoriels dans le cadre des rencontres 5+5 thématiques. La multiplication de ces rencontres sectorielles est également le signe d'une véritable vitalité de la volonté (de la nécessité ?) de coopérer dans un nombre grandissant de domaines⁴⁴.

43 Attentat terroriste qui a eu lieu le 21 décembre 1988 contre le Vol Pan Am 103 qui assurait la liaison entre Londres et New York. L'attentat avait fait 270 morts et la Libye avait été accusée d'en être le commanditaire.

44 Voir Annexe 6

Le format de ces rencontres est lui-même flexible puisque des représentants de la Commission européenne, de l'UpM, des parlementaires et d'autres institutions participent aux rencontres. Il s'agit donc toujours d'un 5+5+X.

Un élément fait à la fois la force et la faiblesse de ce Dialogue : son caractère informel.

Le fait que la nature du Dialogue 5+5 soit informelle est indiscutablement un atout et met tous les participants à l'aise en permettant notamment d'avoir des débats ouverts sur de nombreux sujets.

- Ses faiblesses ensuite

Si le Dialogue 5+5 a pu permettre la tenue régulière des réunions et une plus grande fluidité dans les interactions entre les ministres des affaires étrangères des 10 pays, il n'en demeure pas moins que ce processus n'a pas été, au même titre que tous les autres formats de coopération régionale, le cadre d'actions fortes et concrètes pour un renforcement substantiel de la coopération sous-régionale entre ces pays.

Même s'il ne s'agit pas d'un espace de négociations ou de décisions mais bien plus d'un cadre de dialogue informel, il est un fait que ce processus pourrait jouer un rôle de facilitateur pour progresser notamment sur les grandes questions de la région.

Le Dialogue 5+5 pourrait également, s'il ne parvient pas à des progrès significatifs sur les sujets strictement politiques, aboutir tout au moins à une intensification des échanges économiques, universitaires ainsi qu'entre les sociétés civiles. Ces actions pourraient alors agir en « mesure de confiance » sur les grandes questions politiques.

Si la dynamique de dialogue dans le cadre du 5+5 permettait des avancées sur ces différentes questions, ce serait une contribution importante pour la construction euro-méditerranéenne dans son ensemble.

La coopération euro-méditerranéenne a, en effet, besoin d'un Dialogue 5+5 plus fort pour devenir une vraie locomotive pour les relations à la fois dans l'espace méditerranéen dans son ensemble mais également euro-africaines et euro-arabes.

b) Dialogue 5+5 : une nouvelle impulsion ?

Après près de 30 ans d'existence et une intensification des rencontres ces dernières années, le Dialogue 5+5 semble aujourd'hui mûr pour franchir un nouveau cap dans sa double vocation Nord-Sud et Est-Ouest.

Pour cela, deux considérations sont essentielles :

- L'intégration régionale au Maghreb doit être une priorité absolue :

Sans intégration maghrébine et relance de l'Union du Maghreb Arabe, le Dialogue 5+5 ne pourra jamais donner la plénitude de son potentiel. Ignorer cette dimension, c'est, pour reprendre une expression anglaise, ne pas voir « the elephant in the room ». La faiblesse de l'intégration régionale au Maghreb demeure un frein pour le renforcement du Dialogue 5+5. Celui-ci n'en est pas responsable mais les différentes dynamiques enregistrées dans ce cadre n'ont pas non plus créé un environnement favorable à une évolution substantielle.

Le Sud de la Méditerranée est, nous l'avons vu, la région la moins intégrée au monde. A l'intérieur de cette zone, le Maghreb a le niveau d'intégration le plus bas. Cela fait de l'espace maghrébin, la région la moins intégrée au monde !

Or la relance de l'UMA et de tout processus d'intégration maghrébine dépend très largement de l'évolution des relations entre le Maroc et l'Algérie.

L'appel au dialogue avec l'Algérie lancé par le Roi Mohammed VI du Maroc lors de son discours du 6 novembre 2018, est, à cet égard, d'une importance capitale pour pouvoir s'engager dans une coopération qui va dans le sens de l'Histoire et dans l'intérêt de tous les peuples de la région et au-delà : « C'est, donc, en toute clarté et en toute responsabilité que Je déclare aujourd'hui la disposition du Maroc au dialogue direct et franc avec l'Algérie sœur, afin que soient dépassés les différends conjoncturels et objectifs qui entravent le développement de nos relations A cet effet, Je propose à nos frères en Algérie la création d'un mécanisme politique

conjoint de dialogue et de concertation. Le niveau de représentation au sein de cette structure, son format, sa nature sont à convenir d'un commun accord. Le Maroc est ouvert à d'éventuelles propositions et initiatives émanant de l'Algérie pour désamorcer le blocage dans lequel se trouvent les relations entre les deux pays voisins frères »⁴⁵.

La relance de l'UMA est essentielle pour avancer de façon accélérée vers une coopération réellement renforcée en Méditerranée Occidentale.

Celle-ci doit donc pouvoir se faire notamment en capitalisant sur la proximité naturelle qui existe entre les peuples et en construisant des solidarités effectives notamment entre les sociétés civiles.

- Le Dialogue 5+5 doit être vu comme une coopération sous-régionale renforcée et non comme un substitut institutionnel au processus euro-méditerranéen plus large.

Des débats récurrents ont lieu sur le choix stratégique institutionnel à faire entre un processus euro-méditerranéen qui inclut l'ensemble des pays de la région ou un processus davantage centré sur les 10 pays de la Méditerranée occidentale. Dire que le Dialogue 5+5 « marche » et que l'UpM « ne marche pas » (comme on peut le lire parfois) est une affirmation pour le moins à nuancer.

Ces débats paraissent aujourd'hui largement dépassés. La question n'est pas de choisir entre ces différents cadres mais de faire en sorte qu'il y ait des complémentarités et des cohérences au profit d'actions concrètes sur le terrain.

En effet, le Dialogue 5+5 existe depuis 1990 et nous venons de voir qu'il s'est intensifié depuis quelques années en s'élargissant à de nouveaux secteurs de la coopération régionale. Le processus euro-méditerranéen plus large existe quant à lui également dans ses différentes déclinaisons (Processus de Barcelone puis Union pour la Méditerranée).

45 Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, 6 novembre 2018 <http://www.mapexpress.ma/actualite/activites-royales/discours-de-sm-le-roi-a-loccasion-du-43-eme-anniversaire-de-la-marche-verte-texte-integral>

Ainsi, aujourd'hui, il n'existe aucun frein politique, institutionnel ou financier à ce qu'une initiative politique ou une action identifiée dans un cadre ou un autre puisse être mise en œuvre. S'agissant de structures existantes, rien n'empêche un Etat, une institution ou une entreprise d'agir dans un cadre ou un autre. Le débat institutionnel est donc dépassé. Ce qui importe, c'est bien le contenu des stratégies mises en œuvre et le résultat obtenu.

En tant que géométrie variable traitant d'une sous-région géographiquement cohérente, le Dialogue 5+5 a toute sa pertinence et sa légitimité. Mais penser le substituer à tout autre processus euro-méditerranéen serait alors courir le risque d'être dans une logique d'exclusion vis-à-vis de tous ceux qui n'y sont pas, et surtout de se tromper de débat.

C'est en prenant cet argument en considération que l'Italie avait, un temps, proposé d'en faire un 6+6 avec la Grèce et l'Égypte. Mais la logique des « exclus » potentiels reste posée.

De même, au sein de l'UE, l'équation est sensible. On se souviendra des fortes résistances allemandes (soutenues par bien d'autres pays) au moment où la première mouture de l'Union pour la Méditerranée en raison précisément de la non inclusion de l'ensemble des pays de l'UE dans le processus. Or, l'implication politique, institutionnelle et financière de l'UE dans sa globalité et avec ses instruments a été considérée, au sein de l'UE, comme étant essentielle pour la réussite de tout processus réel de coopération.

Le Dialogue 5+5 est plus fort lorsqu'il est vécu comme une coopération sous-régionale renforcée et comme une locomotive de la coopération régionale euro-méditerranéenne dans son ensemble.

Il s'agit donc de construire une articulation cohérente et efficace entre les différents cadres de coopération existants dans l'objectif d'être mû par le sens du résultat et faire du principe de subsidiarité un levier d'efficacité. Une telle dynamique serait alors une contribution importante pour l'ensemble de la coopération euro-méditerranéenne, et bien plus encore, la coopération euro-africaine.

En conclusion de cette section, nous pouvons retenir que la Méditerranée occidentale a une place particulière dans la relation entre les deux rives de la Méditerranée. Point de jonction entre l'UE et l'Afrique et entre l'Europe et le Monde arabe, la Méditerranée occidentale est un noyau dur dont la consolidation constituera la colonne vertébrale de la coopération régionale dans sa globalité.

Mais cette consolidation doit se faire maintenant. C'est la raison pour laquelle le Dialogue 5+5 doit faire un saut qualitatif. Sur la base de cette prise de conscience, certaines idées sont aujourd'hui explorées et échangées.

Le Maroc, qui a toujours été engagé sur les questions méditerranéennes, propose le passage à un G10⁴⁶ afin de dépasser la logique de la séparation entre les deux rives à travers un groupe de 5 qui serait face à un autre groupe de 5. Une vision plus intégrée serait plus conforme à la réalité et aux objectifs de ce Dialogue. Cette perspective s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle vision des partenariats Nord-Sud en général qui se veut plus égalitaire et paritaire.

L'initiative du Président de la République Française Emmanuel Macron d'organiser le Sommet des Deux Rives en juin 2019 à Marseille « sur la base de Dialogue 5+5 » est une bonne opportunité pour renforcer la mobilisation politique sur les questions méditerranéennes ainsi que pour examiner les conditions d'une nouvelle impulsion opérationnelle dans la région dans l'esprit de la coopération renforcée entre un groupe de pays et d'une plus grande implication des acteurs de la société civile⁴⁷.

Le Portugal, quant à lui, suggère de réfléchir sur une coopération UE-Maghreb.

Toutes ses propositions et initiatives montrent bien l'intérêt des Etats membres pour un renforcement de la coopération sous-régionale en Méditerranée occidentale. Ce renforcement devra nécessairement trouver un prolongement sur le terrain

46 <http://www.mapnews.ma/fr/actualites/politique/dialogue-55>

47 Discours du Président de la République Française lors de la Conférence annuelle des ambassadeurs, Paris, août 2018. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/08/27/discours-du-president-de-la-republique-a-la-conference-des-ambassadeurs>

afin que ses résultats soient plus visibles et tangibles par les populations de ces pays.

L'impulsion devra naturellement être avant tout politique. Mais il sera également important d'assurer un suivi opérationnel plus articulé de l'ensemble des dynamiques enclenchées dans le cadre du Dialogue 5+5.

Aujourd'hui, la gestion et le suivi du Dialogue 5+5 sont assurés par une présidence tournante. Sachant que chaque présidence est en fait constituée de deux co-présidences et que celles-ci sont tournantes sur une base annuelle, la question de la passation des dossiers et du suivi des décisions s'impose de plus en plus. Il s'agit d'assurer la cohérence globale entre les orientations politiques et celles des réunions ministérielles sectorielles qui peuvent parfois traiter de mêmes sujets sous différents angles (par exemple : Education et Enseignement Supérieur, culture ; autre exemple : Eau, Environnement, Economie bleue).

Le Dialogue 5+5 ne peut plus faire l'économie d'une absence de structure mais cela pose alors de nouveau la question de son caractère « informel ». Certains évoquent l'idée de charger le Secrétariat Général de l'UpM à Barcelone pour assurer une fonction de « Secrétariat » du Dialogue 5+5. Il s'agit d'une idée déjà mise en œuvre dans certains secteurs. Elle pourrait être une option intéressante en ce sens qu'elle permet également de créer des passerelles avec d'autres processus régionaux au profit d'une certaine rationalité et efficacité. D'autres solutions peuvent bien entendu exister. Mais dans tous les cas de figure, les Etats membres devraient acter l'idée d'un mécanisme opérationnel de suivi et de coordination d'une part pour des raisons d'efficacité et d'autre part pour éviter des dispersions et potentiellement des incohérences entre différents processus 5+5.

Un autre format géographique à caractère davantage plurilatéral que sous-régional avait vu le jour dans les années 90 : le Forum Méditerranéen. Impulsé par l'Égypte notamment, ce forum avait comme objectif d'être un laboratoire d'idées pour le Processus de Barcelone.

11 pays se sont ainsi réunis à Alexandrie (Égypte) en 1994 pour constituer le Forum Méditerranéen (Algérie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie).

Ainsi les 11 pays se sont réunis à Sainte-Maxime en France, en 1995 ; à Ravello, en 1996 ; à Alger, en 1997 ; à Palma de Majorque, en 1998 ; à La Valette, en 1999 ; à Funchal, en 2000 ; à Tanger, en 2001 ; à Delos, en 2002 ; à Antalya, en 2003 ; à Tunis, en 2005 ; au Caire, en 2006 ; à Alicante, en 2006 ; en Crète, en 2007 et en Algérie en 2008.

Depuis 2008, les activités du Foromed se sont essoufflées. Seront-elles réactivées ?

Un mécanisme de coopération trilatérale s'est mis en place depuis quelques années entre d'une part la Grèce et Chypre et d'autre part, et de façon séparée, l'Égypte, Israël, la Palestine et la Jordanie. Sous formes de Sommets et de réunions des ministres des affaires étrangères, ce mécanisme trilatéral de dialogue politique est innovant. Peut-il préfigurer d'une coopération renforcée en Méditerranée Orientale ? Les récentes découvertes importantes de gaz dans la région favoriseront-elles un tel mouvement ?

3.2.2 L'accord d'Agadir⁴⁸

Un autre exemple de coopération renforcée à géométrie variable est l'Accord d'Agadir. Conclu en 2001 dans la ville d'Agadir, cet accord met en place une zone de libre-échange entre quatre pays arabes méditerranéens : Maroc, Tunisie, Egypte, Jordanie. Sa genèse vient des différents accords d'association conclus par ces quatre pays avec l'UE qui prévoyaient tous l'établissement d'une zone de libre-échange entre ces pays et l'UE. Si aucune action n'avait été entreprise au niveau de ces quatre pays sud-méditerranéens, un « détournement de trafic » du commerce entre ces pays vers l'UE aurait certainement eu lieu aggravant ainsi la tendance à la faiblesse de l'intégration régionale Sud-Sud. C'est donc sur cette base que les quatre pays signataires se sont engagés pour aligner entre eux les avantages octroyés à l'UE, voire pour aller plus loin encore en matière de rythme de la libéralisation des échanges.

Le cadre de l'Accord d'Agadir a ainsi vu le développement de plusieurs activités : les rencontres entre ministres du commerce et de l'industrie, entre les directeurs généraux des douanes, la création d'un Conseil d'Affaires, des travaux sur les règles d'origine et sur les normes techniques notamment, de nombreuses études et rapports sur des sujets prioritaires pour les quatre pays, et enfin la mise en place de base de données d'entreprises, de statistiques etc...

La force de l'Accord d'Agadir est bien d'avoir un objectif clair et circonscrit : la mise en place d'une zone de libre-échange entre quatre pays arabes méditerranéens. Il dispose d'une mission spécifique et de ses propres mécanismes de gouvernance. Un Secrétariat technique est installé à Amman (Jordanie) et bénéficie du soutien financier de l'UE.

Même si certains progrès ont pu être notés au niveau des échanges entre les différents pays concernés, il n'en reste pas moins que la conclusion de cet accord ne s'est pas dotée de l'ensemble des mesures d'accompagnement qui auraient été nécessaires pour

48 www.agadiragreement.org

réellement donner un saut qualitatif à ces échanges : renforcement de la logistique, espaces de rencontres entre les entreprises, etc...

Dans un environnement régional marqué par les questions politiques, le caractère strictement économique et commercial de l'Accord d'Agadir représente une faiblesse potentielle. Cet accord manque de visibilité politique et ne remonte donc pas suffisamment haut dans les agendas des décideurs.

Il est intéressant de noter que lors de la signature de l'accord en 2001, les autres pays arabes méditerranéens étaient présents (Mauritanie, Algérie, Libye, Palestine, Syrie et Liban) pour donner le signal politique de l'ouverture de cet accord à tous les pays arabes méditerranéens en fonction de leur volonté d'y adhérer. La Palestine et le Liban sembleraient, en 2018, sur le point d'adhérer à cet accord.

En conclusion de cette section, nous voyons que plusieurs initiatives de coopération sous-régionales existent afin pouvoir, sur des bases de géométrie variable, construire des dynamiques de coopération régionale. Celles-ci peuvent constituer le point d'ancrage d'un mouvement d'intégration régional qui, par effet d'entraînement, peut impacter positivement un spectre géographique plus large.

En ce sens, ces formats de coopération sont potentiellement des accélérateurs de coopération régionale.

3.3 UNE VISION GÉOGRAPHIQUE ET STRATÉGIQUE PLUS GRANDE : L'AFRIQUE ET LE MONDE ARABE

L'autre vision privilégiée consisterait non plus à se concentrer sur une sous-région mais bien davantage à élargir le spectre géographique de la coopération pour donner une cohérence d'ensemble à la gestion de défis dont le périmètre géographique s'étend considérablement.

En 1995, le sujet politique majeur et souvent source de difficultés dans les relations euro-méditerranéennes était le conflit israélo-palestinien. Aujourd'hui, les crises au Proche-Orient, au Yémen, en Irak et ailleurs dans la région et dans le continent africain s'invitent dans les priorités des agendas européens et méditerranéens.

Il n'y a pas de doutes que les enjeux dans la région euro-méditerranéenne impliquent aujourd'hui plus que jamais une vision géographiquement plus large des cadres de coopération et de partenariat. L'ampleur des enjeux montre clairement que nous sommes face à un changement de paradigmes, à la fois au niveau de la gouvernance mondiale et à celui des défis régionaux.

Ainsi, la perspective politique est aujourd'hui déclinée en une vision Europe-Méditerranée-Afrique et Europe-Méditerranée-Monde Arabe. Cette vision politiquement et géographiquement élargie remet-elle en question la pertinence de la coopération à l'échelle euro-méditerranéenne ? Ou sommes-nous à la veille de la mise en place d'une nouvelle architecture globale où chaque niveau est essentiel mais avec une articulation stratégique d'ensemble ?

La Méditerranée est-elle trop petite pour une coopération efficace ? ou est-elle au contraire plus centrale que jamais ?

3.3.1 Afrique-Europe : définir les fondements d'une nouvelle alliance

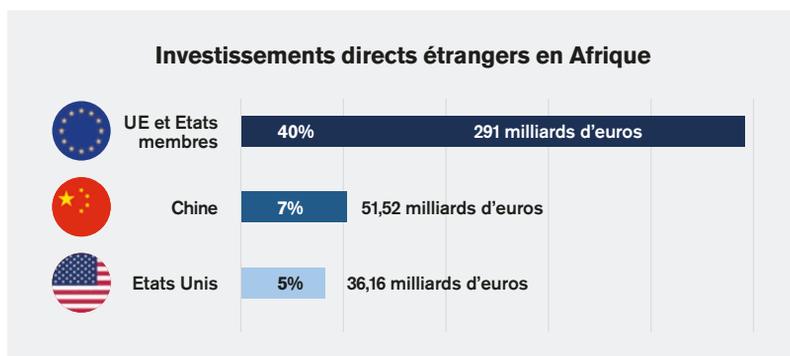
Au cours des dernières années, c'est sans conteste la montée en puissance de la relation entre l'UE et l'Afrique qui retient le plus d'attention. L'afflux croissant de migrants sub-sahariens transitant par les pays d'Afrique du Nord pour traverser la Méditerranée et se rendre en Europe a clairement révélé l'urgence d'une vision Europe-Méditerranée-Afrique plus structurée et plus opérationnelle. Les risques terroristes accrus dans la zone sahélo-saharienne, les trafics illicites en tout genres confortent également cette priorité. Enfin, les opportunités économiques potentielles et la concurrence croissante des grandes puissances économiques et des pays émergents sur les marchés africains achèvent de conduire à la nécessité d'une nouvelle impulsion qualitative dans les relations entre l'UE et les pays africains pour un véritable partenariat gagnant-gagnant notamment pour les jeunes des deux continents.

L'UE restait, en 2017, le premier partenaire commercial de l'Afrique et le premier investisseur en Afrique.

Graphe 5 : Commerce et Investissement de l'Afrique en 2017



Source : FMI



Source : Eurostat, Rapport sur l'investissement dans le monde 2016 de la CNUCED

Mais des analyses plus fines montre que les positions de l'Europe en Afrique se dégradent face à l'offensive chinoise notamment⁴⁹. L'Europe a également perdu la moitié de ses parts de marché en Afrique depuis 2000 au profit des pays « émergents »⁵⁰.

49 Guigou Jean-Louis et Bekkouche Pierre, Une ardente obligation : créer la verticale Afrique-Méditerranée-Europe, Tribune parue dans les Echos, 8 juin 2018

50 Jaïdi Larabi et Martin Ivan, Europe-Afrique : quelles perspectives d'avenir, OCP Policy Center Policy Paper, mars 2018

Les relations entre l'UE et l'Afrique sont pourtant bien anciennes. La relation entre l'UE et l'Afrique Sub-Saharienne s'inscrit dans le cadre des accords de Lomé (1975, 1979, 1984, 1990, 1995) et de Cotonou (2000) qui concernent les pays dits ACP : Afrique-Caraïbes et Pacifique. Elles se limitaient toutefois principalement à des aspects commerciaux et financiers.

Plusieurs indicateurs pourraient illustrer le fait que ces cadres de coopération n'ont pas atteint leurs objectifs, notamment de développement. Si l'on devait n'en prendre qu'un, nous pourrions citer de nouveau les flux migratoires, mentionnés à la section 2.1 de cette première partie, qui indiquent clairement que trente années de coopération entre l'UE et l'Afrique n'ont pas créés les conditions pour ne pas encourager des milliers de jeunes africains à tenter l'aventure de flux migratoires irréguliers vers l'Europe.

L'intuition existe donc de faire évoluer ses relations, bien au-delà des volets classiques d'échanges commerciaux et d'aides financières pour faire émerger un nouveau partenariat, plus moderne et plus en adéquation avec les besoins et les réalités des deux continents.

La volonté de donner une nouvelle impulsion, plus politique, aux relations UE-Afrique s'est dans un premier temps, illustrée par l'organisation d'un Sommet au Caire en 2000. Mais l'idée d'une vision stratégique plus intégrée Europe-Méditerranée-Afrique a fait son chemin depuis le début du 21^{ème} siècle. La décision du Sommet de Malte en novembre 2015 de mettre en place un fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de près de 3 milliards d'euros (auxquels devraient s'ajouter des contributions directes des Etats membres) et celles du Sommet UE-UA en novembre 2017 ont lancé une dynamique qui n'en est qu'à ses débuts mais qui évolue rapidement.

Il faudra ainsi suivre les réflexions en cours au sein de l'UE pour remplacer les instruments de coopération destinés à l'Afrique du Nord (et aux autres partenaires méditerranéens ainsi que ceux destinés aux pays d'Afrique sub-saharienne (dans le cadre ACP) par un seul instrument global africain dans une logique post-Cotonou.

Une nouvelle « Alliance Afrique-Europe pour des emplois et des investissements durables »⁵¹ a été proposée par l'UE en septembre 2018 dans le prolongement des orientations du dernier Sommet UA-UE d'Abidjan de novembre 2017. Cette nouvelle Alliance vise à instaurer un partenariat équilibré en encourageant les échanges et les investissements notamment dans les domaines de l'éducation et des compétences. Il s'agira de mobiliser les investissements privés et de soutenir les initiatives africaines, en particulier la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).

Il est intéressant de noter que cette nouvelle stratégie dispose d'objectifs chiffrés. Nous les exposons ici afin que les chercheurs et les analystes dans quelques années puissent évaluer la mise en œuvre :

- « • Les investissements réalisés par l'intermédiaire de l'alliance créeront jusqu'à 10 millions d'emplois en Afrique dans les cinq prochaines années.
- 24 millions de personnes auront accès à des routes carrossables en toute saison grâce aux investissements dans les infrastructures de transport.
- 105 000 étudiants et universitaires participeront à Erasmus+ d'ici 2027.
- 750 000 personnes bénéficieront de mesures de formation professionnelle destinées à améliorer leurs compétences ;
- 30 millions de personnes et d'entreprises bénéficieront d'un accès à l'électricité grâce aux investissements de l'UE dans les énergies renouvelables et au renforcement de la capacité de production de 5 GW »⁵².

Tout partenariat renouvelé entre l'Afrique et l'Europe dépendra largement de la capacité à construire un agenda commun et à agir collectivement et dans un esprit pleinement partenarial pour sa mise en œuvre. La pleine participation de l'Afrique et son appro-

51 http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-5702_fr.htm

52 https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/soteu2018-factsheet-africa-europe_fr.pdf

priation du processus constitueront l'élément clé. De même que l'UE devra fixer des objectifs qui dépassent les enjeux de court terme pour s'engager dans une vision prospective d'avenir qui garantit à tous un avenir stable et durable.

Dans une interview au Point Afrique, l'ancien Directeur Général de l'AFD, Jean Michel Severino indiquait « D'ici à 2030, 450 millions de personnes vont arriver sur le marché du travail en Afrique subsaharienne. Sur la base de la croissance actuelle, ce sont environ 200 millions d'emplois qui devraient être créés, ce qui est sans précédent dans l'histoire économique mondiale. Cela signifie aussi que quelques 200 à 250 millions de personnes nouvelles en âge de travailler n'auront que le secteur informel comme alternative »⁵³.

Les défis de la démographie, de l'emploi et de la jeunesse sont bien évidemment au centre de toutes les stratégies à définir pour cette nouvelle relation partenariale entre l'UE et l'Afrique. Quelques chiffres l'illustrent⁵⁴ :

- Actuellement, près de 50% de la population africaine a moins de 18 ans.
- D'ici 2030, la population des moins de 18 ans en Afrique va augmenter de presque 170 millions de personnes.
- D'ici 2050, 40% des enfants de moins de 18 ans dans le monde vivront en Afrique.
- D'ici 2100, 50% des enfants de moins de 18 ans dans le monde vivront en Afrique.

L'Afrique est donc aujourd'hui une priorité pour les pays méditerranéens et pour l'UE. L'action engagée du Maroc sur l'ensemble du continent africain en est une illustration éloquente.

N'oublions pas que la Méditerranée est aussi une mer africaine !

53 http://afrique.lepoint.fr/economie/jean-michel-severino-les-entrepreneurs-africains-des-heros-du-quotidien-15-06-2015-1936449_2258.php

54 https://www.unicef.org/publications/files/Generation_2030_Africa_2.0_Executive_Summary_Fr.pdf

3.3.2 UE-Monde Arabe : la relance du dialogue politique à haut niveau

Une deuxième perspective politique est au moins aussi importante que la construction d'un axe Europe-Méditerranée-Afrique : c'est l'avenir de la relation entre l'UE et le monde arabe.

Comme leur ancêtre le Dialogue Euro-Arabe des années 70, les relations entre l'UE et la Ligue Arabe ont connu également durant ces dernières années une nouvelle dynamique. La nécessité de traiter des dossiers politiques tels que le processus de paix au Proche-Orient, la situation en Syrie et en Libye ou encore les dossiers relatifs au terrorisme ont mis en évidence la nécessité d'une intensification du dialogue entre l'UE et la Ligue Arabe.

Le Sommet UE-Ligue Arabe qui a eu lieu à Sharm-Al-Sheikh (Egypte) les 24 et 25 février 2019 est le point culminant de cette volonté d'intensification des relations sur des bases nouvelles, le respect mutuel, une vision plus partenariale et paritaire et une volonté de construire un avenir commun.

Les relations UE-Monde Arabe viennent en complément naturel aux relations euro-méditerranéennes en ce sens que :

- Tous les pays membres de la Ligue Arabe sont présents⁵⁵ alors que dans le cas des relations euro-méditerranéennes seuls 10 pays arabes méditerranéens sont concernés (Maroc, Algérie, Tunisie, Mauritanie, Libye, Egypte, Jordanie, Palestine, Liban et Syrie).
- Outre les questions politiques, il y a de nombreux sujets économiques et énergétiques qui impliquent notamment les pays du Golfe.
- Enfin, bien que complexes à mettre en œuvre, il existe un potentiel considérable en créant des synergies entre les financements des pays du Golfe et ceux de l'UE aussi bien dans la

55 Pays membres de la Ligue Arabe : l'Algérie, le Bahreïn, les Comores, Djibouti, l'Égypte, les Émirats arabes unis (ÉAU), l'Irak, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, la Mauritanie, le Maroc, l'Oman, la Palestine, le Qatar, l'Arabie saoudite, la Somalie, le Soudan, la Syrie, la Tunisie, le Yémen

région euro-méditerranéenne en tant que telle que plus largement en Afrique.

A ces différentes dimensions des relations entre l'UE et la Ligue Arabe, il convient d'ajouter une dimension culturelle à travers les thématiques du dialogue interculturel et inter-religieux, le vivre-ensemble et la promotion d'une meilleure compréhension mutuelle et tolérante entre le monde musulman et les pays européens.

Sur cet aspect en particulier, une coopération renforcée s'est mise en place récemment entre l'UE et l'Organisation de la Coopération Islamique, notamment pour combattre le radicalisme et le terrorisme ainsi que pour une plus grande implication des jeunes musulmans dans la vie politique et sociale de l'Europe.

3.4 LES AUTRES CADRES DE COOPÉRATION DANS LA RÉGION

De nombreuses organisations ont développé, chacune dans son domaine, des activités dans la zone méditerranéenne. Cela vient essentiellement du fait que la Méditerranée est au carrefour de nombreux défis qui sont à la fois régionaux mais également mondiaux.

C'est ainsi que l'OSCE, l'OCDE et l'OTAN ont intégrés dans leurs activités une dimension méditerranéenne qui participe à l'effort global de paix, de stabilité et de développement dans la région.

3.4.1 L'OSCE et la Méditerranée

L'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe a été créée en 1973 d'abord sous la forme de la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) puis à partir de 1994 sous la forme de l'OSCE. Elle comprend 57 pays membres et constitue un espace de dialogue traitant des questions de

sécurité ainsi que des sujets politico-militaires, économiques, environnementaux et de dimension humaine. Il s'agit, en particulier, de thématiques telles que la maîtrise des armements, le terrorisme, la bonne gouvernance, la sécurité énergétique, la traite des êtres humains, la démocratisation, la liberté des médias et les minorités nationales.

L'acte de référence de l'OSCE est la Déclaration d'Helsinki de 1975 dans laquelle un chapitre est consacré aux « questions relatives à la sécurité et à la coopération en Méditerranée ». Le lien entre la sécurité de l'Europe et celle de la Méditerranée est donc établi très tôt et depuis lors, des réunions régulières se tiennent en associant 6 pays méditerranéens (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) aux conférences méditerranéennes de l'OSCE. La coopération entre les pays membres de l'OSCE et ces pays méditerranéens se structure de plus en plus : le Groupe de Contact Méditerranéen est créé en 1994, une conférence annuelle méditerranéenne est organisée au niveau des ministres des affaires étrangères, un Forum méditerranéen de l'Assemblée Parlementaire de l'OSCE a lieu annuellement.

Un courant de pensée a toujours existé pour reproduire le schéma d'Helsinki⁵⁶ avec les pays du Sud de la Méditerranée. L'idée de créer une Conférence pour la Sécurité et le développement en Méditerranée (CSCM) existe dans de nombreux rapports et documents.

Récemment encore, un groupe de personnes composé principalement de l'ancien ministre des affaires étrangères espagnol Miguel Angel Moratinos, de l'ancienne Commissaire européenne pour les relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner et Alain Clerc, ancien haut fonctionnaire suisse ayant travaillé dans les années 70 sur le processus d'Helsinki proposait la conclusion d'un nouveau « Partenariat Euro-Méditerranéen-Arabe de Coopé-

56 L'Acte final d'Helsinki, signé le 1er août 1975 contient un certain nombre d'engagements clés en matière politico-militaire, économique-environnementale et des droits de l'homme, qui ont servi de base au processus dit « de Helsinki ». Il a également établi les principes fondamentaux régissant le comportement des États les uns envers les autres et à l'égard de leurs ressortissants : <https://www.osce.org/fr/history>

ration et de Sécurité » (PEMACS), sorte d'OSCE pour l'espace méditerranéen⁵⁷.

Face aux difficultés de pouvoir mettre en place une véritable CSCM, le processus OSCE-Med agit comme la plateforme où les pays membres de l'OSCE dialoguent et coopèrent avec les pays du Sud de la Méditerranée sur les questions de sécurité et de développement.

3.4.2 LOCDE et la région MENA

LOCDE a développé une véritable expertise pour l'analyse économique, la conceptualisation et la mise en œuvre de programmes de réformes économiques à même de faciliter une meilleure croissance inclusive.

LOCDE intervient ainsi dans la région avec l'initiative MENA lancée en 2005 et qui a permis de mettre cette expertise au service des stratégies de développement des pays de la région.

Cette Initiative concerne les pays suivants : l'Algérie, l'Arabie Saoudite, la Palestine, le Bahreïn, le Djibouti, les Émirats Arabes Unis, l'Égypte, l'Irak, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, l'Oman, le Qatar, la Syrie, la Tunisie, et le Yémen.

Elle est basée sur deux piliers principaux :

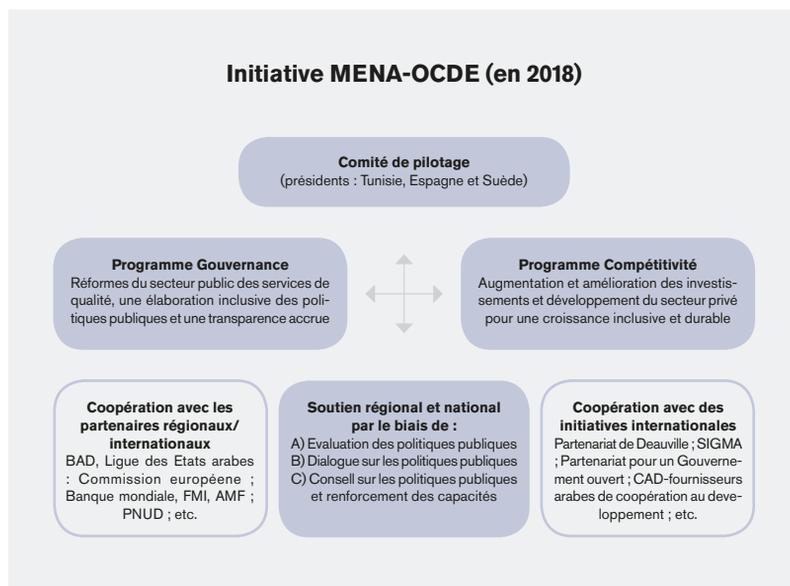
- La compétitivité : commerce et investissement, développement des PME's, renforcement de l'entrepreneuriat féminin,

57 Tribune parue dans Le temps, « Pour une OSCE de l'espace méditerranéen, signée par Miguel Angel Moratinos, Ancien Ministre espagnol des Affaires étrangère, Président de la Commission politique du PEMACS
Benita Ferrero-Waldner, Ancienne ministre des Affaires étrangères d'Autriche et ancienne Commissaire aux Relations extérieures et Politique de Voisinage de la Commission Européenne
Carlo Sommaruga, Conseiller national, ancien Président de la Commission des affaires étrangères du Conseil National
Alain Clerc, Président de la Fondation pour la Promotion du Dialogue Méditerranéen et Euro-Arabe (FDMEA), 15 mars 2017

gouvernance des entreprises, résilience des économies et Partenariats Publics-Privés (PPP).

- La gouvernance : réforme du secteur public, marchés publics, budgétisation et fiscalité, lutte contre la corruption, « Open Government », renforcement des capacités. En particulier, le centre de formation de Caserta (Italie) permet d'assurer des formations régulières.

Figure 9 : L'initiative OCDE-MENA



Source : <http://www.oecd.org/fr/sites/mena/initiative-gouvernance-competitivite.htm>

Par ailleurs, et sur un plan bilatéral et en fonction des souhaits exprimés par les pays partenaires ainsi que du degré d'approfondissement de la coopération avec l'OCDE, des programmes pays spécifiques peuvent être mis en place. A ce jour, un seul programme-pays existe dans la région MENA avec le Maroc (conclu en juin 2015) faisant ainsi de ce pays celui qui a la relation la plus avancée avec l'OCDE⁵⁸.

La coopération de l'OCDE avec la zone MENA a notamment permis au cours des dernières années de diffuser plusieurs études et analyses sur des thématiques importantes pour le développement de la région (avec des formulations de recommandations de politiques publiques et de réformes) ainsi que de mobiliser gouvernements, experts, entreprises et sociétés civiles autour de ces thématiques.

L'OCDE fournit ainsi des analyses sur les différentes réformes nécessaires pour une plus grande croissance inclusive, une plus grande attractivité des pays de la région pour les investissements étrangers directs et d'une manière plus globale, une plus grande insertion des pays de la zone MENA dans l'économie mondiale.

L'OCDE est devenue une organisation active et engagée dans la région et y joue ainsi un rôle croissant.

3.4.3 Le Dialogue méditerranéen de l'OTAN

Longtemps réservée à un renforcement interne de la coopération entre les pays membres de l'OTAN notamment face au bloc soviétique durant la guerre froide, l'OTAN s'est progressivement ouverte à un renforcement de ses relations avec les pays de la zone MENA.

Cela est structuré autour de deux mécanismes de coopération : le Dialogue Méditerranéen et l'Initiative de Coopération d'Istanbul (ICI).

Lancé en 1994, le Dialogue Méditerranéen de l'OTAN vise à créer un espace de dialogue entre les pays membres de l'OTAN

58 Programme Maroc : <http://www.oecd.org/fr/sites/mena/economies/maroc/>

et 7 pays méditerranéens : Maroc, Mauritanie, Algérie, Tunisie, Égypte, Israël et Jordanie. Il s'agit de disposer à la fois d'une espace de dialogue politique et un outil de coopération pratique.

Les consultations ont lieu à deux niveaux :

- OTAN+1 avec chaque pays partenaire individuellement.
- OTAN+7 pour traiter des questions régionales.

Les réunions au niveau ministériel et au niveau des ambassadeurs se tiennent de façon régulière et les axes de coopération se sont élargis et diversifiés. De nombreuses visites à haut niveau ont lieu régulièrement et des actions de diplomatie publique sont organisées pour renforcer la communication autour de ces actions.

Les activités déployées dans un cadre OTAN+1 sont naturellement plus approfondies (notamment dans les domaines de l'interopérabilité et de la formation) mais l'existence d'un segment +7 permet de conforter la dimension régionale.

Un Groupe spécial Méditerranée et Moyen Orient (GSM) a également été créé dans le cadre de l'Assemblée Parlementaire de l'OTAN incluant les partenaires du Dialogue Méditerranéen et de l'ICI.

La coopération entre l'OTAN et les pays méditerranéens a permis de fournir un espace institutionnel pour un dialogue stratégique concernant les aspects sécuritaires et géopolitiques dans la région.

Pour l'OTAN, le Dialogue Méditerranéen s'intègre dans une vision plus globale incluant le concept de « Moyen-Orient élargi ». C'est dans ce cadre que l'Initiative de Coopération d'Istanbul (ICI) a été lancée en juin 2004 avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe.

Quatre pays arabes (dont trois méditerranéens) bénéficient du statut d'Allié Majeur non membre de l'OTAN : Égypte, Maroc, Tunisie et Bahreïn.

En conclusion de cette section, nous pouvons relever que les activités de l'OSCE, de l'OCDE et de l'OTAN dans la région euro-méditerranéenne complètent le dispositif institutionnel existant.

tant dans la région. Bien que les formats géographiques soient parfois différents, nous noterons que les pays du pourtour méditerranéen sont quasiment tous impliqués dans ces coopérations institutionnelles avec ces trois organismes.

Conclusion du chapitre 3

L'existence de nombreuses institutions agissant dans la région selon des formats géographiques divers et variés conduit à trois conclusions majeures :

- La région ne souffre pas de trop peu d'institutions. Sur le plan quantitatif et institutionnel, si la région devait souffrir d'une faiblesse, ce serait d'avoir peut-être trop d'institutions qui s'intéresse à elle avec le risque d'une dispersion d'efforts par rapport aux résultats concrets. Le besoin de coordination et de synergies est donc aujourd'hui plus fort que jamais.
- Tous les formats existent. L'action est donc possible en fonction des choix et des préférences. Ceux qui pensent que les formats sous-régionaux sont préférables peuvent s'investir dans le 5+5 par exemple. Ceux qui estiment qu'une coopération sécuritaire est un préalable peuvent s'appuyer sur l'OSCE ou l'OTAN. Ceux qui, au contraire, privilégient l'approche économique disposent de l'Accord d'Agadir ou de la coopération dans le cadre de l'OCDE. Ceux enfin qui privilégient des espaces géographiques de coopération plus grand peuvent faire évoluer les relations UE-UA ou UE-Ligue Arabe.
- Se poser donc encore des questions de nature institutionnelle, c'est courir le risque de ne pas répondre à la vraie question : celle du contenu des stratégies et actions à mener au profit d'un véritable impact positif, durable et tangible pour les populations.

CHAPITRE 4 :

Les instruments financiers sont-ils suffisants et adaptés pour accompagner un véritable partenariat gagnant-gagnant entre les deux rives de la Méditerranée ?

Nous venons de passer en revue dans les chapitres 2 et 3 les différentes institutions qui opèrent, dans des formats variés, dans le cadre des relations euro-méditerranéennes et nous sommes arrivés à une première conclusion : la région dispose d'un cadre institutionnel suffisamment diversifié pour recentrer la réflexion sur les stratégies à mettre en œuvre. Nous tenterons de répondre dans ce chapitre 4 à une autre question récurrente : la problématique centrale dans la région est-elle de nature financière ? En effet, de nombreuses analyses expliquent les résultats limités des actions publiques engagées dans la région euro-méditerranéenne par la faiblesse de l'effort financier mobilisé par l'UE et les bailleurs de fonds. Nous verrons dans ce chapitre qu'une telle affirmation n'est ni totalement vraie ni totalement fausse.

4.1 UNE COMMISSION EUROPÉENNE ENGAGÉE MAIS...

Le débat sur l'importance ou non des fonds mobilisés et alloués au voisinage Sud par l'UE est éternel. L'évaluation de l'engagement politique de l'UE dans la région méditerranéenne est souvent lue sous l'angle de l'engagement financier. Nous avons d'ailleurs procédé de la sorte au chapitre 1 en comparant les montants réservés au Sud à ceux alloués aux pays de l'Est dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage et nous en avons conclu que l'engagement politique était plus fort à l'Est qu'au Sud.

La réalité des chiffres confirme cette affirmation.

4.1.1 Les engagements financiers de l'UE en direction de son voisinage Sud.

Pour la période 2014-2020, le budget de l'UE consacrait environ 6% à ses relations extérieures.

Le montant total convenu pour l'ensemble des relations extérieures de l'UE s'élève à 66,3 milliards d'euros pour la période 2014-2020 (en prix courants)⁵⁹.

Tableau 5 : Répartition de l'aide extérieure de l'UE

Instrument	Montant
Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	11,7 milliards d'euros
Instrument européen de voisinage (IEV)	15,4 milliards d'euros
Instrument de coopération au développement (ICD)	19,7 milliards d'euros
Instrument de partenariat (IP)	0,9 milliards d'euros
Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (ISP)	2,3 milliards d'euros
Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)	1,3 milliards d'euros

Source : https://ue.delegfrance.org/IMG/pdf/150331_brochure_instruments_aide_exterieure.pdf

59 http://ec.europa.eu/budget/mff/figures/index_fr.cfm

Dans le cadre plus spécifique de l'IEV, la répartition est de 2/3 pour le voisinage Sud (soit environ 10,2 Milliards d'Euros) et 1/3 pour le voisinage Est.

Les montants alloués au voisinage Sud représentent ainsi 15,4% du total Europe-Monde et donc environ 1% du budget global de l'UE.

Lorsque l'on sait que le budget global de l'UE, en tant qu'entité institutionnelle, représente 1% du Revenu National Brut de l'UE (cumul des 28), on pourrait donc conclure que les montants mobilisés par l'UE à son voisinage Sud ne représentent que 0,01% de son RNB. La répartition par pays devient alors microscopique.

Bien entendu, pour être scientifiquement complète, cette analyse mériterait d'incorporer les montants bilatéraux alloués par chaque pays de l'UE vis-à-vis des partenaires au Sud de la Méditerranée mais le résultat resterait dans ces mêmes ordres de grandeur puisque les montants engagés les plus élevés le sont au niveau de la Commission Européenne.

Même si le montant de l'engagement financier de l'UE vis-à-vis de son voisinage Sud n'est pas le seul angle d'analyse de la politique extérieure de l'UE, il en est un indicateur important.

Une nouvelle phase de la structuration de cet engagement financier de l'UE en direction de son voisinage Sud est en cours de mise en œuvre.

Ainsi, et au-delà des agendas spécifiques par pays, les pistes de réflexions de la PEV pour les années à venir s'articulent autour des axes suivants :

- Assurer une plus grande multi-annualité et une plus grande concentration des actions sur des objectifs stratégiques spécifiques pour avoir un plus grand impact « fewer but bigger ».
- Porter une attention particulière sur les sujets de la migration, sécurité et lutte contre le terrorisme, coopération économique, éducation et jeunesse.
- Encourager les programmations conjointes avec d'autres institutions ainsi que le « blending » (mélange de subventions de la Commission et les prêts des Institutions Financières Internationales).

4.1.2 Le Plan Européen pour l'Investissement

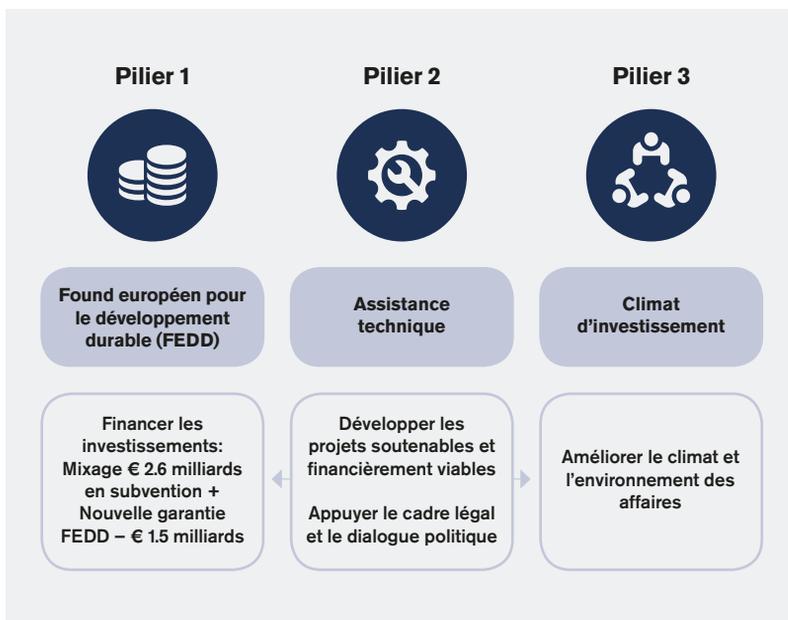
C'est dans ce cadre qu'a été lancé en 2016-2017 le Plan Européen pour l'Investissement (acronyme en anglais EIP) qui se veut le volet « extérieur » de la dynamique enclenchée par le Plan Juncker au sein de l'UE.

L'objectif est triple :

- Sur le plan géographique : favoriser une plus grande cohérence au niveau des instruments financiers mis en place pour le partenariat avec l'Afrique et les pays du Voisinage.
- Sur le plan méthodologique : encourager les « mixages » financiers (« blending ») afin de faire en sorte que les fonds mobilisés par la Commission sous forme de subventions puissent avoir un effet de levier important pour des financements sous formes de prêts des Institutions financières ou sous forme d'investissements du secteur privé. Ainsi, il est estimé que des subventions de 4,1 milliards d'Euros de la Commission (2,6 Milliards en subventions directes et 1,5 Milliards sous forme de garantie du nouveau Fonds Européen pour le Développement Durable, FEDD) puissent générer des financements à hauteur de 44 Milliards d'Euros, soit un effet de levier de 1 à 10 environ⁶⁰.

60 www.ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/external-investment-plan-factsheet_fr.pdf

Figure 10 : Plan Européen d'Investissement Extérieur



- Sur le plan sectoriel : cibler un certain nombre de secteurs et d'actions prioritaires. Les premiers axes prioritaires définis sont les suivants :
 - o Énergies renouvelables et connectivité.
 - o Financement des micros, petites et moyennes entreprises.
 - o Agriculture, entrepreneurs ruraux et agro-industrie.
 - o Villes durables.
 - o Numérisation pour le développement.

4.1.3 Les perspectives dans le cadre du budget 2021-2027

Au moment où se prépare la programmation du budget 2021-2027, il sera intéressant de voir les choix stratégiques de l'UE à différents niveaux :

- Le montant : même si l'approche ne doit pas et ne peut pas être exclusivement quantitative, une augmentation des montants réservés par l'UE au travers de ses différents mécanismes serait l'illustration d'une volonté politique accrue en direction de la région.
- Le taux d'utilisation : la capacité de pouvoir « consommer » l'ensemble des budgets disponibles est souvent problématique. Cela est dû souvent aux difficultés des pays récipiendaires de présenter des projets « bancables », d'en assurer la bonne gouvernance et la soutenabilité mais cela peut également être dû à la complexité des procédures administratives et réglementaires imposées par l'UE. Le cumul de ces deux facteurs engendre une problématique de consommation des budgets qui n'en favorise par l'augmentation. Une action est donc nécessaire à ces deux niveaux.
- Le spectre géographique : Au moment où sont entamés les discussions pour le budget 2021-2027, de nombreuses réflexions sont menées pour restructurer la répartition géographique des instruments financiers de l'UE. Comment donc l'UE va gérer la spécificité méditerranéenne et la nécessaire articulation avec la dimension africaine ? Y aura-t-il un seul instrument incluant la Méditerranée et l'Afrique ou la Méditerranée sera-t-elle scindée en deux : l'Afrique du Nord incluse dans l'instrument africain global et le Moyen-Orient faisant l'objet d'un traitement spécifique ?
- La répartition entre le bilatéral et le régional : les fonds mobilisés par l'UE pour le partenariat bilatéral avec les différents pays du voisinage sont généralement largement dominants par rapport à l'effort financier en soutien à la coopération régionale. Un ordre de grandeur approximatif basé sur les données disponibles fait ressortir une proportion de 90% pour le bilatéral et de 10% pour le régional. La volonté de l'UE d'encourager davantage l'intégration régionale peut conduire à une clé de répartition nouvelle, même s'il est évident que le bilatéral restera majoritaire.
- enfin, au niveau du contenu et des priorités, comment l'UE va-t-elle assurer une cohérence entre ses propres priorités et

celles des pays du Sud ? Quel degré d'inclusivité ? Quel degré de consultations ? Et quel degré de coordination avec les autres bailleurs de fonds pour assurer une pleine efficacité des sommes engagées ? L'accent continuera-t-il à être axé sur l'immigration (soutien aux structures dans les pays d'Afrique du Nord qui gèrent les flux « transitant » et aux actions limitant les mouvements migratoires) ou sera-t-il ouvert à une vision à plus long terme de développement et de partenariat mutuellement bénéfique ?

En conclusion de cette section, nous pouvons voir que l'UE est fortement engagée financièrement en direction de son voisinage Sud. A voir les chiffres, on pourrait même s'étonner du sentiment de frustration qui existe à la fois au sein de l'UE qu'au Sud de la Méditerranée. Certes, une augmentation des budgets alloués est toujours souhaitable mais la priorité aujourd'hui devrait davantage être accordée à la dimension qualitative, aux choix stratégiques et aux dispositions opérationnelles de la mise en œuvre de ces engagements financiers. Il s'agit donc de voir les questions financières autrement.

4.2 LES FINANCEMENTS DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES EXISTENT MAIS...

Comme nous l'avions vu pour les organisations régionales, la densité des institutions financières européennes et internationales qui investissent dans la région euro-méditerranéenne est très forte. Les montants engagés sont importants et la tendance est à la hausse. Il existe une volonté manifeste de renforcer les coordinations et les interventions financières conjointes entre ces institutions. Il y a également une recherche d'une plus grande équilibre entre les opérations d'infrastructure et celles consacrées au développement humain. Toutefois, eu égard à la persistance, voire à l'augmentation, du nombre de défis auxquels la région fait face, une approche qualitative doit accompagner la vision quantitative.

4.2.1 La quasi-totalité des Institutions Financières Internationales sont présentes

a) Les institutions financières européennes (EFIs)

Au niveau européen, les deux principales institutions financières à investir dans la région sont la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD).

Ces deux institutions financières européennes sont fortement engagées en Méditerranée.

- La Banque Européenne d'Investissement (BEI)⁶¹

Appelée Banque de l'UE, la BEI est la principale institution financière de l'ensemble communautaire. Accompagnant l'UE dans les efforts de mise en œuvre d'un partenariat euro-méditerranéen, la BEI a, dès sa création en 1958, développé des activités dans les pays du Sud de la Méditerranée.

La BEI a investi, depuis plus de quatre décennies dans les pays du voisinage Sud, plus de 34 milliards d'euros au total, et au cours des dix dernières années, 18 milliards d'euros. En 2018, la BEI a investi 2,2 milliards d'euros dans la région.

Afin de situer ce montant dans le cadre des engagements globaux de la BEI, précisons que :

- La BEI a investi en 2018, 64,2 milliards d'Euros (13,5 dans l'innovation, 15,2 dans l'environnement, 12,3 dans les infrastructures et 23,3 dans les PME). Le montant investi au Sud de la Méditerranée représente donc 3,4%.
- Les investissements de la BEI hors de l'UE ont été, en 2018, de 8,1 milliards d'euros. Hors UE donc, la part de la Méditerranée

61 L'ensemble des données présentées dans ce point proviennent de www.eib.org

est donc de 27% (élargissement et AELE⁶² 1,9, Voisinage Est 0,6, ACP 1,7, Asie et Amérique Latine 1,7).

La BEI est donc un acteur financier important dans la région euro-méditerranéenne. Cela est d'autant plus vrai que ses investissements agissent en effet de levier dans la mesure où la Banque ne finance qu'à hauteur de 50% les projets d'investissements (ce qui suppose que les investissements induits sont à des niveaux nettement supérieurs aux fonds investis) et qu'elle agit de plus en plus en co-financement avec d'autres institutions financières telles que la Commission (dans le cadre de la NIF) ou des autres IFIs. Les effets induits sont donc amplifiés.

Les investissements de la BEI dans la région se sont faits pendant longtemps dans le cadre d'un instrument spécifique, La FEMIP (Facilité Euro-Méditerranéenne pour l'Investissement et le Partenariat), qui rassemble l'ensemble des interventions de la BEI à l'appui du développement socio-économique des pays partenaires méditerranéens, soutient la croissance et la création d'emplois dans trois domaines prioritaires :

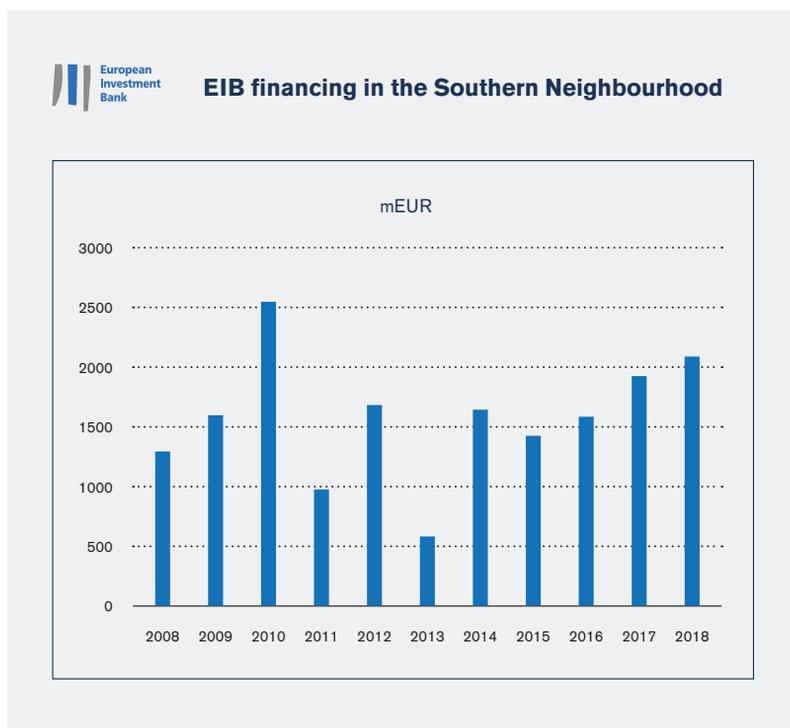
- Appui au secteur privé : Micro-entreprises, petites et moyennes entreprises (MPME).
- Secteur industriel : cimenteries et aciéries, usines chimiques et métallurgiques, industries de haute technologie, secteur automobile et industrie agroalimentaire.
- Création d'un environnement favorable à l'investissement permettant au secteur privé de se développer en améliorant l'infrastructure dans les secteurs suivants :
 - Énergie : production, transport et distribution d'électricité, énergies renouvelables.
 - Transports et télécommunications : aéroports, transport aérien, routes et autoroutes, ponts, chemin de fer, télécoms.

62 AELE (EFTA en anglais) : Association Européenne de Libre Echange regroupe la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

- Environnement : eau et assainissement, élimination et traitement des déchets solides, réduction de la pollution, irrigation.
- Capital humain et social : construction et réfection d'hôpitaux et de centres de soins, d'établissements d'enseignement et de recherche, de logements sociaux.

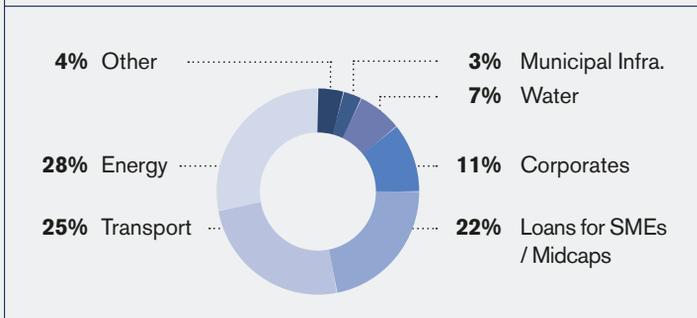
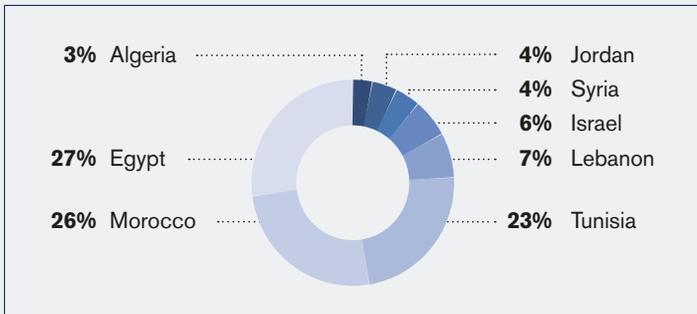
La BEI investit majoritairement dans des projets d'infrastructure. Cependant, depuis quelques années, cette institution agit de façon croissante sur des thématiques de développement humain telles que la promotion des PME, la création d'emploi et le soutien à l'innovation.

Figure 11 : Les financements de la BEI au Sud de la Méditerranée



Expected results from projects signed: 2015-2017		
SMEs, midcaps	Jobs sustained in beneficiary firms	187,982
Electricity	Households potentially served by electricity produced	5,117,000
Transport	Passengers benefiting from new or upgraded public transport, per day	1,420,534
Water	Population benefiting from improved sanitation services	3,190,000
Education	Student places created in new or rehabilitated higher education facilities	6,600

—————> **Perspectives 2020: lending target EUR 2.5Bn per annum**



Balanced investments in Public and Private sectors

Source : BEI 2019

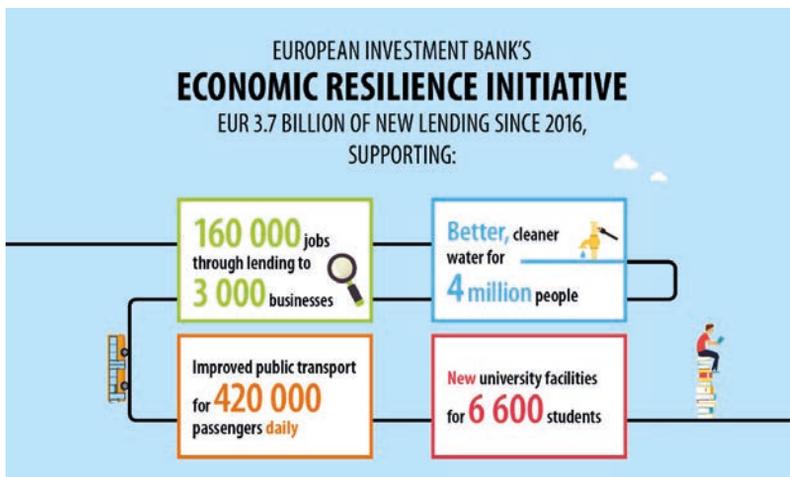
A titre d'illustration, en 2016, l'activité de la BEI dans la région peut être résumée par ces chiffres :

- 1,585 milliard d'Euros de prêts ont été signés pour 16 opérations.
- Douze des prêts signés, représentant deux tiers du volume de financement, ont été accordés à l'appui du secteur privé.
- Les PME égyptiennes, tunisiennes et marocaines bénéficieront de 50 % du volume de financement.
- Sur le total des financements, les prêts en Égypte ont représenté 890 millions d'EUR et ceux en Tunisie, 408 millions d'EUR.

Par ailleurs et suite à la « crise des migrants et des réfugiés » de 2015, la BEI a lancé l'Initiative Résilience Economique (ERI) dont l'objectif est de mobiliser rapidement des financements supplémentaires pour soutenir la capacité des économies du voisinage méditerranéen et des Balkans occidentaux à absorber les chocs et à répondre aux crises, comme celle des réfugiés syriens, tout en maintenant une croissance solide. Doper la résilience économique dans ces régions en investissant dans des infrastructures vitales, en développant le secteur privé et en stimulant la croissance et la création d'emplois contribue aussi à remédier aux causes fondamentales des migrations⁶³.

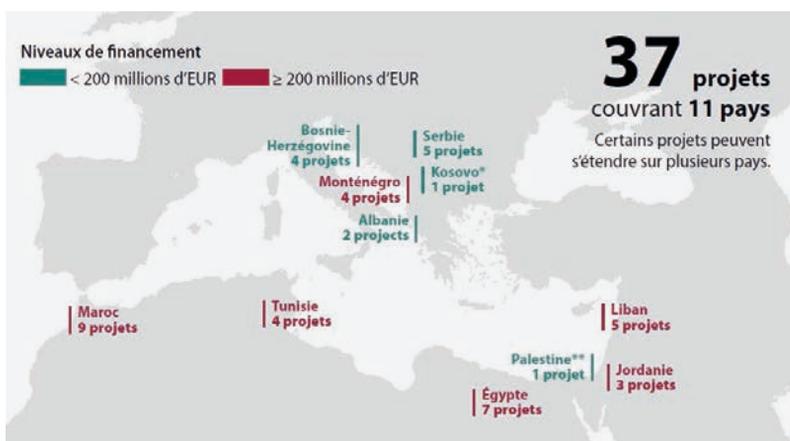
63 <http://www.eib.org/fr/projects/initiatives/resilience-initiative/index.htm>

Figure 12 : L'initiative de la résilience économique



Source : <http://www.eib.org/fr/projects/initiatives/resilience-initiative/index.htm>

Figure 13 : L'initiative Résilience Economique de la BEI (2017/2018)



Source : <http://www.eib.org/fr/projects/initiatives/resilience-initiative/index.htm>

- La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD)

L'activité de la BERD dans les pays méditerranéens, quant à elle, prend une importance grandissante.

Conçue initialement dans les années 90 pour accompagner les Pays d'Europe Centrale et Orientale dans leur transition politique et économique, la BERD a reçu un nouveau mandat depuis 2010 pour investir dans 4 pays arabes méditerranéens : Maroc, Tunisie, Egypte et Jordanie.

L'essor de l'activité de la BERD dans la région a été tel que la Méditerranée est même devenue la première région en termes d'activité pour la Banque : South East Mediterranean (23%), Turquie (16%), Europe de l'Est (19%), Europe Centrale (12%) et Asie Centrale (10%).

Le volume global des investissements de la BERD dans la région s'élève à 5 milliards représentant ainsi près de 40% des investissements dans la région depuis 2013.

La répartition sectorielle est assez équilibrée :

31% Institutions financières,

25% Infrastructure,

23% Industrie, Commerce and Agribusiness,

et 21% Energie.

La BERD privilégie les investissements dans le secteur privé (71%) par rapport au secteur publique (29%).

Le secteur privé représente 63% en Egypte, 85% en Jordanie, 60% en Tunisie et 47% au Maroc. A titre de comparaison, la part du secteur privé en Turquie est de 97% !

Il est intéressant également de noter que seuls 9% sont investis en Equity alors que cela représente un champ d'intervention essentiel pour le développement du secteur privé.

L'essor des investissements de la BERD dans la région a été continu, de sorte que l'année 2017 a été une année record avec 2,2 milliards d'Euros investis selon la répartition géographique suivante :

Egypte : 1 413 millions d'Euros (744 en 2016),
Tunisie : 324 millions d'Euros (61 en 2016),
Maroc : 192 millions d'Euros (158 en 2016),
Jordanie : 158 millions d'Euros (403 en 2016).

- Les agences européennes de développement et/ou d'investissement.

Tous les pays européens disposent d'agences de coopération au développement et d'institutions financières d'investissement pour les pays en développement. De façon schématique, on peut dire que les premières agissent sous formes de subventions alors que les deuxièmes agissent sous formes de prêts. Dans certains cas, il peut exister un mélange des deux genres d'intervention.

L'objectif ici n'est pas de passer en revue les actions des différentes agences et institutions mais de présenter l'existence d'un dispositif qui vient s'ajouter à celui de l'UE (Commission, BEI et BERD) et qui permet donc d'avoir une capacité d'action européenne plus grande. A titre d'illustration, en 2013, 70% des engagements de l'AFD se font en co-financement et 65% en 2014⁶⁴.

En règle générale, les pays méditerranéens et africains sont des partenaires privilégiés pour ces institutions.

64 <https://www.afd.fr/fr/cadre-intervention-mediterranee-moyen-orient>

Tableau 6 : Les agences européennes bilatérales de développement et d'investissement

Pays	Agence
France	AFD/Proparco
Allemagne	KfW/DEG, GIZ
Royaume Uni	DFID
Espagne	AECID/COFIDES
Danemark	Danida/IFU
Suède	SIDA/SWEDFUND
Luxembourg	Luxdev
Belgique	BIO/BTC
Autriche	OEEB
Finlande	FINNFUND
Italie	AICS/SIMEST
Pays-Bas	FMO
Portugal	SOFID

Dans certains pays, il peut même exister des agences de coopération et de développement à l'échelon décentralisé. Cela confère à la coopération décentralisée une place importante dans la vision globale des relations euro-méditerranéennes. Nous le verrons en particulier dans le chapitre 4 de la deuxième partie.

b) Les autres Institutions Financières Internationales

En plus de l'UE et des pays européens, les Institutions financières internationale, multilatérales et nationales, sont très actives dans la région. Elles sont quasiment toutes présentes dans la région.

- La Banque Mondiale

Le Groupe Banque mondiale a élaboré récemment une nouvelle stratégie régionale⁶⁵ qui, vise à dépasser la gestion des crises à court terme pour contribuer à la promotion de la paix et

65 <http://www.banquemondiale.org/fr/region/mena/brief/our-new-strategy>

la stabilité sociale en tant qu'un élément central. Cette nouvelle stratégie repose sur quatre piliers qui s'attachent à traiter les causes profondes des conflits :

- La rénovation du contrat social, pour une plus grande confiance des citoyens, une protection plus efficace des personnes pauvres et vulnérables, une offre de services publics plus inclusive et responsable et le renforcement du secteur privé afin de créer des emplois et des opportunités pour les jeunes de la région.
- La coopération régionale, en particulier autour secteurs stratégiques tels que l'éducation, l'eau et l'énergie, avec l'objectif de favoriser une plus grande confiance et une collaboration accrue entre eux.
- La résilience aux chocs provoqués par les chocs migratoires, notamment en soutenant le bien-être des réfugiés, des personnes déplacées internes et des communautés d'accueil.
- La reconstruction et la reprise de la croissance, notamment en coordination avec d'autres institutions et en misant davantage sur le développement que sur les aspects humanitaires.

La Banque mondiale dispose également d'un centre pour l'intégration en Méditerranée (CMI) dont la mission est de réaliser en liaison avec d'autres partenaires, des études pour contribuer à l'intégration régionale. Cette activité de centre de recherche permet à la Banque Mondiale d'être aussi un acteur pour renforcer la connaissance des données permettant une approche plus précise des enjeux d'intégration régionale en Méditerranée. Le siège du CMI est à Marseille.

- La Banque Africaine de Développement

La BAD est également active dans la région, notamment en Afrique du Nord. Ainsi, en décembre 2015, « le portefeuille actif du Groupe de la Banque en Afrique du Nord comptait plus de 124

opérations approuvées et en cours d'exécution, représentant une valeur d'engagement nette totale de 6,26 milliards de USD »⁶⁶.

- La Banque Islamique de Développement

La BID est naturellement un acteur majeur dans la région. Une évolution intéressante est à noter: La BID continue d'investir dans les secteurs traditionnels tels que l'eau, les infrastructures, l'agriculture etc... mais consacre une part croissante au développement humain. Des programmes importants ont été mis en place pour l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat et l'autonomisation des femmes.

- Par ailleurs, il est intéressant de noter que des agences de développement situées en dehors de la région y sont également très actives : JICA (Japon), KOICA (Corée du Sud), ACDI (Canada), USAID (Etats-Unis), les agences suisse et norvégienne pour le développement international... Celles-ci disposent de bureaux dans la plupart des pays sud-méditerranéens et agissent dans un certain nombre de domaines qui sont à la fois prioritaires pour le bailleur de fonds et le pays récipiendaire.

4.2.2 Au-delà du quantitatif, de nouvelles évolutions qualitatives nécessaires

a) Des financements innovants

Aux financements « classiques » des IFIs se sont ajoutés de façon de plus en plus fréquente de nouvelles formes de financements innovants. Le « mixage » ou « blending » des subventions de l'UE avec les prêts des IFIs constituent un financement innovant dont la part est croissante dans les ingénieries financières de l'UE.

66 <https://www.afdb.org/fr/countries/north-africa/>

Le financement direct par le secteur privé et en particulier les Partenariats Publics-Privés (PPP) est également une voie de plus en plus privilégiée.

En effet, les Partenariats Publics-Privés ainsi que toutes les formes de financements innovants sont aujourd'hui encouragés pour accompagner efficacement la dynamique de mise en œuvre de projets. Certes, les réglementations et les législations doivent parfois encore être harmonisées. Cela est identifié d'ailleurs comme un axe de travail utile pour les organisations régionales.

Mais la mise en œuvre de projets pilotes permettent précisément de faire avancer les cadres réglementaires et crée des synergies entre différentes sources de financements. Ainsi, il peut y avoir des synergies entre des financements publics (gouvernements, organisations internationales et régionales, collectivités locales) mais également avec des financements privés (entreprises, fonds d'investissement, ...). Plus le projet sera pertinent sur les plans technique, financier et politique, plus il sera possible de pouvoir faire des ingénieries financières sur mesure.

Un exemple intéressant de financements publics et privés est celui du projet de la ferme éolienne Tafila en Jordanie, projet labellisé par l'UpM. D'un coût de 287 millions USD, ce projet est financé par des institutions financières : SFI, BEI, Netherland Development Finance Company (FMO), Europe Arab Bank (EAB) OPEC Fund for International Development (OFID) Danish Export Credit Agency (EKF), à hauteur d'environ 70%.

Il est également soutenu par le Fonds Inframed Infrastructure, Masdar Power et EP Global Energy Ltd à hauteur de 30% environ.

De nombreux fonds d'investissement existent également pour soutenir les efforts de partenariats et d'investissements des entreprises. Les fonds Africinvest (basé en Tunisie) ou Mediterranean capital (coordonné par le groupe financier basé à Barcelone Riva y Garcia)⁶⁷ sont de bons exemples à cet effet.

b) Un besoin croissant de coordination.

67 http://www.rivaygarcia.es/es/private_equity/entities/mediterrania_fcr

L'existence d'un nombre important d'institutions financières et de développement intervenant dans la région combinée avec des résultats globaux et collectifs jugés encore insuffisants avec l'identification parfois (souvent ?) de doubles-emplois et de phénomènes de dispersion d'efforts ont renforcé le besoin de plus de coordination et de synergies entre l'ensemble de ces institutions.

Dire que rien n'est fait en termes d'efforts de coordination n'est pas vrai. On a ainsi pu voir la mise en place de nombreux mécanismes de coordination à plusieurs niveaux :

- Tout d'abord, de nombreux accords de coopération ont été conclus entre institutions, à deux, parfois à plus.
- Un groupe dit de Luxembourg⁶⁸ a également été mis en place pour une coordination intra-européenne.
- Le Deauville Partnership Transition Fund a été conçu en 2011 dans le cadre du G8 pour précisément créer un mécanisme multilatéral de coordination élargi également aux pays du Golfe par exemple.
- Enfin, l'UpM a été associée à l'ensemble de ces exercices pour renforcer son rôle de facilitateur et, selon les initiatives, de fédérateur.

Il est difficile d'avoir des statistiques précises compilant les interventions financières de l'ensemble des Institutions Financières intervenant dans la région.

Les raisons sont nombreuses :

- Malgré la volonté de renforcer les synergies et les coordinations, de nombreuses institutions continuent de vouloir garder des investissements en direct qui servent parfois des objectifs politiques propres à leurs gouvernements ou à leurs conseils d'administration.

68 Le Groupe de Luxembourg rassemble l'UE et toutes les institutions financières européennes (y compris les agences bilatérales) pour une meilleure coordination à l'échelle européenne. Il s'est progressivement ouvert à d'autres bailleurs de fonds internationaux.

- Les périodes concernées par ces investissements, les critères exigés et les mécanismes de gouvernance ne sont pas les mêmes d'une institution à l'autre rendant un exercice de compilation compliqué.
- Les répartitions entre bilatéral et régional et entre subventions et prêts ainsi que la part grandissante du blending (mélange entre subventions et prêts) et enfin l'exigence croissante d'un investissement du ou des pays concernés rend également plus complexe l'établissement d'un tableau de bord précis.

Toutefois, et sous l'impulsion de la présidence grecque puis italienne de l'UE en 2014, une initiative appelée AMICI (A Southern Mediterranean Investment Coordination Initiative) a été lancée.

Sur la base des informations collectées dans le cadre de cette initiative, il est intéressant de relever les deux chiffres suivants :

- Fin septembre 2014, les engagements globaux s'élevaient à 22,65 Milliards EUR (1,25 en régional et 21,4 en bilatéral).
- D'octobre 2016 à octobre 2017, les nouveaux engagements s'élevaient à 8,4 Milliards EUR (0,4 en régional et 8 en bilatéral)⁶⁹.

c) Renforcer les capacités des pays partenaires

Il existe une tendance claire pour favoriser à la fois le financement de projets par deux institutions ou plus à la fois dans un esprit de division des risques et de mutualisation des efforts. Par ailleurs, le blending entre subventions et prêts est de plus en plus utilisé. Face à cette double évolution, les partenaires des pays du Sud doivent souvent adapter leur « offre de projets » afin d'être en adéquation avec les lignes directrices des IFIs. C'est la raison pour laquelle, en complément aux financements d'assistance technique qui existent déjà, la mise en place de programmes d'accompagnement à la conception et à l'élaboration de projets serait nécessaire. Il s'agit d'intervenir plus

69 Ces chiffres sont calculés sous la responsabilité de l'auteur sur la base de nombreux documents de la Commission européenne.

en amont encore que dans le cas de l'assistance technique pour la mise en œuvre d'un projet. Et il faut le faire sans se substituer aux pays concernés mais en renforçant leurs capacités d'ingénierie de projets.

Une meilleure coordination et un plus grand effort de « capacity building » permettrait de renforcer considérablement le taux de consommation des différentes disponibilités financières. En effet, dans de nombreux cas, il y a une double insatisfaction. Les IFI's se plaignent de ne pas voir l'ensemble des instruments financiers suffisamment utilisés et « consommés » par les pays récipiendaires. Et de l'autre, ces derniers, se plaignent de ne pas voir les IFI's suffisamment engagées dans l'accompagnement de leurs efforts de développement, de réformes et de transition. Une bonne illustration de cette volonté de faire conjointement des efforts supplémentaires est la visite de travail du Commissaire en charge du voisinage Johannes Hahn à Tunis en juillet 2018 accompagné par une dizaine de patrons d'IFI's afin de mobiliser l'ensemble des intervenants en ordre coordonné pour un soutien aux efforts de développement de la Tunisie.

d) Promouvoir le volet régional

Une dernière remarque concernant l'intervention des IFI's dans la région est relative à la faiblesse des montants réservés à la promotion de l'intégration régionale.

En effet, la grande majorité des enveloppes financières sont consacrées au volet bilatéral dans les différents pays du Sud de la Méditerranée. La proportion est généralement au minimum de 90/10 par rapport au volet régional. Du reste, cela correspond également à une requête des pays partenaires eux-mêmes et par conséquent procède d'une certaine logique.

Toutefois, cela ne met pas suffisamment les bailleurs de fonds dans un rôle de facilitateur et d'accélérateur d'intégration régionale. Or, toutes les études, analyses et simulations montrent clairement que le niveau très faible d'intégration régionale au Sud de la Méditerranée est un véritable obstacle à la croissance et au développement et par conséquent, à la stabilité et la sécurité. Ce n'est certes pas le seul obstacle, loin s'en faut, mais c'est une dimension nécessaire même si elle n'est pas suffisante.

Afin de trouver un équilibre entre un réalisme qui s'impose par lui-même et la nécessité de donner une impulsion à l'intégration régionale, un mécanisme de répartition 80/10/10 pourrait être mis en œuvre :

80% pour le bilatéral qui resterait ainsi largement prioritaire
10% pour le régional

10% pour un bonus régional : les pays du Sud de la Méditerranée qui, même selon un schéma de géométrie variable et/ou sous-régional, pourraient mutualiser leurs actions pourraient bénéficier d'un soutien additionnel. Cela est déjà largement possible dans des domaines tels que le renforcement du rôle de la femme, la formation professionnelle, la jeunesse par exemple où de nombreuses actions engagées bilatéralement pourraient facilement être « régionalisées ».

Figure 14 : Mécanisme actuel de répartition



Figure 15 : Mécanisme de répartition avec Bonus Régional



Les logiques de coordination inter-IFI's et de blending entre les types d'opérations financières pourraient aller dans cette même direction. L'impératif d'intégration régionale doit être davantage soutenu par les IFI's.

En conclusion de cette section, nous pouvons constater que la Méditerranée est donc un espace géographique privilégié par les différentes institutions financières et de développement. La

situation dans la région après les transitions dans certains pays depuis 2011 a renforcé le sentiment d'urgence et de mobilisation dans la région.

Conclusion du chapitre 4 :

La problématique dans la région euro-méditerranéenne n'est donc pas exclusivement financière. Jamais dans l'histoire, il n'y a eu autant de disponibilités financières qu'actuellement. Si l'on cumule toutes les sources de financements à la fois en montants et en nature (subventions et prêts) et que l'on prend en considération les effets de leviers sur les investissements, ce sont donc plusieurs centaines de milliards d'euros qui pourraient potentiellement être mobilisés pour la Méditerranée et l'Afrique.

En revanche, il y a un réel besoin de rationaliser et d'agréger les différentes interventions financières.

L'idée très forte politiquement et symboliquement d'un Plan Marshall pour la Méditerranée et l'Afrique est donc faisable en intégrant l'ensemble des interventions dans un seul « paquet ». C'est ce que tente de faire l'UE dans le cadre de son périmètre géographique et institutionnel avec le Plan Extérieur pour les Investissements et toutes les réflexions menées actuellement pour la préparation du budget 2021-2027.

Par ailleurs, l'idée d'un Fonds fiduciaire spécialement dédié à la Méditerranée serait également à explorer plus sérieusement.

Une étape supplémentaire serait de renforcer la coordination entre les interventions financières des IFIs même si une gouvernance spécifique pourrait laisser chaque IFI gérer ses actions. L'objectif global est de pouvoir resserrer le funnel d'action et amplifier les résultats sur le terrain. Il s'agit de passer d'une logique de « goutte à goutte financière » à un système moderne et industrialisé « d'arrosage et d'irrigation ». Ce faisant, nous verrions probablement qu'il n'y a pas forcément besoin d'une plus grande mobilisation de fonds publics (du moins à court terme) et nous verrions probablement se développer un flux beaucoup plus important de financements privés, encouragés par une meilleure gouvernance globale et une meilleure rentabilité.

CONCLUSION

« Vois-tu, nous avons d'abord bâti dans du sable. Le vent a emporté le sable.

*Puis nous avons bâti dans du roc. La foudre a brisé le roc.
Il faut qu'on pense sérieusement à bâtir dans l'humain. »*

Ahmed Bouanani, Ecrivain-cinéaste marocain⁷⁰.

Donner une nouvelle impulsion qualitative au partenariat entre les deux rives de la Méditerranée exige avant tout un devoir d'inventaire précis et lucide concernant l'état des lieux, une évaluation des atouts et faiblesses et une vision plus forte et plus stratégique pour les perspectives d'avenir.

En ce sens, deux conditions paraissent essentielles :

- Sortir des débats institutionnels

Nous venons de voir que la problématique principale des relations euro-méditerranéennes n'est pas institutionnelle. Ou du moins qu'elle n'est pas qu'institutionnelle. Depuis plusieurs décennies, il existe en réalité un nombre important d'institutions agissant en Méditerranée. Peut-être y en a-t-il même un peu trop ? Si les ministres des affaires étrangères assistaient à toutes les rencontres euro-méditerranéennes où ils étaient invités en leur qualité de membre d'une organisation ou d'un groupe, ils consacraient une bonne partie de leur agenda à la Méditerranée.

Les sceptiques de l'UpM font souvent un arrêt sur image par rapport à la situation de 2008 oubliant au passage que la région en

⁷⁰ Cité dans Méditerranée 30 voix pour bâtir un avenir commun, Levallois Agnès & Ould Aoudia Jacques, IPEMED, 2012

2019 ne ressemble en rien à ce qu'elle était en 2008 et que l'UpM n'est pas une organisation supranationale qui s'impose aux Etats mais une organisation intergouvernementale qui n'est que le reflet de la volonté et des priorités des Etats qui la composent.

Ainsi la question n'est pas dans l'existence institutionnelle de l'UpM ou de n'importe laquelle des institutions décrites dans ce chapitre. Ces cadres de travail étant composés essentiellement sur la base de la volonté des pays qui les composent, ils sont donc potentiellement soumis aux changements et évolutions souhaités par leurs membres.

Plus encore, il existe actuellement des évolutions qui mettent sous pression la gouvernance multilatérale du monde. Dans ce contexte, les régionalismes coordonnés disposent d'une opportunité de constituer une contribution essentielle pour une nouvelle forme de gouvernance mondiale.

En ce sens, le renforcement du partenariat euro-méditerranéen et Euro-méditerranéen-africain constitue une véritable opportunité, à la fois pour la gestion des affaires propres à ces régions mais également comme contribution positive à une meilleure gouvernance mondiale.

- Voir les questions financières autrement

La problématique principale n'est pas non plus une question de disponibilités financières. Certes, nous avons pu voir que des efforts substantiels additionnels mériteraient d'être faits dans le domaine du soutien financier de l'UE aux pays du Sud de la Méditerranée, notamment en comparaison à celui qui a été fait pour les différentes vagues d'élargissements ainsi que pour le Partenariat Oriental. Cependant, il convient de rétablir trois vérités :

- En cumulant l'ensemble des mécanismes bilatéraux et multilatéraux existants aujourd'hui pour la région MENA en général et les pays méditerranéens en particulier, l'on se doit de reconnaître qu'il n'y a jamais eu autant de disponibilités financières dans l'Histoire des relations entre les deux rives de la Méditerranée.

- Pour différentes raisons, imputables à la fois au Nord et au Sud de la Méditerranée, ces disponibilités financières ne sont pas utilisées dans leur intégralité.
- Malgré des efforts réels, les synergies et les coordinations entre les différents bailleurs de fonds ne sont pas encore optimales. Une partie du décalage entre montants mobilisés et résultats effectifs sur le terrain trouve sa source dans cette faiblesse de la coordination entre les bailleurs de fonds ainsi que dans la nécessité de renforcer les capacités techniques des pays du Sud de la Méditerranée.

Rester exclusivement sur les problématiques institutionnelles et financières génère la plupart du temps des débats plus théoriques que réalistes. Dans l'industrie mondiale des conférences, la région méditerranéenne (et les thématiques qui s'y rattachent) serait sans nul doute première.

Si l'on veut sortir des débats théoriques, il convient alors de confirmer une évidence : quel que soit le format géographique choisi et/ou privilégié, l'important est aujourd'hui davantage dans le contenu que dans le contenant.

En effet, de nombreuses actions peuvent être déjà mises en œuvre dans le cadre des institutions et mécanismes existants. La question essentielle est davantage dans le portage politique de la coopération régionale ainsi que dans la nature de l'action à entreprendre plutôt qu'au niveau de l'institution potentiellement concernée.

Rétablissons donc la priorité au contenu.

Les cadres institutionnels « petits » tels que les 5+5, « classiques » comme l'UpM, ou « grands » tels que la vision Europe-Méditerranée-Afrique peuvent naturellement coexister dans un cadre de complémentarité et de volonté d'opérationnalisation dès lors que les contenus des stratégies sont connus et définis. Cela peut se faire sur une base pragmatique, opérationnelle et surtout, de complémentarité globale.

A l'heure où ceux qui sont nés en l'an 2000 entrent à l'université et se préparent pour le marché du travail, il est temps de mettre en place une vision prospective pour les vingt prochaines années. L'ampleur des défis actuels, mais aussi la richesse de la jeunesse de

la région conduit non seulement à agir sur les situations d'urgence à court terme, mais également de promouvoir une vision à long terme. Face à la tragédie de l'immigration irrégulière, l'extrémisme et le terrorisme, mais aussi compte tenu des nombreuses opportunités économiques, les solutions à long terme se situent clairement dans la croissance et le développement : un développement inclusif qui prend en considération la cohésion, tant à l'intérieur du pays, qu'entre les pays au niveau régional. La priorité absolue est l'emploi des jeunes. L'énorme capital humain reste encore largement inexploité et le potentiel économique dans la région ne donne donc pas sa pleine mesure. Par ailleurs, les nombreuses success stories restent encore peu visibles. La vitalité extraordinaire des sociétés méditerranéennes doit encore être mieux valorisée. Le potentiel humain, social et économique de la région méditerranéenne – avec son prolongement africain naturel – représente un atout majeur pour l'ensemble de la région. Notre responsabilité collective est d'adopter une approche régionale stratégique et proactive pour notre avenir commun en Méditerranée.

Le temps est venu de regarder la région avec une ambition politique renouvelée au plus haut niveau et qui privilégie le développement humain et une approche plus positive, plus inclusive et plus volontariste. Au-delà du « nous » et du « vous », il convient de promouvoir une approche plus respectueuse et tolérante des différences.

C'est que nous tenterons de développer dans la deuxième Partie.

DEUXIÈME PARTIE :

POUR UN AGENDA POSITIF EN
MÉDITERRANÉE

*« Plutôt que de maudire les ténèbres, allumons des chandelles,
aussi petites soient-elles »*

Confucius

INTRODUCTION

L'attention portée à la région euro-méditerranéenne est encore trop largement dominée par les risques sécuritaires. Au-delà de la réalité des crises politiques et des foyers de tension, l'agenda euro-méditerranéen a été jusque-là dominé principalement par les priorités vues du côté européen avec une prépondérance pour les aspects sécuritaires et de « protection ».

Les limites d'une telle démarche, outre son caractère déséquilibré par rapport aux priorités des pays du Sud, est d'avoir un agenda qui souffre de deux faiblesses importantes :

- Avec l'absence de politiques européennes unies sur des sujets majeurs, peu de décisions fortes peuvent être prises. Nous l'avons vu dans le cas des flux migratoires par exemple.
- L'absence de vision unie des pays de l'UE pour s'investir politiquement dans la résolution des conflits géopolitiques dans leur voisinage sud conduit à la persistance de ces foyers de tensions. L'influence de puissances internationales ou régionales en dehors de la zone euro-méditerranéenne devient alors plus forte et augmente le nombre d'intervenants dans ces conflits.

Le résultat est une instabilité qui s'installe dans la durée et une perception négative sur la région qui génère inévitablement une dégradation de son image avec des conséquences socio-économiques sur le vivre-ensemble et les mobilités humaines.

Une telle évolution détourne l'attention des atouts de la région en ne se focalisant que sur les risques.

Une vision plus équilibrée s'impose donc et le discours sur la Méditerranée doit changer. Telle l'élaboration d'une tactique de football, il convient de ne pas être uniquement défensif et viser à ne pas encaisser de but, il faut également en marquer. Et pour ce faire, il faut utiliser les meilleurs joueurs et promouvoir un véritable jeu d'équipe.

Or, précisément, c'est probablement dans les nombreux atouts dont disposent la région que réside une grande partie de la solution durable aux différents défis auxquels sont confrontés la région euro-méditerranéenne. Ces atouts ne sont malheureusement pas suffisamment valorisés et mis au-devant de la scène. Les résultats constatés dans le cadre des activités de l'UpM ainsi que nous l'avons vu au chapitre 2 de la Première partie montrent pourtant le potentiel important existant.

En effet, les différents indicateurs dans la région concernant les jeunes, les femmes, les étudiants, les universitaires, les chercheurs, les entrepreneurs et plus généralement tous les représentants de la société civile montrent clairement un déficit de participation ainsi qu'un décalage entre les actions publiques et les réalités sur le terrain.

Au même moment, c'est dans ces catégories de la population que l'on retrouve les atouts les plus précieux de la région ainsi que des success stories, certes aux impacts souvent limités et méconnus, mais qui font la démonstration de l'existence d'un champ important du possible.

C'est ce que nous développerons dans cette deuxième partie en mettant en évidence les atouts existants, les expériences de success stories et la nécessité de parvenir à trois objectifs majeurs :

- Mobiliser les politiques et les financiers en faveur d'une approche régionale coordonnée.
- S'appuyer sur les réseaux et les success stories existants.
- Et changer d'échelle afin d'amplifier le mouvement et rendre plus tangible les résultats sur le terrain.

Oser un agenda positif en Méditerranée est donc une condition sine qua non pour le renouveau du partenariat euro-méditerranéen. Des thèmes tels que l'éducation, l'emploi ou la place de la femme dans la société sont des déterminants de réussite ou d'échec social.

Le Maroc, pays dont l'économie est ouverte sur le monde, a connu une croissance relativement forte et stable au cours des 20 dernières années. La stabilité et la sécurité du pays dans un environnement géopolitique particulièrement complexe a permis d'enregistrer des résultats positifs en matière de développement des infrastructures et de nouveaux secteurs porteurs pour l'économie tels que l'automobile et l'aéronautique par exemple. La confiance de la communauté internationale s'est manifestée également par de nombreux investissements directs internationaux ainsi que par des indicateurs positifs de plusieurs institutions financières internationales et agences de notation. Le pays a donc connu un processus accéléré de modernisation et d'importantes transformations qualitatives.

Toutefois, la crise économique et financière mondiale de 2008 a montré au grand jour l'ampleur des inégalités entre pays mais également au sein des pays. Le Maroc n'a pas échappé à cette tendance et a essayé, selon ses moyens, d'en atténuer l'impact.

Le modèle marocain de développement nécessitait donc un nouveau souffle. Il doit créer plus de richesses, et plus d'emplois.

En ce sens, le Roi Mohammed VI du Maroc a appelé à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement économique et social qui accorde la priorité à l'inclusion sociale et l'insertion économique des plus fragiles et qui prévoit la mise en place des mécanismes appropriés pour la lutte contre la pauvreté, l'ancrage du développement humain, durable et équitable, et la solidarité sociale nationale.

Ainsi que le rappelait en particulier le Souverain dans son discours du 19 février 2018 à Rabat à l'occasion du 3^{ème} forum parlementaire sur la justice sociale, « *En effet, bien qu'il soit à l'origine de bon nombre d'acquis et de réalisations tangibles dans les domaines social et économique, ce modèle ne permet plus, désormais, de répondre aux demandes et aux besoins croissants des citoyens, ni de réduire les inégalités sociales et les disparités spatiales. Il ne peut, en conséquence, favoriser l'avènement d'une justice sociale. En sollicitant une réévaluation de ce modèle, Nous avons en vue plus que la formulation et la mise en chantier de réformes sectorielles isolées. Ce que Nous entendons en vérité, c'est que soit reconsidéré l'ordre de priorité donné à certains chantiers économiques et à des programmes sociaux spécifiques. Aussi, appelons-Nous de nos vœux l'élaboration d'une vision intégrée de ce que seraient à la fois le modèle politique, économique et social de notre pays et le système de gouvernance centrale et territoriale, envisagé sous tous ses aspects, y compris le dispositif juridique qui le régit. Une vision propre à imprimer une dynamique forte à ce modèle, en favorisant l'élimination des obstacles qui entravent son évolution et en apportant des remèdes aux faiblesses et aux dysfonctionnements constatés in situ. A cet égard, il appartient à tous les acteurs impliqués dans cet effort de réflexion de prendre en considération les mutations à l'œuvre au sein de la société marocaine, en plaçant la question de la jeunesse au cœur du modèle de développement recherché. Ces protagonistes devront, donc, réfléchir aux moyens les plus efficaces pour améliorer les conditions de vie de nos jeunes ; d'autant plus que cette frange de la population constitue le vrai capital de notre pays, et une richesse inépuisable pour lui* ».

La croissance marocaine doit donc valoriser de façon plus optimale le potentiel du capital humain, en particulier celui des jeunes et des femmes. Le nouveau paradigme de développement doit allier plus efficacement croissance économique et développement social et territorial.

Professeur Bouchra Rahmouni, directeur au Policy Center for the New South (Maroc)

Dans un rapport de décembre 2014, l'Office de Coopération Economique pour la Méditerranée et l'Orient (OCEMO) indique « qu'en projetant la dynamique de la population, les pays méditerranéens auraient besoin de créer un minimum de 34 millions de nouveaux emplois d'ici 2030 pour simplement maintenir les taux d'activité et le taux de chômage à leur niveau actuel. Ce chiffre s'élève à 90 millions si l'objectif est de fournir un emploi à tous les nouveaux arrivants sur le marché du travail. En d'autres termes, le nombre de créations d'emplois doit doubler pour que le nombre de personnes concernées par des problèmes d'emploi n'augmente pas »⁷¹.

Nous voyons bien qu'il est urgent de changer de méthode et d'accélérer les résultats.

Pour cela, combiner l'approche « Top-Down » impulsée par les décisions politiques avec l'approche « Bottom-Up », soutenue par les success-stories sur le terrain constitue une démarche innovante et prometteuse.

Pour cela, il s'agira d'examiner comment davantage associer la jeunesse à la dynamique du renouveau du partenariat euro-méditerranéen (chapitre 1). Nous concentrerons ensuite l'analyse sur la question stratégique et centrale de l'emploi

71 Kocoglu Yusuf, Formation et emploi des jeunes dans les pays méditerranéens, Université du Sud Toulon-Var
Décembre 2014 OCEMO, MedNC Network

(chapitre 2). Nous étudierons l'importance de la promotion d'une véritable économie de la connaissance (chapitre 3). Et enfin, nous verrons dans le chapitre 4 comment l'implication forte de la société civile dans ses différentes composantes est essentielle pour consolider tout processus de redynamisation du partenariat euro-méditerranéen.

CHAPITRE 1 :

Associer la jeunesse

Il y a un large consensus pour considérer que la jeunesse est une vraie priorité pour la région. L'ensemble des gouvernements et des organisations régionales et internationales l'ont argumenté avec tous les « facts and figures » disponibles.

La jeunesse est ainsi :

- Majoritaire : plus de 60% de la population des pays du Sud de la Méditerranée a moins de 30 ans. Les jeunes entre 15 et 29 ans représentent par ailleurs, le segment de la population disposant de la plus forte croissance dans la région MENA⁷². L'OCDE évalue à 48 millions le nombre de jeunes entre 15 et 29 ans dans la région MENA⁷³.
- Vulnérable : le chômage est largement plus important chez les jeunes et les taux de chômage des jeunes en Europe et dans la région MENA sont parmi les plus élevés au monde. Cette tendance s'est aggravée depuis la crise financière de 2008.

72 German Marshall Fund « Youth and the Mediterranean : exploring new approaches to dialogue and cooperation »

73 OECD, 2016, Youth in the MENA region : How to bring them in

Dans la région MENA, le taux de chômage des jeunes se situait autour de 30% en 2017⁷⁴.

De façon plus alarmante encore, le pourcentage de jeunes entre 15 et 24 ans qui ne sont ni en éducation, ni en formation ni en emploi (NEETs) se situe autour de 25-30% dans la région.

- Mais avec un fort potentiel : la capacité des jeunes de pouvoir être une vraie locomotive de croissance à travers la création de starts ups, la vitalité de l'action associative et la forte présence dans les réseaux sociaux en fait un vrai atout pour la région.

La pleine participation de la jeunesse à la vie politique, économique et sociale est une nécessité reconnue. Ce point figure aujourd'hui dans les priorités de l'agenda global au niveau des Nations Unies.

La jeunesse, une priorité dans l'agenda global

Ainsi, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a unanimement adopté, le 9 décembre 2015, la Résolution 2250 (2015) sur la jeunesse, la paix et la sécurité qui demande instamment aux Etats Membres d'augmenter de façon significative la participation des jeunes au processus de prises de décision à tous les niveaux. Cette résolution constitue une première et a fait entrer avec force la thématique de la jeunesse dans l'agenda global.

Cette Résolution demande également au Secrétaire Général des Nations Unies de préparer un rapport de suivi sur la participation positive des jeunes aux processus de paix. L'objectif est de développer un agenda pour l'avenir pour la communauté internationale, y compris des recommandations pratiques pour pouvoir travailler avec les jeunes de façon innovante.

Le 17 décembre 2015, l'Assemblée Générale des Nations Unies adoptait la Résolution A/RES/70/127 qui affirme que la création d'emplois décents et des emplois de qualité pour la

74 OCP Policy Center Research Paper, Addressing the youth unemployment challenge : international lessons learned that can be useful for Morocco, Thomas Awazu Pereira da Silva, PP-18/05, April 2018

jeunesse est l'un des plus grands défis qui nécessitent d'être pris en charge en mettant en évidence les domaines prioritaires tels que l'employabilité des jeunes, l'éducation, la santé et l'accès à l'information et aux technologies en gardant en mémoire le fait qu'en 2014 plus de 73 millions de jeunes dans le monde étaient sans emploi⁷⁵.

En février 2017, le Conseil Economique et Social (E/CN.5/2017/L.4) reconnaissait la « contribution positive des jeunes, en tant qu'agents et bénéficiaires du développement, à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable ainsi que pour le bien-être global, le progrès et la diversité des sociétés ». La Résolution réaffirmait également que la participation active des jeunes est un élément fondamental pour les efforts visant l'éradication de la pauvreté, le plein emploi et l'inclusion sociale.

Le 22 juin 2017, le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies adoptait lors de sa 35^{ème} session une Résolution sur la jeunesse et les Droits de l'Homme (A/HRC/35/L.22), appelant à une pleine réalisation de tous les droits humains et des libertés fondamentales pour la jeunesse.

Mais reconnaître que la majorité de la population est une priorité n'est pas une prouesse en soi. Il est important de l'affirmer politiquement mais il est tout aussi important d'en décliner les modes opératoires. Dans ce contexte, le segment géographique euro-méditerranéen fournit un bon laboratoire d'analyse, d'observation et d'action. Le fait que la région soit soumise, probablement plus que toute autre région dans le monde, à des défis sécuritaires et socio-économiques rend d'autant plus importante la place de la jeunesse dans les pays méditerranéens.

Le rapport du PNUD sur le Monde Arabe en 2016 avait d'ailleurs fait un focus particulier sur la jeunesse. Il avait relevé un sentiment général de frustration de la jeunesse de la région et une anxiété des jeunes au sujet de leur avenir. Ce rapport n'était pas tendre avec la région en mettant notamment en évidence son

75 ILO, Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, 2015

mauvais classement dans les Indices de Développement Humain à l'échelle du monde et notamment sa tendance à la baisse.

Cependant, les évolutions démographiques et sociales peuvent également être une source d'opportunité majeure pour les pays et pour la région dans son ensemble.

Les chiffres prévisionnels sont à cet effet éloquent. On en citera deux principaux qu'il s'agira de garder en mémoire pour l'ensemble des actions entreprises dans la région :

- La population de l'Afrique est aujourd'hui de 1,1 milliard de personnes. Cette population sera de 2,4 milliards en 2050 et de 4,4 milliards en 2100⁷⁶.
- La démographie va porter 450 millions de jeunes sur le marché du travail en 30 ans alors que la croissance africaine actuelle ne permet d'espérer que la création de 250 millions d'emplois⁷⁷.

Il est donc évident qu'il y a une « Urgence Jeunesse » et une « Priorité Jeunesse » auxquels il faut ajouter une « Opportunité Jeunesse »

1.1 PARLER AVEC LA JEUNESSE ET NON DE LA JEUNESSE

Un des ajustements de modes opératoires et de gouvernance nécessaires pour traiter de la thématique de la jeunesse dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen est de parler **avec** les jeunes et non pas exclusivement **des** jeunes. En clair, il ne suffit pas d'évoquer le sujet pour le traiter.

Une des revendications les plus fortes et les plus récurrentes de la part des jeunes est précisément cette nécessité de parler avec eux et non d'eux.

76 Chiffres de l'INED (Institut français pour les Etudes Démographiques).

77 Severino Jean Michel et Hajdenberg Jeremy, *Entreprenante Afrique*, Ed. Odile Jacob, 2016

Cela paraît évident en termes de gouvernance et de méthodologie. C'est également important au niveau du contenu des politiques publiques à mettre en œuvre et des actions à entreprendre.

Dans le cas contraire, les risques de décalage entre les options choisies et les réelles priorités des jeunes peuvent être importants.

Une illustration de ce risque de décalage peut être donnée à partir de deux événements qui ont eu lieu en octobre 2016 à quelques jours d'intervalle.

En octobre 2016, la présidence marocaine et française du Dialogue 5+5 avait pris l'initiative d'organiser à Tanger en marge de la réunion officielle, une rencontre avec des représentants de jeunes. Cinq jeunes choisis pour représenter chacun des 10 pays, soit au total 50 jeunes. Dynamiques, intelligents, tournés vers l'avenir, les jeunes parlaient essentiellement de la nécessité de les soutenir, les accompagner et de les écouter. Ils parlaient de besoin de financements de projets, de valorisation de leurs idées, de la nécessité pour les gouvernements de croire en eux et de les soutenir dans leurs projets. Bref, un discours d'action, tournée vers l'avenir et précis.

Un peu plus tard au mois d'octobre 2016, le réseau de think tank euro-méditerranéen Euromesco⁷⁸ tenait son Assemblée Générale à Milan. De nombreux visages familiers, spécialistes depuis des décennies des questions euro-méditerranéennes, sont présents et débattent.

Le constat est flagrant : les thématiques soulevées par les jeunes à Tanger et celles des chercheurs d'Euromesco à Milan ne se sont pas les mêmes ! A Tanger, on a parlé des problèmes du présent et des défis de l'avenir. A Milan, on a analysé les échecs du passé !

Ces décalages de priorités se sont retrouvés dans de nombreuses conclusions de conférences ministérielles et/ou de déclarations politiques.

Il faut reconnaître ici des évolutions très positives sur ce plan. En juillet 2018, les rencontres du réseau Euromesco à Rabat et du

78 Voir chapitre 3.3

réseau euroméditerranéen d'économistes EMNES⁷⁹ à Bruxelles ont vu la participation de plusieurs jeunes chercheurs et universitaires, insufflant ainsi une dynamique plus en adéquation avec la réalité des débats.

De même, le 2^e Forum Régional de l'UpM à Barcelone en janvier 2017 avait pour thème central la jeunesse avec une présence importante de jeunes de l'ensemble de la région.

Une politique en faveur de la jeunesse ne signifie pas de la considérer comme un secteur d'activité comme le serait par exemple l'agriculture ou l'industrie. Il s'agit d'associer les jeunes à toutes les étapes de la définition de stratégies envisagées : de la réflexion à l'action. C'est une approche horizontale et « across-the-board » afin de créer les conditions d'une meilleure pertinence des décisions et orientations.

Associer la jeunesse, c'est donc engager une action qui implique activement cette jeunesse sur l'ensemble des thématiques prioritaires du moment et pour la région : la lutte contre le terrorisme, le radicalisme, les flux d'immigration irrégulière, aux sujets plus économiques et environnementaux tels que le changement climatique, l'économie numérique et la compétitivité.

La jeunesse deviendrait donc acteur du développement et non plus simplement bénéficiaire d'action de développement.

En conclusion de cette section, nous pouvons affirmer que la jeunesse doit être pleinement associée à la définition des stratégies à mettre en œuvre pour l'avenir de la région. Il ne s'agit pas de considérer la jeunesse comme un thème ou comme un secteur d'activité mais bel et bien de les intégrer dans les processus de consultation et de décision afin de pouvoir répondre au plus près à leurs attentes et leurs besoins.

79 Voir chapitre 3.3

1.2 S'APPUYER SUR LES RÉSEAUX EXISTANTS

Parler avec la jeunesse et structurer un dialogue participatif avec elle sont facilités par le fait qu'il existe de très nombreux réseaux de jeunes entre les deux rives de la Méditerranée.

Les jeunes sont mobilisés, enthousiastes et exigeants. Il s'agit donc d'identifier les réseaux existants et de les associer aux différents travaux concernant l'avenir du partenariat euro-méditerranéen et des différentes thématiques liées à ces réflexions.

Ces réseaux sont bien trop nombreux pour être cités et il serait probablement impossible d'en dresser une liste exhaustive. Il est évident qu'il faudrait tous leur rendre hommage tant ils donnent le bon exemple du dynamisme d'une jeunesse qui veut être acteur du changement et non spectateur d'une évolution.

Néanmoins, il est intéressant pour les besoins de la démonstration de prendre trois exemples afin d'illustrer ce champ du possible et de démontrer ainsi qu'en termes de méthodologie, s'appuyer sur les réseaux existants permet d'atteindre des résultats encourageants sur le terrain. Le défi est alors d'amplifier l'impact quantitatif de ces résultats pour créer une dynamique régionale globale.

1.2.1 Réseau des jeunes du 2^{ème} Forum Régional de l'UpM

Le 2^{ème} Forum Régional de l'UpM a eu lieu en janvier 2017 sous le thème de la jeunesse. Ainsi, au-delà des discours des ministres et des institutionnels, le Forum a été l'occasion de faire participer, en collaboration avec l'IEMED, un groupe de jeunes mobilisés pour donner leurs points de vue et leurs propositions sur les différentes thématiques abordées.

Construit à la faveur de plusieurs rencontres et contacts, ce réseau pluridisciplinaire a fait des différences une richesse, de la diversité des profils une source d'innovation et de la multiculturalité une force d'avenir.

Ces jeunes ont participé au Forum régional, non seulement comme invités et spectateurs mais, également, dans les différentes sessions et tables-rondes. L'objectif était de les faire réagir sur les différents sujets et écouter leurs propositions. L'autre objectif était de montrer aux décideurs politiques les réussites des uns et des autres. Ces réussites se sont souvent faites sans aucun soutien particulier des pouvoirs publics et n'ont presque jamais été le fruit d'une politique publique déterminée. Il s'agit pour la plupart d'initiatives isolées, parfois collectives sous une forme associative mais qui montre bien que les barrières n'existent que lorsque l'on n'ose pas.

C'est le cas par exemple de ce jeune étudiant français de l'Institut National des Sciences Appliquées qui, à 18 ans a choisi de faire son cursus universitaire à l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès. Son témoignage lors du Forum Régional de l'UpM a particulièrement marqué les esprits des décideurs politiques présents⁸⁰.

1.2.2 Le réseau One Youth One Sea

Un groupe de jeunes représentant plusieurs pays de la Méditerranée s'est rapproché de l'Union pour la Méditerranée pour en savoir un peu plus sur l'organisation et ses activités. Les contacts établis entre l'UpM et ce réseau ont permis d'identifier l'existence non seulement d'un véritable enthousiasme d'une jeunesse prête à s'investir davantage en faveur du partenariat euro-méditerranéen mais également d'un vaste champ d'opportunités d'actions.

Ainsi, ont-ils entrepris d'écrire une tribune traduite dans une dizaine de langues de la région et de lancer un appel en faveur du renforcement du partenariat euro-méditerranéen.

Cette initiative mérite d'être saluée et force le respect, en particulier lorsque l'on constate la faiblesse des écrits des personnes du Sud de la Méditerranée concernant les sujets qui intéressent la région. Il est frappant par exemple de constater que sur les

80 <https://www.youtube.com/watch?v=R5ulg8Zfuuc>

sujets de l'islam, du vivre -ensemble, de l'immigration, du radicalisme et du terrorisme, pour ne prendre que ces sujets, peu de personnalités du Sud de la Méditerranée publient des tribunes ou des articles dans les médias européens laissant ainsi la place à des analyses dominées par le tropisme souvent réducteur de leurs auteurs du Nord.

Et voilà des jeunes de moins de trente ans qui se mobilisent pour écrire une tribune avec l'intelligence de la sortir en plusieurs langues pour être sûrs d'amplifier son impact.

Au-delà de cet appel, leur mobilisation, leurs convictions et les réseaux dont ils disposent chacun dans le cadre de leurs activités professionnelles sont autant d'atouts pour une plus grande implication de la jeunesse dans la définition de l'avenir du partenariat euro-méditerranéen.



Hind AL AISSI - Tarek ALDAOUD - Charles Brian
BIONDI - Louis BOILLOT - Petros KONSTANTINIDIS
- Claudia DEL PRADO SARTORIUS - Youssef EL
KHOULY - Nil EYUBOGLU - Antoun MROUEH -
Anasthasios PAPADOPOULOS - Othmane OUMRANI-
Akram ZAOU

Nous sommes jeunes et nous sommes algérien, égyptien, espagnol, français, grec, italien, libanais, marocain, syrien, tunisien, turc.

Nous nous connaissons, certains, et nous avons été élevés, tous, autour de la même mer, la mer Méditerranée. La géographie et l'histoire nous ont divisés et rattachés : on peut convoquer autant d'épisodes tragiques que de desseins communs.

Depuis plusieurs années, la défiance semble s'être répandue de manière inquiétante autour des deux rives. La vague de soulèvements sans précédent dans le monde arabe n'a pas convaincu beaucoup d'Européens, captivés par une utilisation politique des questions migratoires et du fanatisme religieux. D'un autre côté, beaucoup d'hommes et de femmes, au Maghreb, en Égypte ou au Proche-Orient, regardent la paix et la stabilité comme un rêve volé par d'autres, par des cousins désormais bien lointains.

Otages de l'instabilité politique, impuissants face aux arrangements des Princes, les peuples de la Méditerranée nagent souvent dans de l'amertume, interdits face à leur destin.

Pourtant, le XXI^e siècle offre des raisons d'espérer. D'une population d'un peu plus de 180 millions d'habitants aujourd'hui, l'espace méditerranéen comptera, selon les projections des Nations-Unies, près de 300 millions de personnes en 2050. Ce poids démographique ne pourrait que renforcer son rôle d'interface entre l'Union Européenne, toujours la première puissance économique du Monde, l'Afrique et l'Asie. Loin des discours catastrophistes, la Méditerranée peut rester l'une des régions pivots de la planète.

Il appartient à la jeunesse de s'y préparer. Nous, jeunes Méditerranéens, nous savons qu'une autre Méditerranée existe déjà. C'est celle des forums citoyens, des start-ups fondées entre le Maghreb et l'Europe, du MUCEM de Marseille, des nouveaux cinémas. C'est celle aussi des grands projets qui font l'objet de bien trop peu de publicité.

Qui connaît aujourd'hui l'action de l'Union pour la Méditerranée ? Réunissant quarante-trois pays, c'est aujourd'hui le seul cadre régional où les représentants de la Palestine et d'Israël, par exemple, s'assoient à la même table. A l'heure actuelle, elle travaille sur près de 100 projets régionaux comme une usine de désalinisation à Gaza ou l'initiative "Med4jobs". Mais si ces projets préparent l'avenir, ils ne pourront le faire seuls. Par cette contribution, nous nous faisons les modestes porte-voix de trois objectifs simples :

- Hâtons-nous de porter ces initiatives à la connaissance du plus grand nombre. Comme le dit la maxime de Khalil Gibran, "un peu de connaissance qui agit vaut infiniment plus que beaucoup de connaissance qui est oisive".
- Faisons pression sur les États pour augmenter les moyens alloués à l'UpM, de sorte qu'elle devienne l'institution de référence de la zone, détachée des contingences politiques. Il en va des relations entre l'Europe et ses plus proches voisins.
- Surtout, demandons aux partis politiques européens et nationaux de faire des relations avec l'espace méditerranéen l'un des sujets clefs des prochaines élections européennes. La coopération institutionnelle a des vertus, mais elle sera toujours insuffisante pour venir à bout de la défiance mutuelle des populations.

Si la mer Méditerranée aura toujours deux rives, il est possible qu'un jour un seul courant la traverse. Après les printemps arabes, il est possible de trouver, comme le chantait Georges Moustaki, "un bel été, qui ne craint pas l'automne, en Méditerranée".

1.2.3 Les jeunes mobilisés pour la planète : MIPAI et MYCN

Deux groupes de jeunes euro-méditerranéens se sont structurés ces dernières années pour s'investir sur la thématique du changement climatique.

a) Mediterranean Intelligence and Public Affairs Institute (MIPAI)

Un exemple emblématique est représenté par les promoteurs de l'initiative Light Us de MIPAI. Ce groupe de jeunes a pris l'initiative de concevoir une torche qui fonctionne à l'énergie solaire. Leur source d'inspiration vient des Jeux Olympiques pour lesquelles une torche voyage traditionnellement d'une ville d'accueil à l'autre. L'idée est donc venue à ce groupe de jeunes de faire voyager une torche solaire d'une COP à l'autre.

MIPAI et ses partenaires ont donc conçu une torche photovoltaïque, baptisée « Light Us », dans le but de la proposer aux Nations Unies pour en faire le symbole de leur engagement en faveur du Développement Durable et de la préservation de notre planète.

« Inspirée par des références tirées de l'Histoire mythologique des civilisations qui nous ont précédées, son design se veut moderne et épuré, à l'image du monde qu'elle promeut. Elle intégrera la technologie photovoltaïque, afin de pouvoir se recharger au soleil. Elle embarquera également différents types d'équipements pour permettre à la torche d'alterner les coloris et d'interagir avec le public » précisent les promoteurs du projet.

L'équipe MIPAI et leurs amis ont assuré le premier relais en acheminant Light Us de Paris (COP21) à Marrakech (COP22), à bord d'un cortège de sept véhicules électriques.

A travers la caravane Light Us et son Relais Durable, l'association MIPAI souhaitait démontrer qu'il est désormais parcourir de longues distances en véhicule électrique, et ainsi inciter les méditerranéens à changer leur façon de voyager pour préserver l'environnement. En 2017, 17 véhicules électriques sont partis du Maroc vers l'Allemagne, pays hôte de la COP23 sous la présidence

des Iles Fidji avec Light Us à Bord. Et en 2018, ils rééditent la même performance en participant à la COP24 en Pologne.

L'expérience Light Us est admirable en ce sens qu'elle est l'œuvre d'un groupe de jeunes qui ont fait preuve de créativité originale et de volontarisme pour mettre en œuvre ces caravanes de COP en COP en trouvant les financements nécessaires (souvent avec difficultés...), les soutiens institutionnels et en s'appuyant sur des partenariats industriels. Tous les symboles sont donc réunis : jeunesse, changement climatique, échanges, dialogues, innovation et engagement.

Cette démarche inclusive s'est transformée progressivement en un forum régulier de dialogue et d'échanges entre tous ceux effectuant les voyages mais également à la faveur des événements organisés à chaque étape rassemblant ainsi les jeunes des deux rives de la Méditerranée autour des thèmes liés au changement climatique.

« La jeunesse source de créativité et d'innovation doit être un levier pour le développement des deux rives de la Méditerranée » déclarait Ayoub Makhloufi, DG de Light Us.

Afin de renforcer les synergies et l'efficacité des actions entreprises, un rapprochement a été opéré entre MIPAI et le Mediterranean Youth Climate Network.

b) Mediterranean Youth Climate Network

Figure 16 : Le Mediterranean Youth Climate Network



La création de ce réseau est née de la forte conviction qu'une histoire riche et partagée donne à la Méditerranée une opportunité et une responsabilité à affronter les défis modernes tels que le réchauffement climatique selon une approche collective. En effet, la zone méditerranéenne est particulièrement affectée par les impacts du changement climatique (disponibilité des ressources, phénomènes météorologiques extrêmes, désertification avec les conséquences que cela peut avoir sur la santé et les flux migratoires et plus globalement la stabilité politique. Ces défis ne s'arrêtent pas aux frontières. Il est donc du devoir de tous les pays méditerranéens d'agir en synergie, alliant les forces et les connaissances de chacun, dans l'intérêt de tous.

Au cœur de cet élan, la Jeunesse Méditerranéenne, avec son énergie et son envie d'agir sans limites, se mobilise pour être un vecteur essentiel de changement et en prenant les devants.

C'est dans cet esprit que sept associations de jeunes, reconnues dans la région pour leur implication dans le changement climatique (Le Mouvement Arabe des Jeunes pour le Climat (AYCM), le Mouvement Marocain pour le Climat des Jeunes (MYCM), le Réseau Climat Italien (ICN), CliMates, le Réseau International des Femmes pour l'Action Climatique (WECAN), le Leaders Club et EcoPeace Middle East-Palestine), ont décidé de s'unir pour accroître la diffusion de leurs projets, campagnes et lobbying. Le Réseau des Jeunes Méditerranéens pour le Climat est le tout premier réseau visant à unir tous les jeunes engagés dans des actions de changement climatique venant de tous les pays méditerranéens. Il sert de plate-forme commune à tous les mouvements de jeunesse en Méditerranée désireux de pousser leurs gouvernements vers des décisions concrètes et ambitieuses, ainsi que de sensibiliser leurs communautés afin de faire du changement climatique une priorité sociale, économique et politique.

Le MYCN couvre 23 pays à présent notamment : Maroc, Algérie, Tunisie, Mauritanie, Lybie, Tunisie, Egypte, Soudan, Syrie, Liban, Palestine, Jordanie, Qatar, Arabie Saoudite, Iraq, Yémen, Kuwait, Italie, France, Grèce, Turquie, Mali et le Népal.

Les principaux objectifs du réseau sont : la sensibilisation, le plaidoyer, le partage d'expertises et le soutien aux initiatives locales.

Ce réseau se caractérise par un grand dynamisme et une volonté claire et forte d'être dans l'action en se fixant des objectifs précis sur un délai court de trois ans.

- Inclure dans le réseau au moins 50 organisations / associations de jeunesse de la région MED dans le but d'assurer la représentation de tous les pays MED.
- Soutenir au moins 10 initiatives / projets pour les jeunes chaque année.
- Organiser un forum MYCF annuel (forum MYCN), qui serait une plate-forme pour les organisations de jeunesse et les activistes de la région MED pour échanger leurs expériences, mobiliser et présenter leurs projets et leurs efforts au niveau local.
- Participer annuellement à des réunions stratégiques sur l'action climatique et le plaidoyer pour élever la voix de la jeunesse méditerranéenne auprès des instances internationales et régionales (COP, MEDCop, Climate Chance Summit, COY, Convention sur la Diversité Biologique (CDB), Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (UNCCD), etc.).
- Mener au moins 2 campagnes régionales de plaidoyer par an et encourager les membres du réseau à participer à des campagnes locales et internationales sous les auspices et / ou avec le soutien de MYCN.
- Demander aux associations membres d'organiser au moins un atelier au niveau local (national) présentant le MYCN pendant la première année d'adhésion. Et soutenir l'organisation d'autres ateliers sur l'engagement des jeunes dans la lutte contre le CC.
- Encourager et soutenir les organisations de jeunesse locales actives dans le secteur à participer efficacement au processus de planification de la politique climatique en mettant l'accent sur la dimension de la jeunesse et du genre. (Un minimum d'un pays par an).
- Établir un programme d'échange et de mobilité intra-méditerranéen axé sur les questions climatiques et environnementales.
- Développer un solide réseau de partenaires alignés sur les priorités et les valeurs MYCN du secteur privé, des universités

et de la recherche ainsi que des partenaires institutionnels en Méditerranée, et renforcer le partenariat avec les partenaires existants tels que l'UpM.

- Établissement d'alliances stratégiques avec des organisations régionales et / ou internationales actives sur le terrain.

De nombreuses activités ont déjà été menées.



En conclusion de cette section, nous pouvons voir que les réseaux existants de jeunes qui s'investissent activement pour l'avenir de la région sont nombreux. Bien d'autres exemples auraient pu être cités. Certains le seront dans d'autres sections de cet ouvrage. Ces réseaux doivent constituer un socle important pour toute action future dans la région.

1.3 NÉCESSITÉ DE CHANGER D'ÉCHELLE

Aujourd'hui la vraie bataille pour la jeunesse est celle de l'impact des résultats sur le terrain. Le poids des jeunes dans la population justifie largement la nécessité d'une amplification des résultats pour ce segment ainsi que nous pouvons le voir dans le tableau ci-dessous⁸¹ :

Tableau 7 : Part de la jeunesse dans la population des pays arabes méditerranéens

	Population (En millions, 2010)			
	0-14 ans	15-24 ans	Pop. en Age de travailler (15-64 ans)	Population totale
Algérie	9,5	7,3	23,8	34,9
Egypte	26,8	17,1	52,4	83,0
Jordanie	2,2	1,3	3,9	6,3
Liban	1,1	0,8	2,8	4,2
Maroc	9,1	6,4	21,2	32,0
Tunisie	2,4	2,0	7,2	10,3
Total des 6 pays méditerranéens	51,1	35,0	111,3	170,7

	Part dans la population totale (En %, 2010)			
	0-14 ans	12-24 ans	0-24 ans	15-64 ans
Algérie	27	21	48	68
Egypte	32	21	53	63
Jordanie	34	21	55	62
Liban	25	18	43	67
Maroc	28	20	48	66
Tunisie	23	20	43	70
Total des 6 pays méditerranéens	30	21	50	65

Source : ILO cité dans OCEMO, MedNC network, « Formation et emploi des jeunes dans les pays méditerranéens » Yusuf Kocoglu, Décembre 2014

81 ILO cité dans OCEMO, MedNC network, « Formation et emploi des jeunes dans les pays méditerranéens » Yusuf Kocoglu, Décembre 2014

Compte tenu de ces données démographiques ainsi que des réalités politiques, économiques et sociales, l'importance de passer à une autre échelle de résultats est majeure.

Les efforts politiques pour placer les jeunes au centre de l'agenda d'action restent marqués par un éparpillement et une dispersion d'initiatives ne permettant pas d'avoir un impact significatif sur le terrain. Les soutiens obtenus par les associations de jeunes sont trop faibles, trop fragmentés et trop compliqués sur le plan des procédures et des critères exigés.

Il y a donc une frustration généralisée, au niveau des gouvernements, des organisations internationales, des bailleurs de fonds, des associations concernées et des jeunes eux-mêmes...

Il convient donc de trouver les mécanismes pour favoriser davantage les synergies, les coordinations et les complémentarités entre les différentes initiatives au service de résultats plus tangibles et plus impactant sur le terrain.

Essaimer à grande échelle est donc un objectif majeur pour répondre aux aspirations légitimes de la jeunesse et créer ainsi une dynamique vertueuse.

En conclusion de cette section 1.3, nous voyons que la question de la priorité et la centralité de la question de la jeunesse fait l'objet d'unanimité. Toutefois, les actions entreprises restent marquées par une trop grande dispersion et les impacts sont donc faibles et peu visibles. Il est donc urgent de changer d'échelle. Pour cela, adopter des politiques publiques coordonnées semble nécessaire pour agréger les résultats et en à amplifier les impacts auprès des populations.

Conclusion du chapitre 1 :

La jeunesse étant majoritaire au sein de la population, elle devrait également l'être au niveau de l'attention des politiques publiques. Il s'agit aujourd'hui de promouvoir une nouvelle approche, plus participative et plus pro-active afin de faire de la jeunesse, non pas un facteur de fragilité mais bien davantage de force pour la construction de l'avenir de la région.

Une grande initiative régionale euro-méditerranéenne en faveur de la jeunesse, notamment sur la question de l'emploi serait un signal fort pour une nouvelle vision de l'avenir du partenariat euro-méditerranéen.

Une consultation citoyenne de grande envergure avec un appel à propositions permettrait d'une part une pleine association des jeunes au processus et d'autre part à donner un contenu pertinent à cette potentielle grande initiative pour la jeunesse en Méditerranée.

Gagner la bataille de l'emploi⁸²

Gagner la bataille de l'emploi, en particulier pour les jeunes, est probablement la condition essentielle pour envisager sérieusement un avenir de paix, de stabilité et de développement dans la région.

La situation du chômage dans la région est inquiétante. Pire, elle se détériore. Cette évolution n'est pas de nature à contribuer à la résolution des défis de la migration irrégulière et des autres défis sécuritaires de la région. Un sursaut est donc nécessaire. Une partie de la solution réside dans la capacité de la région à affronter ce défi collectivement.

En effet, le chômage et en particulier celui des jeunes et des femmes, est un des défis les plus importants dans la région euro-méditerranéenne. Selon l'Euro-Mediterranean Economists Association (EMEA), le taux de chômage au Sud de la Méditerranée en 2016 était en moyenne de 14%, soit quasiment deux fois plus que la moyenne mondiale (8%)⁸³.

82 Ce chapitre est écrit en collaboration avec Joyce Liyan, chargée de projets à la Banque européenne d'investissements (BEI), où elle est responsable du financement de projets de développement dans la zone MENA

83 Euro-Mediterranean Economists Association (EMEA), Exploring and proposing mechanisms for labour matching across the Mediterranean, Rym Ayadi, Emmanuella Sessa (EMEA), Nadzeya Laurentsyeva (CEPS), Leonhard Den Hertog (CEPS), janvier 2018

Le taux de chômage des jeunes est, quant à lui, le plus élevé au monde : 29%, soit deux fois et demi la moyenne mondiale (13%) !

On estime que près de 3 millions de nouveaux entrants arrivent chaque année sur le marché du travail.⁸⁴ Atteindre l'objectif de plein emploi exigera une combinaison de croissance économique et de réformes des systèmes éducatifs ainsi que du marché de travail. Elle nécessitera également un changement de mentalité en faveur d'un plus grand esprit d'entreprise.

Le défi de la création d'emploi n'est pas une caractéristique spécifique aux seuls pays arabes méditerranéens⁸⁵. De nombreux pays à travers le monde sont confrontés à des niveaux élevés de chômage suite notamment aux changements structurels économiques globaux. Toutefois, même s'il s'agit d'une tendance généralisée, l'ampleur de la question du chômage des jeunes dans les pays méditerranéens revêt une importance particulière en relation directe avec l'analyse plus globale de la paix, de la stabilité et du développement dans la région.

Contrairement à d'autres secteurs de l'économie, l'emploi est une question transversale qui ne peut être traitée séparément. Cela la rend particulièrement complexe à gérer pour les décideurs. La création d'emplois est une résultante à la fois de mesures sectorielles ciblées et de politiques macroéconomiques saines. En effet, un environnement favorable aux affaires et une économie compétitive sont les réels moteurs de l'emploi. Mais une croissance économique soutenue n'est pas toujours automatiquement synonyme de création d'emplois suffisants, d'où la nécessité de politiques sectorielles spécifiques.

En outre, c'est un domaine où les attentes sociales sont élevées et de plus en plus exigeantes. Les intervenants dans le processus global de création d'emploi sont de plus en plus nombreux et les résultats sont rarement visibles à court terme. Il peut exister des succès rapides (« quick wins ») mais avec des effets souvent limités. Les effets bénéfiques des politiques

84 UfMS, « Second UfM Regional Forum », 23-24 January, 2017, <http://ufmsecretariat.org>

85 Notre analyse dans cette section couvrira essentiellement les 8 pays arabes méditerranéens : Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie et Syrie

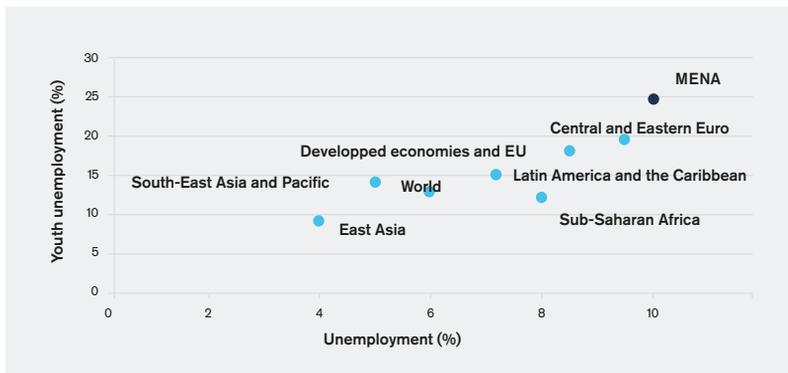
publiques avec un impact systémique ne sont souvent visibles que sur le long terme.

Mais malgré toutes ces complexités, les gouvernements, les bailleurs de fonds internationaux et la société civile doivent continuer à chercher des solutions : en 2018, plus de vingt ans après le lancement du Processus de Barcelone et 10 ans après celui de l'UpM, le sentiment d'urgence est plus que jamais d'actualité.

2.1 LE CHÔMAGE DES JEUNES : UN DÉFI COMMUN

Les chiffres du chômage dans la région MENA sont parmi les plus élevés au monde. Les résultats d'une étude du World Economic Forum réalisée en 2012 et repris dans un rapport conjoint de l'Iemed et EMNES⁸⁶, l'illustrent bien :

Graphie 6 : Le chômage des jeunes dans le monde



86 Ayadi Rym et Sessa Emanuele, « youth employment and regional integration in the euro-mediterranean region : qualitative and quantitative economic analysis on whether and how regional integration could lead to youth employment, July 2017, IEMED, EMNES, EMEA

Cette exclusion du marché du travail affecte notamment deux grands groupes : les femmes et les jeunes. Selon l'Organisation internationale du travail (OIT)⁸⁷, la structure du marché de travail dans la région euro-méditerranéenne se caractérise par :

- Un taux de chômage dans les pays du Sud de la Méditerranée en moyenne sensiblement plus élevé que dans l'UE (même s'il y a d'importants écarts dans chacun des deux groupes) .
- Un taux de chômage des jeunes, et en particulier des jeunes femmes, dans les pays au Sud de la Méditerranée qui est deux à trois fois plus important que celui des adultes (c'est vrai également dans un certain nombre – croissant- de pays de l'UE) : Tunisie 35,8%, Égypte 34,4%, Algérie 23,9%, Italie 32%, Espagne 34%, France 20%⁸⁸.

Une autre caractéristique des marchés du travail dans la région réside dans le fait que l'éducation n'empêche pas le chômage. En fait, le taux de chômage a tendance à augmenter avec le niveau d'éducation, en particulier pour les femmes diplômées. Rapportés aux dépenses publiques très élevées en matière d'éducation dans ces différents pays, ces chiffres mettent en évidence les défis de l'efficacité et de la qualité. Cela est à mettre en relation avec une autre observation. Dans tous les pays, on peut constater à la fois une baisse du nombre de personnes bénéficiant d'une formation professionnelle et une hausse des études supérieures.

Une étude réalisée dans le cas du Maroc, par exemple, montre que le taux de chômage global a baissé de 13% en 2001 à 9% en 2016 alors que le nombre de chômeurs qualifiés en pourcentage du nombre total de chômeurs est passé de 20-22% en 2001 à environ 26-28% en 2015-2016⁸⁹.

87 Global Employment Trend 2017, International Labour Organisation (ILO)

88 ILO, 2017

89 OCP Policy Center Research Paper, High and persistent skilled unemployment in Morocco : explaining it by skills mismatch, Thomas Pereira da Silva, RP-17/04, November 2017

Par ailleurs, un autre chiffre mérite d'être cité : en 2018, en moyenne un jeune sur quatre en Afrique du Nord ne sont ni en emploi, ni en formation ni en étude (NEETs en anglais).⁹⁰

En outre, à ces caractéristiques observées du marché du travail dans la région, il faut ajouter la persistance de l'existence d'un secteur informel encore trop important avec un impact majeur sur la qualité des emplois existants⁹¹. L'emploi informel se traduit la plupart du temps par une précarité plus grande pour les groupes vulnérables, y compris la faible sécurité de l'emploi, la faiblesse des revenus et l'absence de toute protection sociale. Cela renforce davantage encore l'exclusion sociale et les sentiments de frustration sociale.

Enfin, les évolutions technologiques et digitales de l'économie mondiale créent les conditions de changements structurels dans les marchés de l'emploi qui pourraient impacter durablement certaines économies si des mesures d'ajustement ne sont pas prises.

2.1.1 Des causes structurelles

Deux grandes causes structurelles expliquent le chômage et le sous-emploi dans le monde arabe :

- Une cause quantitative : une demande de main-d'œuvre insuffisante et l'absence de dynamiques fortes de création d'emplois .
- Une cause qualitative : l'inadaptation de « l'offre », c'est-à-dire des capacités et des compétences aux besoins réels de l'économie.

90 MedNC Network, Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes NEETs en Méditerranée Les meilleures recommandations d'acteurs de terrain, 2018 rapport provisoire <https://www.iecd.org/iecd2/wp-content/uploads/2018/11/guide-pratique-mednc-a4-bd.pdf>

91 L'informel représente en moyenne 40 % du PIB dans les pays méditerranéens selon l'estimation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), et une part encore plus élevée des emplois : http://www.animaweb.org/sites/default/files/ain_ess_fr_15-12-17_0.pdf

Concernant la « demande », la région a été confrontée à une faiblesse structurelle de création d'emploi, même pendant la période de croissance relativement soutenue et de flux d'investissement stable entre 2000 et 2007. En particulier, le monde arabe souffre d'une pénurie d'emplois de qualité en raison de gains de la productivité limités. Selon l'OIT, la productivité par personne, mesurée en production par travailleur, n'a augmenté que d'environ 20 % dans la région pendant les deux dernières décennies, alors que dans d'autres régions, la productivité a augmenté de 300 % pendant la même période (cas de l'Asie, qui a vu la plus forte augmentation)⁹².

En effet, les économies de la région sont souvent dominées par les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), qui ont souvent un faible niveau de productivité⁹³. Très peu réussissent à devenir des champions régionaux en mesure de rivaliser sur les marchés régionaux et internationaux. Ces entreprises font face à des difficultés en matière d'accès aux financements et aux ressources humaines qualifiées constituant ainsi un frein à leur développement⁹⁴. Cela peut s'expliquer par des facteurs liés aux obstacles existants dans l'environnement des affaires, à la rigidité du marché du travail, à une certaine perception sociale persistante selon laquelle l'activité entrepreneuriale est considérée comme un « Plan B » par rapport à l'emploi dans le secteur public. Cela s'explique enfin par la très faible participation des femmes sur le marché du travail.

Or, plus de 85% des emplois sont créés par les PME qui emploient entre 1 et 250 salariés⁹⁵.

Concernant « l'offre », l'employabilité peut être définie comme la somme des facteurs qui permettent aux individus de progresser vers l'obtention d'un emploi et d'y rester. Celle-ci a été particu-

92 Global Employment Trend 2017, International Labour Organisation (ILO), op. cit.

93 Etude Femise dirigée par Dr. Jan Jakub Michalek (University of Warsaw, Faculty of Economic Sciences, Poland), Les déterminants des performances à l'exportation des entreprises de certains pays de la région MENA

94 Ibid.

95 ILO « small and medium-sized enterprises and decent and productive employment creation », 2015

lièrement faible dans la région, en particulier parmi les jeunes et les femmes. Une caractéristique du marché du travail local réside dans le fait que sa structure d'incitation favorise l'obtention de diplômes au détriment des compétences productives, provoquant un décalage entre ce que les étudiants apprennent dans les universités et ce qui est nécessaire dans un marché du travail plus en plus globalisé et de plus en plus exigeant.

Les pays arabes méditerranéens ont pourtant fait des efforts considérables et des investissements importants pour améliorer l'éducation. Le nombre moyen d'années de scolarisation a ainsi quadruplé entre 1960 et 2000, plus que dans toute autre région dans le monde⁹⁶. Toutefois, comme indiqué dans plusieurs études et enquêtes, les entreprises du secteur privé continuent de considérer le manque de compétences adaptées, d'expertises techniques et de « soft-skills » (communication, travail d'équipe, capacité de s'exprimer et de négocier, etc...) comme une contrainte importante à l'embauche. Selon une étude réalisée par la Banque Mondiale, La BEI et la BERD⁹⁷, la faible employabilité et l'inadéquation des compétences sont considérées comme des obstacles à l'embauche pour 42 % des entreprises privées consultées.

En outre, l'attrait relatif de l'administration publique comme un employeur potentiel peut décourager les demandeurs d'emploi d'aller vers le secteur privé. Les nouveaux entrants sur le marché du travail, surtout au niveau des jeunes diplômés, sont souvent influencés par le fait que les emplois du secteur public sont considérés comme plus sûrs en termes de conditions de travail, de perspectives de carrière, de sécurité d'emploi et de salaires. Les jeunes diplômés peuvent donc passer de longues périodes d'attente pour un bon emploi dans le secteur public au lieu de chercher des emplois plus productifs dans le secteur privé⁹⁸. Or, le secteur public

96 World Economic Forum (2012). "Addressing the 100 Million Youth Challenge – Perspectives on Youth Employment in the Arab World in 2012."

97 World Bank Business Environment and Enterprise Survey (BEEPS) et <http://www.eib.org/en/infocentre/publications/all/econ-mena-enterprise-survey.htm>

98 https://www.iemed.org/observatori-fr/arees-danalisi/arxiu-adjunts/anuari/med.2012/Kocoglu_fr.pdf

dans la région (ni dans aucune région dans le monde) n'a pas la capacité d'absorber le grand nombre de diplômés. À cet égard, le secteur privé et l'entrepreneuriat représentent la meilleure voie pour pouvoir créer le nombre suffisant d'emplois nécessaires et absorber ainsi les flux croissants de demandes d'emplois qui s'accumulent au fil des ans.

2.1.2 Stratégies des gouvernements et des bailleurs de fonds

Au cours des deux dernières décennies, les pouvoirs publics de la région ont mis en œuvre des stratégies mettant l'accent sur l'amélioration du climat des affaires en favorisant le développement du secteur privé, des programmes d'amélioration de la formation et de l'éducation, ainsi qu'en agissant sur les « Active Market Labor Programmes » (AMLPS), outil précieux de politique publique destinée au marché du travail⁹⁹.

Toutefois, force est de constater que la question centrale et horizontale de l'emploi n'a pas toujours été au centre des politiques publiques dont les objectifs ont été focalisés sur d'autres priorités économiques. On aurait pu penser que l'épisode de ce qui est appelé « le Printemps Arabe », allait faire inverser cette tendance mais cela n'a été le cas que très légèrement et d'une façon qui n'a pas donné lieu à un point d'inflexion ni qualitatif ni quantitatif aux tendances lourdes observées dans les structures des marchés de l'emploi dans les pays méditerranéens.

Dans la plupart des cas, les gouvernements ont adopté des mesures à court terme, notamment au niveau des salaires (augmentation des salaires dans l'administration publique, augmentation du salaire minimum). Ils ont également lancé des programmes visant à recruter de nouveaux diplômés dans les services publics. Un des exemples que l'on peut citer ici est le programme Amal en Tunisie.

99 ETF publications : Egypt : Education, training and employment developments, 2017
ETF publications : Jordan : Education, training and employment developments, 2017

Les institutions financières internationales se sont efforcées de s'adapter au nouveau contexte de la région. Les bailleurs de fonds internationaux et les banques de développement multilatérales telles que l'Union européenne, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et l'Agence Française de développement sont engagés dans des actions coordonnées visant à renforcer les capacités des pays de la région dans des thématiques stratégiques telles que : la formation et l'emploi, le soutien au secteur financier, la gouvernance et le rééquilibrage territorial. Ils ont également investi des sommes importantes dans des programmes dédiés. L'Union européenne en particulier a augmenté ses subventions à des projets liés à l'emploi à travers le « soutien au partenariat, à la réforme et à la croissance inclusive » (programme SPRING) qui a financé, entre autres, des projets soutenant l'employabilité y compris dans le domaine de la formation professionnelle (Vocational Education and training, VET). Des initiatives spécifiquement dédiées à l'emploi ont été lancées tels que Education for Employment (E4E) développée par la Société Financière Internationale et la Banque Islamique de développement en vue d'améliorer la contribution du secteur privé à l'emploi.

D'autres institutions financières telles que la Banque Européenne d'Investissement ont augmenté le volume de leurs prêts dans la région pour soutenir la croissance et l'emploi avec en particulier l'objectif de maximiser la création d'emplois grâce à des investissements d'infrastructure. Par ailleurs, de nouveaux mécanismes et instruments financiers ont vu le jour. Le Fonds de Transition du Partenariat de Deauville et l'extension des activités de la Banque européenne pour la reconstruction et de développement aux pays de la région ont également eu pour objectif de soutenir le secteur privé et de mettre en œuvre des projets visant l'amélioration de l'environnement des affaires et la création d'emploi. Des flux importants de subventions ont par ailleurs été mobilisés par les pays du Golfe à travers leurs différents fonds de développement et d'investissement. La même tendance a été observée chez les agences de coopération bilatérale (AECID, DFID, GIZ, ...) de l'Union Européenne et hors-UE (les canadiens de l'ACDI, la coopération Suisse, ...)

En conclusion de cette section 2.1, force est de constater que les questions du chômage et de l'emploi sont complexes et multidimensionnelles. Elles sont au centre des priorités des gouvernements et des différents acteurs de la coopération internationale et elles sont, de façon croissante, une préoccupation commune à la fois pour les pays européens et les pays du Sud de la Méditerranée. Deux conclusions s'imposent alors :

- Une approche innovante est nécessaire.
- Cette approche devra s'appuyer sur une accélération du développement du secteur privé.

2.2 CINQ CONDITIONS POUR UNE APPROCHE INNOVANTE

La persistance et même l'aggravation de la situation de l'emploi dans les pays de la zone euro-méditerranéenne et notamment dans les pays du Sud de la Méditerranée appelle de toute évidence à la mise en œuvre d'une approche nouvelle. En se basant sur la priorité politique reconnue et sur la mobilisation des principaux bailleurs de fonds, le moment est venu de définir une nouvelle approche qui permettrait d'inverser les tendances actuelles observées et dynamiser quantitativement et qualitativement le marché de l'emploi dans la région.

Pour ce faire, cinq principes fondamentaux semblent nécessaires pour des politiques publiques sociales innovantes qui pourraient s'inscrire dans une démarche régionale. Le programme Youth Garantie au sein de l'UE et le Programme Med4Jobs au niveau de l'UpM sont, à cet égard, des exemples intéressants de ces approches. Med4Jobs (voir encadré) mérite d'être davantage soutenu financièrement pour une plus grande montée en puissance.

2.2.1 Les secteurs : une approche intégrée des chaînes de valeur

Une des caractéristiques dominantes des programmes de création d'emploi dans la région est leur objectif sectoriel tant au niveau de la formation, de la création d'entreprises qu'à celui des infrastructures. Mais trop peu de programmes créent le lien entre ces différentes dimensions pourtant très complémentaires. Ainsi, à titre d'exemple, les programmes de soutien aux PME n'ont pas réellement intégré la dimension de l'emploi et les programmes de formation ont souvent été conçus sans tenir compte de possibles chevauchements avec d'autres programmes d'enseignement existants.

Bien que des progrès aient été enregistrés depuis quelques années à ce niveau, l'approche segmentée doit être progressivement remplacée par une démarche intégrée qui vise aussi bien l'offre que la demande d'emploi. Dans un rapport sur les politiques globales de l'emploi, l'OCDE a souligné cette nécessité d'abandonner une politique de « silos », préconisant des investissements simultanés dans les infrastructures, les compétences, la recherche et l'innovation afin d'accroître la productivité et de s'adapter aux nouvelles réalités des marchés. L'augmentation d'exigence de compétences nécessite une approche intégrée entre les agences chargées de l'emploi, le développement économique et les entreprises en s'appuyant à la fois sur l'offre et la demande de compétences¹⁰⁰.

En outre, les politiques publiques devraient s'assurer que les différentes solutions mises en œuvre répondent aux besoins de tous les segments des populations cibles. En effet, les jeunes et les femmes sans emploi ne forment pas nécessairement un groupe homogène. En réalité, plusieurs groupes peuvent être identifiés : les diplômés chômeurs, les demandeurs d'emploi peu qualifiés, les jeunes inactifs (qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation)¹⁰¹. Les programmes en faveur de l'emploi doivent

100 OECD (2010), « Breaking out of Policy Silo : Doing more with less »

101 European Training Foundation (2011), « Union for the Mediterranean Regional Employability Review : the challenge of youth employment in the Mediterranean ».

pouvoir inclure des objectifs et des actions ciblées qui peuvent répondre aux besoins et spécificités de chacun des trois groupes.

2.2.2 Les Partenaires : penser et agir collectivement

Les causes de résultats peu satisfaisants ne sont pas toujours à trouver dans des erreurs d'appréciation sur les objectifs recherchés ou dans les moyens mis en œuvre, mais elles peuvent l'être dans le processus de gouvernance ou de gestion des actions déployées. En effet, nombre de programmes d'emploi en cours d'exécution dans les pays arabes méditerranéens ne réalisent pas pleinement leurs objectifs principalement en raison de l'absence d'une gouvernance et de mécanismes de consultation appropriés. La nécessité de dialogue et de consultations avec toutes les parties prenantes est une condition de succès à la fois pour l'élaboration des politiques que pour sa mise en œuvre.

Pour réussir, les stratégies publiques en matière d'emploi doivent reposer sur une solide coopération inter-institutionnelle et interministérielle, impliquant par exemple en plus des ministères du travail et de l'emploi, les ministères de l'éducation, de l'enseignement supérieur ainsi que ceux des finances pour ne citer que les départements horizontaux. En fonction des secteurs concernés, les départements sectoriels pourraient être associés. Même si, dans la plupart des cas, les différents gouvernements de la région sont pleinement conscients de la nécessité de dialogue interministériel, les mécanismes de consultation doivent souvent encore se renforcer et se systématiser dans le processus décisionnel. Dans certains cas, des pratiques de mauvaise gouvernance ont pu être observées avec des concurrences parfois déloyales entre certaines administrations et ont pu mettre en difficulté la mise en œuvre de certains programmes.

Ainsi, il y a eu des projets qui n'ont pas été capables d'atteindre leurs objectifs, car ils n'ont pas été acheminés par l'intermédiaire de personnes ayant le profil approprié. C'est par exemple le cas d'un programme de coaching pour la créa-

tion d'entreprise qui n'a pas pu réellement donner de résultats probants car les coachs eux-mêmes manquaient d'expérience entrepreneuriale et de formation. C'est le cas également des centres techniques de formation professionnelle qui n'ont fait que générer des jeunes au chômage parce que leurs programmes d'études n'ont pas été définis selon les besoins réels du marché.

Une meilleure gouvernance est une garantie essentielle pour une mise en œuvre efficiente des politiques publiques en matière d'emploi.

Un des domaines privilégiés d'application de cette condition essentielle pour des politiques publiques sociales innovantes concerne les services d'intermédiation.

En comparaison aux actions en faveur de l'employabilité et de la formation, celles destinées à renforcer l'efficacité des outils d'intermédiation ont tendance à être reléguées au second plan des priorités alors qu'il s'agit d'un élément clé pour améliorer l'emploi dans la région. Les services d'intermédiation sont pourtant nécessaires pour réduire les décalages d'information existants et qui entraînent souvent un chômage frictionnel.

Les nouveaux venus sur le marché du travail cherchent souvent très activement des emplois et s'appuient à cet effet, en tout premier lieu, sur leurs liens personnels et familiaux. Bien que certaines écoles et universités aient introduit l'orientation professionnelle et conseils de recherche dans leurs programmes, leur nombre reste limité. Dans la plupart des pays, les Services publics de l'emploi (SPE) existent mais ils ne fonctionnent pas toujours efficacement et ne sont pas systématiquement consultés par les demandeurs d'emploi.

L'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi pourrait donc être améliorée par ces SPE notamment par le biais de la formation des conseillers et la mise en place de bases de données ou de systèmes d'information électronique. Le système pourrait également être plus efficace en améliorant l'accès des TPE/PME à la base de données de demandeurs d'emploi, et aider ainsi ces entreprises à trouver localement des compétences adaptées à leurs besoins. La mise en ligne de CVs consultables par des employeurs potentiels peut également être une piste.

C'est tout le sens de l'initiative Youmatch de la GIZ en collaboration avec l'UpM. Cette initiative concerne 6 pays de la région : Algérie, Egypte, Jordanie, Maroc, Palestine et Tunisie. Elle vise à préparer la transition entre le monde de l'éducation et celui de l'emploi, notamment dans le cadre du projet « Toolbox project »¹⁰². Renforcer les services d'intermédiation et faciliter l'accès des jeunes au marché de l'emploi sont essentiels pour améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande et, partant, contribuer à la réduction du chômage.

Il existe aussi un potentiel important pour que des institutions privées puissent être prestataires de services pour cette intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi. Leurs nombres se développent et il faut les soutenir car leurs actions sont complémentaires à celles du secteur public.

En outre, cette dynamique peut être soutenue par des solutions innovantes avec le développement de plateformes internet ou dans les réseaux sociaux. En effet, plusieurs applications existent aujourd'hui afin de faciliter l'adéquation entre les demandeurs d'emploi et les employeurs via des sites Internet ou les téléphones mobiles. L'appétit pour les réseaux sociaux et les solutions digitales dans les pays arabes méditerranéens est à cet égard un atout. La promotion massive de réseaux sociaux professionnels comme LinkedIn ou une plus grande généralisation de plateformes d'emploi initiées par le secteur privé telles que l'espagnole « Jobs and Talent » par exemple sont des pistes de solutions.

102 GIZ, Youmatch Regional Dialogue on Employment Services for youth (MENA) concept note for the launch of the Toolbox project, July 2016

2.2.3 Le champ d'application géographique : penser « régional » et agir « local »

Même s'il existe des différences non négligeables d'un pays à l'autre, les pays arabes méditerranéens sont tous confrontés au défi du chômage et notamment celui des jeunes. Il s'agit d'un défi largement partagé avec les pays de l'UE. Il est donc indispensable de renforcer la coopération régionale sur cette thématique, et le cadre euro-méditerranéen offre une plate-forme appropriée pour un tel partenariat.

Les partages d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays arabes méditerranéens au niveau régional et sous-régional ainsi qu'avec les États membres de l'UE pourraient être particulièrement fructueux en termes d'échanges d'information sur le marché du travail dans le cadre d'observatoires de l'emploi par exemple et pour améliorer les services publics chargés de l'emploi.

En outre, c'est au niveau régional que la question des mobilités Nord-Sud et Sud-Sud peut être traitée, en faisant de celle-ci un outil essentiel pour stimuler la compétitivité globale de la région euro-méditerranéenne, Union européenne comprise.

La Conférence ministérielle de l'UpM sur l'emploi en juin 2016 en Jordanie a encouragé les échanges de bonnes pratiques et d'expériences réussies au sein de la région euro-méditerranéenne en insistant sur l'importance du renforcement de la coopération régionale dans le domaine de la promotion de l'emploi.

Aujourd'hui, nous pourrions même aller au-delà de l'aire géographique euro-méditerranéenne.

La recherche de l'efficacité doit privilégier la flexibilité des cadres institutionnels géographiques. En effet, un certain nombre d'exemples de projets et d'initiatives positives pourrait utilement être élargi à des partenaires d'Afrique Sub-Saharienne et ne pas se heurter à des obstacles ou difficultés administratives ou juridiques. L'ensemble des activités développées dans le cadre de l'initiative cadre de l'UpM « Med4Jobs » pourrait être ouverte aux pays africains de la CEDEAO par exemple. Ce serait, entre autres bénéfiques, une approche efficace dans la gestion des flux migratoires.

Lancée à Tunis en septembre 2013, l'initiative cadre Med4Jobs (Méditerranée pour l'Emploi) est une initiative phare de l'UpM. Elle vise à donner un cadre stratégique d'analyse et d'action spécifiquement sur la thématique de l'emploi à travers un triple prisme :

- l'amélioration de l'employabilité : actions de formation, de coaching, de mentoring etc...
- le renforcement de l'intermédiation afin d'assurer une meilleure articulation entre l'offre et la demande et de rendre ainsi plus efficaces les services d'intermédiations, publics et privés.
- le soutien à la création d'entreprise à travers l'amélioration du climat des affaires et une plus grande sensibilisation et préparation des jeunes à l'entrepreneuriat.

L'initiative comptait en 2018, 14 projets en cours d'exécution avec un objectif de bénéficiaires de plus de 100.000 jeunes et un soutien à près de 1000 PME's dans la région.

Cette vision innovante doit permettre d'allier les bénéfices de la dimension régionale avec l'efficacité de l'action locale. C'est tout le sens du nouveau concept de glocalisation.

103 www.ufmsecretariat.org/fr/project/mediterranean-initiative-for-jobs-med4jobs/

2.2.4 La méthode : diffusion des modèles qui réussissent

L'approche « Top-Down », c'est-à-dire du niveau politique vers le niveau opérationnel, reste bien entendu essentielle pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'emploi. Cependant, une méthodologie « Bottom-Up » s'avère tout aussi nécessaire et complémentaire avec la première. L'approche « Bottom-Up » consiste à soutenir et développer des projets innovants ayant prouvé leurs succès et leur efficacité sur le terrain. Les leçons tirées de ces success stories peuvent alors inspirer la définition des politiques publiques et devenir en ce sens, tout à fait complémentaires avec l'approche « Top-Down ».

Par ailleurs, ces expériences réussies sur le terrain peuvent inspirer non seulement les politiques publiques mais également d'autres initiatives dans le même pays ou un autre pays de la région. Répliquer les modèles qui réussissent et les faire monter en puissance (« scaling up ») peut accélérer les progrès vers les objectifs de développement, en les adaptant aux autres régions, aux autres pays et à d'autres secteurs. La réplication ou le « scaling up » peuvent être de véritables outils de politiques publiques si elles sont accompagnées d'instruments appropriés pour leur mise en œuvre.

Parmi ces success stories dans la région, nous pouvons citer les différentes activités par INJAZ Al Arab¹⁰⁴ à travers la région (en particulier en Jordanie et au Maroc). Nous pouvons également mentionner le programme Maharat mis en œuvre par le Centre de développement des Entreprises en Jordanie (BDC)¹⁰⁵ notamment dans la promotion des « soft skills ».

104 www.injazzalarab.org

105 www.bdc.org.jo

BDC est une organisation non gouvernementale jordanienne créée en 2004 dont l'objectif est de promouvoir le développement économique par le biais de programmes de soutien à la création d'entreprise, la création d'emploi et l'innovation. Son action est principalement développée en Jordanie mais s'est progressivement étendue à d'autres pays de la région faisant de BDC un acteur important pour le développement économique dans la coopération régionale dans la région euro-méditerranéenne.

Ayant réussi à mobiliser de nombreux financements de la part des principaux bailleurs de fonds, BDC a enregistré des résultats positifs parmi lesquels on peut citer notamment ¹⁰⁶:

- La formation de 14 000 universitaires.
- La création de 10 000 opportunités d'emploi.
- Le soutien à la création de près de 500 PME.

Les activités de la GIZ dans la région et en particulier en Tunisie et en Egypte sont d'autres exemples potentiels de réplication et de « scaling up ». Les programmes mis en œuvre par l'organisation « Education for Employment » dans toute la région et notamment en Palestine et au Maroc sont d'autres illustrations de références.

Il est évident que l'approche « Bottom-up » fait face à des limites objectives concernant les échelles des résultats obtenus et n'atteint pas une masse suffisamment critique, notamment par rapport à l'approche « Top-Down » qui, elle, est beaucoup plus systémique et concerne un champ d'application bien plus large.

¹⁰⁶ <http://www.bdc.org.jo/Impact.aspx>

Mais les leçons apprises grâce aux projets réalisés sur le terrain à une échelle plus réduite peuvent également aider les décideurs à mieux ajuster leurs politiques de l'emploi dans la région. En d'autres termes, tout en confirmant que l'amélioration du cadre global des politiques publiques demeure essentielle, il convient de l'accompagner d'actions concrètes sur le terrain qui permettent d'accélérer le mouvement et d'ajuster les décisions par rapport aux réalités.

2.2.5 Les mentalités : la révolution entrepreneuriale

Le cinquième principe et probablement le plus important est la nécessité d'opérer une véritable révolution des mentalités pour promouvoir la culture entrepreneuriale dans la région.

En effet, la diffusion d'une véritable culture entrepreneuriale est la clé pour libérer le potentiel économique de la région. Cette culture entrepreneuriale doit être comprise au sens large. Il ne s'agit pas uniquement de créer ou de posséder une entreprise. Être un entrepreneur c'est faire face aux problèmes et obstacles existants et de les considérer comme des opportunités en étant toujours à la recherche de solutions. Il s'agit aussi de valeurs et d'éthique. Il s'agit enfin d'avoir un sentiment de responsabilité vis-à-vis de son environnement, en portant la conviction qu'il est possible de changer les choses, de se fixer des objectifs, de définir un projet et d'agir.

Les programmes existants de coaching, de mentoring et d'accompagnement à la création d'entreprise donnent des résultats très satisfaisants. Tant sur le plan des micro-entreprises, sur celui des secteurs traditionnels (artisanat, agriculture, ...) que sur celui des start-ups, investir dans l'incitation, la formation et l'accompagnement à la création d'entreprise s'avère toujours être rentable.

Il est donc essentiel de diffuser la culture entrepreneuriale dans les écoles, les universités, les différents centres de formation, les entreprises du secteur privé et même dans l'administration publique, en vue de favoriser l'émergence d'entrepreneurs qui puissent saisir les opportunités, créer des emplois et participer pleinement à la dynamique économique et sociale.

La réplication et les synergies entre les expériences réussies dans les différents pays de la région sont ici encore une condition essentielle pour créer une dynamique d'ensemble.

Il s'agit d'une évolution importante non seulement pour la croissance et le développement de l'économie et de la société en général mais également pour la recherche d'une solution durable au défi du chômage.

Les bénéfiques pour ce type de partenariats et de synergies sont triples :

- Pour les administrations publiques, il s'agit de renforcer la relation de confiance et de collaboration avec le secteur privé en se basant notamment sur des enseignements tirés d'initiatives privées locales réussies.
- Pour la société civile et les ONG, il s'agit de changer d'échelle afin de démontrer que les initiatives locales peuvent réussir au niveau national voire international.
- Et pour les bailleurs de fonds qui investissent généralement des sommes importantes dans des programmes publics à grande échelle et des montants bien plus modestes pour les ONGs, il s'agit d'assurer un meilleur équilibre et une meilleure optimisation des ressources allouées en favorisant et en s'appuyant sur des partenariats publics/privés.

Le développement du secteur privé est la meilleure condition pour la création d'emploi et pourtant la croissance de la compétitivité des entreprises est plus lente dans la région qu'ailleurs dans le monde. Le développement des PME dans la région fait face à de nombreux freins. La région affiche un des taux les plus bas au monde pour l'accès des PME aux financements. Ces freins dépassent toutefois la seule question de l'accès au financement. Tous les sujets liés aux ressources humaines sont fondamentaux pour un développement accéléré des entreprises.

On pourrait pourtant considérer qu'il existe dans la région une certaine prédisposition pour l'entreprenariat. Statistiquement, une étude du World Economic Forum démontre que le pourcentage de personnes engagées dans des activités entrepreneuriales dans

le monde arabe est relativement élevé : près de 13% de la population en âge de travailler, soit un taux supérieur à celui observé aux Etats-Unis, au Japon ou en Allemagne¹⁰⁷. Cependant, la plupart de ces activités sont les faits de petits commerces, de petites activités agricoles et/ou de petites entreprises familiales souvent en auto entrepreneur ou avec très peu d'emplois créés.

Pour que ces entreprises et celles à créer puissent générer un impact significatif sur l'emploi dans un pays ou une région, il faut renforcer la logique d'extension et de développement constant de leurs activités à travers notamment la combinaison des savoir-faire et des capitaux, l'identification de niches de marché et une plus grande prise de risques¹⁰⁸.

Ainsi et pour augmenter le nombre de PME qui ont le potentiel de création de valeur ajoutée, il est crucial de renforcer l'écosystème de l'entreprise en s'appuyant notamment sur les programmes existants et identifier les obstacles et les domaines du développement.

En conclusion de cette section, mettre en place une approche innovante pour la création d'emploi est un impératif majeur. Nous avons pu voir que les politiques publiques sont déjà activement mobilisées sur la question et que les bailleurs de fonds le sont tout autant. Toutefois, les résultats continuent de laisser à désirer avec des taux de chômage, notamment pour les jeunes, qui restent trop élevés. Changer d'approche est donc essentiel afin de pouvoir capitaliser de façon plus optimale sur le caractère prioritaire de cette thématique auprès des gouvernements et des bailleurs de fonds.

Gagner la bataille de l'emploi est une priorité absolue dans la région. Les tendances démographiques ainsi qu'on a pu le voir dans d'autres sections annoncent une augmentation substantielle du nombre de demandeurs d'emploi dans les années à venir. Les évolutions technologiques et numériques de l'économie mondiale

107 World Economic Forum, The Forum of young global leaders in collaboration with Booz&Company (2011), « Accelerating Entrepreneurship in the Arab World »

108 United Nations Development Programme (2012), "Arab Development Challenges Report: Towards the developmental State in the Arab region."

imposent également une transition qualitative dans la structure du marché du travail. Les politiques publiques de l'emploi doivent donc s'adapter à ce double défi quantitatif et qualitatif. Pour parvenir à cet objectif, une plus grande coopération régionale et une intégration régionale accélérée sont deux paramètres essentiels. En ce sens, le rôle des entreprises est clé notamment par le développement du commerce et des investissements.

2.3 LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES PAR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT

Le développement des entreprises par le commerce et l'investissement est, sans conteste, le domaine où l'intégration régionale en Méditerranée connaît le potentiel le plus important.

Outre son impact sur la croissance et la compétitivité des économies, il s'agit également de la condition essentielle pour répondre de façon durable à la problématique de l'emploi. Nous avons vu dans la section 2.2 que la création d'emploi ne pouvait pas se limiter au secteur public et que le secteur privé était le fer de lance de la capacité d'un pays à insérer professionnellement toute sa jeunesse. Le développement du secteur privé par le commerce et l'investissement devient alors primordial.

2.3.1 Une limite structurelle : une intégration régionale trop faible

Le développement du commerce et l'investissement dans la région euro-méditerranéenne reste limité par une intégration régionale trop faible qui entrave la capacité des entreprises à pouvoir profiter d'économies d'échelles et d'opportunités de marchés plus élargis.

L'Afrique en générale et l'Afrique du Nord en particulier arrive en dernière position au niveau du taux d'intégration régionale mesuré par le volume des échanges commerciaux au sein de chaque continent. L'Europe (70%), l'Amérique du Nord (55%),

l'Asie (45%) et l'Amérique Latine (35%) réalisent des scores nettement plus élevés que l'Afrique en général (18%) ou encore que l'Afrique du Nord (moins de 5%)¹⁰⁹ ainsi que nous avons pu le voir en introduction de cet ouvrage.

L'angle des échanges commerciaux n'est toutefois pas suffisant pour évaluer réellement le niveau d'intégration régionale.

Celle-ci doit pouvoir être mesurée par un nombre plus important d'indicateurs et faire l'objet d'analyses dynamiques sur la base d'indicateurs composites qui permettent différents niveaux d'analyses.

Une étude est en cours au niveau de l'UpM pour mettre en place une série représentative d'indicateurs d'intégration régionale et de pouvoir, sur cette base, établir un rapport tous les cinq ans afin de pouvoir mesurer les évolutions sur une période significative.

Les réseaux EMEA et EMNES disposent aujourd'hui de données socio-économiques denses qui leur permettent de pouvoir être une référence en matière d'évaluation de l'intégration régionale et de son évolution par le biais d'indicateurs composites.

Toutefois, quels que soient les résultats de cette étude, il est un fait avéré que la Méditerranée est la dernière de la classe en termes d'intégration régionale. En son sein, le Maghreb est la sous-région qui est encore la moins intégrée.

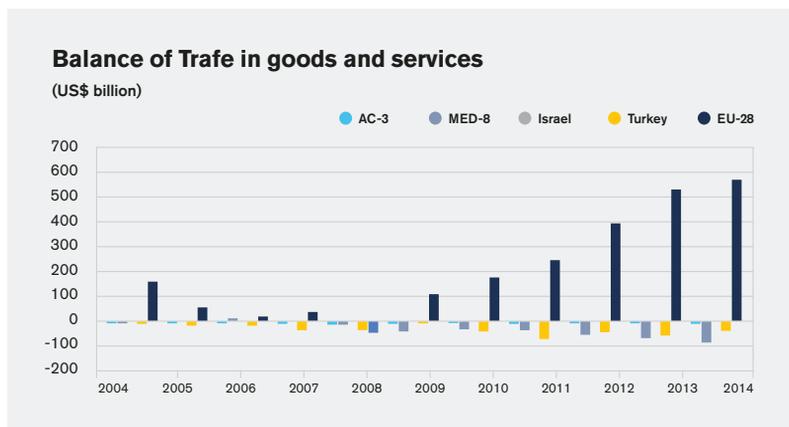
Aucune croissance significative du commerce et de l'investissement ne pourra se faire sans un approfondissement de l'intégration régionale. Et aucune croissance significative de la création d'emploi ne se fera sans le développement du commerce et de l'investissement. Nous voyons donc qu'il s'agit d'un cercle vicieux ou vertueux selon les dynamiques qui seront enclenchées.

109 EY Attractiveness Program, Turning tides, Africa October 2018

2.3.2 Des échanges encore largement déséquilibrés entre les deux rives de la Méditerranée

En dépit de tous les accords conclus entre les deux rives de la Méditerranée, aussi bien au niveau bilatéral que régional, les échanges commerciaux restent marqués par un excédent au profit de l'UE¹¹⁰ et les pays du Sud de la Méditerranée ne représentent, sur la période 2006-2015, que 2 à 3% des investissements étrangers directs dans le monde (dont 40% proviennent de l'UE)¹¹¹. De surcroît, l'évolution de la balance commerciale de l'UE et des autres pays de l'UpM sur une dizaine d'années ne permet pas de conclure que les échanges commerciaux qui ont eu lieu sur cette période ont des effets bénéfiques en général sur les pays du Sud de la Méditerranée.

Graph 7 : Evolution de la balance commerciale des pays membres de l'UpM entre 2004 et 2014



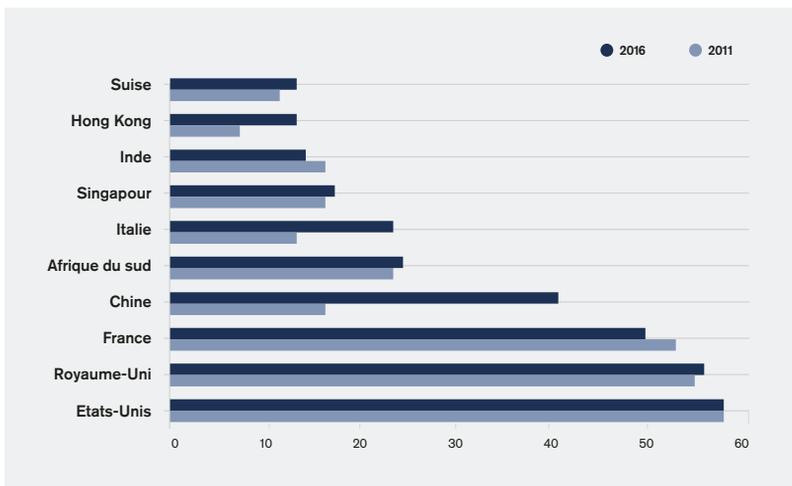
Source : Ayadi and Sessa (2017)

110 Cinzia Alcidi, Matthias Busse, Chahir Zaki and Nora AbouShady, Nooh Alshyab, Abdelkader Ait El Mekki, Abdessalem Abbassi, Raoudha Hadhri and Hela Ayari, Trade and investment in the Mediterranean country and regional perspectives : evolution and impact of EU-Med trade integration in the South-Med, EMNES Studies – 2 – November 2017

111 ANIMA Investment Network, « 10 years of Foreign Investment and business partnerships in the Mediterranean (2006-2015).

En élargissant l'analyse de l'évolution des relations économiques entre l'UE et les pays de la rive Sud (Méditerranée + Afrique), on pourrait même noter un recul relatif par rapport à d'autres puissances internationales ou régionales. Ainsi, les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, le Brésil sont de plus en plus actifs en Méditerranée et en Afrique. Enfin, les échanges et les investissements intra-africains sont également en hausse.

Graph 8 : Evolution du stock d'IDE des principaux pays investisseurs en Afrique (en milliards de dollars)



Source : CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde 2018

Ainsi, avec la faiblesse structurelle de la croissance en Europe et le caractère déséquilibré des échanges observés jusque-là, nous pouvons conclure que l'UE ne peut plus être l'unique locomotive de la croissance pour les entreprises des pays du Sud de la Méditerranée comme nous l'avons vu dans la première partie (chapitre 1). Les aspects positifs et négatifs des évolutions du contexte régional et international poussent donc les entreprises à élargir le spectre de leurs activités. Il y va même de l'intérêt des entreprises européennes de saisir davantage les opportunités

d'affaires offertes en Méditerranée et en Afrique pour renforcer la croissance de l'économie européenne dans son ensemble.

2.3.3 Le développement des PME reste faible

Bien que de nombreux programmes aient été mis en place dans le cadre des relations entre l'UE et les pays du Sud de la Méditerranée, le développement du secteur privé en interne dans chacun des pays concernés n'a, en règle générale, pas connu l'essor attendu.

Encadré 10 : Un exemple de projet de l'UE en soutien au PMEs au Sud de la Méditerranée «Développement du secteur privé dans la région sud de la Méditerranée»

Budget : 12 millions d'euros

Objectif : Stimule le secteur privé afin de contribuer à la croissance durable et inclusive et à la création d'emplois, tant à l'échelon régional que sous-régional : Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Syrie, Territoire palestinien occupé et Tunisie.

Activités en bref :

- Met en place des réseaux euro-méditerranéens de qualité offrant un soutien et des services adéquats aux micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises (PME).
- Renforce le rôle du groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne en soutenant et en coordonnant les réformes liées aux PME, développe les capacités des coordinateurs

de la Charte euro-méditerranéenne à défendre et promouvoir les micro-entreprises et les PME, informe les micro-entreprises et PME sur les moyens financiers qui leur sont disponibles et promeut l'utilisation de ces sources de financement.

- Sélectionne et cofinance les initiatives pilotes les plus prometteuses qui démontrent le potentiel des industries culturelles et créatives pour promouvoir la croissance inclusive et l'emploi dans la région du Sud de la PEV.
- Identifie les stratégies sectorielles régionales dans un nombre limité de secteurs prometteurs – en plus des industries créatives et culturelles – pour générer de nouveaux échanges avec l'UE ou intra-méditerranéens, attirer de nouveaux investissements et développer davantage les partenariats avec l'UE ou intra-méditerranéens.
- Organise, dans le contexte des stratégies sectorielles régionales identifiées, des événements réunissant des spécialistes des associations sectorielles méditerranéennes, des entreprises et leurs homologues dans l'UE et les autres pays méditerranéens.
- Fait connaître les meilleures pratiques de chaque pays méditerranéen, ce qui peut améliorer l'image qu'ont les investisseurs de la région.

Le programme comprend trois projets :

- Amélioration du climat commercial dans le Sud de la Méditerranée : <http://www.ebesm.eu/fr/home/>
- Euromed Invest : www.euromedinvest.eu
- Développement de Clusters dans les Industries Culturelles et Créatives dans le Sud de la Méditerranée : <http://www.cci-clusters.org/?q=fr>

Sur le plan bilatéral, tous les plans d'action conclus dans le cadre des accords d'association comportent un volet important de soutien aux PME et à la création d'entreprise. De même, les conférences ministérielles de l'UpM pour le commerce (mars 2018) et celle de l'industrie (prévue pour 2019-2020), pour ne citer que ces deux exemples mettent clairement en évidence les stratégies à mettre en œuvre pour le développement des entreprises et en particulier des PME.

a) Des structures régionales engagées

Les actions de structures régionales (dont il faut saluer le dynamisme) telles qu'ASCAME (réseau des chambres de commerce), Businessmed (réseaux des patronats) et ANIMA (réseaux des agences de promotion des investissements) participent de la même logique¹¹².

ASCAME organise en particulier chaque année à Barcelone un événement de grande envergure dans lequel plusieurs centaines d'entreprises de toute la région viennent pour débattre des sujets prioritaires du moment et pour nouer des partenariats. La MEDA Week, organisée au sein de la Chambre de Commerce de Barcelone, en Novembre de chaque année s'est imposée comme un moment fort pour les rencontres d'affaires dans la région euro-méditerranéenne.

Businessmed, pour sa part, rassemble un grand nombre de patronats de la région et s'investit dans le rapprochement et la promotion des entreprises. Ce réseau développe plusieurs activités mais nous citerons en particulier le programme EBSOMED, développé en partenariat avec plusieurs institutions et en particulier la German Arab Chamber of Industry and Commerce (GACIC) a pour objectif de promouvoir l'environnement des affaires dans les pays méditerranéens au travers d'actions de soutien aux organisations patronales. Ce soutien s'articule autour de quatre axes : le renforcement des capacités ; le développement des partenariats ; la coopération sur certaines thématiques ; les actions promotionnelles.

112 www.ascame.org; www.businessmed-umce.org; www.animaweb.org

ANIMA, enfin, organise de nombreuses activités à Marseille notamment en mettant en réseau les agences nationales de promotion des investissements dans les différents pays de la région.

Toutefois, et malgré le dynamisme de ces structures, les résultats restent encore globalement en deçà du potentiel existant, et ce, pour des raisons souvent endogènes.

Même s'il faut toujours prendre les classements internationaux avec précaution eu égard au choix des critères qui y préside, il reste qu'ils permettent de situer les économies mondiales les unes par rapport aux autres, ne fût-ce qu'à titre indicatif¹¹³.

Ainsi, si l'on examine les deux classements qui servent souvent de références au niveau mondial, à savoir le Global Competitiveness Index du World Economic Forum et le Doing Business de la Banque Mondiale, un certain nombre d'enseignements peuvent être tirés concernant les pays du Sud de la Méditerranée :

- A l'exception d'Israël et de la Turquie (tous deux, par ailleurs, membres de l'OCDE), l'ensemble des pays du Sud de la Méditerranée restent globalement dans la deuxième moitié de classement.
- Parmi les pays du Sud de la Méditerranée, les mieux classés sont le Maroc, la Jordanie et la Tunisie.
- Dans le doing business, un des critères dans lequel les pays de la région obtiennent le plus mauvais classement est celui du « commerce transfrontalier » ; ce qui est en cohérence avec l'absence d'intégration régionale.

Une lecture attentive de ces classements permet de relever quelques progressions fulgurantes de pays dont les niveaux des économies n'étaient, à priori, pas très éloignées de celles des pays du Sud de la Méditerranée. Les pays tels que la Macédoine du Nord, la Géorgie, le Rwanda et dans une certaine mesure la Côte

113 <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2018/competitiveness-rankings/>
<http://francais.doingbusiness.org/fr/rankings>

d'Ivoire ont connu une nette amélioration de leurs divers classements, notamment sur la base des nombreuses réformes engagées et qui ont commencées à produire des résultats.

Au-delà de l'usage qui en est fait par les gouvernements et les organisations internationales, ces classements sont souvent vus par les investisseurs étrangers afin d'avoir une première indication sur la confiance qu'ils peuvent avoir dans un marché déterminé. Leur importance, tout en étant à nuancer, reste toutefois réelle.

Le renforcement de l'intégration régionale doit donc s'accompagner par une accélération du rythme des réformes qui permettraient aux entreprises nationales et étrangères de gagner en compétitivité et aux pays de remonter dans les classements internationaux.

b) Capitaliser sur les dynamiques positives des success stories

Les faiblesses observées ne doivent pas faire oublier les atouts importants de la région. Le premier d'entre eux est l'existence de success stories intrarégionales qui font la démonstration, qu'en dépit d'un certain nombre d'obstacles à l'intégration régionale, des opérations entre entreprises peuvent avoir lieu et réussir.

Ces success stories sont d'autant plus importantes à identifier et à valoriser que, très souvent, elles n'apparaissent nulle part dans les statistiques officielles.

Il existe plusieurs raisons à cela :

- Le secteur privé aime travailler discrètement, sans nécessairement rédiger des communiqués de presse à chaque rencontre avec un partenaire potentiel comme peuvent le faire les gouvernements.
- Les réalités du capital deviennent de plus en plus complexes et dépassent souvent les frontières classiques de la géographie ou encore la géopolitique d'une région.

Au-delà de la présence des grandes multinationales européennes au Sud de la Méditerranée¹¹⁴, il est intéressant de noter que ces success stories concernent essentiellement des PME's qui font la démonstration du potentiel important qui existe dans ces marchés.

Les exemples de PME's européennes installées dans les pays du Sud de la Méditerranée sont évidemment nombreux même si, proportionnellement à la présence européenne ailleurs dans le monde, leur part en Méditerranée demeure faible.

Souvent, nous pourrions voir des « patterns », des tendances sur le terrain. Les entreprises françaises seront plus présentes au Maghreb. On retrouvera les entreprises espagnoles en force au Maroc, les entreprises italiennes en Tunisie et en Egypte. La Tunisie est le pays du Sud de la Méditerranée où la présence d'entreprises allemandes est la plus forte.

Mais il est intéressant de noter que certaines PME's européennes sont présentes dans plusieurs, voire la quasi-totalité des pays du Sud de la Méditerranée. A titre d'illustration, nous pouvons donner comme exemple, la PME espagnole Mat Holding installée à Barcelone qui dispose d'une présence dans la quasi-totalité des pays du Sud de la Méditerranée dans le domaine agricole. Il en est de même pour les Fromageries Bel, entreprise française activement présente dans les pays méditerranéens.

Le développement de clusters dans les secteurs automobile (Maroc, Tunisie, Egypte), aéronautique (Maroc) et offshoring (Maroc, Tunisie) sont également des exemples intéressants de développement de nouveaux systèmes de co-production entre les deux rives de la Méditerranée. Le développement exponentiel des activités de la société Webhelp au Maroc en est une illustration avec plus de 10000 emplois créés¹¹⁵.

Mais les success stories ne sont pas que Nord-Sud. Elles sont aussi, de plus en plus, Sud-Nord : les récents investissements de l'algérien Cevital en France ou encore de l'Office Chérifien des Phosphates (Maroc) en Espagne en sont des illustrations. Le

114 A titre d'exemple, 38 entreprises du CAC40 français sont présentes au Maroc

115 www.challenge.ma/webhelp-maroc-franchit-la-barre-des-10-000-collaborateurs-96710/

nombre d'entreprises des pays du Sud de la Méditerranée qui investissent en Europe est d'ailleurs en forte croissance.

Ces success stories sont également Sud-Sud.

Citons à titre d'illustration, les investissements industriels au Maghreb, dans la zone méditerranéenne et en Afrique des groupes tunisiens Alliance et Coficab font la démonstration de la valeur ajoutée de tirer bénéfice des complémentarités notamment à l'échelle maghrébine.

De même, Le Groupe libanais dirigé par le Président de la Chambre de Commerce de Beyrouth et Président d'honneur d'ASCAME, a par ailleurs une présence forte dans plusieurs pays méditerranéens. Enfin, on peut également citer les investissements de la banque marocaine Attijariwafabank en Tunisie et en Egypte, renforçant ainsi sa très forte présence dans l'ensemble du continent africain. Hikma Pharmaceuticals est une entreprise de produits pharmaceutiques jordanienne présente avec des unités de production industrielle dans la quasi-totalité de la région MENA. Dans certains pays, Hikma dispose également de centres de recherches. Les groupes égyptiens AlSewedi et Orascom sont également très présents dans la région MENA.

Les exemples sont nombreux et ne peuvent pas tous être cités. Néanmoins, il est important de relever ce champ du possible qui fait chaque jour la démonstration que les entreprises peuvent aller plus vite et plus loin que les institutions. Elles sont donc des leviers importants non seulement de croissance économique mais également de coopération régionale.

2.3.4 Une nouvelle centralité pour la Méditerranée avec la montée en puissance de l'Afrique et de la Chine

La globalisation des marchés et la montée en puissance du continent africain dans son ensemble créent également une nouvelle situation pour les économies sud-méditerranéennes.

a) L'Afrique, le nouvel horizon

L'Afrique est un horizon nouveau pour la croissance et le développement des entreprises. Cela est vrai en premier lieu pour les entreprises du continent elles-mêmes, au bénéfice d'un développement économique et social endogène. Mais cela est également vrai pour des dynamiques régionales plus larges. L'axe Europe-Méditerranée-Afrique sera d'abord celui des entreprises. Et on ne peut plus distinguer aujourd'hui l'Afrique du Nord du reste du continent africain. Il y a encore vingt ans, la dynamique de développement sur le continent était largement dominée par l'Afrique du Nord et l'Afrique du Sud. Aujourd'hui les dynamiques sont plus équilibrées, voire au profit de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest notamment.

Une étude réalisée en 2018 par EY¹¹⁶ montre que la part des IDEs en Afrique du Nord est passée de 44% du total des IDEs en Afrique à 26% au moment où celle de l'Afrique de l'Est passe de 11% à 27% et celle de l'Afrique de l'Ouest de 16% à 24%.

Cette nouvelle situation crée un nouvel espace d'opportunités pour promouvoir les investissements croisés intra-africains. Selon les prévisions de la Banque Mondiale pour 2018, 6 des 10 pays à la croissance la plus forte dans le monde sont africains :

Ghana 8,3%, Ethiopie 8,2%, Inde 7,3%, Cote d'Ivoire 7,2%, Djibouti 7%, Cambodge 6,9%, Bhoutan 6,9%, Sénégal 6,9%, Tanzanie 6,8%, Philippines 6,7%.

Cette dynamique crée des opportunités pour les entreprises et notamment pour des investissements en joint-ventures entre européens et africains pour une présence plus active sur le continent.

Le Forum Francophone des Affaires, par exemple, développe une approche novatrice et plus globale du développement des échanges et des investissements entre l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique¹¹⁷.

Une des illustrations concrètes de ce champ d'opportunité est offerte par la montée en puissance des investissements marocains en Afrique Sub-saharienne et notamment en Afrique de l'Ouest.

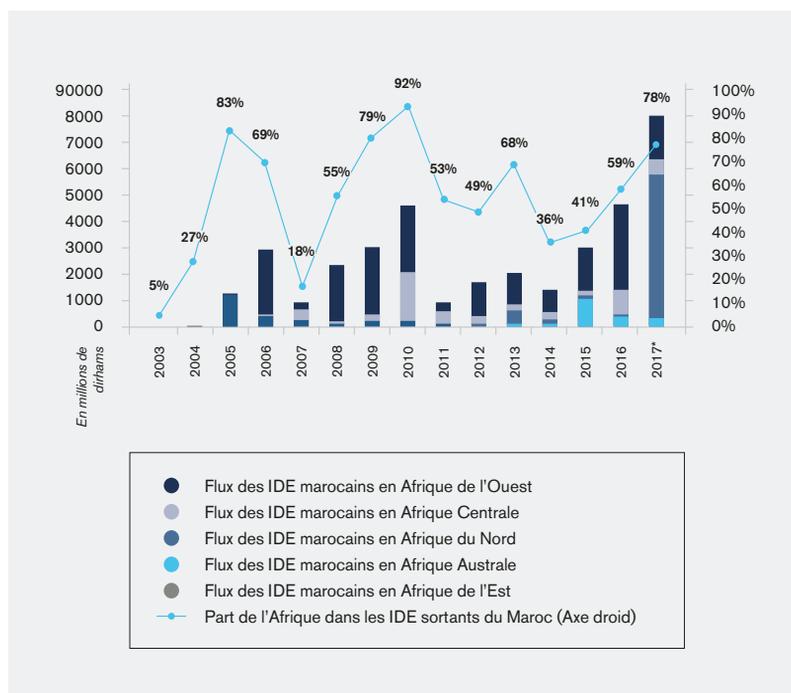
116 EY Attractiveness Program, Turning tides, Africa October 2018

117 www.ffa.org

Cas du développement du commerce et des investissements entre le Maroc et le reste du continent africain¹¹⁸

Les échanges commerciaux et les investissements marocains en Afrique ont connu une forte croissance au cours des dix dernières années. Cela a été le cas dans un nombre croissant de pays ainsi que de secteurs.

Graphes 9 : Évolution des flux des IDE sortants du Maroc en Afrique et de la part du continent dans le total des flux



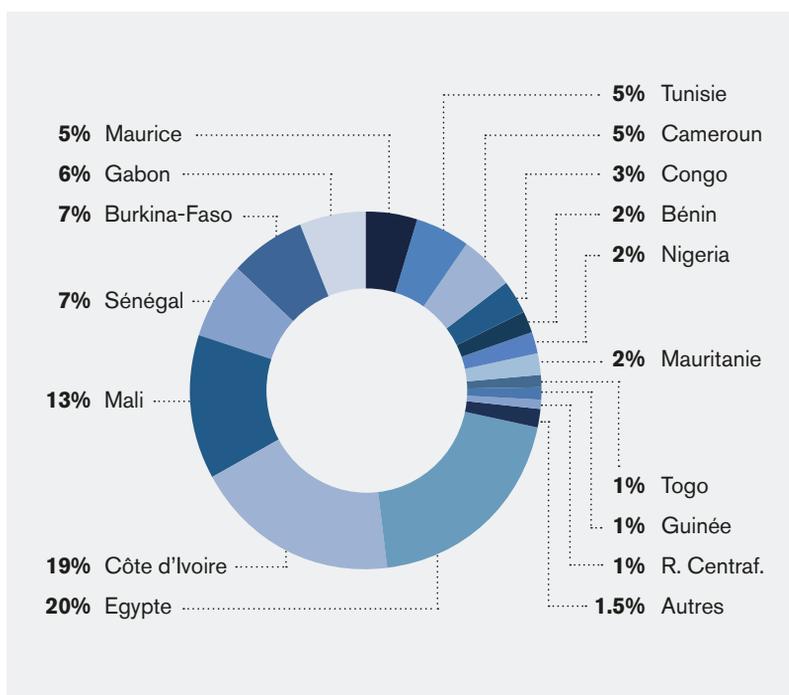
Source : Office des Changes, Maroc.

* Chiffres provisoires

118 Développement des Entreprises Marocaines en Afrique : Réalité et Perspectives, Rapport de la Direction des Etudes et des Prévisions Financières du Ministère de l'Economie et des Finances, en partenariat avec l'Agence Française de Développement, Novembre 2018.

S'il est vrai que ces dynamiques économiques se sont essentiellement développées avec les pays de la CEDEAO¹¹⁹, elles se sont progressivement diversifiées vers les autres sous-régions du continent. Il est intéressant de noter le cas de l'Egypte en 2017 qui s'explique par une opération de grande envergure dans le secteur bancaire mais qui traduit tout de même le potentiel de la région « Afrique du Nord ».

Graphe 10 : Structure géographique des flux des IDE sortants du Maroc en Afrique entre 2003 et 2017

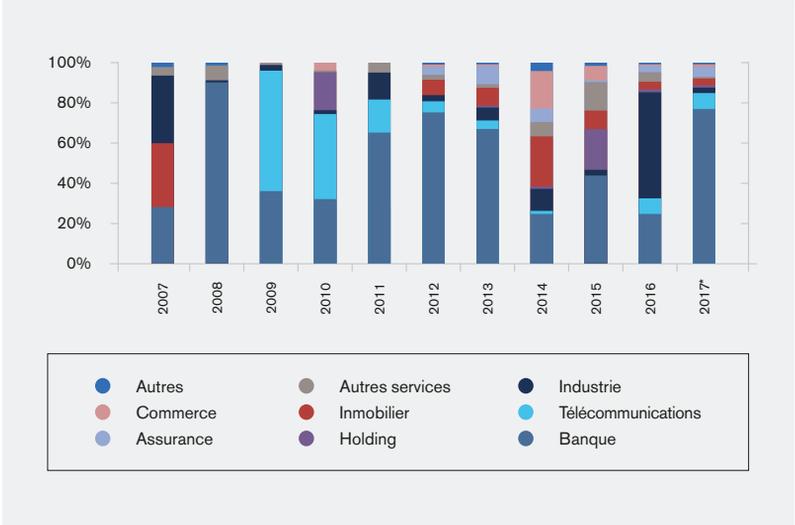


Source : Office des Changes, Maroc.

119 Bénin, Burkina-Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Cap-Vert

Sur le plan sectoriel, la diversification est également réelle. Si les secteurs tels que la Banque et les Télécommunications restent dominants sur la dernière décennie, il n'en reste pas moins que la présence d'entreprises marocaines s'est nettement diversifiée au cours des dernières années, ouvrant également la voie à des partenariats multiformes et innovants.

Graphe 11 : Structure des flux des IDE sortants du Maroc en Afrique par secteur entre 2008 et 2017



Source : Office des changes.

* Chiffres provisoires

Le Maroc est donc aujourd'hui un acteur global en Afrique et les entreprises marocaines sont les moteurs de cette dynamique.

b) La montée en puissance de la Chine : une centralité Nord-Sud et Est-Ouest pour la Méditerranée¹²⁰

120 Massimo DEANDREIS, General Manager SRM "Connecting the world : Logistics & Infrastructure The role of ports and the Maritime sector », Rome, Octobre 2018

Un certain nombre d'évolutions au niveau du commerce international offre une opportunité à la Méditerranée de gagner en centralité dans les flux internationaux.

Une des principales évolutions est liée à la montée en puissance de la Chine dans le commerce international.

En effet, une étude menée par l'organisation italienne SRM en 2018, la Chine est aujourd'hui le premier partenaire commercial de la zone MENA avec près de 270 milliards de dollars US d'import/Export en 2017. La Chine est suivie des Etats-Unis (167,8 Milliards USD), de l'Allemagne (103,1), de l'Italie (87,2), de la France (69,3), et du Royaume-Uni (61,3). A titre de comparaison, en 2001, le classement était différent :

- 1- Etats-Unis ; 2- France ; 3- Allemagne ; 4- Italie ; 5- RU ;
- 6- Chine.

Cela démontre la montée en puissance de la Chine dans la région sur les deux dernières décennies.

Cette nouvelle donne est à mettre en relation avec un autre chiffre significatif pour la région.

Le volume de containers sur la route entre l'Europe et l'Asie a connu la croissance la plus élevée ces dernières décennies en passant de 27% du total mondial en 1995 à 41% alors que la route du Pacifique est passée au cours de la même période de 53% à 46% et celle passant par l'Atlantique de 20 à 13%.

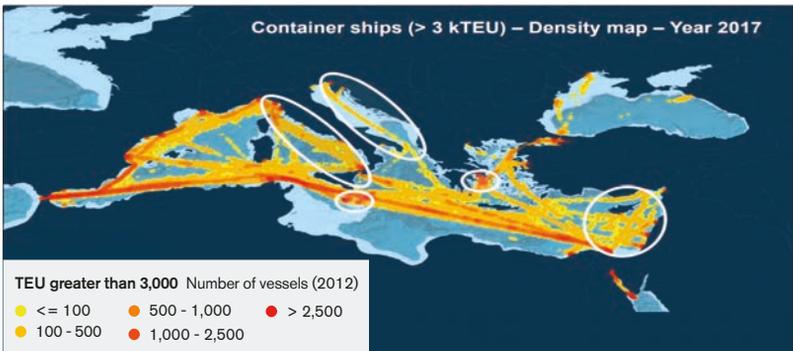
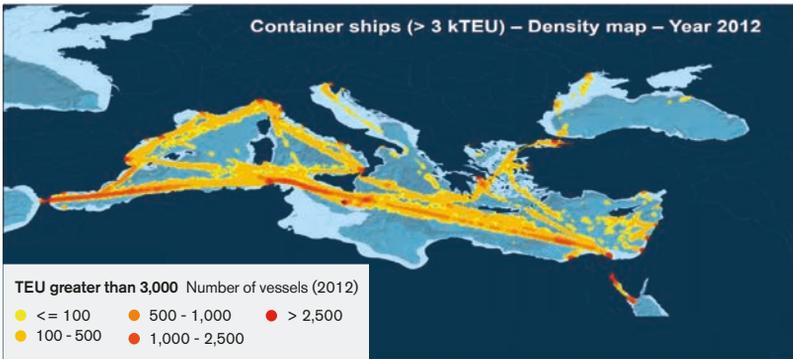
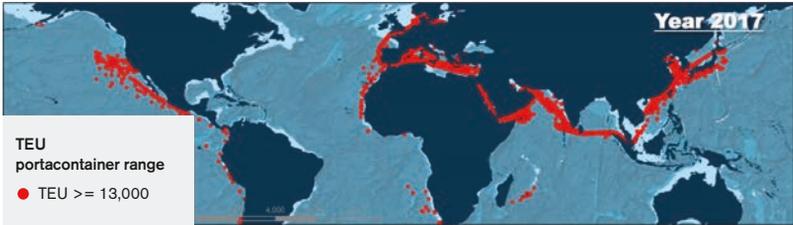
Tableau 8 : Evolution des flux en container-cargo sur les principaux axes de trafic maritime Est-Ouest

	1995	2018	Evolution
Europe-Asie	27%	41%	+52%
Pacifique	53%	46%	-15%
Atlantique	20%	13%	-54%

Source : M. Deandreis, SRM, 2018 sur la base de statistiques de la CNUCED.

Par ailleurs, l'étude menée par Massimo Deandreis démontre que l'industrie des transports maritimes favorise la construction de navires porte-conteneurs de plus en plus grands et trouve donc sa rentabilité dans la flexibilité de pouvoir faire des transbordements dans plusieurs ports tout au long d'un trajet.

Ces données techniques favorisent la route entre l'Europe et l'Asie via la Méditerranée, où les grandes entreprises maritimes, qui ont tendance à se regrouper en alliances, trouvent alors les facilités logistiques de pouvoir charger et décharger de la marchandise dans différents ports et de renforcer ainsi leur compétitivité.



Source : M. Deandreis, SRM, 2018

Cette évolution renforce donc la centralité de la Méditerranée qui devient donc potentiellement la route principale pour les volumes les plus importants du commerce international. Cela permet à la Méditerranée d'offrir à la Chine et à l'Asie une route compétitive vers l'Europe, la zone MENA, l'Afrique mais également vers la côte Est des Etats Unis et tout le front oriental du continent américain.

2.3.5 Deux exemples d'infrastructures qui renforcent la compétitivité de la région

Le caractère stratégique de la Méditerranée dans les grands flux internationaux s'illustre notamment par deux grandes infrastructures à ses deux extrémités : le canal de Suez et le Port de Tanger-Med. Ainsi, en plus du développement de nombreux ports à « l'intérieur » de la Méditerranée, les ports de Suez et de Tanger Med occupent une place privilégiée dans le commerce international en général et régional en particulier. Cela offre également pour les entreprises de la région des opportunités supplémentaires pour tirer profit de ces atouts.

a) Le Canal de Suez¹²¹ : trait d'union entre l'Europe et l'Asie

Déjà considéré comme un des points les plus stratégiques de la planète, le Canal de Suez a fait l'objet d'un doublement de sa capacité en 2015, le plaçant davantage encore au centre des grands flux de navigation commerciale dans le monde.

La nouvelle stratégie développée par les autorités égyptiennes est de faire du Canal de Suez bien plus qu'une zone de transit maritime pour devenir une véritable zone économique sur un espace élargi.

Sa localisation géographique stratégique lui permet d'être au contact chaque année avec 10% du commerce mondial des marchandises (18 000 navires par an en moyenne).

121 Ces informations sont issues du site web de l'ambassade d'Egypte à Washington : http://www.egyptembassy.net/media/Egypt_SuezCanal_082216a.pdf

La vision globale de cet espace économique est caractérisée par deux zones industrielles et portuaires, East Port-Saïd et Aïn Sokhna (voir Carte). Il est intéressant de noter qu'une de ces zones industrielles est spécifiquement dédiée à un partenariat avec la Russie suite à l'accord conclu entre les deux ministères du commerce et de l'industrie des deux pays en mai 2018.

Cet accord prévoit « l'établissement d'une zone industrielle et résidentielle de 525 hectares avec un bail de 50 ans pour un investissement russe initial de 190 M USD pour la première phase (2019-2032) qui s'étendra sur une centaine d'hectares. Les investisseurs russes avec qui des négociations auraient été lancées opèrent dans le secteur de l'automobile, le matériel ferroviaire, le matériel agricole, la pharmaceutique et le numérique ».

L'autre zone, celle d'Aïn Sokhna s'est, elle, développée principalement avec des investisseurs chinois et s'intègre dans la stratégie des Nouvelles Routes de la Soie. La zone d'Aïn Sokhna a également une vocation pétrochimique.

En parallèle à ces zones industrielles, des zones de développement économique et résidentiel complémentaires sont également développées, de même qu'un grand programme de développement prévoyant des zones industrielles plus spécialisées, des modernisations de ports et de villes nouvelles.

Il s'agit donc d'un vaste chantier de développement intégré qui offre aux entreprises un cadre compétitif pour développer leurs affaires dans un des axes commerciaux les plus denses du monde, celui de l'Europe et de l'Asie.

Figure 17 : Canal de Suez : un plan intégré de développement



Source : http://www.egyptembassy.net/media/Egypt_SuezCanal_082216a.pdf

b) La zone économique «Nord» du Maroc et le port de Tanger-Med : le trait d'union entre l'Europe et l'Afrique

Cette zone puise dans sa position géographique stratégique (trait d'union entre l'Europe et l'Afrique, et porte d'entrée de la Méditerranée) pour développer une infrastructure intégrée (industrie, transport, logistique ...) afin de renforcer la compétitivité des entreprises qui y sont installées. C'est donc un atout au service du développement des entreprises.

Figure 18: le Nord du Maroc : une zone de croissance et de développement



Source : TMSA, 2018

Tanger Automotive City est principalement marqué par le méga-investissement industriel de Renault qui y fabrique 400000 véhicules par an destinés majoritairement à l’exportation vers l’Europe mais également l’Afrique et les pays méditerranéens. L’usine de Renault Tanger Med est par ailleurs une usine zéro-carbone. Enfin, elle incarne le potentiel de développement de l’intégration régionale puisqu’un de ses marchés importants est l’Egypte en s’inscrivant notamment dans l’accord de libre-échange dit d’Agadir¹²².

Le port de Tanger Med consolide, avec sa dernière extension en 2019, sa position de plus grand port d’Afrique et de Méditerranée. Connecté à 186 ports dans 77 pays, il est en particulier relié à 9 autres ports méditerranéens ouvrant la voie potentiellement à un renforcement de l’intégration régionale.

Figure 19 : Tanger-Med : Un véritable hub méditerranéen



Source : TMSA, 2018

122 Voir chapitre 1 section 3

Le dispositif logistique est aujourd'hui renforcé par le lancement de la première ligne à Grande Vitesse en Afrique qui relie Tanger à Casablanca en deux heures seulement (contre 4h30 précédemment) en passant par Kénitra (autre centre industriel important où notamment Peugeot s'est installé).

C'est ainsi qu'en 2018, près de 550 entreprises exerçant leur activité dans plusieurs secteurs d'activités étaient installées dans les deux zones franches d'exportation dans la région de Tanger. La majorité de ces entreprises sont marocaines et européennes avec une croissance notable d'entreprises multinationales et une claire tendance à la diversification. Il est toutefois intéressant de noter que des entreprises d'autres pays du Sud de la Méditerranée y sont installées également. Certes leur nombre reste limité mais il indique l'existence d'un potentiel de développement. Ainsi, une dizaine d'entreprises tunisiennes, algériennes, libyennes et égyptiennes sont aujourd'hui installées dans ces zones à Tanger¹²³.

En conclusion de cette section, la promotion des PME et l'amélioration de l'environnement des affaires reste un objectif majeur pour garantir une croissance plus forte et plus inclusive, notamment au Sud de la Méditerranée. Le développement du commerce et des investissements par les entreprises est un objectif majeur essentiel pour construire cette prospérité partagée recherchée depuis toujours. Cette observation est largement unanime à la fois chez les gouvernements et au sein des organisations internationales. Et de très nombreux programmes existent pour accompagner ce mouvement.

Toutefois, ces efforts continuent de se heurter à un double obstacle. Le premier est relatif à la faiblesse de l'intégration régionale qui aurait permis aux PME de tirer de bien meilleurs profits du potentiel existant dans la région. Le deuxième est lié à la lenteur des réformes engagées pour réellement permettre aux entreprises, nationales et étrangères d'investir.

123 Note de Tanger Med S. A (TMSA), juillet 2018

Nous pouvons donc voir que le développement des entreprises par le commerce et l'investissement est un bon indicateur de l'évolution de la croissance et du développement dans la région. Ce n'est certes pas le seul mais les entreprises permettent à la fois la croissance économique et le développement social.

Conclusion du chapitre 2 :

Gagner la bataille de l'emploi sera crucial pour l'avenir de la région. Il importe de tirer tous les enseignements des stratégies mises en œuvre jusque-là pour véritablement promouvoir une approche innovante, avec la jeunesse et l'entreprise en son centre.

Une région qui dispose d'atouts stratégiques comme le Canal de Suez et le port Tanger Med ne peut pas rester à des niveaux de croissance aussi limités et un développement économique qui ne lui permet pas de peser sur les grandes orientations de l'économie mondiale. Pensons à ce que seraient les grandes économies de ce monde sans la Méditerranée !

Loin des discours anxiogène et défaitiste que l'on entend parfois, la région euro-méditerranéenne se trouve en réalité devant une fenêtre d'opportunité. Pour cela, il faut remettre l'entreprise au cœur du dispositif et faciliter son épanouissement national, régional et international.

Sur le plan méthodologique, il s'agit de compléter l'approche « Top-Down » par une approche « Bottom-Up » afin d'amplifier les dynamiques positives existantes auprès des entreprises qui investissent déjà dans la région, notamment sur le plan Sud-Sud et d'inspirer ainsi d'autres qui pourraient en découvrir le potentiel.

Lorsqu'une région dispose d'autant d'atouts (jeunesse, ressources naturelles, position géographique centrale Est-Ouest et Nord-Sud), celle-ci a un devoir d'évoluer vers un renforcement collectif de son poids dans le monde. Il faut donc réussir à passer ainsi d'une logique de gestion à court terme du chômage des jeunes à une phase plus positive où l'existence d'une population jeune et avide de créativité est mise au service de la croissance et du développement.

L'économie de la connaissance

Placer le curseur de la région sur la jeunesse et les entreprises signifie également donner une place centrale à l'éducation et au savoir. Ce sont des concepts qui ne vont pas l'un sans l'autre.

En ce sens, la coopération universitaire, la recherche et l'innovation ainsi que les réseaux de think tanks et de centres de recherches sont autant de domaines qui peuvent contribuer à structurer durablement l'avenir de la région euro-méditerranéenne.

Faire entrer pleinement la région dans les dynamiques innovantes du 21^{ème} siècle est un enjeu majeur pour la stabilité et le développement.

3.1 LA COOPÉRATION UNIVERSITAIRE : LE SOCLE DE L'AVENIR

La coopération universitaire est au cœur de toutes les réflexions relatives à l'avenir des relations euro-méditerranéennes en ce sens qu'elle concerne des thématiques clés telles que la jeunesse, l'éducation, l'emploi, la formation, la mobilité...

Le bilan de la coopération euro-méditerranéenne dans le domaine universitaire met en relief les contradictions que l'on retrouve dans ces relations dans leur globalité :

- L'expression de la volonté politique sur le sujet est unanime et tous les dirigeants soulignent le caractère prioritaire de cette dimension.
- Sur le plan opérationnel des politiques publiques toutefois, de très nombreuses actions existent de plus ou moins faible envergure, créant davantage un phénomène de saupoudrage et de dispersion que d'impact réel sur les sociétés concernées.
- Sur le plan des relations directes entre les universités, de nombreuses success stories montrent pourtant clairement le chemin, souvent indépendamment des politiques publiques engagées.

Il existe donc une opportunité et une nécessité de donner plus de cohérence et de souffle à une coopération qui permettrait d'être un véritable socle solide pour toute construction euro-méditerranéenne et euro-africaine.

3.1.1 Le cadre institutionnel : entre volonté politique et dispersion d'efforts

Les déclarations politiques mettant en évidence le caractère prioritaire de la coopération universitaire et de la mobilité des étudiants sont nombreuses et ne souffrent d'aucune ambiguïté. En effet, les déclarations adoptées dans les cadres du Sommet 5+5 à Malte en 2012, des Forums Régionaux de l'UpM, des réunions des ministres des affaires étrangères des pays du Dialogue 5+5 ainsi que des réunions des ministres chargés des questions liées à l'enseignement supérieur, des conférences ministérielles de l'UpM, des réunions tenues dans le cadre de la PEV ainsi que dans tous les cadres traitant des questions euro-méditerranéennes ont toutes unanimement insisté sur la nécessité d'une coopération universitaire plus forte.

Extraits de la Déclaration du Sommet du Dialogue 5+5 à Malte en Octobre 2012 :

« Partant du principe que l'éducation et le renforcement du potentiel de la jeunesse constitue un élément fondamental pour le développement et la prospérité de la région méditerranéenne ;

Le Dialogue 5+5 :

- Soutient des initiatives qui visent à créer un Ecosystème d'Innovation Régionale efficace et concurrentiel au moyen du renforcement de la coopération dans les domaines de science, technologie et innovation, ainsi que les initiatives d'innovation, de formation et de R&D.
- Soutient des initiatives qui peuvent être prises pour développer l'éducation et la formation. Dans le but d'améliorer l'employabilité des jeunes, des mesures pour développer l'éducation et la formation professionnelle seront encouragées. Un cadre de qualifications Euro-Méditerranéennes basé sur la reconnaissance et le transfert de capacités et de qualifications pourrait être offert aux 10 pays.
- Encourage les institutions d'éducation supérieure de signer des accords de coopération afin d'encourager la mobilité des étudiants et des professeurs, de mettre en œuvre des diplômes conjoints selon les règles nationales respectives et de créer des programmes de recherche académique en commun.
- Continue à encourager la construction d'un réseau régional de représentants de la société civile, y compris ceux qui opèrent dans le secteur d'assistance sociale

qui vise à promouvoir un dialogue multiculturel parmi la jeunesse handicapée et socialement désavantagée au moyen de la citoyenneté active, auto-détermination et l'égalité des droits. « Handycup » constitue un de ces réseaux fertiles où la connaissance, l'échange d'expériences et les objectifs communs pour une meilleure qualité de vie en paix parmi la jeunesse handicapée peut prospérer à travers la région, aussi grâce à son Réseau Social Méditerranéen de Voile.

- Soutient fermement l'échange d'étudiants et de chercheurs comme moyen de fournir aux jeunes gens des meilleures opportunités et renforcer de dialogue et la compréhension mutuelle parmi les peuples de différents pays. »

Déclaration du Président François Hollande à Alger :

«Nous pourrions, au niveau de la Méditerranée, faire ce qui a été réalisé au niveau de l'Europe, ces programmes d'échanges universitaires qu'on appelle Erasmus. On trouvera un autre nom, un autre philosophe, mais c'est le même système : permettre les échanges, la circulation.»
(Décembre 2012)

Déclaration du Ministre italien des affaires étrangères en décembre 2017 :

“The Mediterranean must be a border that unites and the mobility of young talents is key in favouring mutual knowledge and a constructive exchange between the Northern and Southern shores of the Mediterranean. This is what led us to think of an Erasmus of the Mediterranean, providing for scholarships and mobility programmes for

university students and young researchers. An investment in culture aimed at opening new channels of dialogue and at creating a common Mediterranean identity, fostering conditions of security and peace in the region.” Une déclaration a été signée dans ce sens en marge des Med Dialogues de décembre 2017 par l’Italie, la Libye, l’Algérie, l’Egypte, la Tunisie et le Liban.

Toutefois, force est de constater que les résultats des politiques publiques mises en œuvre dans ce domaine au niveau euro-méditerranéen restent faibles. Cela contraste avec une grande intensité d’initiatives privées ou individuelles. Pourquoi les pouvoirs publics ne s’appuient-ils pas davantage sur ces initiatives privées existantes et souvent réussies ? Un potentiel important est donc là pour faire en sorte que la densité des réseaux inter-universitaires puisse être davantage soutenue par les politiques publiques au bénéfice de résultats amplifiés sur le terrain.

Malgré les efforts pour ouvrir le programme européen Erasmus au Sud de la Méditerranée, il existe encore un décalage important entre les intentions et les résultats sur le terrain.

On ne compte plus les déclarations au plus haut niveau appelant à la mise en place d’un réel « Erasmus » méditerranéen ainsi que nous venons de le voir. La volonté politique n’a toutefois jamais permis de mettre en place les mécanismes opérationnels qui accompagneraient un tel programme.

Laissons parler les chiffres.

Erasmus est un programme européen doté de 14,7 Milliards d’Euros pour la période 2014-2020. Conçu initialement pour la mobilité des étudiants uniquement, il s’est petit à petit élargi à d’autres activités telles que l’enseignement et la formation professionnelles, la mobilité du personnel des universités, le sport, les échanges de jeunes etc...

Le programme Erasmus a vu le jour en 1987 avec la participation de 11 pays de l'UE seulement¹²⁴. Il s'est progressivement élargi à l'ensemble de l'UE et s'est même ouvert au monde.

Ainsi, outre les pays membres de l'UE, Il y a donc également les pays dits « du programme » : Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, Serbie et Macédoine. La pleine participation au programme Erasmus n'est donc pas juridiquement et politiquement liée à l'adhésion à l'UE.

Nous verrons qu'il existe une différence considérable entre le fait d'être un pays « du programme » et être un pays « partenaire ». Les pays « partenaires » sont ceux du voisinage Est et Sud, Russie et reste du monde. Sur les 14,7 Milliards d'Euros, 1,68 Milliards Euros sont consacrés au « financement d'action avec les pays partenaires dans le cadre du budget de l'UE pour l'action extérieure ».

Au total, au sein de l'UE, ce sont près de 10 millions de personnes qui en ont été bénéficiaires depuis son lancement. Personne ne conteste l'impact extrêmement positif de ce programme pour rapprocher les peuples européens et favoriser ainsi une certaine citoyenneté européenne. Cela avait été brillamment illustré en 2002 par le film « Lauberge espagnole ».

Malheureusement, autant le programme Erasmus en Europe se mesure en milliards d'euros et en millions de bénéficiaires (depuis sa création), autant les tentatives d'extension de son activité au Sud de la Méditerranée sont faibles voire dérisoires.

En effet, les résultats des programmes Erasmus en direction du voisinage Sud, du Voisinage Est et des Balkans pour l'année 2017 laissent apparaître clairement la faiblesse de l'impact de ces programmes notamment au Sud¹²⁵.

124 (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni)

125 L'ensemble des chiffres présentés ici proviennent de source de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node_en. Les chiffres pour les pays du Voisinage Sud et Est ainsi que pour les Balkans sont de 2017 ; ceux pour l'UE sont de 2016.

Une analyse de ces chiffres conduit aux enseignements suivants :

- D'une manière générale, les pays du voisinage Est et des Balkans sont davantage bénéficiaires des programmes Erasmus que les pays du voisinage Sud.
- Rapporté à la population de chacun des pays concernés, ce différentiel est encore plus évident. L'Ukraine et l'Algérie ont un nombre d'habitants similaire mais l'Ukraine disposait en 2017 de cinq fois plus de mobilités que l'Algérie. Et il y a plus de mobilités avec l'Albanie (3 millions d'habitants) qu'avec l'Égypte (97 millions d'habitants) !
- Les « champions du Sud » (Israël, Tunisie et Maroc) sont dans la moyenne des pays de l'Est et des Balkans. Ainsi, les mobilités avec le Maroc (34 millions d'habitants) et avec la Géorgie ((5 millions d'habitants) sont comparables (1423 pour le Maroc et 1351 pour la Géorgie).
- Avec les pays de l'UE, ce différentiel est encore plus grand. La Pologne a une population plus ou moins équivalente à celles du Maroc et de l'Algérie mais le différentiel du nombre de mobilités est 32 fois supérieur entre la Pologne et le Maroc et 91 fois supérieur avec l'Algérie !
- La comparaison avec les mobilités pour les pays de l'UE se passe de tout commentaire tant les différences sont importantes. Les mobilités entrantes sont 100 fois plus importantes en Espagne qu'au Maroc et près de 10 fois plus nombreuses à Malte qu'en Égypte ! Les mobilités sortantes sont près de 10 fois supérieures en Roumanie qu'en Tunisie et 100 plus importantes pour l'Italie que pour l'Algérie !

Tableau 9 : Comparaison des mobilités dans le cadre du programme Erasmus : UE – Voisinage Sud – Voisinage Est – Balkans (2017)

	Mobilités sortantes	Mobilités entrantes	Total
SUD			
Algérie	385	163	548
Egypte	567	296	863
Israël	1322	1064	2386
Jordanie	452	316	768
Liban	446	255	701
Libye	27	5	32
Maroc	888	535	1423
Palestine	377	172	549
Syrie	119	2	121
Tunisie	1143	643	1786
EST			
Arménie	577	311	888
Azerbaïdjan	258	181	439
Biélorussie	431	220	651
Géorgie	825	516	1341
Moldavie	314	122	436
Ukraine	1815	896	2711
BALKANS			
Albanie	838	509	1347
Bosnie-Herzégovine	1007	609	1616
Monténégro	275	166	441
Serbie	1895	1255	3150
UE			
Espagne	45826	53132	98958
Allemagne	45901	40491	86392
France	44433	33819	78252
Italie	38057	29672	67729
Pologne	25081	19858	44939
Suède	5237	11317	16554
Roumanie	10511	5659	16170
Croatie	2383	2822	5205
Malte	460	2668	3128
Turquie	18972	8890	27962

Chiffres compilés par l'auteur sur la base de données contenues dans https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/node_en

Afin d'analyser plus finement encore les différents résultats de ces analyses, nous avons élaboré un classement des 5 premiers en fonction d'un certain nombre de critères :

Concernant l'ensemble des mobilités (entrantes et sortantes) :

- En valeur absolue
 - Sud+Est+Balkans
 - Serbie 3150
 - Ukraine 2711
 - Israël 2386
 - Tunisie 1786
 - Maroc 1423
 - Sud
 - Israël 2386
 - Tunisie 1786
 - Maroc 1423
 - Egypte 863
 - Jordanie 768

- En pourcentage par rapport à la population du pays
 - Monténégro 0,74‰
 - Albanie 0,45‰
 - Serbie 0,44‰
 - Bosnie-Herzégovine 0,42‰
 - Arménie 0,29‰

Concernant les mobilités de l'UE vers le pays :

- Sud+Est+Balkans
 - Serbie 1255
 - Israël 1064
 - Ukraine 896
 - Tunisie 643
 - Bosnie 609
- Sud
 - Israël 1064
 - Tunisie 643
 - Maroc 535
 - Jordanie 316
 - Egypte 296

Au-delà de l'analyse quantitative, un certain nombre de points méritent d'être relevés.

- Dans le cadre du programme Erasmus+, l'UE va au-delà de ses Etats membres en intégrant dans le programme une liste de pays dits « pays programme » : Macédoine, Serbie, Islande, Liechtenstein, Norvège et Turquie. Le Maroc, qui dispose officiellement d'un statut avancé dans ses relations avec l'UE depuis octobre 2008, ne peut-il pas faire partie de la liste des « pays programmes » ? N'est-ce pas un objectif à construire pour faire en sorte que les différents pays du Sud, en fonction d'un certain nombre d'évolutions puissent intégrer progressivement le programme Erasmus+ avec un statut de « pays programmes » ? Ce serait un signal fort à la fois sur le plan de la mise en cohérence entre les expressions politiques et leurs applications sur le terrain mais également un signal très fort et très positif en direction des jeunesses méditerranéennes et africaines.
- Sur le plan académique, et notamment concernant les programmes de Master, certaines universités du voisinage Est sont considérées comme éligibles aux programmes de mobilités intra-européens. Une telle extension n'existe pas actuellement avec les pays du Sud. Ne serait-il pas envisageable de pouvoir davantage associer les réseaux académiques des pays du Sud aux programmes de masters européens et de ne pas réserver cet avantage aux seuls pays du Voisinage Est ?
- Une attention particulière doit être portée aux mobilités européennes vers les pays du Voisinage. En effet, c'est la multiplication de ces mobilités vers le Sud qui permettra à de nombreux jeunes européens de mieux connaître la réalité des pays du Sud et par voie de conséquence de combattre les clichés et les préjugés qui sont généralement source d'éloignement et de méfiance. Là encore, les chiffres enregistrés pour les pays des Balkans et les pays du voisinage Est sont nettement plus importants que ceux en direction du voisinage Sud. On peut comprendre qu'il puisse y avoir au niveau opérationnel à la Commission une gestion technique de l'offre et de la demande. Mais une orientation politique serait nécessaire au niveau approprié avec les efforts à la fois de communication, de pédagogie et d'encouragements pour faire en sorte qu'un

plus grand nombre d'étudiants et de professeurs européens viennent séjourner pendant un certain temps dans les pays du Sud. Il s'agit là d'une vision politique et stratégique à long terme et non simplement d'une gestion administrative et technique.

La conclusion concernant les résultats et l'impact du Programme Erasmus + pour le Sud de la Méditerranée devient alors évidente. Les bénéficiaires d'Erasmus + au Sud de la Méditerranée se comptent pratiquement à l'unité !

Il n'y a rien dans ces chiffres qui puissent être porteur de la dynamique d'échanges, de la volonté de rapprochement ou de mobilité entre des jeunes qui doivent construire un avenir commun comme cela a été (et est toujours le cas) au sein de l'UE.

Erasmus +, tel qu'il existe actuellement, n'est pas suffisant pour s'inscrire dans les objectifs de la politique européenne de voisinage ou de l'Union pour la Méditerranée. La volonté politique existe pour donner plus de vigueur et d'ampleur aux mobilités étudiantes mais elle n'est pas encore suffisamment forte pour s'imposer face à la technostructure.

Or, compte tenu des montants nécessaires à mobiliser pour donner un vrai sens à un Erasmus méditerranéen, la solution ne peut se trouver qu'avec l'appui (non exclusif) de la Commission européenne par le biais d'un programme de subventions.

En 2010, la France avait mis en place un mécanisme similaire avec des financements plurilatéraux, notamment avec l'Italie et l'Espagne mais l'expérience s'est arrêtée en 2014 faute de moyens financiers. Il s'agissait de l'Office Méditerranéen de la Jeunesse, inspiré de l'expérience réussie de l'Office franco-allemand de la jeunesse (OFAJ). Une excellente initiative qui n'a malheureusement pas survécu.

Nous nous retrouvons donc dans une situation paradoxale avec d'une part un besoin évident de favoriser plus d'échanges entre les jeunes des deux rives de la Méditerranée et d'autre part des politiques publiques qui ne sont pas encore adaptées par rapport à ce besoin pressant pourtant expressément souhaité au plus haut niveau décisionnel des Etats.

Pourquoi donc les responsables politiques européens, qui décident pourtant des budgets alloués à telle ou telle priorité, ne prennent pas toutes les dispositions y compris opérationnelles pour s'assurer que certains objectifs sont atteints en termes de renforcement des mobilités inter-universitaires ?

Nul doute que la pression actuelle des débats sur l'immigration ne favorisera pas une telle évolution et ne facilitera pas non plus le traitement de la question importante des visas qui continue d'être un problème récurrent pour la mobilité des étudiants et des professeurs. Et pourtant, la logique de mobilité implique nécessairement d'assouplir et d'adapter les procédures pour la délivrance de ces catégories de visa.

3.1.2 Une coopération inter-universitaire dense

Il existe aujourd'hui une véritable effervescence d'initiatives au niveau de la coopération universitaire euro-méditerranéenne, démontrant ainsi l'existence à la fois d'un véritable appétit et, également, un fort potentiel.

La situation sur le terrain est ainsi largement en avance sur les pratiques institutionnelles et de nombreuses initiatives se développent avec pas ou peu de soutien des pouvoirs publics. Les réussites enregistrées dans le cadre de ces initiatives démontrent que si les politiques publiques s'investissaient davantage sur ces réseaux, les impacts positifs pourraient être amplifiés avec des effets bénéfiques à tous les niveaux.

Nous ne pouvons pas citer toutes ces expériences réussies. Toutefois, il est utile comme nous le faisons tout au long de cet ouvrage de présenter certains cas en guise d'illustration afin de mettre en relief le potentiel existant.

a) L'Université Euro-Méditerranéenne de Fès

L'exemple le plus emblématique de ce potentiel est l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès.

En effet, un projet qui concerne la jeunesse, l'éducation, la mobilité, le rapprochement culturel, la formation, la compétitivité et tant d'autres thématiques importantes est par définition un projet qui incarne mieux que tout autre l'esprit d'une relation saine, apaisée et constructive entre les deux rives de la Méditerranée et plus globalement entre l'Europe et l'Afrique.

Avec plus de 1000 étudiants en 2018, l'UEMF monte aujourd'hui en puissance sur la scène académique régionale avec la conclusion de nombreux partenariats avec des prestigieuses institutions et une activité croissante de mobilité étudiante au Nord comme au Sud de la Méditerranée. L'objectif de l'UEMF est d'atteindre 6000/7000 étudiants.

Avec plus de 20 nationalités au niveau des étudiants et des chercheurs, l'UEMF fait la démonstration de la valeur ajoutée de l'action régionale. Sa gouvernance l'illustre également aussi bien au niveau du Conseil d'administration qu'à celui de l'équipe dirigeante. En effet, à titre d'exemple, le Président est marocain et le vice-président est espagnol.

L'UEMF est aujourd'hui un centre académique d'excellence avec le potentiel d'être le pivot d'une stratégie Europe-Méditerranée-Afrique dans le domaine du savoir, de la connaissance et de l'innovation.

b) Les autres réseaux euro-méditerranéens

A l'UEMF, il convient d'ajouter d'autres institutions et réseaux euroméditerranéens qui participent à cette dynamique et qui illustrent ce fort potentiel de coopération universitaire euro-méditerranéenne. Nous pouvons citer à ce sujet, EMUNI qui a son siège à Piran en Slovénie et qui constitue un réseau de 200 universités euro-méditerranéennes. Nous pouvons également citer Medac qui a son siège à Malte et qui se spécialise en particulier dans la formation de diplomates et autres fonctionnaires de la région euro-méditerranéenne. Nous pouvons enfin citer Unimed, dont le siège est à Rome et qui anime un réseau d'universités euro-méditerranéennes.

Grand militant de la Méditerranée et convaincu du rôle structurant des universités pour l'avenir des peuples de la région euro-méditerranéenne, Feu Professeur Rizzi avait fondé en 1991 Unimed, un réseau aujourd'hui constitué de 118 universités associées représentant 23 pays des deux rives de la Méditerranée. Dans son ouvrage « UNIMED – Venticinque anni di impegno per il Mediterraneo » publié en 2016, il écrivait : « *Dans cette grande université, et grâce aux moyens de communication dont nous disposons, nous devons construire la formation des jeunes. Ils doivent pouvoir naviguer comme des poissons dans l'eau et passer de la mer de Tunis à celle de Beyrouth, de celle de Bari à celle de Barcelone : ces jeunes étudiants doivent circuler de Paris et D'Amman, de Tampéré à Marrakech. Il faut, en somme, pousser l'Union Européenne à fournir toujours plus de supports financiers au programme Erasmus et, plus en général, à ceux qui encouragent la mobilité. Les années écoulées ont montré que la politique manifestait son intérêt pour le rôle stratégique que joue la culture en tant que prévention contre toutes les formes de racisme, de terrorisme, de xénophobie, mais les paroles n'ont pas toujours été suivies par des faits : nous avons souvent assisté à des proclamations, alors que les universités subissaient des coupes dans leurs revenus* ». ¹²⁶

126 Un extrait du livre "UNIMED – Venticinque anni di impegno per il Mediterraneo", Octobre 2016, Lit Edizioni Srl

Au-delà des structures régionales et méditerranéennes à proprement parler, Il existe également une multitude d'universités au Nord et au Sud de la Méditerranée qui entretiennent des relations de plus en plus denses entre elles au travers de mobilités d'étudiants, d'enseignants et de personnels mais également de collaboration sur des thématiques spécifiques ou sur des travaux de recherche.

Nous choisirons de mentionner quatre exemples afin d'illustrer ce champ important de l'existant pour la consolidation d'un véritable agenda positif pour la région, notamment dans le domaine universitaire.

c) Le partenariat entre l'Université Saint Joseph (Liban) et Renault

L'Université Saint Joseph de Beirut et le Groupe Renault-Nissan ont mis en place en 2011 une Chaire de management de la sécurité routière qui forme des dizaines de cadres de plusieurs pays de la Méditerranée. Il s'agit d'une approche innovante qui allie le partenariat avec un opérateur économique (intéressé par la thématique naturellement) et le choix d'un sujet spécifique qui représente une priorité bien précise dans la région.

Cette Chaire a pour objectif d'accompagner les pays arabes vers la réalisation des objectifs de la « Décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020 ». L'Université Saint-Joseph et la Fondation Renault y ont investi tous les moyens nécessaires afin d'en faire un outil de formation de haut niveau des cadres nationaux et régionaux capables d'impulser et de piloter des politiques appropriées de sécurité routière.

La Chaire a réussi à consolider son action avec la participation d'experts en sécurité routière de la Fondation Renault et de plusieurs organismes internationaux tels que l'Organisation Mondiale de la Santé, la Banque Mondiale, la NHTSA¹²⁷ des États-Unis et des experts de la France, de Grande-Bretagne et d'autres pays d'Europe et de la région arabe.

127 National Highway Traffic Safety Administration

L'objectif d'attirer dans le programme de Master des étudiants de toute la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord a été atteint grâce aux bourses offertes par la Fondation Renault aux étudiants inscrits au programme provenant des pays à moyen ou faible revenu dans la région arabe.

Cette initiative présente les particularités suivantes :

- Il s'agit d'une action dont le caractère régional est clairement un objectif majeur.
- L'approche est thématique et non généraliste, s'adressant ainsi à une priorité reconnue par l'ensemble des pays concernés : la sécurité routière.
- C'est un bon exemple de partenariat entre le monde universitaire et le monde de l'entreprise.

L'avenir de la coopération inter-universitaire passe probablement par un rôle plus important joué par les partenariats publics-privés.

d) Collège de l'Europe Campus de Natolin

L'histoire du Campus Natolin du Collège de l'Europe est belle. Ouvert en 1991, à la suite de l'effondrement du mur de Berlin, ce campus avait l'objectif d'accompagner la transition des anciens pays dits de l'Est vers l'Union Européenne (finalement actée en 2004) à travers précisément l'éducation et la préparation des jeunes à des formations européennes d'excellence. Le pari est largement gagné avec un campus devenu au fil des années un vrai centre académique d'excellence.

Le campus Natolin du Collège de l'Europe a utilement et efficacement accompagné l'adhésion des pays d'Europe centrale à l'UE. C'est la preuve que l'investissement sur la jeunesse, le savoir et les mobilités permet de véritables convergences de valeurs et de rapprochement des peuples.

Au-delà de sa vocation européenne principale, Natolin s'est ouverte au Sud de la Méditerranée. Ainsi, une section « politique de voisinage » existe depuis 2012 et est gérée par le Professeur

Dr. Tobias Schumacher, Titulaire de la Chaire « Politique Européenne de Voisinage » qui a beaucoup publié sur la région¹²⁸. Par ailleurs, de nombreux étudiants méditerranéens y poursuivent une partie de leurs études supérieures permettant ainsi à des jeunes de plusieurs nationalités et de plusieurs origines de vivre ensemble un cycle académique.

Au sein des promotions d'étudiants à Natolin, il n'existe pas de membres de l'UE, de candidats à l'adhésion et de voisins Sud et Est. Il n'existe qu'une promotion d'étudiants qui souhaitent construire des relations d'amitié, de travail et qui partagent des valeurs communes.

Encadré 13 : Portrait d'Amine Kabbaj, étudiant marocain au Campus de Natolin¹²⁹.

Le parcours académique d'Amine Kabbaj reflète son goût pour les relations internationales et euro-méditerranéennes. Suite à l'obtention de son baccalauréat au lycée Taïba de Fès, Amine Kabbaj a intégré l'Université Sidi Mohamed Benabdellah de Fès où il a obtenu une licence en études anglaises de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines. Suite à cela, il s'est orienté vers les Relations Internationales et intégré le Master en Relations Internationales à l'université Al Akhawayn. Il a ensuite décidé d'élargir ses horizons et de renforcer son ouverture internationale. Il a ainsi travaillé près d'une année à Pékin. Après cela, il intégré le Collège d'Europe Campus de Natolin afin de se spécialiser dans les relations extérieures de l'Union Européenne et sa Politique de voisinage. Suite à l'obtention de son diplôme, il

128 Une sélection des publications de Prof. Dr Tobias Schumacher sur la région sont disponibles sur le site du Collège de l'Europe : www.coleurope.eu

129 Recueilli sur la base d'un entretien avec l'intéressé.

a intégré l'Union pour la Méditerranée où il a effectué un stage au sein de la division de l'Eau et l'Environnement.

Fort de ces diverses expériences académiques, professionnelles et culturelles, il intègre le système des Nations Unies, où il est actuellement consultant au sein de la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée dépendante de la FAO. Il déclare : « Mon parcours m'a permis d'élargir mes horizons et d'appréhender les complexités et subtilités du monde dans lequel nous vivons. C'est avec cet esprit d'ouverture, de dialogue et de tolérance que je souhaite continuer à m'enrichir de nouvelles expériences et continuer mon parcours dans le monde méditerranéen ».

Le croisement des regards entre élargissement de l'UE vers l'Est et la politique en direction du Sud Méditerranéen est intéressante et constitue une valeur ajoutée pour le Campus de Natolin.

Peut-on imaginer un Campus sud-méditerranéen du Collège de l'Europe ? Ou tout au moins une initiative qui s'en inspirerait ? L'Université Euro-Méditerranéenne de Fès peut-elle devenir le partenaire privilégié du Collège de l'Europe au Sud de la Méditerranée ?

e) L'exemple de la coopération universitaire Jordano-allemande

La Jordanie et l'Allemagne ont développé une coopération universitaire particulièrement active au bénéfice de l'ensemble de la région.

- Un diplôme conjoint de master entre Jordan University et la Technische Universität de Köln a été mis en place pour la gestion des ressources en eau (Integrated Water Resources

Management MENA Master's program¹³⁰) dans lequel les étudiants effectuent deux semestres à Cologne, 1 semestre à Amman et 1 semestre de stage/rédaction du mémoire. Les cours sont en anglais.

- L'université germano-jordanienne¹³¹ a été fondée en 2005. Financée par le ministère fédéral allemand pour l'éducation et la recherche (BMBF) ainsi que par l'agence allemande pour la coopération universitaire (DAAD). Cette université se spécialise dans un enseignement qui s'inspire des méthodes pédagogiques allemandes privilégiant l'insertion professionnelle des étudiants et le transfert de savoir-faire. Avec une vingtaine de programmes et 5000 étudiants, cette université est également ouverte sur les autres pays de la région et sur le monde favorisant ainsi des mobilités intrarégionales intéressantes.
- f) Le Master Droit des échanges euro-méditerranéen entre l'Université Mohammed V de Rabat (Maroc) et l'Université de Bordeaux.

Formation co-diplômante entre l'Université de Bordeaux (Faculté de Droit et de Sciences Politiques) et l'Université Mohammed V de Rabat, ce Master « a pour objectif final de proposer sur le marché de l'emploi, des juristes de niveau supérieur spécialistes des questions de droit international et qui seront susceptibles par leur connaissance précise des enjeux économiques et politiques des relations entre l'Europe et le Maghreb de prétendre à des fonctions de haut niveau dans les entreprises, les administrations et les organisations internationales »¹³².

Les cours sont assurés par des enseignants-chercheurs des universités de Bordeaux et de Rabat (Mohammed V) et les étudiants ont la possibilité d'avoir des mobilités entre les deux universités.

130 https://www.th-koeln.de/en/academics/integrated-water-resources-management-masters-program_6988.php / <http://www.iwrm-master.info>

131 <http://www.gju.edu.jo>

132 www.droit.u-bordeaux.fr/Formations/Offre-de-formation/Masters/Mention-Droit-international/Master-1-Droit-des-echanges-euro-mediterraneens

Les exemples de coopérations universitaires intenses sont très nombreux dans la région euro-méditerranéenne et leur existence constitue un véritable atout, trop souvent sous-estimé et pas suffisamment articulé avec les politiques publiques. Il est vrai que cette intensité est plus Nord/Sud que Sud/Sud mais il ne faut pas sous-estimer le nombre d'initiatives Sud-Sud qui existent. Cela démontre une fois de plus qu'il existe un potentiel et que si l'on se donne la peine d'aller vers d'autres partenaires du Sud, les succès peuvent être au-delà de ce que l'on aurait pu initialement penser.

g) Un exemple prometteur de coopération universitaire Sud-Sud : le Maroc et la Tunisie

La coopération universitaire entre le Maroc et la Tunisie par exemple est une référence intéressante parmi les pays du Sud de la Méditerranée. Cette coopération couvre plusieurs domaines : le financement de projets de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, l'instauration de partenariats à long terme entre les universités et les établissements de recherche scientifique, l'encouragement de la coopération multipartite, à travers l'encadrement d'experts et la formation des formateurs, l'échange des doctorants, de professeurs, de jeunes chercheurs et du personnel administratif, projets de recherche communs et d'innovation.

La coopération universitaire entre le Maroc et la Tunisie est notamment marquée par le programme «Ibn Khaldoun» qui vise à encourager la mise en réseau des universités et la mobilité des étudiants, par le biais de projets communs entre les universités des deux pays.

Le programme porte sur :

- Le financement de projets de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
- L'instauration de partenariats à long terme entre les universités et les établissements de recherche scientifique.
- L'encouragement de la coopération multipartite, à travers l'encadrement d'experts et la formation des formateurs.

- L'échange des doctorants, de professeurs, de jeunes chercheurs et du personnel administratif.
- Les projets de recherche communs et d'innovation.

Dans le cadre de ce Programme, des bourses sont octroyées à 200 étudiants marocains et tunisiens pour faciliter leur mobilité et leur permettre de poursuivre des études supérieures dans les spécialités de médecine et d'ingénierie, de troisième cycle et de Master pour l'année universitaire 2018-2019.

Le lancement de programmes communs de recherche scientifique et de mobilité des doctorants (post-doctorat), ainsi que des laboratoires maroco-tunisiens de recherche, la facilitation de l'échange des données techniques et la valorisation de la recherche scientifique figurent aussi parmi les grandes lignes de ce programme

Cette coopération bilatérale se veut être une première étape et pourra s'étendre, ensuite, à d'autres espaces régionaux et internationaux.

En conclusion de cette section, nous pouvons constater qu'il existe de nombreuses expériences réussies dans la coopération universitaire euroméditerranéennes. Faire de ces initiatives des leviers pour le renforcement de la coopération régionale dans les domaines du savoir, de la connaissance et de l'innovation créerait indiscutablement un mouvement qui serait bénéfique à la fois sur le plan politique, économique, social et culturel.

Pour cela, un certain nombre d'idées existent pour pouvoir densifier cette coopération universitaire. Le think tank allemand Genshagen Stiftung a évoqué l'idée de la création d'un organisme euro-méditerranéen de gestion des échanges académiques sur le modèle du Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD)¹³³. Dans un non-papier préparé à l'occasion de la révision de la Poli-

133 Genshagen Papers, N°14, L'Union Européenne et l'espace méditerranéen, perspectives allemande et française depuis les révolutions arabes, Khadija Mohsen-Finan et Isabel Schäfer, avril 2014

tique Européenne de Voisinage en 2015, le Secretariat Général de l'UpM avait formulé deux propositions qui mériteraient d'être opérationnalisées :

- Créer un programme de mobilité des post-doctorats.
- Créer une culture de dialogue et de compréhension mutuelle entre les administrations publiques en associant avec des institutions telles que l'ENA, Medac ou l'Institut européen d'administration publique de Maastricht avec l'idée de pouvoir envisager une Académie Méditerranéenne des Politiques Publiques

L'exemple de l'initiative prise en 2016 par l'université de Stanford aux États-Unis peut être une source d'inspiration. Un programme appelé Knight-Hennessy a été créé pour former les leaders mondiaux de demain. Des bourses couvrant la totalité des dépenses sont attribuées à 100 étudiants provenant du monde entier pour une durée de trois ans afin d'y accomplir un Master, un doctorat ou un programme professionnel. Un premier montant de 700 millions USD avait été levé pour la mise en œuvre de ce programme notamment auprès des anciens élèves de l'Université.

3.2 LA RECHERCHE ET L'INNOVATION : VECTEURS DE COMPÉTITIVITÉ

La recherche et l'innovation sont deux domaines potentiellement porteurs d'une vraie vision de l'avenir du partenariat euro-méditerranéen. En mobilisant les « cerveaux » et en leur assurant les mobilités et l'environnement approprié pour le développement de leurs activités, la région euro-méditerranéenne peut renforcer sa place dans le monde et la compétitivité de ses entreprises.

Les accélérations technologiques, la digitalisation des économies et des sociétés, les perspectives liées à l'intelligence artificielle et tous les défis technologiques et climatiques imposent aux différents pays de la région de pouvoir préparer l'avenir. La région dispose à cet effet de nombreux atouts, notamment celui

de l'existence d'un vaste réseau de compétences et d'expertise reconnu à l'échelle mondiale.

Dans ce domaine également, le défi est dans la gouvernance. Comment canaliser l'ensemble des atouts de la région vers des actions à impact fort ? Pour cela, la région euro-méditerranéenne dispose en particulier de trois outils de travail qui permettent de structurer une véritable coopération régionale. Dans les trois cas, les résultats et les impacts peuvent être encore plus forts que ceux atteints à ce jour, avec notamment une volonté politique plus soutenue et une visibilité accrue.

3.2.1 Horizon 2020 : Un programme européen ouvert sur le monde

Horizon 2020 est un programme européen de grande envergure. Il s'agit du plus grand programme européen dans l'histoire de la recherche et de l'innovation européenne. Ce programme s'intègre dans la stratégie globale de l'UE de mettre en place un Espace Européen pour la Recherche (European Research Area, ERA). Doté de 80 milliards d'Euros sur la période 2014-2020, le programme compte également sur les financements privés engendrés afin de pouvoir renforcer la place de l'UE dans le monde et sa compétitivité. Pour la seule période 2018-2020, l'enveloppe budgétaire est de 30 milliards d'Euros.

En 2018, le Commissaire portugais Carlos Moedas en charge de la recherche et l'innovation est particulièrement actif dans la promotion de cette stratégie.

Un des objectifs majeurs du programme Horizon 2020 est de stimuler la croissance inclusive et de créer des emplois.

Horizon 2020 est également le seul programme européen ouvert aux non-membres de l'UE. Parmi les pays du Sud de la Méditerranée, trois disposent officiellement d'un statut d'associés au programme Horizon 2020 : Turquie, Israël et la Tunisie.

Horizon 2020 offre donc la possibilité d'avoir un véritable arrimage des pays du voisinage Sud aux activités européennes de recherche et de développement.

Dans le cadre du budget 2021-2027, il est prévu la confirmation et le renforcement de ce programme. Avec une enveloppe de 100 milliards d'Euros, Horizon Europe sera la nouvelle étape d'Horizon 2020. Les trois piliers continueront d'être :

- Science ouverte.
- Problématiques mondiales et compétitivité industrielle.
- Innovation ouverte.

3.2.2 Partnership for Research and Innovation in the Mediterranean Region (PRIMA) : un programme de recherche et d'innovation euro-méditerranéen

Lancé en 2014, PRIMA est un partenariat pour la recherche et l'innovation dans la région méditerranéenne sur les systèmes alimentaires et les ressources en eau pour des sociétés méditerranéennes durables et inclusives.

L'objectif général de PRIMA est de renforcer la coopération dans le domaine de la recherche et de l'innovation entre les pays méditerranéens afin de développer des solutions innovantes permettant de contribuer aux défis de production alimentaire durable et de sécurité en eau dans la région méditerranéenne.

Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'article 185¹³⁴ d'Horizon 2020 et s'étend sur une période de 10 ans 2018-2028.

19 pays participent actuellement à cette initiative : Algérie, Croatie, Chypre, Egypte, France, Allemagne, Grèce, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Luxembourg, Malte, Maroc, Portugal, Slovaquie, Espagne, Tunisie et Turquie.

134 Cet article est issu du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il a été introduit, avec d'autres dispositions concernant la politique de recherche européenne, à l'occasion de la révision de 1987 des Traités fondateurs, dans le cadre de « l'Acte unique européen ». L'article 185 indique que l'Union européenne peut participer aux programmes de R&D entrepris par plusieurs États membres. . www.fr.welcomeurope.com/interview-europe/initiatives-article-185-188+88.html

Le financement de ce partenariat est assuré par l'UE à hauteur de 200 millions d'Euros (à travers le programme Horizon 2020 et une participation financière des pays partenaires (en 2017, celle-ci était estimée à 274 millions d'Euros).

Organe opérationnel de suivi de l'initiative, la Fondation Prima a son siège à Barcelone.

Les premiers appels à propositions pour mobiliser les communautés de scientifiques, les entreprises et les différents acteurs de la coopération pour une meilleure gestion de l'eau et de la sécurité alimentaire ont été lancés en 2018.

3.2.3 Istituto Nazionale di Oceanografia e di Geofisica Sperimentale (OGS) : Une application concrète de la coopération scientifique en Méditerranée

Un autre exemple de coopération scientifique réussie dans la région euro-méditerranéenne est l'Istituto Nazionale di Oceanografia e di Geofisica Sperimentale (OGS), dont le siège est à Trieste en Italie.

OGS est un organisme public qui inscrit son action dans les stratégies européennes de recherche et développement, notamment dans les domaines de l'océanographie, la géologie marine et la géophysique ainsi que la géophysique expérimentale et explorative.

OGS dispose de son propre bateau de recherche océanographique, OGS Explora.

OGS joue un rôle actif pour la recherche et le développement en Italie, en Europe et à l'international, notamment sur la base de partenariats multiples et d'actions concrètes de recherche et d'échange d'information et de savoir-faire. L'institut s'appuie sur la richesse et le dynamisme de son environnement académique en Italie et dans la région.

C'est ainsi que OGS est associé aux travaux du Dialogue 5+5+ sur la recherche et l'innovation, participe aux travaux d'experts du G7 sur le futur des mers et des océans.

Son expertise est également sollicitée sur les thématiques de l'économie bleue, de l'environnement et du changement climatique.

OGS est également actif dans le renforcement des capacités sur la croissance bleue à travers ses cours d'été (assurés pour une trentaine de personnes de 18 nationalités différentes) et son Master avancé (une vingtaine de participants provenant de 8 nationalités différentes).

Encadré 14 : Portrait de Mounir Ghribi, expert et chercheur tunisien occupant les fonctions de directeur au sein de l'OGS¹³⁵

Avec des études supérieures de haut niveau qui l'ont mené en Tunisie puis à Paris, en Grèce et en Italie, Mounir Ghribi incarne parfaitement la valeur ajoutée des mobilités universitaires et scientifiques entre les deux rives de la Méditerranée.

En 1999, alors qu'il poursuit ses études supérieures dans le cadre de la préparation d'un doctorat à l'université de Trieste en Italie, il entame une carrière d'expert dans les organisations internationales. Il occupe ainsi à l'ONUDI plusieurs fonctions stratégiques importantes dans les domaines de la science, du développement industriel durable, de l'aménagement des zones côtières, de l'environnement et des énergies renouvelables notamment dans les pays en développement et les pays méditerranéens.

Depuis 2013, il est directeur de la coopération internationale, de la communication institutionnelle et de la promotion de la recherche à l'OGS. Il est également depuis 2017, directeur d'un Master avancé sur la croissance bleue durable organisé conjointement par l'OGS et l'université de Trieste.

Son riche parcours académique et professionnel lui a permis d'être associé par le gouvernement italien à de

135 Portrait réalisé sur la base d'un entretien avec l'intéressé

nombreuses actions liées à la recherche et le développement en Italie et dans le monde.

Etant de nationalité tunisienne, c'est tout naturellement qu'il s'est investi dans le rapprochement des mondes de la recherche et le développement entre les deux rives de la Méditerranée. Il a ainsi favorisé des partenariats et des coopérations entre l'OGS et l'UpM, le 5+5, EMUNI, et nombre d'autres organisations régionales et internationales.

Mounir Ghribi est un véritable ambassadeur de la diplomatie scientifique entre les deux rives de la Méditerranée et œuvre activement pour un partenariat gagnant-gagnant et un plus grand rapprochement stratégique entre l'UE et ses partenaires du Sud de la Méditerranée.

3.2.4 Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (CIHEAM) : au service des secteurs stratégiques de l'agriculture, de la pêche, de la sécurité alimentaire et de l'eau.

Créé en 1962, le CIHEAM est une organisation intergouvernementale dédiée à l'agriculture et la pêche durables, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et au développement des territoires ruraux et côtiers.

Les activités du CIHEAM reposent sur la combinaison de moyens et d'instruments parmi lesquels l'éducation et la formation, la recherche en réseaux, la coopération et l'assistance technique et le dialogue politique.

Le CIHEAM dispose de 4 Instituts Agronomiques basés à Bari (Italie), Chania (Grèce), Montpellier (France) et Saragosse (Espagne) et d'un Secrétariat Général à Paris.

Composé aujourd'hui de 13 Etats membres (Albanie, Algérie, Egypte, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Espagne, Tunisie et Turquie), le CIHEAM est un des plus anciens

acteurs de la coopération agricole multilatérale, du dialogue et du partenariat euro-méditerranéen.

Encadré 15 : Hommage à Feu Cosimo Lacirignola

Ancien Secrétaire Général du CIHEAM, décédé en 2018. Feu M. Lacirignola, de nationalité italienne, était un grand militant de la Méditerranéen et a œuvré activement et efficacement non seulement pour renforcer le rôle du CIHEAM dans la coopération euro-méditerranéenne mais également et plus globalement pour la promotion d'un véritable partenariat gagnant-gagnant entre les deux rives de la Méditerranée.

Le développement durable de l'agriculture, la sécurité alimentaire et les territoires ruraux sont au cœur de l'agenda international. Ces enjeux sont particulièrement pertinents et urgents en Méditerranée. La région doit faire face à la pénurie d'eau, à des pêcheries surexploitées, à une mer polluée, à un manque de terres arables, à des forêts vulnérables et à une biodiversité menacée. La pollution augmente, le changement climatique exacerbe les tensions sur les ressources en eau et en terre et la qualité de la logistique, indispensable au transport et aux échanges agricoles, est imparfaite.

Par conséquent, la Méditerranée dépend fortement des marchés internationaux pour nourrir sa population. Comme la demande pour de nombreux produits alimentaires est bien au-delà de leur capacité de production, beaucoup de pays méditerranéens connaissent un déficit croissant de leur balance commerciale agricole.

Cette dépendance structurelle de la région sur les marchés internationaux pour ses besoins de base est problématique pour la sécurité alimentaire, particulièrement dans un contexte mondial où volatilité et hausse tendancielle des prix des matières premières agricoles sont observées.

Plus que jamais, l'agriculture, l'alimentation et les territoires ruraux constituent des enjeux géostratégiques en Méditerranée. Ils conditionnent la vie quotidienne de 450 millions de personnes, le bien-être des sociétés et la stabilité sociopolitique régionale.

Dans cette perspective, il est essentiel de favoriser l'innovation tout en préservant et valorisant le savoir-faire traditionnel méditerranéen. Il est important de promouvoir la richesse de la diète méditerranéenne et de maintenir les qualités nutritives de ses différents produits.

La Méditerranée étant la première destination touristique mondiale, il est également important de favoriser un tourisme responsable et durable et d'intégrer ces activités dans la valorisation du capital humain, des territoires ruraux et de la biodiversité.

La Méditerranée doit désormais pouvoir générer une croissance inclusive qui protège ses petits agriculteurs et pêcheurs et qui profite aux populations de manière égale, tout comme aux territoires car il n'y a pas d'un côté des zones à développer et de l'autre des régions sans avenir.

Pour atteindre ces objectifs, des solutions locales qui prennent compte les spécificités de chaque territoire sont nécessaires. Cependant, le partage des bonnes pratiques et l'identification d'approches coopératives pour faire face aux défis communs sont stratégiques.

C'est ce que le CIHEAM s'efforce de faire à travers ses programmes de formation, ses activités de recherche, ses projets de développement et ses réseaux.

Chaque année, dans les instituts du CIHEAM, près de 1500 étudiants sont formés (Master et formations spécialisées de courtes durées) en provenance du monde arabe, d'Afrique et d'Europe.

Ces dix dernières années plus de 12 000 étudiants ont vécu l'expérience méditerranéenne dans le cadre du CIHEAM¹³⁶.

Le CIHEAM agit ainsi pour améliorer les liens entre la recherche et la coopération, c'est-à-dire entre la connaissance et les

136 Près de 70% des étudiants du CIHEAM bénéficient de bourse d'étude ou de bourse de mobilité.

besoins des Etats en matière de développement en particulier sur les enjeux de l'économie de la connaissance et l'emploi des jeunes.

En 2018, le CIHEAM était mobilisé sur plus de 150 projets transnationaux, représentant un volume de financement total de plusieurs centaines de millions d'euros pour la Méditerranée, et qui mobilisent près de 600 institutions et organisations, issues de plus de 50 Etats différents.

En conclusion de cette section, nous pouvons retenir le fait que le monde de la recherche et de l'innovation offre de multiples opportunités pour un approfondissement des relations euro-méditerranéennes. L'existence d'un vaste réseau de chercheurs ainsi que celle de mécanismes de financements donne la possibilité de pouvoir envisager des programmes de recherche communs. Les exemples de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) en France et ses nombreuses activités avec des chercheurs des pays du Sud de la Méditerranée ainsi que le pôle de Recherche-Développement dans les domaines de l'eau, de l'alimentation et de l'agriculture en Méditerranée dans la ville espagnole de Murcia sont des illustrations parmi tant d'autres de ce potentiel.

Peut-on envisager un label euro-méditerranéen pour les brevets, patentes ou autres innovations ?

Des prix euro-méditerranéens pour la recherche et l'innovation sont-ils concevables ? Et des laboratoires et centres de recherches régionaux peuvent-ils voir le jour ?

Toutes ces idées sont tout à fait possibles et contribueraient à donner un contenu au partenariat euro-méditerranéen ainsi qu'une nouvelle impulsion tournée vers l'avenir et vers une compétitivité renforcée pour tous.

3.3 LES THINK TANKS ET CENTRE DE RECHERCHES : RÉFLEXIONS ET RECOMMANDATIONS

Compte tenu de la centralité de la Méditerranée dans les grandes questions internationales actuelles, il existe une intense activité de think tank dans la région euro-méditerranéenne. En effet, de très nombreux think tanks nationaux, européens ainsi qu'internationaux réfléchissent et travaillent sur les thématiques qui intéressent l'avenir des relations euro-méditerranéennes.

Leur rôle est d'autant plus important qu'ils donnent l'opportunité à de nombreux universitaires, chercheurs mais également d'entrepreneurs, diplomates et autres décideurs et influenceurs de se rencontrer régulièrement pour échanger sur les défis de la région et les différentes solutions possibles.

La vitalité de ces réseaux est telle qu'elle représente indéniablement un véritable atout pour la région. La régularité des rencontres permet de constituer un esprit de "communauté", de solidarité et de complicité. Les think tanks agissent donc comme des lobbyistes vis-à-vis des gouvernements. Par ailleurs, la littérature produite est abondante et tous les sujets sont traités.

Cette activité des think tanks avait déjà connu un premier essor dans les années 90 à la faveur notamment de toutes les réflexions qui ont conduit au lancement du Processus de Barcelone en 1995.

Leur rôle s'est accru au cours des deux premières décennies du 21^e siècle et nul doute que leur importance continuera de croître.

Leur contribution aux débats sur l'avenir des relations internationales en général, et les relations euro-méditerranéennes en particulier permet notamment de :

- Disposer d'un regard croisé entre personnes du monde académique et praticiens de la politique ou des affaires.
- D'anticiper sur des évolutions plus ou moins prévisibles.
- De concevoir des scénarii et des pistes de solutions.

Chaque pays de la région euro-méditerranéenne dispose de nombreux think tanks nationaux qui réfléchissent sur des thématiques en rapport avec les priorités du pays concerné mais toujours en liaison avec les évolutions régionales et internationales. Les think tank français (tels que l'Institut Français pour les Relations Internationales (IFRI), l'Institut des Relations Internationales et Stratégiques (IRIS), IPEMED, espagnols (Real Instituto Elcano, Instituto europeo del Mediterraneo (IEMED), italiens (Istituto Affari Internazionali (IAI), Istituto per gli Studi di Politica Internazionale (ISPI), allemands (Bertelsmann Stiftung) pour ne citer que ceux-ci sont parmi les think tanks européens particulièrement actifs sur les questions liées à la Méditerranée.

Ils peuvent avoir des spécialisations soit géographiques soit thématiques. Ils peuvent également parfois être adossés à des partis politiques ou à des courants de pensées politiques (Konrad Adenauer Stiftung et Friedrich Ebert Stiftung en Allemagne).

De nombreux think tank à dimension européenne existent et se penchent naturellement sur toutes les questions qui concernent l'Union Européenne et ses relations extérieures. On pourrait citer à titre d'illustration le Center for European Studies (CEPS), European Policy Center (EPC), Friends of Europe, Bruegel, European Council on Foreign Relations, ...

Ils sont souvent basés à Bruxelles et peuvent avoir des antennes dans certains pays de l'UE.

Enfin de grands think tanks internationaux s'intéressent également aux questions européennes et euro-méditerranéennes. C'est le cas par exemple des think tank américains German Marshall Fund, de l'International Crisis Group ou de Carnegie.

L'activité de Think tank s'est également beaucoup développée dans les pays du Sud de la Méditerranée¹³⁷. Selon le 2018 Global Go To Think Tank Index Report de l'Université de Pennsylvanie, on recense 10 think tanks de pays arabes méditerranéens parmi les 25 premiers de la zone MENA :

- Egypte (Al-Ahram Center for Political and Strategic Studies (ACPSS), Egyptian Center for Economic Studies (ECES), Information and Decision Support Center (IDSC), Center of Arab Women for Training and Research (CAWTAR)).
- Maroc (OCP Policy Center, Centre d'Etudes et de Recherches en Sciences Sociales (CERSS)), Royal Institute for Strategic Studies (IRES)).
- Jordanie (Center for Strategic Studies (CSS), Institute for National Security Studies (INSS)).
- Liban (Carnegie Endowment for International Peace Middle East Center).

En y ajoutant les nombreux think tanks de la Turquie et d'Israël, cette proportion monte à 20.

L'objectif ici n'est bien entendu pas de dresser une liste complète de tous les think tanks opérant dans la région. Ils sont bien trop nombreux et mériteraient tous d'être cités.

Toutefois, il est intéressant de noter qu'il existe trois réseaux explicitement euro-méditerranéens. Ceux-ci rassemblent de nombreux think tanks de la région ainsi que des chercheurs et universitaires. Ils organisent également des événements et publient des documents spécialisés sur les questions euro-méditerranéennes. Et ces trois réseaux s'ouvrent sur les nouvelles thématiques stratégiques qui sont dans l'actualité et s'intègrent également dans les évolutions que connaît la région.

Il est également intéressant de relever que dans les trois cas, une nouvelle génération de chercheurs et d'universitaires prend

137 2018 Global Go To Think Tank Index Report, University of Pennsylvania, https://repository.upenn.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1017&context=think_tanks

progressivement le relais avec un regard tourné vers l'avenir (même sous forme de questionnement).

3.3.1 Euromesco : un réseau sur les questions politique et stratégiques de la région.

Fondé en 1996, EuroMeSCo (the Euro-Mediterranean Study Commission) est un des principaux réseaux de centres de recherche sur la politique et la sécurité en Méditerranée.

Depuis 2010, le réseau est géré par l'Institut Européen de la Méditerranée (IEMed), dont le siège est à Barcelone. Réunissant 106 instituts de 32 pays de l'Union pour la Méditerranée (UpM), EuroMeSCo encourage des analyses capables d'influencer les politiques euro-méditerranéennes par le biais de programmes de recherche communs et d'un éventail de publications.

En outre, à travers l'organisation de conférences annuelles, des ateliers et des séminaires, EuroMeSCo est une plate-forme de dialogue pour les chercheurs du réseau, les représentants politiques et d'autres acteurs intéressés par les tendances et défis majeurs de l'agenda régional.

Ses organes directeurs sont :

- L'Assemblée générale : Composée de 82 membres, elle décide des orientations générales pour les activités d'EuroMeSCo.
- Le Comité directeur : Composé de 12 instituts, en plus du Secrétariat académique (IEMed). Sa mission principale est de suivre les activités régulières du réseau. Au 31 décembre 2018, le Comité directeur était composé de : ACPSS (Egypte), ARI (France), CIDOB (Espagne), CERSS (Maroc), CEMI (Tunisie), EPC (Belgique), FIIA (Finlande), INESG (Algérie), IPC (Turquie), ISPI (Italie), Leonard Davis Institute (Israël), Pal-Think for Strategic Studies (Palestine).
- Le Secrétariat académique : actuellement géré par l'IEMed, il coordonne le fonctionnement quotidien du réseau.

3.3.2 FEMISE : le réseau économique le plus ancien

Le FEMISE (Forum euro-méditerranéen des instituts économiques) est un réseau d'instituts de recherche du Nord et du Sud de la Méditerranée, regroupant plus de 100 membres instituts de recherche en économie. Basé à Marseille, FEMISE est coordonné par l'Institut de la Méditerranée (Marseille) et le Economic Research Forum (Caire).

FEMISE est aujourd'hui un des principaux réseaux de think-tank sur les questions économiques euro-méditerranéennes en promouvant la recherche sur les questions socio-économiques prioritaires (Science for Business) et formulant des recommandations politiques pour les pays partenaires méditerranéens (Science for Policy).

- FEMISE organise tous les ans un grand nombre de conférences, d'ateliers et de séminaires où les universitaires, les chercheurs, les institutions internationales et les décideurs politiques du Nord et du Sud de la Méditerranée se réunissent pour échanger leurs points de vue sur les développements les plus récents dans la région Euromed et leurs impacts économiques et sociaux sur les pays partenaires méditerranéens.
- FEMISE finance également de nombreuses activités de recherche. Premièrement, le concours interne FEMISE permet aux membres du réseau de soumettre des propositions de recherche qui font l'objet d'un processus d'évaluation avant d'être sélectionnées pour un financement. Deuxièmement, FEMISE produit un rapport annuel Euromed. Il s'agit du « produit phare » du réseau, rédigé par un groupe d'experts internationaux et d'économistes de renom sur un thème donné. Enfin, le FEMISE produit des « commissioned papers » sur des thématiques identifiées.
- De nombreux chercheurs et experts de la région sont régulièrement invités à soumettre des Policy Briefs (MED Briefs) originaux sur des questions politiquement pertinentes pour la région.

L'intégration régionale, le développement du secteur privé, le climat et l'inclusivité font partie des thèmes prioritaires du FEMISE.

L'environnement, l'énergie et le changement climatique sont de plus en plus présents dans l'agenda de recherche et FEMISE collabore activement avec les différents acteurs EuroMed sur les questions de développement durable et de changement climatique (Plan Bleu, CMI-Banque Mondiale, ENERGIES 2050).

En outre, FEMISE participe notamment dans le plan d'action THE NEXT SOCIETY financé par l'UE pour soutenir l'innovation en Méditerranée. Ses activités ambitionnent d'accompagner le changement dans la région, en plaçant le secteur privé au cœur du dialogue et des dispositifs sur l'innovation et la compétitivité.

3.3.3 EMNES : le réseau le plus innovant

L'Euro-Mediterranean Network for Economic Studies est le plus récent des trois réseaux euro-méditerranéens. Créé en 2015 pour répondre aux défis socio-économiques de la région, il est fondé et animé par une professeure et chercheuse universitaire tunisienne Rym Ayadi, par ailleurs Présidente de l'Euro-Mediterranean Economists Association (EMEA).

Il s'agit donc d'un réseau régional collaboratif qui vise :

- Une plus grande appropriation des pays du Sud. C'est le seul réseau euro-méditerranéen préside par une représentante d'un pays du Sud.
- Une plus grande implication de jeunes économistes et femmes économistes afin de développer des idées nouvelles et identifier des solutions innovantes pour les défis de la région.

EMNES se spécialise par ailleurs sur les questions socio-économiques d'importance stratégiques pour la région tels que l'intégration régionale, l'emploi (notamment des jeunes et des femmes) ainsi que le développement durable et la croissance inclusive.

EMNES compte 25 instituts partenaires et associés et plus de 100 chercheurs avec une majorité de jeunes chercheurs et écono-

mistes hommes et femmes, qui, dans le cadre d'un effort de collaboration régionale, co-crément et co-développent cette nouvelle vision.

A titre d'illustration, en 2018, le réseau des partenaires d'EMNES était composé de :

CEPS (Centre for European Policy Studies- Belgique), EMUNI (Euro-Mediterranean University-Slovénie), C-MENAP (Freie Universität Berlin, Center for Middle Eastern and North African Politics- Allemagne), ITCEQ (Institut Tunisien de la Compétitivité et Etudes Quantitatives- Tunisie), IHEC (Institut des Hautes Etudes Commerciales-Tunisie), UEMF (Université Euro-Méditerranéenne de Fès- Maroc), IAV (Institut des Etudes Agronomiques – Maroc), FEPS (Université du Caire- Egypte) YU (Yarmuck University- Jordanie).

Les activités de EMNES se concentrent sur les sujets suivants : Recherche économique et politique ; Développement de bases de données en libre accès ; Développement de plateformes digitales de collaboration ; Manifestations scientifiques et de politiques économiques ; Conférences internationales ; Des publications scientifiques et politiques.

EMNES est gouverné par le comité de coordination, un comité de pilotage, un comité des membres associés et un comité conseil.

Encadré 16 : Rym Ayadi : une économiste tunisienne engagée pour l'avenir du partenariat euro-Méditerranéen¹³⁸

Professeure Rym Ayadi est tunisienne, docteure en sciences économiques à Paris Dauphine.

Elle a travaillé 14 années à Bruxelles (2001-14) sur les politiques économiques et financières en Europe et dans la région euro-méditerranéenne, comme économiste à la

138 Portrait réalisé sur la base d'un entretien avec l'intéressée.

Direction Générale Affaires Economiques et Financières à la Commission Européenne et ensuite directrice de recherche et chercheuse principale au Centre for European Policy Studies (CEPS), un groupe de réflexion à Bruxelles. En 2014, elle a été invitée par HEC Montréal comme professeure d'économie internationale et financière dans le département des affaires internationales pour enseigner des étudiants de troisième cycle et MBA et mettre en place et diriger l'institut international des coopératives. En 2017, elle a été invitée comme professeur honoraire et membre du Centre de recherche bancaire (CBR) à CASS Business School au City University à Londres pour continuer le développement de l'initiative de recherche sur les systèmes financiers. En 2018, elle y a présidé la troisième conférence internationale sur l'architecture et la stabilité financière (IWFSAS), une conférence annuelle qu'elle a cofondée.

En parallèle, Rym Ayadi a fondé en 2015 le Réseau euro-méditerranéen des études économiques (EMNES), après avoir promu et dirigé MEDPRO – Mediterranean Prospects, un réseau de 17 instituts de recherche des deux rives de la Méditerranée entre 2010-13, financé par le septième programme-cadre de l'Union européenne. En janvier 2012, elle a fondé l'Association euro-méditerranéenne des économistes (EMEA) basée à Barcelone et dont elle est la présidente.

Au cours des années, elle a également servi comme membre de plusieurs groupes de haut niveau au sein de la Commission européenne, du Parlement européen et de l'UpM conseillant sur les Politiques étrangères de l'UE, questions socio-économiques liées au partenariat UE-Méditerranée et bien d'autres. Elle a été chercheuse invitée aux départements FMI-MENA et membre experte de l'OCDE et de l'ONU-Afrique du Nord et conseillère principale à l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée. Elle a enseigné l'économie et la finance dans des universités

européennes et méditerranéennes et est membre de comités de rédaction et revues scientifiques. Elle a publié de nombreux articles et livres sur l'économie de la Méditerranée, ainsi que sur des questions économiques et financières en général.

La force de ces trois réseaux réside dans leur capacité à pouvoir créer une véritable communauté de chercheurs et universitaires euro-méditerranéens qui réfléchissent à l'avenir de la région. Une faiblesse demeure cependant : le financement de ces réseaux reste encore largement tributaire de la Commission Européenne. Pour pouvoir réellement être Independent et être plus paritaire, des financements plus équilibrés devraient être assurés entre le Nord et le Sud de la Méditerranée. Cela est possible notamment en associant les entreprises des pays du Sud de la Méditerranée à s'impliquer davantage dans cet exercice qui, à terme, sert également leurs intérêts. Les gouvernements et les collectivités locales pourraient également soutenir davantage les activités de ces réseaux dans le cadre d'une diplomatie publique plus active.

En conclusion de cette section, les think tanks jouent un rôle important à la fois dans leur fonction de recherche sur les politiques publiques (policy research) et dans celui de lobbying (advocacy) pour certaines idées et propositions. Leur objectif est d'avoir au moins une longueur d'avance et d'anticiper certaines tendances. Au minimum, si l'avenir est difficile à prédire, les travaux des think tanks peuvent formuler des scenarii qui permettent alors aux pouvoirs publics de se préparer aux différentes options.

Nous retiendrons également que ces réseaux permettent aussi des mobilités de personnes et d'idées qui participant à la construction euro-méditerranéenne. Une plus grande implication proactive des pays du Sud est à cet égard nécessaire pour équilib-

brer les approches et contribuer à formuler des propositions qui reflètent les réalités communes et les intérêts croisés.

Conclusion du chapitre 3 :

L'économie de la connaissance est un domaine dans lequel la région euro-méditerranéenne dispose de nombreux atouts liés à la vitalité de sa jeunesse, à l'existence d'un réseau dense d'institutions et à une réelle mobilité entre les deux rives de la Méditerranée.

La faiblesse principale réside dans le fait que ces atouts ne sont pas canalisés dans le cadre d'une grande stratégie globale pour la région dans le domaine de l'économie de la connaissance.

Un grand programme d'envergure pourrait chapeauter l'ensemble de ces initiatives afin de lui donner plus de visibilité et contribuer à faire en sorte que les actions existantes soient une véritable force de traction pour l'ensemble du partenariat euro-méditerranéen. Plutôt que de rester sur des actions quasi-invisibles dans le cadre d'Erasmus+, l'agrégation des réseaux existants offre la possibilité d'un véritable saut qualitatif et une projection plus stratégique sur l'avenir.

Une telle vision innovante serait un atout considérable pour l'agenda positif dans la région.

Impliquer la société civile

Faire de la société civile un moteur du développement d'un nouveau partenariat euro-méditerranéen est probablement l'axe majeur du nouveau paradigme pour l'avenir des relations entre les deux rives de la Méditerranée. Les pays membres de l'UpM sont 43 et leur population cumulée est de 800 millions de personnes. 500 millions d'entre eux vivent dans des pays géographiquement méditerranéens. Les évolutions démographiques, déjà commentées dans la première partie (chapitre 1), montrent clairement que c'est dans les pays méditerranéens (en particuliers au Sud) que la croissance de la population sera la plus forte. Avec les effets de la mondialisation, des progrès technologiques, de la digitalisation et de la montée en puissance des réseaux sociaux, la société civile jouera un rôle de plus en plus influent dans la détermination des évolutions dans la région.

Renforcer la place et le rôle des femmes dans les sociétés, associer plus étroitement les communautés installées de part et d'autre de la Méditerranée, développer davantage la dimension locale et territorial ainsi que promouvoir le dialogue interculturel et interculturel sont donc des éléments essentiels pour une plus grande implication de la société civile dans la définition de l'avenir des relations euro-méditerranéennes.

4.1 LE RENFORCEMENT DU RÔLE DE LA FEMME

La question du renforcement du rôle de la femme dans les pays de la zone euro-méditerranéenne illustre bien l'équation plus globale de ces relations. Toutes les conditions semblent réunies pour faire du renforcement du rôle des femmes une question centrale et stratégique dans l'agenda des relations euro-méditerranéennes. Et pourtant, bien que des avancées soient réalisées, ce n'est pas encore tout à fait le cas, du moins pas avec l'échelle et l'ampleur que cela mériterait.

Trois arguments majeurs existent pourtant pour faire du renforcement du rôle des femmes et de la réduction des inégalités Hommes/Femmes un élément central dans le partenariat euro-méditerranéen.

4.1.1 Une contribution essentielle pour la croissance économique

De très nombreuses études démontrent qu'un renforcement du rôle des femmes et une plus grande parité Hommes/Femmes conduisent à une croissance économique accélérée

Or, lorsque l'on sait que c'est précisément un regain significatif de croissance économique qui est nécessaire (même si non suffisante à elle seule) pour pouvoir créer les conditions réelles d'un développement plus fort et plus équilibré, on en conclut aisément qu'une action soutenue en faveur du renforcement du rôle des femmes devrait logiquement être une composante essentielle de toute politique économique et sociale dans la région.

La plupart des organisations internationales, notamment celles à caractère économique et financier, ont mis en évidence, chiffres et projections à l'appui la valeur ajoutée du renforcement du rôle des femmes et d'une parité « genre » accrue sur la croissance mondiale.

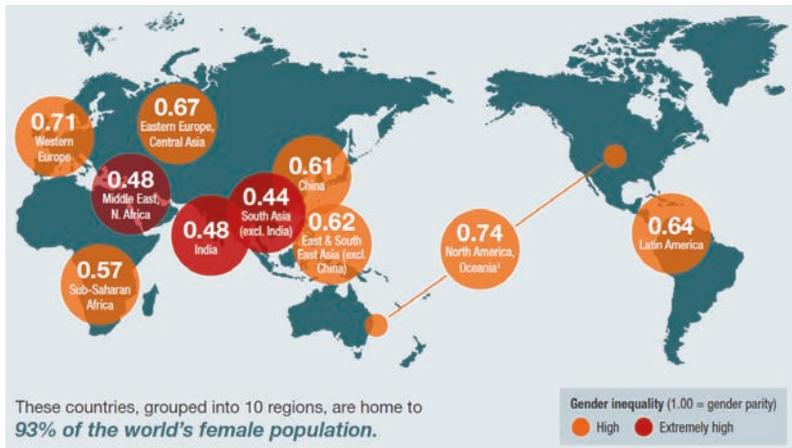
ONU Femmes, la Banque Mondiale, le FMI, la CNUCED, l'OCDE, l'UE et bien d'autres institutions ont fait cette démonstration avec des déclinaisons géographiques et sectorielles. Toutes

convergent, avec des chiffres certes parfois différents en ampleur, vers une même conclusion : plus les femmes participent à l'activité d'un pays et/ou d'une région, moins d'inégalité il y a dans ces pays/régions et plus la croissance est forte.

Nous prendrons pour les besoins de l'illustration, une étude récente par McKinsey Global Institute en septembre 2015 et qui fait ressortir trois points essentiels :

- La région MENA fait partie des régions dans le monde où les inégalités Hommes/Femmes sont les plus élevées.

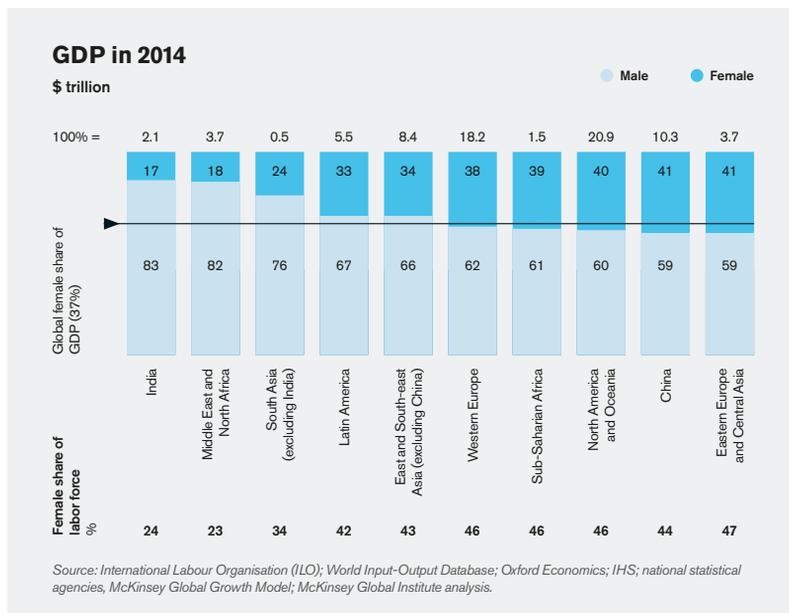
Figure 20 : L'inégalité Homme/Femme dans le monde



Source : McKinsey Global Institute, 2015

- Concernant la contribution des femmes au PIB :
 - Les femmes contribuent à hauteur de 37% du PIB mondial avec des variations par région entre 17% et 41%.
 - Selon la même étude, les femmes contribuent à hauteur de 18% du PIB dans la région MENA, soit le deuxième taux le plus faible après l'Inde et loin derrière la Chine, l'Europe Orientale et l'Asie Centrale où le taux est de 41%.

Graphe 12 : Contribution des femmes au PIB (par région, en 2014)



Source : McKinsey Global Institute, 2015

- La croissance mondiale connaîtrait une augmentation importante d'ici 2025 en cas de réduction des inégalités¹³⁹.

Ainsi dans un scénario maximaliste, l'augmentation du PIB mondial pourrait atteindre 28 Trillions de Dollars US (équivalent aux PIB des Etats-Unis et de la Chine cumulés), soit + 26% en 2025 en comparaison avec un scénario « business-as-usual ». Ce scénario est construit sur la base d'une hypothèse d'une égalité parfaite Hommes/Femmes à tous les niveaux en 2025. Les rédacteurs de l'étude admettent bien volontiers qu'il s'agit d'une hypothèse peu vraisemblable mais ont choisi néanmoins de quantifier le surplus

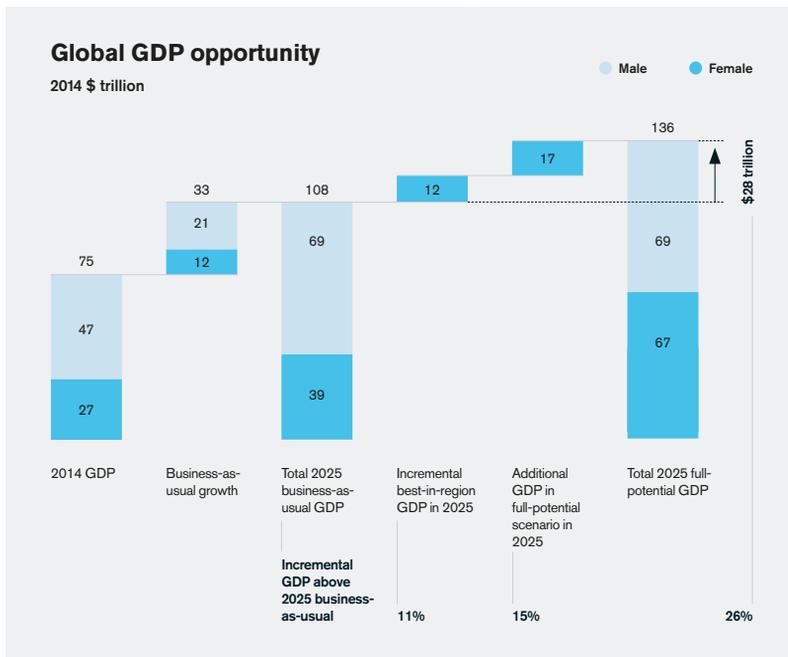
139 McKinsey Global Institute « *The Power of Parity : How Advancing Women's Equality Can Add \$12 Trillion to Global Growth* », Septembre 2015

de croissance potentiel, telle une asymptote jamais atteinte mais qui donne une tendance.

Le second scénario est toutefois plus intéressant, en particulier pour la région euro-méditerranéenne. Il s'agit d'un scénario appelé « meilleur dans la région » qui consiste à identifier les meilleures pratiques dans une région donnée et à évaluer le surplus de croissance généré par l'alignement des autres pays de la région par rapport aux réalisations du « meilleur ». Il s'agit donc d'objectifs plus réalisables puisqu'ils prennent en compte les différentes réalités régionales et les différences de niveaux de développement entre les régions dans le monde.

Dans un tel scénario, la croissance augmenterait de 12 Trillions de Dollars US d'ici 2025 (équivalent au cumul des PIB actuels de l'Allemagne, du Japon et du Royaume-Uni !)

Graph 13 : Contribution de la réduction des inégalités H/F à la croissance du PIB



Source : McKinsey Global Institute, 2015

4.1.2 Une priorité dans l'agenda global

La question des égalités Hommes/Femmes figure dans l'agenda multilatéral et, à ce titre, a toute sa légitimité et pertinence pour avoir un « chapitre euro-méditerranéen »

Ainsi, les Nations Unies (et toutes ses agences), l'OMC, l'OCDE, la Banque Mondiale, le FMI et d'autres organisations internationales mettent clairement cette question à la fois comme un objectif stratégique mais également comme un critère pour la mise en œuvre de leurs différentes activités.

Nous prendrons, pour illustrer cela, le cas du système des Nations Unies.

En effet, la Résolution 1325 des Nations Unies met en évidence le caractère stratégique de cette thématique dans l'agenda global. Une plateforme conventionnelle a été mise en place en 1979 : La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Et une agence spécialisée a été mise en place, ONU Femmes, afin de renforcer les synergies et les actions du système des Nations Unies sur cette question.

Le système des Nations Unies relève lui aussi le retard enregistré à l'échelle internationale de la zone Afrique du Nord-Moyen Orient sur cette question. Ainsi, sur le site web des Nations-Unies¹⁴⁰, il est intéressant de noter que parmi les 6 points sélectionnés dans la rubrique « faits et chiffres » au sujet des inégalités Hommes-Femmes, l'un d'entre eux fait spécifiquement référence à l'Afrique du Nord :

« En Afrique du Nord, les femmes représentent moins de 20% de l'emploi salarié dans le secteur non agricole. Dans le reste du monde, la proportion de femmes dans l'emploi salarié hors secteur agricole a augmenté de 35% en 1990 à 41% en 2015 ».

Inscrire cette dimension dans l'agenda euro-méditerranéen est donc une contribution directe à la mise en œuvre de l'agenda

140 www.un.org/sustainable-development/fr/gender-equality/

global et en particulier de l'objectif de Développement Durable numéro 5 : l'égalité des genres.

4.1.3 De nombreuses success stories

Cet objectif de renforcement du rôle des femmes est d'autant plus possible à atteindre qu'il peut s'appuyer sur de nombreuses réalisations. Le défi est alors d'identifier ces success stories, de les valoriser et de les faire monter en puissance.

L'UE, l'UpM, l'OCDE, l'ONUDI, la Ligue Arabe et bien d'autres organisations, soutenues en cela par les institutions financières européennes et internationales développent toutes des actions et des programmes sur cette thématique.

Nous pouvons citer à titre d'exemple le programme « making every woman and girl count » de ONU-Femmes¹⁴¹ ou le projet « Get involved ! Women empowerment in Morocco and Benin » de l'UE¹⁴² ou encore le Forum « Women's economic empowerment » organisé par l'OCDE à Tunis en novembre 2018¹⁴³

La force de ces actions et initiatives est de faire la démonstration d'un champ important du possible. Avec une société civile engagée et une bonne coordination avec les pouvoirs publics et les institutions financières, un certain nombre de réalisations permettent d'avoir des résultats concrets sur le terrain pour le renforcement du rôle des femmes.

Tout comme nous l'avons vu pour le cas de la jeunesse, la faiblesse de la démarche réside sans nul doute dans la dispersion des efforts qui conduit à des résultats dont l'impact sur le terrain reste trop faible pour pouvoir réellement opérer des changements sociétaux majeurs.

141 <http://www.unwomen.org/en/how-we-work/flagship-programmes/making-every-woman-and-girl-count>

142 https://eeas.europa.eu/delegations/benin/48747/lancement-officiel-du-projet-r%C3%A9gional-get-involved-women-empowerment-morocco-and-b%C3%A9nin_en

143 <http://www.oecd.org/mena/competitiveness/women-empowerment.htm>

Pour illustrer toutefois le potentiel d'actions entreprises, nous choisirons trois exemples de projets labélisés par l'UpM et sur lesquelles sont engagées des institutions et des ONGs :

- a) AFAEMME est une association qui regroupe une soixantaine d'organisations méditerranéennes impliquées dans le renforcement du rôle des femmes dans près de 30 pays de la région. Avec son siège à Barcelone, AFAEMME est très active, notamment sur le volet économique puisque ses membres sont pour la plupart des organisations patronales et des associations d'entreprises. AFAEMME a développé plusieurs projets dont celui intitulé « Young Women as Job Creators » (YWJC).

YWJC est un projet qui s'est déployé dans 6 pays méditerranéens : Albanie, Egypte, Jordanie, Maroc, Palestine et Tunisie. Son objectif était d'accompagner des jeunes femmes en cours d'études universitaires vers la création d'entreprise à travers une méthodologie précise en 5 temps : Journées de sensibilisations à l'université ; Formation ; Conseil pour la création d'entreprise ; Mentoring ; Accompagnement dans la création d'entreprise.

Ce projet a permis de sensibiliser plus de 1000 étudiantes à la perspective de la création d'entreprises et au bout du processus, à la création (ou en cours) de près d'une cinquantaine d'entreprises par ces jeunes femmes¹⁴⁴.

Outre ce résultat concret, ce projet a plusieurs vertus. Il a permis à plusieurs associations de femmes entrepreneurs de la région d'apprendre à davantage travailler ensemble favorisant ainsi la promotion des meilleures pratiques. Le réseau d'AFAEMME sur ce projet était en effet constitué des organisations suivantes, qui ont toutes une activité nationale importante et des ramifications auprès des entreprises locales :

- Albanian National, Professional, Businesswomen and Crafts Association (SHGPAZ- Albanie).

144 www.afaemme.org/young-woman-project/expected-results

- Egyptian Business Women Association (EBWA- Egypte).
- Jordan Forum for Business and Professional Women (JFBPW- Jordanie).
- Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Maroc (AFEM- Maroc).
- Business and Professional Women Ramallah Club (BPW-Palestine).
- Chambre Nationale des Femmes Chefs d'Entreprises (CNFCE-Tunisie).

Par ailleurs, ce projet permet également d'identifier les véritables obstacles au renforcement du rôle des femmes et de permettre ainsi de faire « remonter » aux politiques publiques des propositions de réformes.

- b) Sciences Po Paris a, avec le soutien du gouvernement français lancé un projet appelé « Femmes d'avenir en Méditerranée ». L'objectif de ce projet est d'identifier chaque année une vingtaine de jeunes femmes du pourtour méditerranéen à fort potentiel et de renforcer leurs capacités par un programme de leadership intense et ciblé.

Les thématiques choisies pour cette formation sont : droits des femmes ; Leadership ; Business et Economie ; Parité politique.

L'objectif est de préparer les lauréates à des évolutions professionnelles accélérées et à renforcer le leadership au féminin dans les pays du Sud de la Méditerranée.

Sur les trois promotions qui ont bénéficié de cette formation entre 2015 et 2017, tous les pays du Sud de la Méditerranée ont été concernés : Maroc 9 ; Algérie 8 ; Tunisie 9 ; Libye 4 ; Egypte 10 ; Jordanie 5 ; Palestine 2 ; Liban 7 ; Syrie 3 ; Turquie 4.

- c) L'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) dont le siège est à Vienne s'est également fortement engagée sur le thème du renforcement du rôle des femmes. Un de ses projets a été labellisé par l'UpM : « Promoting women empowerment for inclusive and sustainable industrial

development in the MENA région »¹⁴⁵. Compte tenu de son expertise dans le développement des entreprises industrielles, l'ONUDI pouvait ainsi très utilement accompagner les efforts à la fois des pouvoirs publics et des associations spécialisées pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Ce projet a été mis en œuvre en liaison avec les ministères du commerce et de l'industrie des 6 pays engagés : Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie. Il a également impliqué 7 associations impliquées dans l'entrepreneuriat féminin :

- Egypte : Association for Women's Total Advancement and Development (AWTAD).
- Jordanie : Business and Professional Women Association (BPWA).
- Liban : Association Al Majmoua.
- Maroc : Association des Femmes chefs d'Entreprises du Maroc (AFEM).
- Palestine : The Business Women Forum (BWF).
- Tunisie : Femmes et Leadership.

D'autres institutions ont également été impliquées dans le projet :

- CAWTAR : Center of Arab Women for Training and Research (Tunis).
- FGB : Foundation Giacomo Brodolini (Rome).
- NPWJ : No Peace Without Justice (Rome/ Bruxelles).

Ce projet avait trois objectifs majeurs :

- Créer un espace de dialogue et d'échange de meilleures pratiques entre les pouvoirs publics et les associations, avec le

145 Rapport technique ONUDI « *Promouvoir l'autonomisation des femmes pour un Développement Industriel Inclusif et Durable dans la Région MENA : Une étude sur l'entrepreneuriat féminin en Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie* », www.unido.org

soutien des organisations internationales et régionales telles que l'ONUDI, l'UpM, l'UE et d'autres. Cette plateforme de dialogue a permis de formuler des recommandations aux pouvoirs publics.

- Apporter une expertise aux associations en charge du renforcement du rôle des femmes.
- Accompagner les candidates potentielles à la création d'entreprises. Ainsi, sur près de 200 femmes concernées, 61 ont pu être « coachées », 45 accompagnées dans l'élaboration de business plan et 20 entreprises ont été soit créées soit en cours de création.

Les success stories sont très nombreuses dans la région et l'engagement associatif dans ce domaine force le respect. Les exemples de femmes ayant réussi, malgré des environnements souvent complexes sont très nombreux. Il s'agit de reconnaître la véritable dynamique portée par les femmes euro-méditerranéennes et de la replacer dans une centralité stratégique.

En effet, les parcours remarquables sont très nombreux : celui de cette architecte algérienne qui préside l'association New South et qui s'investit dans la modernisation des villes dans les pays en développement, ayant été sensibilisée toute sa vie aux problématiques des quartiers sensibles ; celui de cette cadre supérieure marocaine et mère de famille qui a réalisé le rêve d'une vie en traversant à la nage le détroit de Gibraltar ou encore cette présidente de l'Association Marocaine pour le Handicap qui a remporté notamment le prix de l'entrepreneur social décerné par la Fondation Schwab ; celui de la vice-gouverneur de la Banque Centrale Egyptienne ou de la ministre de la coopération internationale dans le gouvernement égyptien (2019) ; celui de la Présidente espagnole de l'association « Mujeres por Africa » qui mobilise les femmes européennes et africaines en faveur du développement ; celui de la Présidente française de la CEDAW¹⁴⁶

146 CEDAW Convention des Nations-Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée en 1979.

qui est également très active dans la région dans le cadre de projets de développement. Et tant d'autres, souvent anonymes, qui auraient, toutes, méritées d'être citées...

Partout dans la région, des femmes aux parcours remarquables s'investissent de façon engagée et efficace dans des actions visant à promouvoir le rôle des femmes, à défendre l'objectif de parité, à lutter contre les violences et les injustices et à renforcer la présence des femmes dans les positions de leadership et de décision tant dans les sphères publiques que dans les entreprises.

Cette mobilisation est d'autant plus admirable qu'elle se fait souvent dans des conditions souvent peu favorables. Elle est également mobilisatrice car ce sont des objectifs largement partagés tant au Nord de la Méditerranée qu'au Sud. Et l'on peut rapidement s'apercevoir qu'il s'agit d'un sujet qui, une fois de plus, fait l'objet d'une part d'unanimité concernant son caractère central et d'autre part d'une multiplicité d'initiatives et d'actions, malheureusement sans réelle coordination entre elles une fois de plus et in fine, sans que le point d'inflexion ne soit encore réellement atteint sur le terrain.

En conclusion de cette section, nous observons que c'est encore une fois au niveau de la mise en œuvre et de la capacité de pouvoir obtenir des résultats agrégés substantiels que réside le défi majeur pour le renforcement du rôle de la femme dans les sociétés euro-méditerranéennes.

Or, comme dans le cas de la jeunesse, il s'agit d'un domaine qui représente un atout majeur pour la région et qui peut devenir un vrai vecteur de croissance et de développement et partant, de paix et de stabilité.

La thématique du renforcement du rôle des femmes est par ailleurs un excellent baromètre de la volonté de promouvoir des valeurs communes partagées entre les deux rives de la Méditerranée. Il s'agit donc d'un sujet qui peut porter de façon concrète et hautement symbolique l'ambition d'une coopération régionale.

4.2 LE RÔLE DES DIASPORAS

Les communautés euro-méditerranéennes installées dans d'autres pays de la région et qui ne sont pas ceux de leur naissance ou de la naissance de leurs parents ou grands-parents sont les grandes oubliées -à tort ! - du partenariat euro-méditerranéen.

Or, les mobilités humaines entre les deux rives de la Méditerranée sont intenses et il faut s'en féliciter. Les communautés installées de part et d'autre de la Méditerranée constituent un véritable atout pour la recherche des solutions les plus appropriées pour un vrai renforcement du partenariat dans la région.

Nous avons pu voir que l'intégration régionale restait encore trop faible dans la région et est soumise à de nombreux freins et obstacles.

Toutefois, il existe une réalité souvent oubliée. Il s'agit de la vie de millions d'euro-méditerranéens pour qui la région n'est ni une idée d'avenir, ni un débat de salons, ni encore une déclaration publique mais bien davantage une réalité du quotidien. Ils vivent l'Euro-Méditerranée et l'incarnent.

Comment donc ne pas les placer au centre de la réflexion sur un sujet qui est avant tout le leur ?

4.2.1 Migration ou mobilité

Les débats récents sur les flux migratoires en Europe depuis 2015 ont focalisé l'attention sur les milliers qui ont tentés l'aventure de l'immigration clandestine et fait quasiment oublier les millions qui sont déjà installés de part et d'autre de la Méditerranée et qui contribuent au développement socio-économique de l'environnement dans lequel ils sont.

Depuis 2014 en effet, ce sont plus de 1,8 million de migrants qui sont arrivés en Europe principalement des pays africains et du Moyen-Orient¹⁴⁷. Toutefois, cela ne doit pas faire oublier les

147 www.lemonde.fr/europe/article/2018/06/28/migrations-vers-l-europe-les-chiffres-et-les-routes_5322410_3214.html

plusieurs millions de sud-méditerranéens installés en Europe depuis des décennies.

Quantitativement, il est difficile de disposer de statistiques précises concernant le nombre de ressortissants sud-méditerranéens installés en Europe, notamment en raison du nombre croissant de naturalisés qui n'apparaissent dès lors pas dans les statistiques des étrangers¹⁴⁸.

Selon Eurostat, en 2014, sur près de 507 millions d'habitants dans l'UE, 34,1 millions (donc moins de 7%) sont des «ressortissants étrangers», n'ayant pas la nationalité de leur pays de résidence. Parmi eux, 14,3 millions sont des ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union et 19,8 millions viennent de pays hors-UE.

Des statistiques plus précises d'Eurostat par pays européens permettent d'affiner l'analyse sous le prisme des personnes nées à l'étranger.¹⁴⁹

148 https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Migration_and_migrant_population_statistics/fr#Population_migrante:_pr.C3.A8s_de_22.C2.A0millions_de_ressortissants_de_pays_tiers_vivent_dans_l.E2.80.99Union

149 https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/images/3/32/Principaux_pays_de_nationalit%C3%A9_et_de_naissance_de_la_population_%C3%A9trang%C3%A8re_n%C3%A9e_%C3%A0_l_%C3%A9tranger%2C_1er_janvier_2017_%28en_chiffres_absolus_et_en_pourcentage_du_total.png

Tableau 10 : cinq principales nationalités de la population étrangère dans quelques pays européens, mesurée par la naissance dans un pays tiers (en valeur absolue et en pourcentage du total de la population étrangère)

Espagne	Pays	MAROC	ROUMANIE	EQUATEUR	COLOMBIE	R-U
	Nbr	699,5	611,9	408,2	361,5	296,8
	%	11,6	10,2	6,8	6	4,9
Italie	Pays	ROUMANIE	ALBANIE	MAROC	UKRAINE	CHINE
	Nbr	1168,6	458,2	434,2	237,6	220,1
	%	23,2	7,6	7,2	3,9	3,6
Allemagne	Pays	TURQUIE	POLOGNE	SYRIE	ITALIE	ROUMANIE
	Nbr	1336,3	726	577,3	566,8	507,1
	%	14,5	7,9	6,3	6,1	5,5
Belgique	Pays	MAROC	FRANCE	P-B	ITALIE	TURQUIE
	Nbr	214,1	184,5	129,8	119,7	98,5
	%	11,4	9,8	6,9	6,4	5,3
Pays-Bas	Pays	TURQUIE	SURINAME	MAROC	POLOGNE	INDONÉSIE
	Nbr	190,8	178,6	168,7	126,6	120,8
	%	8,9	8,4	7,9	5,9	5,7
Suède	Pays	SYRIE	FINLANDE	POLOGNE	SOMALIE	DANEMARK
	Nbr	116,4	55,8	52,5	41,3	35,2
	%	13,8	6,6	6,2	4,9	4,2

Source : Eurostat 2017

S'il l'on y ajoute le nombre grandissant de ressortissants européens qui choisissent de s'installer au Sud de la Méditerranée (cadres supérieurs, retraités, professions libérales, ...), les étudiants, les touristes et ceux qui se déplacent pour les affaires, il existe une vraie intensité de liens humains entre les deux rives de la Méditerranée.

Une réalité humaine existe donc et il est important d'en tenir compte pour construire un agenda positif pour le partenariat euro-méditerranéen.

Le débat sur les flux humains mérite aujourd'hui d'être posé avec plus de rigueur scientifique, d'esprit de construction et de justice humaine.

En effet, lorsque les questions liées à l'immigration sont posées, la prédominance est quasi-systématiquement à l'évocation des aspects négatifs. De sorte que le concept d'immigration lui-même a commencé à avoir une connotation négative auprès des opinions publiques européennes.

Or, il est utile de rappeler quelques faits : la très grande majorité des sud-méditerranéens installés en Europe (avec ou sans double nationalité, de la première ou de la dernière génération) et Européens vivants ou voyageant au Sud de la Méditerranée participent activement et positivement dans les pays dans lesquels ils vivent.

Sur le plan économique, un récent rapport du Bureau International du Travail (BIT), indique que sur les 258 millions de migrants dans le monde, 164 millions sont des travailleurs, apportant ainsi une contribution positive aux économies des pays de leur résidence¹⁵⁰. De même, les transferts de fonds de ces communautés vers leurs pays d'origine constituent un élément important dans la balance des paiements de ces pays.

Selon la CNUCED¹⁵¹, les envois de fonds ont représenté 51% des flux de capitaux privés vers l'Afrique en 2016 et ces flux ont fortement progressé depuis 2000. Les six premiers destinataires de ces flux sont le Nigeria 22,3 Mds \$, l'Égypte 18,1 Mds \$, le Maroc 7,1 Mds \$, le Sénégal 2,3 Mds \$, le Ghana 2,2 Mds \$ et l'Algérie 2,1 Mds\$.

Selon l'African Institute for Remittances (AIR), la diaspora africaine a transféré près de 65 milliards de dollars vers l'Afrique en 2017. Cette somme représente plus du double de l'aide publique au développement pour l'Afrique, estimée à 29 milliards en 2017¹⁵².

Mais s'arrêter à ces analyses économiques ne suffit pas pour évaluer pleinement le rôle de ces communautés dans la construction des relations entre les deux rives de la Méditerranée.

150 ILO Global Estimates on International Migrant Workers, Décembre 2018

151 CNUCED, Le développement économique en Afrique, les migrations au service de la transformation structurelle, Rapport 2018

152 IPEMED, Les diasporas, actrices de l'intégration économique entre l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique. Conclusions du Forum des diasporas africaines et méditerranéennes du 22 juin 2018, à Paris

En effet, ces communautés cultivent des relations étroites avec leur pays d'origine et représentent ainsi la meilleure passerelle humaine entre les deux rives de la Méditerranée.

Il existe donc une vraie société civile euro-méditerranéenne qui est très en avance sur les institutions.

La vitalité, le dynamisme, la créativité et la proactivité de ces communautés sont tout à fait remarquables et tout processus euro-méditerranéen qui ne s'appuierait pas sur eux s'amputerait de son meilleur atout.

Cela est vrai dans la totalité des secteurs d'activités : la politique, les entreprises, les professions libérales, les arts, la culture, le sport, la vie associative etc...

Dans tous ces domaines, les communautés euro-méditerranéennes sont dynamiques et donnent un contenu concret quotidien à ce que des années d'initiatives institutionnelles n'ont parfois pas réussi à faire.

Les communautés des pays du Sud de la Méditerranée installées en Europe et celles des pays européens installées au Sud de la Méditerranée sont des réalités sociologiques qui génèrent des flux humains naturels et intenses entre les deux rives de la Méditerranée. Il suffit pour cela de noter la croissance exponentielle des lignes aériennes (nationales et Low Cost) entre différentes villes au Nord et au Sud de la Méditerranée et leurs taux d'utilisation souvent très élevés !

Il y a au moins un vol par jour entre Tanger et Barcelone, entre Oran et Marseille ou encore entre Tunis et Milan.

Cette intensité, qui n'est pas nécessairement visible dans les statistiques officielles mesurant l'intégration régionale, se reflète également au niveau Sud-Sud où les liaisons aériennes sont plus denses que le niveau général de l'intégration régionale telle que mesurée par les flux commerciaux uniquement. Il existe ainsi 6 vols par jour entre Amman et Le Caire et au moins 3 vols par jour entre Casablanca et Tunis.

Tout milite donc en faveur d'une place centrale de cette communauté euro-méditerranéenne dans la gestion de l'avenir des relations entre les deux rives de la Méditerranée.

Il s'agit de mobiliser des réseaux, souvent très motivés, ayant une relative bonne connaissance des réalités à la fois dans leurs pays d'accueil et leurs pays d'origine¹⁵³. Cette mobilisation se fait :

- Au bénéfice de l'expertise : l'étude de la Banque Mondiale¹⁵⁴ donne une indication intéressante. Si 1% seulement des 20 millions de citoyens dans le monde originaires des pays de la zone MENA étaient mis à contribution pour leurs compétences et leurs expertises, ce ne seraient pas moins de 200 000 personnes qui pourraient être mobilisées !
- Au bénéfice de l'influence : les communautés euro-méditerranéennes peuvent, mieux que quiconque, agir en véritables passerelles entre les deux rives de la Méditerranée. Avec une présence croissante en politique, dans le monde des entreprises, des médias, des arts et de la culture, du sport, de l'université et de la recherche, ces communautés sont directement connectées aux circuits de prise de décision. Il convient naturellement de renforcer cette connexion afin d'être en phase avec des réalités sociologiques et in fine démocratiques. La capacité d'influence est bien là et elle peut jouer un rôle moteur.
- Au bénéfice de l'épargne et de l'investissement¹⁵⁵: si l'on considère que la croissance et le développement sont les éléments nécessaires pour toute stabilité et sécurité, les apports financiers issus de la mobilisation de l'épargne et des investissements de ces communautés deviennent essentiels. Il s'agit naturellement de dépasser le simple indicateur des transferts financiers des communautés installées à l'étranger. Cet indicateur reste important

153 Ces deux concepts (« accueil » et « origine ») sont à nuancer car il existe une majorité grandissante de citoyens disposant de la double nationalité et ne vivant pas nécessairement les choses à travers du prisme de ces deux concepts mais bien plus comme une identité plurielle, riche et diversifiée.

154 Mariem Mezghenni Malouche, Sr Economist World Bank, Sonia Plaza, Sr Economist World Bank, Fanny Salsac, Consultant, «*Mobilizing the MENA Diaspora for Economic Integration and Entrepreneurship*, juin 2016.

155 Ibid.

puisque, pour de nombreux pays du Sud de la Méditerranée, ces transferts représentent plus de 5% (Maghreb) voire 10% (Jordanie, Palestine, Liban) du PIB. En 2014, les transferts des communautés installées à l'étranger dans le monde s'élevaient à 436 Milliards de Dollars US. Pour la région MENA, ce chiffre était de 53 Milliards. Toutefois, il convient d'élargir l'analyse pour inclure les investissements induits par ces communautés essentiellement dans leur pays « d'origine ».

Ainsi, selon une étude réalisée en 2017 par le Ministère marocain en charge des Marocains résidants à l'étranger et des affaires de la Migration¹⁵⁶, sur les 5,5 milliards d'euros par an de transferts de fonds des marocains résidant à l'étranger (6% du PIB), seuls 7% seraient consacrés à des investissements productifs. Il s'agit donc d'évoluer d'une logique de flux financiers uniquement à une logique d'investissement et de transferts de savoir-faire. L'exemple de l'Inde avec les mobilités de fonds, de compétences et de technologie entre la Silicon Valley et Bangalore est une référence intéressante à cet égard.

4.2.2 Des success Stories et des benchmarks intéressants

De nombreux exemples réussis d'associations, de fédérations ou de réseaux mobilisant les communautés euro-méditerranéennes existent. Il serait impossible de tous les identifier de façon exhaustive ou même de les citer de façon à leur rendre un hommage mérité. Un travail de mapping mériterait toutefois d'être fait.

Conformément à la méthodologie choisie pour cet ouvrage, nous choisissons d'illustrer notre point par quelques exemples :

156 « Etude sur les pratiques de mobilisation des compétences issues de la diaspora » réalisée par Martin Fleurty (Red Mangrove Development Advisors), Bamadi Sanokho (Red Mangrove Development Advisors et Karim Basrire (Maroc Entrepreneurs)

- DMK en Allemagne¹⁵⁷ : il s'agit d'un réseau de compétences marocaines installés en Allemagne, créé en 2007 et dont le siège est à Munich. En 2017, le réseau rassemblait 1400 compétences marocaines de haut niveau en Allemagne.
- Maroc Entrepreneurs est une organisation regroupant des cadres supérieurs marocains installés en France. Créée en 1999 avec son siège à Paris, Maroc Entrepreneurs est très dynamique dans la promotion des opportunités d'affaires qui peuvent exister entre le Maroc et la France, et notamment sur l'accompagnement des marocains installés en France désireux d'investir au Maroc, de créer une entreprise ou de développer un courant d'affaires avec le Maroc. Des programmes d'incubation tels que « Tremplin Maroc » sont organisés chaque année afin d'accompagner à la création d'entreprises au travers de la formation, du coaching et de la mise en relation¹⁵⁸.
- ATUGE¹⁵⁹ : Association des Tunisiens des Grandes Ecoles, créée en 1990, très active pour le soutien aux étudiants tunisiens en France et en Europe ainsi que pour renforcer les liens économiques.
- Lebanese Diaspora energy¹⁶⁰ créée pour consolider le lien entre le Liban et sa diaspora à l'international.
- Turquie :
 - Atiad¹⁶¹ : association pour les entrepreneurs turcs en Allemagne. Cette association soutient les auto-entrepreneurs en les conseillant, en organisant des événements promotionnels et en développant des projets professionnels.
 - Acort¹⁶² : association qui s'investit dans le domaine culturel et humanitaire afin de favoriser notamment les turcs en France.

157 www.dmk-online.org

158 Ibid.

159 www.atuge.org

160 www.lde-leb.com

161 www.atiad.org

162 www.acort.org

De très nombreuses initiatives (réunions, conférences, rapport, études, ...) ont eu lieu en particulier ces dernières années sur les thématiques liées à la valorisation des compétences issues des communautés euro-méditerranéennes et euro-africaines ainsi qu'à la nécessité de leur plus grande implication dans les relations Nord-Sud.

Nous pouvons citer à titre d'exemples :

- La rencontre de la Banque Mondiale et du CMI « Mobiliser les diasporas des pays de la zone MENA pour l'intégration, l'investissement et le transfert de savoir-faire » organisée à Marseille en mai 2015.
- La rencontre avec les représentants des Communautés sur les ODD relatifs à l'investissement et l'entrepreneuriat organisée par la DG DEVCO de la Commission européenne à Bruxelles en Mars 2018 et qui a réuni une cinquantaine de réseaux associatifs des communautés ainsi que des représentants d'organisations régionales et internationales créant ainsi une dynamique d'échange et d'action. On notera parmi les participants la présence des plus grands réseaux euro-africains tels que African Diaspora Youth Forum in Europe (ADYFE), Africa-Europe Diaspora Development Platform (ADEPT) Africa Diaspora Network in Europe (ADNE), Organisation des Femmes Africaines et de la Diaspora (OFAD).
- La rencontre organisée par l'IPEMED sur les diasporas, actrices de l'intégration économique entre l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique en juin 2018, à Paris.
- Etude au sujet de l'engagement de la diaspora tunisienne en Allemagne et potentialités de coopération, commanditée par la GIZ en 2013 et rédigée par Nora Ragab, Elaine McGregor et Dr. Melissa Siegel (Maastricht Graduate School of Governance–MGSo).

Encadré 17 : quelques autres exemples de rapports sur les nouvelles stratégies à mettre en œuvre pour les compétences issues de la migration

- Resserrer les liens avec les diasporas - Panorama des compétences des migrants 2015 OECD/AFD
<http://www.oecd.org/fr/developpement/resserrer-les-liens-avec-les-diasporas-9789264241763-fr.htm>

- Mobiliser les compétences des migrants et de la diaspora en faveur du développement quelques pistes stratégiques
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/photos-videos-publications-info-graphies/publications/enjeux-planetaires-cooperation-internationale/etudes/article/mobiliser-les-competences-des>

- Developing a roadmap for engaging diasporas in development
https://publications.iom.int/system/files/pdf/diaspora_handbook_en_for_web_28may2013.pdf

- Programme SHARAKA ETUDE SUR LES PRATIQUES DE MOBILISATION DES COMPETENCES ISSUES DE LA DIASPORA
<http://www.sharaka.ma/dmsdocument/90>

- Roundtable Organized by GRITIM-UPF in the framework of Institut Europeu de la Mediterrània (IEMed) Seminar Series “Aula Mediterrània” entitled Hacia una nueva agenda mediterránea: dinámicas y Actores en juego - 31 March 2017, Institut d’Estudis Catalans, Barcelona
https://www.upf.edu/documents/3329791/0/Roundtable+GRITIM+2017_Diaspora+link+report/990784d2-c688-9ccc-cfd4-e58dc581c93a

Il existe donc un fort potentiel pour travailler de façon constructive et ordonnée avec un certain nombre d'interlocuteurs dans des réseaux actifs et représentatifs. Les organisations internationales et régionales sont par ailleurs désireuses d'appuyer davantage ce travail collectif au profit d'actions concrètes.

On notera tout de même que les réseaux africains semblent sur le plan collectif plus organisés que les réseaux méditerranéens, qui, eux, semblent davantage structurés nationalement. Une action pour encourager des réseaux pan-méditerranéens pourrait être entreprise par les organisations régionales et internationales.

Par ailleurs, au-delà des rapports et des conférences, il conviendra d'encourager une plus grande coordination et une plus grande synergie au bénéfice d'actions concrètes sur le terrain et notamment par le biais de financements innovants qui encouragent la créativité et l'esprit d'initiative et qui sortent des logiques de simple aide au développement.

C'est ainsi que l'on pourra replacer la notion de mobilité au cœur des relations euro-méditerranéennes.

Encadré 18 : Karim Basriri est un entrepreneur qui a toujours partagé sa vie entre les 2 rives de la Méditerranée

Karim Basriri est membre de l'association Maroc Entrepreneurs basée en France et qui accompagne les porteurs de projets souhaitant créer leur entreprise au Maroc.

Diplômé en gestion et économie, il est né en France et a toujours gardé des liens forts avec ses racines marocaines.

Après une expérience au sein de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie de Casablanca, il a créé plusieurs entreprises notamment dans le secteur des télécoms et de la distribution en France. Son expertise lui a ensuite permis d'accompagner plusieurs cabinets de conseils sur

les questions de Migration & Développement, de Diaspora et de Développement Economique.

Fin connaisseur des relations économiques France/Maroc et plus largement Europe/Afrique avec les différentes entreprises qu'il a accompagnées, K. Basriri a aussi une connaissance approfondie de la diaspora marocaine notamment en Europe lui ont permis de devenir un acteur très actif de ces questions de migrations & développement entre les 2 continents.

En conclusion de cette section, nous pouvons dire qu'aujourd'hui, le débat est exclusivement focalisé sur les flux migratoires, avec une connotation sécuritaire et négative dominante. La Méditerranée est ainsi évoquée régulièrement dans les médias comme « un cimetière », « un espace meurtrier » et une frontière à surveiller. De nombreux pays européens oublient que la bande Saharo-Sahélienne (plus de 7 millions de km²) est bien plus grande que la Mer Méditerranée (2,5 millions de km²). Les difficultés rencontrées par les pays européens à contrôler les flux d'immigration irrégulière transitant par la Méditerranée sont donc bien inférieures à celles rencontrées par les pays de cette bande Saharo-Sahélienne à sécuriser leurs frontières avec, de surcroît, des moyens humains, financiers et logistiques inférieurs.

Par ailleurs, l'évocation récurrente des flux d'immigration irrégulière avec son lot de tragédies humaines à déplorer passe sous silence deux indicateurs essentiels : celui des flux réguliers qui se font dans l'intérêt des pays et des personnes concernés ainsi que celui de ces communautés installées depuis longtemps et qui participent au développement des sociétés dans lesquelles elles évoluent.

Aux opinions publiques, il faut rappeler les exemples de cet ancien Vice-Président jordanien chez Yahoo et qui a lancé plusieurs sociétés dans le domaine des nouvelles technologies en Jordanie

et notamment le fond d'investissement pour les starts up technologique dans la zone MENA, Oasis 500¹⁶³. On rappellera aussi les trajectoires du co-président tunisien de l'ADYFE, de la marocaine devenue Président Directeur Générale de Solvay en Belgique ou encore du tunisien devenu le plus jeune milliardaire en France.

Il est donc urgent pour l'avenir des relations euro-méditerranéennes de passer d'une logique de migration à celle de mobilité pour capitaliser sur les atouts existants et contribuer à rendre une plus grande justice à une réalité sociale et humaine.

Un agenda positif pour la migration est donc nécessaire et possible : cela s'appelle les mobilités avec les communautés euro-méditerranéennes installées de part et d'autre de la Méditerranée comme éléments centraux de cette nouvelle approche.

4.3 LA DIMENSION LOCALE ET TERRITORIALE¹⁶⁴

La population urbaine de la rive sud méditerranéenne, estimée aujourd'hui à 165 M d'habitants, devrait croître d'ici 2030 de 80M d'habitants, faisant de la Méditerranée une des zones les plus urbanisées au monde. La pression démographique est donc très forte, même si d'autres zones du monde (l'Afrique) sont soumises à une pression aussi importante. Une telle pression démographique nécessitera un immense effort d'amélioration de la disponibilité et de la qualité des infrastructures et services urbains de logement, de transports publics, d'éducation, de santé, de gestion de l'eau et d'assainissement et des déchets. A l'heure où les peuples s'expriment en faveur d'une société plus juste et d'une croissance plus inclusive, la question urbaine est centrale, car elle touche

163 <http://oasis500.com/team/dr-usama-fayyad/>

www.adyfe.eu

https://www.lemonde.fr/economie/article/2019/01/07/ilham-kadri-l-ex-stagiaire-marocaine-devenue-pdg-de-solvay_5405781_3234.html

<https://www.tekiano.com/2018/10/29/entrepreneur-tunisien-sadri-fegaier-est-le-plus-jeune-milliardaire-de-france/>

164 Cette section a été écrite en collaboration avec Guy Fleuret, expert en stratégies de développement urbain durable.

directement à la citoyenneté et implique les acteurs de la société à tous les niveaux.

Ces évolutions, démographiques et territoriales, ne datent pas d'hier mais sont devenues aujourd'hui de véritables mutations qui interviennent sous nos yeux en conjuguant l'ampleur sans précédent de ces évolutions et le rythme accéléré de celles-ci. A noter enfin qu'elles interviennent dans l'une des régions du monde les plus vulnérables sur le plan environnemental et du changement climatique tandis que la crise migratoire et la perspective de nouveaux flux migratoires dans les années qui viennent (migrants climatiques) compliquent encore davantage l'équation.

C'est pourquoi les organisations et institutions qui jouent un rôle clé d'appui, de mise en œuvre et de promotion des politiques urbaines font face à un défi majeur : rendre plus efficiente la coopération régionale au service d'un agenda méditerranéen pour des villes et territoires durables.

4.3.1 Les Acteurs et les défis

Le contexte a profondément changé depuis quelques années. La participation citoyenne active devient un enjeu central. De fait, les acteurs du champ urbain doivent faire évoluer leur méthode d'action.

6 grandes catégories d'acteurs institutionnels (liste non exhaustive), interviennent à des degrés divers dans l'espace méditerranéen :

- Les organisations dites de plaidoyer : la CGLU (Cités et Gouvernements Locaux Unis), la CRPM (Conférence des régions Périphériques Maritimes) et LARLEM (Assemblée des Régions et Localités Euro-Méditerranéennes) / Comité des Régions.
- Les nouvelles plateformes liées aux agendas globaux internationaux : C40, 100 Resilient Cities ; R20.
- Les organisations « réseaux de villes /autorités locales », en Méditerranée : Medcities, Valence, le triangle Malaga/Algésiras/Cadix, Marseille, Lyon, Nice, Trieste, Genova, Great

Amman, Casablanca, Istanbul, Associations des Régions au Maroc...

- Les agences d'appui à « expertise et partage d'expériences » : AVITEM, Cities Alliance, FMDV.
- Les structures de partage de connaissance et think tank : CMI, INTA, UNIMED.
- Les programmes de coopération régionale dédiés aux villes : CESMED, COMMUN, Covenant of Mayor, URBACT.

Tous les acteurs de la coopération régionale impliqués sur la thématique du développement durable font face à deux défis majeurs.

Le premier défi est celui de la globalité des problèmes, qui impactent directement le devenir de la ville et requièrent une action globale, dépassant les simples politiques de jumelage, souvent de complaisance. Les questions du changement climatique, en particulier du risque climatique, de la résilience et de la gestion de l'eau et des déchets sont clés en Méditerranée. La « métropolisation », et donc l'articulation urbain/rural et le rôle pivot des villes secondaires/satellites devient stratégique. Le développement des grandes métropoles doit s'articuler avec un hinterland et se penser en tant que territoire urbain global.

En ce sens, la coopération décentralisée et la diplomatie des villes deviennent des éléments incontournables de l'action publique. Les exemples du C40 (association mondiale des 40 plus grandes villes, présidée par Paris) sur le changement climatique, de la ville de Nice et de son réseau sur les smart cities en Méditerranée ou la stratégie de la ville de Trieste au regard de la « route de la soie » chinoise constituent une nouvelle voie de l'action des territoires urbains (et non de la ville), centré sur un développement économique global d'un espace qui va au-delà de la ville elle-même, avec deux préoccupations majeures : être durable, mais aussi être partie prenante dans la dynamique de la mondialisation.

Le second défi est celui de la gouvernance et donc de la méthode d'action.

En premier lieu, la décentralisation et la régionalisation sont un processus qui, à des rythmes différents, sont engagés avec succès dans de nombreux pays de la rive sud.

L'émergence des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) et les transitions sociétales ont bouleversé les méthodes de gestion et de planification urbaine. La société urbaine méditerranéenne est une société hyper connectée, en particulier parmi la jeunesse.

L'utilisation des NTIC par les villes, ou smart cities, devient stratégique. Elle constitue une nouvelle frontière pour les grands « providers » et les GAFAs (Google, Apple, Facebook et Amazon). Les NTIC transforment en profondeur la relation entre la municipalité et l'habitant, qui peut intervenir plus directement sur les éléments de gestion autrefois de la seule responsabilité des services techniques municipaux. L'idée directrice est que la ville s'adapte aux usages des citoyens. Ceci représente l'embryon d'une démocratie numérique, qui remet en cause les processus classiques d'action publique.

4.3.2 Repenser l'écosystème de réseaux méditerranéens de villes

Les acteurs du développement urbain, confrontés à ces défis, se trouvent dans l'obligation, face à ces changements de paradigme de politique publique, d'agir différemment. Ils doivent entrer dans un processus d'influence sur l'agenda global international. La Méditerranée n'est pas en avance dans ce domaine, malgré quelques initiatives remarquables comme la MEDCOP¹⁶⁵.

La prééminence croissante des questions urbaines dans les agendas internationaux (exemple de la COP) implique une reconfiguration de l'écosystème des réseaux de ville. La Méditerranée est bien entendu impactée. De multiples plateformes ont émergé dans de nombreuses régions du monde qui promeuvent des initiatives concernant les villes et essaient d'engager des acteurs nouveaux comme la société civile, les partenaires privés, les grandes Fonda-

165 La MEDCOP est la déclinaison méditerranéenne de la COP. Deux éditions ont été organisées : Marseille 2015 et Tanger 2016.

tions ou les acteurs du savoir. Cette reconfiguration est peu avancée dans la région, du fait de l'insuffisance de complémentarité et de coordination autour d'initiatives communes.

C'est donc un nouveau défi, auquel les réseaux méditerranéens de villes sont confrontés. Compte tenu du contexte régional, il faut développer une approche « Bottom up », qui ne soit pas trop institutionnalisée, partir donc du projet urbain. Ceci requiert un certain nombre de prérequis :

- Être porté par les représentants du Sud (la plupart des réseaux méditerranéens de villes sont pilotés par des représentants européens).
- Reconnaître la capacité d'initiative des réseaux dans la mise en œuvre de stratégies et de projets urbain à dimension régionale, et donc flexibiliser le système de financement par appels à projets.
- Créer les conditions d'une « mutual reliance soft » entre différents types d'acteurs urbains, qui associe organisations de « plaidoyer », réseaux de villes, agences techniques et structures de partage de connaissance.

Le programme UPFI est une action commune de l'UE, l'UpM, la BEI et l'AFD qui vise à accompagner les porteurs de projet dans le Sud et l'Est de la Méditerranée pour des actions de développement urbain durable porteuses de création d'emploi, de réduction de la pauvreté et de la mise à niveau urbaine. Neuf pays sont bénéficiaires : Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Jordanie, Palestine, Israël, Liban et Turquie et une quinzaine de projets ont déjà été identifiés dans ce cadre.

Même si quatre institutions en sont les initiateurs (UE, UpM, BEI et AFD), plusieurs organisations internationales se sont associées soit au processus dans sa globalité soit à différents projets sur une base sélective.

UPFI est un très bon exemple de coordination inter-institutionnelle au bénéfice de résultats agrégés sur le terrain. Les différentes institutions impliquées acceptent des critères communs et des mécanismes conjoints de gouvernance. L'objectif est de s'associer aux gouvernements et aux collectivités locales pour leur fournir l'assistance technique, l'expertise et les financements nécessaires pour la mise en œuvre de projets locaux.

L'objectif de proximité et de tangibilité de l'action est donc atteint. Il s'agit d'une initiative qui mériterait :

- d'être confirmée par les différentes organisations dans sa mission, ses financements et sa gouvernance.
- d'être élargie à d'autres secteurs d'activités qui nécessiteraient également une approche coordonnée et structurée : eau, environnement, changement climatique, économie bleue, transport, ...

4.3.3 Une nouvelle priorité : le développement territorial

Tout en étant présente dans la plupart des textes fondateurs des relations euro-méditerranéennes, il s'agit probablement d'une dimension qui n'a pas encore le niveau de priorité requis dans le cadre de la coopération régionale en Méditerranée.

Or, une homogénéisation croissante du niveau de développement des territoires est une condition essentielle non seulement entre les pays de la région mais également à l'intérieur des pays. C'est une clé fondamentale pour la stabilité et la paix.

C'est d'ailleurs sur cette intuition qu'a été structurée l'Union Européenne à ces débuts en 1958. Les deux principaux budgets de l'action communautaire étaient (et sont toujours) l'agriculture et le développement régional. Ces deux thématiques sont étroitement liées au développement territorial.

La réduction des écarts de développement entre les régions au sein de l'UE a été un des grands succès de la construction communautaire. A contrario, à la moindre crise économique, les potentielles tensions territoriales qui en découlent peuvent faire naître des équations socio-économiques, voire politiques complexes. Ainsi, au sein même de l'UE, cette dimension reste un objectif stratégique majeur.

L'exemple de la réunification de l'Allemagne en 1991 est à cet égard édifiant. Une étude réalisée par des économistes de l'association de recherche berlinoise SED-Staat et citée dans l'hebdomadaire le Point évalue à 2000 milliards d'euros les transferts nets de l'ex RFA vers l'ex-RDA. Et malgré cet effort budgétaire colossal, le PIB des régions de l'Est continue de ne représenter que 65% des états de l'ex-RFA. Même si l'Allemagne d'aujourd'hui entre dans de nouveaux défis de développement territorial, il n'en demeure pas moins qu'à la fois économiquement et politiquement, l'équilibre en matière de développement entre l'Ouest et l'Est reste un objectif stratégique majeur.

Les exemples pourraient se multiplier au sein de l'UE : Espagne, Portugal, Italie, Pays de l'Europe Centrale, régions périphériques et ultrapériphériques... Que dire alors des disparités de développement territorial entre le Nord et le Sud de la Méditerranée voire même au sein des pays du Sud de la Méditerranée !

Toutefois, force est de constater qu'il manque aux efforts consentis jusqu'à présent au niveau de la coopération entre l'UE et les pays du Sud de la Méditerranée, deux points fondamentaux :

- Au niveau de la coopération :
 - Le rattrapage doit être une vraie politique de développement territorial avec des objectifs chiffrés, à l'image de ce qu'a fait l'UE à ses débuts et l'Allemagne au moment de la réunification.
 - Les appuis financiers issus de plusieurs sources doivent alors s'agréger pour atteindre ces objectifs.
- Au niveau du pays et de la région récipiendaire :
 - Pour réussir, toute action de coopération au développement doit s'inscrire dans le cadre d'une politique et de priorités nationales, sinon elle risque d'être une action isolée, motivée par la seule existence d'un appui financier et de ce fait avec un impact extrêmement limité.
 - Elle doit aussi s'appuyer sur une société civile qui s'approprie le projet et qui s'y implique pleinement avec l'appui des autorités locales.

En conclusion de cette section, nous pouvons retenir que le développement urbain et territorial permet ainsi de mettre en évidence trois dimensions importantes :

- L'articulation nécessaire entre la définition d'une stratégie régionale incluant les pays de la région euro-méditerranéenne, la mise en œuvre de politiques nationales et la traduction dans les faits de ces stratégies et politiques en actions locales.
- C'est le niveau le plus approprié pour agir afin d'améliorer la bonne gouvernance et l'efficacité des politiques publiques.
- Enfin, c'est également le cadre idéal pour être au plus près des populations et répondre de façon tangible à leurs besoins et attentes.

4.4 LE DIALOGUE INTERCULTUREL ET INTERCULTUEL

La dimension culturelle a été l'un des parents pauvres du partenariat euro-méditerranéen. Aujourd'hui nous en payons le prix. Il n'y a pas de doutes que le défi du « vivre-ensemble » sera dominant dans les prochaines décennies. Les tentations du repli sur soi, les résurgences du racisme et de la xénophobie trouvent un terreau fertile dans une conjoncture marquée par les conflits, le risque terroriste, les flux d'immigration irrégulière. Il n'a pas fallu attendre trop longtemps avant de voir les premiers effets politiques, bâtis sur l'ignorance et la méconnaissance des réalités historiques et culturelles : montée des populismes et des nationalismes, scores élevés des partis d'extrême droite et d'extrême gauche en Europe.

Il existe un débat sur la véracité de la citation prêtée à Jean Monnet « si c'était à refaire, je commencerais par la culture ». Au-delà de ce débat, la phrase est lourde de sens et peut s'appliquer également aux relations euro-méditerranéennes.

Avec tant d'histoire et d'héritage communs, comment en sommes-nous arrivés à parler davantage de ce qui sépare les deux rives de la Méditerranée que de ce qui les unit ?

4.4.1 Un héritage commun riche et dense

Certains de nos aînés auraient pu être une meilleure source d'inspiration. Une région qui dispose d'universités millénaires telles qu'Al Quaraouiyine au Maroc (859) et Al Azhar en Egypte (988) ne peut que capitaliser sur la richesse de cet héritage pour contribuer à son rayonnement culturel.

Il est intéressant de noter que le classement des 10 plus anciennes universités au monde nous donne 100% d'universités de pays membres de l'UpM¹⁶⁶ !!!

166 <https://www.pantheonsorbonne.fr/lesorbonnaute/article/article/top-10-des-universites-les-plus-anciennes-au-monde/>

- 1 - Université Al Quaraouiyine, Maroc (859) : L'université Al Quaraouiyine, à Fès, est considérée par l'Unesco et par de nombreux historiens comme la plus ancienne au monde encore en activité. Elle a vu passer de grands philosophes arabes comme Ibn Rochd (Averroès) et Ibn Baja (Avempace).
- 2 - Université al-Azhar, Egypte (988) : L'université al-Azhar a été fondée au Caire en 969 bien après la construction de la mosquée du même nom.
- 3 - Université de Bologne (1088) : Fondée en 1088, l'université de Bologne est la plus ancienne d'Europe. A l'origine dédiée à l'exégèse du droit romain, elle devient un lieu de recherche indépendant dès 1158. Comptant plus de 30 départements, elle fait aujourd'hui partie des plus grandes universités italiennes.
- 4 - Université d'Oxford, Royaume-Uni (1167) : L'université d'Oxford est la plus vieille université britannique. Les traces les plus anciennes remontent à 1116 environ.
- 5 - Université de Modène, Italie (1175) : L'université de Modène et de Reggio d'Emilie a été fondée en 1175, à la fois à Modène (siège) et à Reggio d'Emilie. Parmi ses anciens étudiants, il est possible de citer l'historien Ludovico Antonio Muratori et le dramaturge Carlo Goldoni. Elle accueille près de 18 000 étudiants dans ses facultés d'économie, de lettres et philosophie, de droit et de mathématiques.

- 6 - L'université de Paris, France (1200) : La naissance officielle de l'université de Paris remonte au 15 janvier 1200, date à laquelle Philippe Auguste accorde dans une charte le "for ecclésiastique" à tous les membres de la corporation universitas magistrorum et scholarium Parisiensis.
- 7 - Université de Cambridge, Royaume-Uni (1209) : Cambridge est la deuxième plus ancienne université britannique. Elle a été fondée en 1209 par des étudiants et des universitaires fuyant Oxford après un différend avec les dirigeants locaux.
- 8 - Université de Salamanque, Espagne (1218) : L'université de Salamanque est la deuxième plus ancienne université d'Espagne, après Palencia, mais cette dernière n'existe plus.
- 9 - Université de Padoue, Italie (1222) : L'université de Padoue a été fondée le 29 septembre 1222 par des professeurs et des étudiants ayant fui l'université de Bologne, en raison de l'atteinte aux libertés universitaires et aux privilèges qui avaient pourtant été garantis. A l'origine, les enseignements étaient limités au droit et à la théologie, avant d'être élargis à la médecine, la philosophie, la rhétorique...
- 10 - Université de Naples, Italie (1224) : La "Federico II" est la plus ancienne université laïque et d'Etat du monde. Elle a été fondée le 5 juin 1224 par l'empereur Frédéric II Stupor mundi, roi de Sicile. Elle compte aujourd'hui plus de 85 000 étudiants.

Sans remonter plus loin dans l'histoire, les 18^{ème} et 19^{ème} siècles en particulier ont été riches en échanges culturels des deux côtés de la Méditerranée.

En effet, les voyages croisés de Rifaat Tahtaoui à Paris (racontés dans son livre « L'or de Paris ») et de Rousseau et Gérard de Nerval en Egypte (notamment le « livre Voyage en Orient ») ont donné lieu à des regards croisés enrichissants avec des éclairages qui ont marqués leur époque et au-delà. A ceux-là, on pourrait ajouter les voyages en Méditerranée d'Eugène Delacroix, de Victor Hugo, de Théophile Gautier, de Gustave Flaubert et de tant d'autres espagnols, italiens, grecs...

De très nombreux artistes, écrivains et intellectuels des deux rives ont voyagé entre l'Orient et l'Occident, c'est-à-dire principalement autour de la Méditerranée. L'orientalisme a inspiré de nombreuses écoles de pensées et de courants artistiques. C'est dire si le siècle des lumières en Europe a eu une interaction avec la Méditerranée. De même que la Nahda au Moyen Orient du 19^{ème} siècle s'est nourrie de certaines idées européennes issues des « Lumières ».

De façon plus contemporaine, on ne compte plus aujourd'hui les artistes, écrivains, intellectuels, sportifs qui incarnent la diversité et la richesse de la multiculturalité. Tant et si bien que pour nombre d'entre eux, il n'existe pas de rives séparées de la Méditerranée mais bien une identité unique ou tout au moins commune. Leuro-méditerranéité et l'euro-africanité sont une culture partagée, une évidence, une richesse.

Et pour ceux qui en douteraient encore, il suffit de visiter le Palais d'Alhambra à Grenade, l'Alcazar à Séville, celui d'Aljeferia à Saragosse ou encore les ruines romaines de Volubilis au Maroc ou de Carthage en Tunisie sans parler bien évidemment des nombreux référents religieux historiques pour les trois religions monothéistes au Proche-Orient.

Avec une telle histoire commune, riche et dense, et avec de tels acquis et atouts, nous ne devrions pas nous retrouver otages d'une minorité qui veut remettre en cause des siècles de partage et une évidence humaine.

Le dialogue interculturel et interculturel auraient dû être beaucoup plus forts, plus structurés et avec une capillarité beaucoup

plus forte au niveau des populations afin de favoriser, quand les temps sont plus durs, le vivre-ensemble entre des communautés aux racines culturelles et religieuses parfois différentes mais souvent communes.

N'ayant pas investi suffisamment sur ce dialogue, nous faisons face aujourd'hui au défi de le faire, mais dans une conjoncture plus complexe et peut être moins favorable.

La rencontre entre le Roi Mohammed VI du Maroc, Commandeur des Croyants, et le Pape François au Maroc en mars 2019 est un symbole fort de valeurs communes basées sur le respect mutuel, la tolérance et la bienveillance.

4.4.2 Des institutions internationales, régionales et nationales engagées

Dans le cas du dialogue interculturel et interculturel, nous verrons, comme nous l'avons vu dans la première partie pour le cadre plus global des relations euro-méditerranéennes, qu'il existe de nombreuses institutions mobilisées à ce sujet. Mais là encore, l'existence d'institutions ne suffit pas. Le contenu est plus important que les institutions.

Celles-ci sont pourtant nombreuses et font dans l'ensemble des efforts louables. Mais le manque d'engagement politique sur ce sujet, son corollaire qu'est l'accompagnement financier limité et une vision encore trop dominée par l'existence des institutions et pas suffisamment sur l'élément humain conduisent inévitablement à une difficulté de lisibilité et de tangibilité des résultats sur le terrain où les défis du vivre-ensemble sont croissants.

a) La Fondation Anna Lindh

La Fondation Anna Lindh est le bras culturel des relations euro-méditerranéennes. Installée à Alexandrie (Egypte), la FAL, selon les termes de la Déclaration du Sommet de Paris de 2008 « contribuera effectivement, en tant qu'institution euro-méditerranéenne, à la dimension culturelle de l'UpM, en coopération avec l'Alliance des civilisations des Nations Unies ».

Etant l'institution euro-méditerranéenne spécifiquement dédiée à la culture, il est intéressant de se pencher avec un peu plus de détails sur ses forces et ses faiblesses.

Ses forces d'abord. Elles sont deux principalement.

En premier lieu, son existence même. La Fondation Anna Lindh incarne la volonté des gouvernements de doter la dimension culturelle des relations euro-méditerranéennes d'un instrument et d'outils de travail. Son nom rappelle celui de l'ancienne ministre des affaires étrangères suédoise, assassinée en septembre 2003, en mémoire de son engagement dans les relations internationales et notamment en faveur d'une vision plus égalitaire entre le Nord et le Sud. Le contexte né des conséquences des attentats du 11

septembre 2001 ainsi que la guerre d'Irak en 2003 a conduit les gouvernements des pays de la région euro-méditerranéenne à créer la Fondation en 2004. Son siège est Alexandrie confortant ainsi la volonté d'une plus grande implication des pays du Sud de la Méditerranée dans le processus.

La deuxième force de la Fondation Anna Lindh réside dans l'existence d'un réseau dense d'ONGs permettant ainsi une large participation de la société civile. Plus de 4500 organisations sont membres des réseaux internationaux de la Fondation. Il s'agit d'une force de frappe considérable, malheureusement souvent méconnue et donc sous-exploitée. De nombreuses actions sont entreprises avec le réseau.

Les limites de la Fondation Anna Lindh sont, quant à elles, dues essentiellement à la nécessité d'un plus grand engagement politique et financier des Etats.

La présidente de la Fondation Anna Lindh en 2018, Mme Elisabeth Guigou, mène une action engagée et positive pour sensibiliser les Etats membres sur la nécessité d'un renforcement de l'institution et de ses activités.

En effet, comme nous l'avons vu dans bien d'autres domaines, l'engagement politique des Etats membres ne s'y expriment pas d'une manière proportionnelle à l'importance des enjeux. Une des premières conséquences est l'absence d'une identité forte et visible de l'institution et, par voie de conséquence, des moyens humains et financiers limités réduisant ainsi l'impact de son action.

Ainsi, des débats récurrents ont lieu sur les objectifs et priorités de la Fondation. La ligne est toujours fine entre d'une part des pays européens perçus, à tort ou à raison, comme cherchant à imposer un certain modèle de société et d'autre part, la volonté exprimée de voir le Nord et le Sud de la Méditerranée travailler ensemble sur un certain nombre de sujets, en valorisant notamment leur héritage culturel commun.

Définir un agenda réellement commun avec le respect des priorités de tous est nécessaire afin de permettre à la FAL de mieux remplir son rôle.

b) Les organisations internationales sont mobilisées

- L'Unesco et l'ensemble de l'écosystème des Nations-Unies sont naturellement engagés dans la promotion du dialogue interculturel, bien que confrontés à des pressions financières croissantes. Il est intéressant de noter la place particulière qu'occupe la région euro-méditerranéenne dans l'agenda global culturel. La directrice Générale de l'Unesco en 2018, Audrey Azoulay y est particulièrement attentive.
- L'Alliance des Civilisations est, pour sa part, lancée en 2005 dans le cadre des Nations Unies sous l'impulsion de l'Espagne et de la Turquie afin notamment de mobiliser la communauté internationale contre un éventuel « clash des civilisations » pour reprendre le titre de l'ouvrage de Samuel Huntington (1996) et transformer la dynamique en « Alliances des Civilisations ». Nul doute qu'avec la nomination en 2018 de Miguel Angel Moratinos à la tête de l'Alliance des Civilisations, la Méditerranée gagnera une certaine centralité dans l'agenda de l'organisation. En effet, l'ancien Ministre espagnol des affaires étrangères est une des personnalités politiques les plus engagées sur les questions méditerranéennes. Un chapitre méditerranéen dans l'Alliance est-il concevable ?
- King Abdullah Bin Abdulaziz International Center for Inter-religious and Intercultural Dialogue (KAICIID) dont le siège est à Vienne, est une initiative conjointe de l'Espagne, de l'Arabie Saoudite et de l'Autriche pour créer une organisation intergouvernementale dont la mission est de promouvoir le dialogue inter-religieux et inter-culturel.

c) Les initiatives nationales

A ces initiatives internationales et régionales, il faut ajouter les actions entreprises au niveau de certains pays.

La création de l'Institut du Monde Arabe à Paris en 1987 procédait déjà de cette intuition de promouvoir la culture arabe en France afin de combattre les ignorances, les clichés et les idées reçues.

L'Espagne a, pour sa part, mis en place un réseau de Casas (maisons) pour accompagner sa diplomatie d'institutions qui

permettent une meilleure interaction avec la société civile précisément sur des sujets liés aux arts, à la culture, à l'histoire etc... Il existe ainsi 5 « Casas » : Casa Arabe (Madrid), Casa Sefarade (Madrid), Casa Africa (Las Palmas), Casa America (Madrid), et Casa Asia (Barcelone).

Dans les pays du Sud de la Méditerranée, le Maroc, l'Egypte et la Jordanie notamment sont très actifs pour déployer des initiatives en faveur du dialogue inter-religieux et interculturel.

Toutefois, ces différentes institutions et initiatives souffrent elles aussi du syndrome de l'absence de coordination et de synergie entre elles dans l'ensemble du pourtour méditerranéen. Les réseaux existent, et travaillent tous de façon engagée mais le résultat reste faible car trop dispersé et avec trop peu d'impact sur le terrain.

Une tentative a eu lieu en 2015 sous l'impulsion de l'Espagne et de l'Union pour la Méditerranée. Une conférence a été organisée en juillet 2015 à Barcelone pour rassembler les différents acteurs nationaux et internationaux engagés sur les thématiques du dialogue inter religieux et inter culturel. C'était la première fois que les dirigeants des principales institutions engagées dans le dialogue inter-religieux et interculturel dans la région euro-méditerranéenne se rencontraient collectivement et avec un grand nombre de représentants de la société civile, et d'institutions religieuses et académiques. Cette conférence a permis d'identifier les espaces importants de synergies et de complémentarité entre les activités.

A l'heure où nous publions cet ouvrage, aucun suivi opérationnel n'a été donné à cette initiative pourtant réussie et aucune nouvelle conférence de ce genre n'a eu lieu.

4.4.3 De nombreuses expériences innovantes et réussies

Comme pour tous les sujets développés dans cette deuxième partie, l'existence d'expériences réussies, émanant de la société civile ou de gouvernements, sont à mettre en évidence pour illustrer que, face aux sirènes du défaitisme, le champ du possible, du réalisé est bien là, et avec la force de la démonstration.

Citons quelques exemples à titre d'illustration

a) Le Comité maroco-espagnol Averroès

L'initiative maroco-espagnole Averroès avait connu une véritable dynamique dans les années 90 et 2000 en permettant à deux pays voisins de mieux se connaître, à dépasser certains clichés et certaines idées reçues et à consolider les réseaux qui construisent l'avenir. La dynamique qui avait été enclenchée a contribué à un rapprochement entre les deux sociétés civiles marocaine et espagnole. Son mode opératoire, les thématiques sur lesquels le comité avait travaillé, la régularité et l'intensité des rencontres ainsi que la diversité des participants en font un excellent benchmark pour des activités de rapprochement culturel.

Un Comité Averroès (ou équivalent) euro-méditerranéen est-il envisageable ? Au niveau 5+5 ? Au niveau euro-africain ? Ici encore, quel que soit le format géographique et institutionnel que cela pourrait prendre, l'exemple du comité maroco-espagnol Averroès mérite d'être une référence essentielle sur le contenu.

b) Association Agir pour changer les choses

Cette association est animée principalement par Mme Samia Essabaa, Professeur d'anglais au lycée professionnel Théodore Monod de Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis). L'Association organise, chaque année pour ses élèves, souvent issus de l'immigration, des activités et des voyages dans l'objectif de promouvoir les valeurs d'ouverture et de tolérance.

Elle s'est donc engagée dans la lutte contre les préjugés anti-sémites et racistes. Un premier voyage scolaire est organisé à Auschwitz en 2005.

« Pour mes élèves, aller à Auschwitz, c'est essentiel. La Shoah, ce n'est pas leur histoire. Ils la connaissent très mal et pour la plupart doutent de sa réalité. C'est la solution que j'ai trouvée pour lutter contre l'antisémitisme : aller sur place au bout d'un travail de préparation qui, à chaque fois, dure six mois, durant lesquels je fais venir des anciens déportés, des enfants cachés, des représentants

d'associations. J'emmène les élèves à la grande synagogue de la Victoire à Paris, ils étudient la Shoah en histoire, en anglais, dans les arts appliqués... Je les emmène aussi à la grande mosquée de Paris, je les fais travailler sur l'islam, leur religion, afin de faire ressortir les parallèles avec le judaïsme » déclarait Samia Essabaa¹⁶⁷.

Soutenue par Feue Simone Veil, l'association multiplie les activités en associant d'autres classes de lycées de banlieue (en 2007 le lycée juif des Pavillons-sous-bois) ou de lycée au Sud de la Méditerranée (Lycée mixte musulman-juif de Casablanca).

En 12 ans, 15 voyages sont organisés des deux côtés de la Méditerranée et au-delà. En particulier, un voyage à Washington au Mémorial de l'Holocauste mérite d'être cité.

En 2018, elle organise à Paris un voyage d'élèves palestiniens, israéliens et marocains pour mieux connaître la France, ses institutions et son histoire.

Son action citoyenne est une contribution importante à la lutte contre toutes les formes de racismes. Soutenir et amplifier les actions d'associations et de personnes telles que Samia Essabaa serait sans nul doute un investissement nécessaire et efficace dans la lutte contre les radicalismes et les extrémismes.

c) Fondation des Trois Cultures à Séville

Ayant pour objectif de « promouvoir le dialogue, la paix et la coexistence entre les peuples et les cultures de la Méditerranée », la Fondation des Trois Cultures incarne bien, y compris par la localisation géographique de son siège (Séville), l'impératif d'un meilleur vivre-ensemble dans l'ensemble de la région euro-méditerranéenne.

C'est en 1999 qu'est créée cette Fondation par le Maroc et l'Espagne (Région de l'Andalousie). Le Centre Peres pour la paix, l'Autorité nationale palestinienne et d'autres personnes et institutions engagées dans le dialogue et la paix se joignent également à cette initiative¹⁶⁸.

167 www.fr.wikipedia.org/wiki/Samia_Essabaa

168 www.tresculturas.org

d) Salzburg Global Seminar

Ce forum rassemble depuis 65 ans plusieurs acteurs du dialogue et de la coopération. L'approche est essentiellement basée sur la nécessité de rapprocher les peuples à travers des échanges sur les sujets essentiels tels que l'éducation, la culture, les arts, la santé, l'environnement, la gouvernance et la paix durable par exemple. Ce Forum a organisé plus de 530 activités et s'est beaucoup intéressé, en particulier ces dernières années, aux thématiques spécifiques à la région euro-méditerranéenne mais qui ont une résonance globale¹⁶⁹.

e) Le Forum Euro-méditerranéen des jeunes leaders

Organisé conjointement par l'Ambassade de France au Maroc, les associations Essaouira-Mogador et Marocains-Pluriels ainsi que la Fondation Sekkat. Ce Forum réunit 300 jeunes âgés de 18 à 30 ans autour de thématiques qui les concernent et qui concernent la région. La 4^{ème} édition a eu lieu à Essaouira en Octobre 2018. Le rapprochement entre jeunes euro-méditerranéens est le meilleur rempart à toutes les dérives de l'ignorance et du repli sur soi.

Enfin, à l'ère du digital et de l'audio-visuel de nombreuses idées sont évoquées pour contribuer à un plus grand rapprochement entre les sociétés. S'inspirant du modèle franco-allemand, l'idée de création d'une chaîne culturelle euro-méditerranéenne sur le modèle Arte a été soulevée¹⁷⁰, de même que, pour s'adresser à des publics plus jeunes, la création de plateformes virtuelles d'échange et de dialogue est notamment explorée par la FAL.

f) Par ailleurs, et au-delà de leur analyse de la situation dans la région sous ces différentes facettes, les médias jouent un

169 <https://www.salzburgglobal.org/>

170 Genshagen Papers, N°14, L'Union Européenne et l'espace méditerranéen, perspectives allemande et française depuis les révolutions arabes, Khadija Mohsen-Finan et Isabel Schäfer, avril 2014

rôle fondamental pour créer des liens entre les sociétés. De nombreux réseaux de médias existent déjà entre les deux rives de la Méditerranée. Citons à titre d'exemple l'association AMAN des agences de presses nationales ou encore FAAPA (Fédération Atlantique des Agences de Presses Africaines). Un programme Euromed Audiovisuel existe également dans le cadre de la Politique Européenne de Voisinage.

Développer les réseaux euro-méditerranéens dans le domaine des médias est un investissement essentiel pour la promotion du vivre-ensemble et du dialogue culturel ainsi que pour valoriser les différentes actions de la jeunesse et de la société civile.

- g) Les musées, le monde des arts dans sa globalité, le monde littéraire, les éditeurs, l'histoire, l'archéologie, toutes les sciences humaines et sociales ainsi que l'ensemble des expressions artistiques dans leur diversité sont autant de domaines où les frontières existent peu et sont donc des vecteurs importants d'échanges humains entre les deux rives de la Méditerranée. Ceux-ci existent déjà bien plus qu'on ne peut l'imaginer. Il s'agit d'en amplifier le mouvement et de les mettre au cœur de la coopération régionale.

En conclusion de cette section, formulons le souhait que la culture se remette au centre des stratégies retenues pour relancer le partenariat entre les deux rives de la Méditerranée.

Lorsque l'Emir Abdelkader est arrêté en Algérie et transféré en France pour purger sa sentence, il est incarcéré en 1849, avec toute sa suite au Château d'Amboise dans le Centre de la France. Face à la multiplication des décès parmi ses compagnons et notamment les enfants, les habitants de la petite ville d'Amboise, dans un élan de solidarité, se sont cotisés pour construire dans une parcelle du Château un carré musulman où ont été enterrés les défunts. Dans ce carré a été érigé un monument en leur mémoire et des romarins ont été plantés sous forme de ligne qui indique la direction de la Mecque. Par une telle histoire et l'action de ses habitants, la petite ville d'Amboise est ainsi devenue

un symbole d'échange entre Orient et Occident. « C'est à Amboise où se croisent les cultures et confessions du monde entier, que les femmes et les hommes s'y abreuvent désormais également, qu'ils s'y reconnaissent avec joie et s'y régénèrent » ¹⁷¹ écrivait la romancière française Martine Le Coz.

C'est par la force de ces exemples que doit se nourrir l'agenda positif en Méditerranée avec l'Histoire, la Culture et les Arts en son centre.

171 Martine Le Coz, romancière, Amboise (France), citée dans l'ouvrage « l'Emir Abdelkader : l'épopée de la sagesse » Zaki Bouzid Editions, 2007.

CONCLUSION

« *Caminante, no hay camino, se hace camino al andar* »

Antonio Machado

Les réseaux humains dans la région euro-méditerranéenne défient les frontières et les barrières. La société civile euro-méditerranéenne est en avance sur les institutions. Les mobilités y sont fréquentes, les partenariats s’y développent, les success stories y prospèrent et les liens humains s’y consolident.

A travers l’action des jeunes, des femmes, des universitaires, des chercheurs, des entrepreneurs et de tous les acteurs de la coopération régionale, deux messages sont envoyés :

- Aux promoteurs des discours de la peur, du rejet et du repli sur soi qui souhaitent que la Méditerranée devienne une frontière, une zone de division entre un Nord préoccupé par sa sécurité et son identité et un Sud (Méditerranée et Afrique) fragmenté, instable et source de toutes les menaces, le message est celui d’une ouverture qui gagne, d’une action collective génératrice d’impacts positifs pour tous et d’une convivialité apaisante et sereine.
- Aux défenseurs de bonne foi d’un partenariat euro-méditerranéen approfondi qui souhaitent aller de l’avant mais qui sont d’une part sous la pression des éléments de court terme et d’autre part sans réelle sources d’idées innovantes, le message est celui d’un potentiel énorme inexploité et qui n’attend qu’à être mis à contribution.

Le discours anxiogène ne correspond ni à la réalité et ni à une véritable vision de l’avenir.

Qu'on le veuille ou non, la réalité est beaucoup plus positive qu'on ne le croit mais à condition de voir cette réalité telle qu'elle est et de s'appuyer sur les atouts dont la région dispose.

La vitalité de la jeunesse, le courage des femmes, le dynamisme des universités, le potentiel des PME, l'engagement des diasporas et l'existence de multiples réseaux de la société civile et des villes donnent autant de preuves d'une réalité euro-méditerranéenne qui ne cherche qu'à s'exprimer davantage pour donner la pleine ampleur de son potentiel.

Il ne s'agit pas de remettre en cause l'approche « Top-Down ». Nous avons vu dans la première partie que la dimension politique restait primordiale et que d'elle dépend le vrai mouvement. Il s'agit plutôt de compléter cette démarche par une approche « Bottom-Up » qui s'appuie davantage sur les success stories sur le terrain et sur tous les réseaux qui sont déjà très engagés et qui ont besoin de plus de soutien.

Cette intuition existe déjà et paradoxalement est déjà actée dans les discours, les déclarations officielles et même dans la plupart des programmes de développement et de partenariat.

Mais elle continue toutefois de souffrir d'un syndrome de fragmentation, d'éparpillement et d'absence de réels mécanismes opérationnels de synergie, de coordination et de complémentarité.

Un des mérites à accorder à l'Union pour la Méditerranée est d'avoir, avec le souci du travail sur le terrain et non celui des annonces médiatiques, entamé un mouvement de mobilisation de tous en faveur d'efforts coordonnés pour le développement humain. Ce mouvement mérite d'être poursuivi et amplifié avec une nouvelle impulsion.

Par ailleurs, des stratégies de développement de la coopération régionale qui s'appuient et qui amplifient les réseaux existants permettent de renforcer la résilience globale de la région. En effet, ces réseaux créent des croisements d'intérêts Nord/Sud, Sud/Nord et Sud/Sud et constituent ainsi le meilleur rempart aux scénarii de divergence, d'éloignement et donc de divisions.

Les stratégies de construction des convergences sont une contribution essentielle à la paix et à la stabilité régionales.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Consolider les relations entre les deux rives de la Méditerranée n'est pas un choix ou une option, c'est une nécessité. Cela est vrai pour tous les pays de la région euro-méditerranéenne. Mais cela est vrai à la fois pour l'avenir des relations entre l'Europe et l'Afrique ainsi que pour l'agenda global au niveau mondial.

Il s'agit alors d'actualiser géographiquement, thématiquement et méthodologiquement le logiciel de ces relations afin d'enclencher une dynamique sinon vertueuse, au moins cohérente au bénéfice de résultats concrets sur le terrain. Les relations euro-méditerranéennes seront ce que les gouvernements concernés voudront en faire.

1/ Quatre conditions essentielles pour une nouvelle impulsion qualitative du partenariat euro-méditerranéen.

– Un plus grand engagement politique de l'UE

Le temps est venu pour l'UE de s'engager plus fortement en direction de son Sud. La Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne en 2018, Federica Mogherini l'a confirmé à plusieurs reprises. A ce sujet, il faut lui reconnaître un engagement personnel actif sur la question.

L'UE a connu en mai 2019 des élections qui conduisent à l'installation d'un nouveau Parlement européen et d'une nouvelle Commission. Par ailleurs, le budget de l'UE pour la période 2021-2027 est en cours de finalisation.

C'est donc un moment propice pour donner une nouvelle impulsion qualitative à la relation de l'UE avec son Sud méditerranéen et africain.

Les pays européens doivent considérer le renforcement du partenariat euro-méditerranéen et euro-africain comme une des politiques les plus stratégiques et les plus prioritaires de l'UE. De même qu'en 1957, les 6 avaient considérés l'agriculture et la politique régionale comme les priorités absolues pour l'UE. Les 27 doivent aujourd'hui considérer le nouveau partenariat à approfondir avec les pays de la Méditerranée et de l'Afrique comme une priorité politique absolue.

Si l'Europe a été déstabilisée par un afflux de plus d'un million de réfugiés syriens, irakiens et afghans en 2015-2016¹⁷², qu'en serait-il si des dizaines (voire des centaines) de millions de réfugiés politiques, économiques ou climatiques venaient d'Afrique et d'Asie ?

Un tel scénario apocalyptique ne peut être évité en se limitant à une politique de « containment ». Face à la crise des migrants, des réfugiés ainsi qu'aux menaces de terrorisme et de radicalisation, l'UE semble parfois transmettre un message qui dirait « l'important est que rien n'arrive chez moi ».

L'expression claire et forte d'une volonté politique soutenue et durable est donc aujourd'hui plus nécessaire que jamais. Il ne s'agit pas uniquement d'organiser des conférences ou des Sommets dont le suivi peut s'avérer limité dans le temps. Il ne s'agit pas non plus de penser que la seule création de nouvelles institutions peut être la solution. Ou encore, de se laisser tenter par des effets d'annonces qui peuvent rester sans lendemain. Il s'agit d'une volonté politique qui s'exprime et se démontre à tout instant et sur la durée.

C'est la volonté politique qui a fait passer l'Europe d'un continent de guerres à un continent de paix. Malgré tous les débats actuels sur l'avenir de l'UE, la construction européenne reste l'expérience d'intégration régionale entre pays souverains la plus réussie de l'histoire de l'humanité. Et pourtant, il y a de nombreux traités de paix en Europe avant celui de Rome. De Westphalie à Rome, que de chemin parcouru !

172 Voir page 303

Il nous faut l'esprit de Rome aujourd'hui plutôt que celui de Westphalie.

Pour reprendre la belle expression de Françoise de la Serre concernant l'élargissement à l'Est de l'UE¹⁷³, le renouveau du partenariat entre l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique sur une base nouvelle, une approche gagnant-gagnant et des paradigmes modernes n'est-il pas aujourd'hui de l'ordre du « devoir moral » ?

Il y va aussi très largement de l'intérêt de l'UE elle-même. Les impacts sur les politiques intérieures des pays de l'UE qu'a pu avoir la crise des migrants et des réfugiés est une bonne illustration de la forte corrélation qui existe désormais entre les politiques extérieures et intérieures.

– Une plus grande appropriation du processus par les pays du Sud

La seconde considération essentielle est que tout processus euro-méditerranéen peut et doit être davantage « approprié » par les pays du Sud.

Les initiatives sont trop souvent venues des pays européens. Et sur un plan plus opérationnel, les différentes productions de « papiers » sont également trop souvent européennes.

Or, c'est au Sud que sont les priorités et c'est donc avec le Sud que ses priorités doivent être transcrites dans les agendas politiques.

Les plus grandes avancées dans les questions euro-méditerranéennes dans le passé ont été faites avec certains pays du Sud. Le Maroc et l'Égypte ont joué un rôle important à la fois lors du lancement du Processus de Barcelone et de celui de l'UpM. La relation forte et privilégiée du Maroc avec l'UE a toujours été pionnière dans la définition des relations entre les deux rives de la Méditerranée. Aujourd'hui, l'UE accorde une attention particulière à la Tunisie. De même, la Jordanie joue un rôle important depuis 2012 en tant que co-présidente de l'UpM et l'Égypte en tant que coordonnateur du groupe arabe au sein de la même organisation.

173 Voir page 41

Les pays européens méditerranéens ont créé le Med7. Les pays arabes méditerranéens peuvent créer le Med9 et se réunir ainsi régulièrement en marge des réunions de la Ligue Arabe, lors des Forums de l'UpM ou dans les autres enceintes régionales et internationales.

Il arrive, que, face à une proposition ou initiative européenne, les pays du Sud y soient opposés. Leur position est alors suivie, surtout si elle est exprimée unanimement par le groupe des pays du Sud ou par une grande majorité.

Mais au-delà de cette force de « réaction », les pays du Sud pourraient davantage devenir également une force de « proposition » collectivement.

Du reste, dans un format tel que celui de l'UpM par exemple, des pays du Sud pourraient s'allier avec des pays de l'UE pour introduire des propositions et des initiatives.

Cette appropriation plus grande par les pays du Sud de la Méditerranée garantirait un alignement des priorités au sein d'un agenda commun et éviterait que sur tel ou tel sujet, il y ait d'un côté, un agenda européen et de l'autre, un agenda des pays du Sud.

Lors du Sommet de La Valette sur la migration et le développement en novembre 2015, la différence de priorités était évidente : les Chefs d'Etats européens parlaient en priorité de l'impératif sécuritaire alors que les Chefs d'Etats africains évoquaient principalement celui du développement.

Or, lorsque les pays du Sud s'investissent davantage dans un processus, celui-ci s'en trouve nettement renforcé.

Citons comme exemple, les négociations qui ont conduit à l'adoption du Pacte des Nations Unies sur les Migrations sûres, ordonnées et régulières en décembre 2018 à Marrakech.

En effet, le Roi Mohammed VI ayant été choisi, par ses pairs de l'Union Africaine comme leader sur la question migratoire, le Maroc s'est employé à développer un argumentaire pour resituer le débat sur les flux migratoires dans ses proportions réelles et pour démontrer les vertus des mobilités humaines pour le développement collectif.

Dans son discours au 30^{ème} Sommet de l'Union Africaine, Sa Majesté le Roi Mohammed VI déclarait : « [...] *Lagenda Africain*

pour la Migration part de l'idée qu'il faut connaître le phénomène migratoire dans ses différentes dimensions pour mieux l'appréhender. Dans ce cadre, il est temps de déconstruire, un à un, les mythes associés à la migration :

- *Il n'y a pas de déferlante migratoire puisque les migrants ne représentent que 3,4% de la population mondiale.*
- *La migration africaine est d'abord intra-africaine. [...] A l'échelle africaine, 4 migrants sur 5 restent dans le continent.*
- *La migration n'appauvrit pas les pays d'accueil puisque 85% des revenus des migrants restent dans ces pays.*

La migration est un phénomène naturel qui constitue la solution et non pas le problème. Nous devons adopter une perspective positive sur la question de la migration en mettant en avant une logique humaniste de responsabilité partagée et de solidarité. »

Une telle approche pro-active a montré son efficacité dans la définition même de l'agenda afin que celui-ci soit plus équilibré et plus en phase avec les réalités des uns et des autres. En développant son propre argumentaire, en valorisant ses atouts et en définissant ses besoins et priorités, l'Afrique a eu l'opportunité de pouvoir être pleinement acteur de l'agenda global et de ne pas le subir. Et c'est sur cette base que le Pacte a été adopté.

Le « Nouveau Sud » doit pouvoir s'inscrire dans ce genre de dynamiques pour mieux défendre ses intérêts.

- Une priorité absolue : le renforcement de l'intégration régionale au Sud de la Méditerranée

L'intégration régionale au Sud de la Méditerranée est le maillon faible de cette région mais également la conséquence de nombreuses vulnérabilités et fragilités.

Rarement pourtant, un groupe de pays n'a eu autant de conditions favorables pour constituer un groupement régional fort et homogène :

- Langue et religion communes.
- Héritage culturel commun.
- Economies complémentaires entre celles qui sont riches en hydrocarbures et celles qui sont plus fortes en activités productives (agriculture, industrie, services).
- Du Maroc à l'Égypte, la taille du marché est équivalente à celle de la Russie !

Toutes les études démontrent que l'absence d'intégration régionale au Maghreb et en Méditerranée coûte entre 2 et 4% de points de PIB. Ces mêmes études démontrent qu'aucun défi auxquelles sont confrontées les économies et les sociétés de ces pays ne peut être durablement et efficacement abordé sans un élargissement des marchés et une ouverture des frontières.

Tous ces faits, données et chiffres sont connus de tous et repris fréquemment dans de nombreux discours publics, déclarations officielles et documents.

Et pourtant, en 2018, la région reste la moins intégrée au monde.

Face à cette situation et dans le souci d'une vision pragmatique, il convient de trouver le juste équilibre entre la nécessité d'enregistrer des progrès et celle de prendre en considération les éléments explicatifs d'un point de départ aussi bas.

En tout premier lieu, il faut reconnaître que cette intégration régionale ne se fera pas rapidement. Il faut donc intégrer le facteur temps.

Mais il faut également que celle-ci avance, même à petit pas. L'idéal aurait été de relancer l'UMA, notamment suite à l'appel au dialogue lancé par le Roi du Maroc en direction de l'Algérie. Nul doute qu'au Sud de la Méditerranée, c'est au Maghreb que réside le potentiel d'intégration régionale le plus fort. Intégré économiquement, le Maghreb pourrait atteindre des niveaux de croissance très élevés et constituer une véritable locomotive pour la Méditerranée, l'Afrique et même l'UE.

Mais en attendant une relance de l'UMA, deux autres processus permettraient d'avancer.

La première est relative à l'accélération et l'approfondissement des relations dans le cadre de l'accord d'Agadir. Bien que les quatre

pays signataires ne disposent pas de frontières terrestres entre elles, cet accord reste le cadre le plus approprié pour la constitution d'un noyau dur au Sud de la Méditerranée. Aujourd'hui, les échanges économiques entre ces quatre pays restent faibles mais le cadre réglementaire existe pour leur croissance. La dynamisation de l'accord d'Agadir serait une contribution importante pour l'intégration régionale en Méditerranée.

La seconde réside dans l'adhésion du Maroc à la CEDEAO. Il s'agit, là encore, d'inscrire un certain nombre de mouvements dans une modernité et une nouvelle logique des choses. Une telle adhésion permet de construire de façon pragmatique et structurée cet axe Europe-Méditerranée-Afrique. Une telle adhésion générerait des mouvements d'entreprises, de capitaux et de mobilités humaines qui vont dans le sens de l'articulation entre les trois pôles de cet axe.

Accélérer l'adhésion du Maroc à la CEDEAO est donc une contribution majeure à l'intégration régionale dans l'ensemble de la zone euro-africaine.

Ces deux actions permettraient de donner plus de rythme à l'intégration régionale notamment parmi les pays du Sud.

Cela s'intégrerait dans un nouveau paradigme qui verrait les relations classiques Nord-Sud être remplacées par des relations Nord-Sud-Sud.

– Promouvoir un agenda positif en Méditerranée

Limiter le Sud de la Méditerranée à la seule gestion de « l'agenda négatif » auquel il faut bien sûr faire face avec détermination et fermeté (terrorisme, enjeux migratoires, phénomènes de radicalisation ...) serait une grande injustice faite à des millions de Méditerranéens qui s'inscrivent dans l'ouverture et la modernité et dont les réalisations au quotidien sont remarquables. Ces femmes et ces hommes, au Sud et au Nord de la Méditerranée, représentent le meilleur atout de la région et sont les meilleurs ambassadeurs de valeurs partagées des deux côtés de la Méditerranée et qu'il s'agit de défendre et promouvoir. Ils doivent être au centre de l'attention et de l'action.

Les décideurs politiques ont aujourd'hui une responsabilité historique pour développer cet agenda positif. Les pays de l'UE ont tout intérêt à agir pour corriger les clichés et les perceptions négatives et erronées qui se développent vis-à-vis de leurs voisins du Sud mais également au sein de leurs sociétés. Ne pas agir pour favoriser le vivre ensemble ne fait que le lit des nationalismes et du repli sur soi.

Les pays du Sud doivent, pour leur part, redonner espoir et confiance à leurs populations en valorisant les nombreux atouts existants. Combattre les sentiments de sinistrose et de défaitisme est essentiel pour enclencher une dynamique vertueuse.

Au Nord et au Sud de la Méditerranée, les atouts sont nombreux et sous nos yeux. Il faut donc les associer pleinement à tout processus entre les deux rives de la Méditerranée et transformer la spirale négative en opportunité positive.

Un changement d'approche et de méthodologie est pour cela nécessaire. Associer le Bottom-Up au Top-Down et s'assurer de la tangibilité des actions pour les populations concernées.

2/Sur la base de ces quatre conditions, les relations euro-méditerranéennes sont appelées à actualiser leur mode opératoire pour gagner en efficacité et en perspective stratégique.

Ainsi, nous avons pu voir qu'il existait de nombreuses dynamiques dans la région qui, même si elles n'ont pas produit l'ensemble des résultats escomptés, n'en sont pas pour autant à ignorer. Il faut donc capitaliser sur ces acquis encourageants et agir principalement sur les faiblesses structurelles identifiées avec ambition, lucidité et pragmatisme.

Et dans l'attente de pouvoir arriver aux objectifs ultimes tels que stipulés dans la Déclaration de Barcelone en 1995 ou de Paris en 2008, il est important de donner un sens plus clair aux perspectives politiques possibles pour les 10-20 prochaines années afin de donner une plus grande visibilité au processus de rapprochement entre les deux rives de la Méditerranée.

En ce sens, trois options pourraient être explorées :

– Remettre les questions politiques et de sécurité au centre de l’agenda

L’idée de mettre de côté les questions politiques et sécuritaires et de ne traiter que d’autres sujets, davantage économiques et de développement, a atteint ses limites aujourd’hui. L’ampleur des défis sécuritaires, leurs impacts dans les différents pays et dans la région ainsi que leurs conséquences sur tous les autres sujets qui pourraient être traités conduisent à les placer au cœur de l’agenda politique de tout processus régional.

Reconnaître que ce sera long, lent et difficile sera nécessaire mais ne peut en aucun cas conduire à éviter ces sujets.

Quelques pistes existent pour aller dans ce sens.

- Renforcer le dialogue politique dans le cadre de l’UpM ainsi qu’on a pu le proposer dans le chapitre 2 de la première partie.
- Reprendre l’idée d’une Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Méditerranée (CSCM)¹⁷⁴. L’UpM peut-elle devenir une OSCE euro-méditerranéenne ?
- Une déclinaison opérationnelle à des niveaux sous-régionaux (Méditerranée Occidentale/ Méditerranée Orientale) pourrait-elle être explorée pour une meilleure prise en compte des réalités de chacune des sous-régions ?
- L’idée d’un 5+5+5 englobant également les 5 pays du G5 Sahel serait certainement une évolution innovante et adaptée aux défis de la région.

– S’inspirer du modèle de l’OCDE

Si l’on considère que les questions politiques et de sécurité ne peuvent pas être traitées de façon opérationnelle pour le moment dans un cadre régional, une autre piste de réflexion est de se concentrer également sur l’agenda économique de réformes pour favoriser le développement et la coopération régionale. Harmoniser

174 Voir chapitre 3.4 de la Première Partie

les politiques économiques, favoriser une convergence sans cesse plus accrue entre les économies des pays du Sud de la Méditerranée et celles des pays de l'UE ainsi qu'entre les économies des pays du Sud peut être considéré comme un investissement utile et important pour contribuer à une paix et une stabilité durable dans la région.

Si l'on considère que l'objectif d'intégration régionale dans la région euro-méditerranéenne doit s'inspirer de la méthode utilisée par les pères fondateurs de l'UE, une stratégie de convergence des politiques publiques dans la région peut s'avérer efficace, même avec une approche à géométrie variable.

Les convergences économiques favorisent l'intégration régionale et créent les conditions appropriées à la fois pour une meilleure croissance pour tous et, partant, pour une stabilité régionale durable.

Les relations entre l'UE et certains pays du Sud de la Méditerranée ont déjà de nombreux acquis en termes de convergences de législations et de réglementations grâce aux accords d'associations et de plusieurs décennies de coopération.

Un travail de synthèse sur le pourcentage de l'acquis communautaire déjà atteint par chaque pays du Sud de la Méditerranée afin de pouvoir identifier, pays par pays, les progrès réalisés et le différentiel restant n'a malheureusement jamais été fait. Il serait très utile de le faire. Il est fort à parier que l'on trouverait des pourcentages assez élevés pour certains pays, peut-être plus élevés que certains pays ayant récemment adhéré à l'UE (et qui bénéficient de périodes de transition pour mettre en place l'acquis communautaire) ou encore de pays en cours d'adhésion.

Cela permettrait de donner une identité, un sens et un objectif forts à la coopération régionale entre les deux rives de la Méditerranée.

Atteindre un scénario de convergence serait alors possible par contraste avec le scénario de divergence relevé dans la première partie.

Là encore, par l'effet des géométries variables, cette approche peut aller à des vitesses différentes d'un groupe de pays à l'autre, et même conduire à l'adhésion à terme de certains pays Sud-méditerranéens à l'OCDE elle-même.

La Turquie et Israël le sont déjà. Le Maroc, qui a la relation la plus avancée avec l'OCDE, peut le devenir et être ainsi le premier pays arabe méditerranéen et le premier africain à adhérer à l'OCDE.

– Créer une agence de développement

La troisième option serait davantage centrée sur la notion de « Méditerranée des projets ». Il ne s'agit pas de « techniciser » un processus mais de créer un outil, qui, en accompagnement des décisions politiques, serait chargée de financer et de mettre en œuvre des actions en faveur du développement.

Aujourd'hui, et compte tenu de certaines expériences vécues sur le terrain, notamment dans le cadre de l'UpM, l'idée pourrait évoluer d'une institution purement financière vers la création d'une Agence Méditerranéenne de Développement (MEDEV) qui pourrait avoir la charge à la fois de canaliser une partie des financements disponibles et de procéder à l'ingénierie nécessaire pour la mise en œuvre et le suivi des différents projets de développement dans la région. Il s'agirait évidemment de continuer à se concentrer sur les projets à caractère régional et de ne pas dupliquer ce qui existe déjà sur les plans bilatéraux.

Cette Agence pourrait ainsi s'appuyer sur un fonds fiduciaire qui lui permettrait de financer directement certains projets et/ou de s'allier avec d'autres bailleurs de fonds à cet effet. Ce fonds pourrait être alimenté par la Commission Européenne mais également par les Etats membres de l'UE ainsi que ceux du Sud. Certaines Institutions Financières Internationales pourraient également y contribuer sur le modèle de ce qui avait été envisagé initialement pour une éventuelle Banque Euro-Méditerranéenne.

Il serait cohérent qu'une telle agence voit le jour dans le cadre de l'UpM.

En définitive, et sur la base de ces paramètres, les conditions peuvent être réunies pour faire faire aux relations euro-méditerranéennes un saut qualitatif qui serait bénéfique à tous, au-delà de la région elle-même.

3/ Les relations entre les deux rives de la Méditerranée ont rendez-vous avec l'Histoire

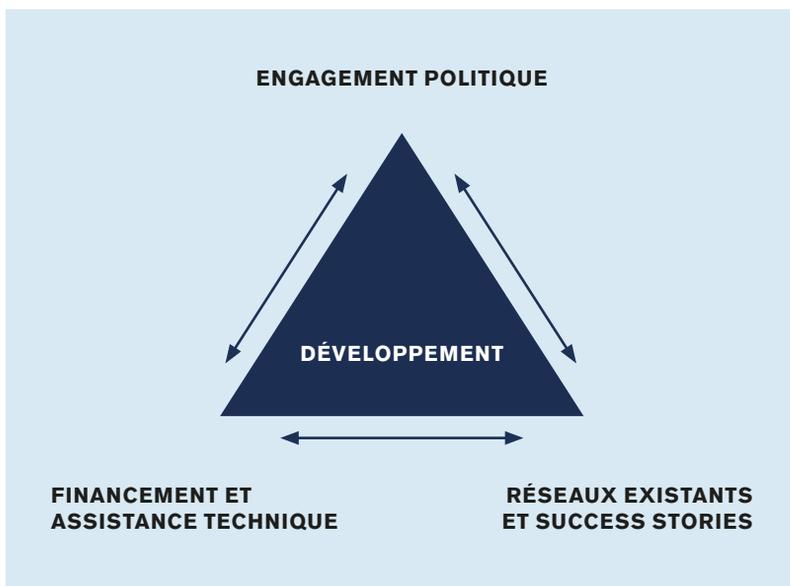
Les intérêts de l'UE et des pays du Sud de la Méditerranée n'ont jamais été aussi étroitement liés. Leurs destins le sont aussi. Au-delà des vicissitudes de la conjoncture, cela donne une opportunité et une responsabilité pour avancer dans le bon sens.

Selon la belle phrase de Martin Luther King « Si tu ne peux pas voler, alors cours. Si tu ne peux pas courir, alors marche. Si tu ne peux pas marcher, alors rampe, mais quoi que tu fasses, tu dois continuer à avancer ».

Une politique des petits pas est meilleure que pas de politique du tout.

Il s'agit aujourd'hui d'inscrire l'action dans le cadre d'un triangle vertueux où l'engagement politique se conjugue avec la mobilisation des financements et des réseaux existants au profit d'un véritable développement stable et durable de la région.

Figure 21 : Le triangle vertueux



La multiculturalité d'une équipe de football française qui gagne la coupe du monde 2018, celle de centaines d'athlètes européens tout sport confondu ou encore de ces nombreux artistes, chanteurs, musiciens, de ces scientifiques, chercheurs et universitaires démontre au quotidien la difficulté d'imposer à l'Homme des frontières ainsi que les bienfaits de l'approche collective et inclusive.

La photo d'un jeune terroriste de 20 ans fait rapidement le tour du monde. Celle d'un jeune start upper du même âge qui crée des centaines d'emploi n'apparaît jamais.

Un agenda positif est avant tout un agenda commun. C'est aussi un agenda humain qui replace la vitalité de la jeunesse et des sociétés civiles au centre de l'action. C'est enfin un agenda qui donne un nouvel espoir pour l'avenir. Redonner confiance et mettre en avant les expériences réussies sont donc nécessaires pour refaire rimer Méditerranée avec ambition et enthousiasme.

Sénèque écrivait : « ce n'est pas parce que c'est difficile que nous n'osons pas. C'est parce que nous n'osons pas que c'est difficile ».

Il faut aujourd'hui oser un agenda positif pour la Mare Nostrum.

GLOSSAIRE

ACP

Afrique-Caraïbe-Pacifique

ANIMA

ANIMA Investment Network

AP-UpM

Assemblée Parlementaire de l'Union
pour la Méditerranée

APM

Assemblée Parlementaire
Méditerranéenne

ARLEM

Association des Régions et Localités
Euro-Méditerranéennes

AVITEM

Agence des Villes et Territoires
Méditerranéens Durables

BAD

Banque Africaine de Développement

BEI

Banque Européenne d'Investissement

BERD

Banque Européenne pour la
Reconstruction et le Développement

BID

Banque Islamique pour le
Développement

CARDS

Community Assistance for
Reconstruction, Development and
Stabilisation (pour les Balkans)

CGLU

Cités et Gouvernements Locaux Unis

CEDEAO

Communauté Economique des États
de l'Afrique de l'Ouest

CEPS

Centre for European Policy Studies

CES-MED

Cleaner Energy Saving
Mediterranean Cities

CMI

Center for Mediterranean Integration

CIHEAM

Centre International de Hautes Études
Agronomiques Méditerranéennes

COP

Conference of the Parties

CRPM

Conference of Peripheral Maritime
Regions

EMEA

Euro-Mediterranean Economists
Association

EMNES

Euro-Mediterranean Network for
Economic Studies

EMUNI

Euro-Mediterranean University

EuroMeSCo

Euro-Mediterranean Study
Commission

FEDD

Fonds Européen pour le
Développement Durable

FMDV

Global Fund for Cities Development

FEMISE

Forum Euro-Méditerranéen des
Instituts de Sciences Economiques

GETMO

Groupement pour le Transport en
Méditerranée Occidentale

IFI

Institution Financière Internationale

ISPA

Instrument Structurel de
Pré-Adhésion

MEDAC

Mediterranean Academy of
Diplomatic Studies

OCDE

Organisation pour la coopération
et le Développement Economique

OCI

Organisation de la Conférence
Islamique

OGS

Instituto Nazionale di Oceanografia
e di Geofisica Sperimentale

ONU

Organisation des Nations Unies

OSCE

Organisation pour la Sécurité et la
Coopération en Europe

OTAN

Organisation du Traité Atlantique
Nord

MEDCOP

COP méditerranéenne

PECO

Pays de l'Europe Centrale et
Orientale

PEV

Politique Européenne de Voisinage

PHARE

Pologne Hongrie Aide à la
reconstruction économique

PIB

Produit Intérieur Brut

PRIMA

Partnership for Research and
Innovation in the Mediterranean Area

SAPARD

Subventions aux pays candidats
à l'adhésion pour rééquilibrer leur
développement durable agricole
et rural

TACIS

Technical assistance programme
stimulating partnerships between
the EU and the Community of
Independent States

UA

Union Africaine

UE

Union Européenne

UEMF

Université Euro-Méditerranéenne
de Fès

UMA

Union du Maghreb Arabe

UpM

Union pour la Méditerranée

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : PROCESSUS D'ADHÉSION DES PAYS D'EUROPE CENTRALE À L'OTAN, L'OCDE ET L'UE	44
TABLEAU 2 : EVOLUTION DU PIB PAR HABITANT DANS LA RÉGION EURO-MÉDITERRANÉENNE (PRIX COURANTS USD)	50
FIGURE 4 : ECART DE DÉVELOPPEMENT ENTRE LES DEUX RIVES DE LA MÉDITERRANÉE 1995-2015	51
TABLEAU 3 : EVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE AU SEIN DE LA ZONE EURO ET DANS L'UE (2004-2016)	60
TABLEAU 4 : EVOLUTION DE LA POPULATION DES PAYS DU SUD DE LA MÉDITERRANÉE (2000-2016)	60
TABLEAU 5 : RÉPARTITION DE L'AIDE EXTÉRIEURE DE L'UE	142
TABLEAU 6 : LES AGENCES EUROPÉENNES BILATÉRALES DE DÉVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT	156
TABLEAU 7 : PART DE LA JEUNESSE DANS LA POPULATION DES PAYS ARABES MÉDITERRANÉENS	197
TABLEAU 8 : EVOLUTION DES FLUX EN CONTAINER-CARGO SUR LES PRINCIPAUX AXES DE TRAFIC MARITIME EST-OUEST	237
TABLEAU 9 : COMPARAISON DES MOBILITÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS : UE – VOISINAGE SUD – VOISINAGE EST – BALKANS (2017)	256
TABLEAU 10 : CINQ PRINCIPALES NATIONALITÉS DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE DANS QUELQUES PAYS EUROPÉENS, MESURÉE PAR LA NAISSANCE DANS UN PAYS TIERS (EN VALEUR ABSOLUE ET EN POURCENTAGE DU TOTAL DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE)	305

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : LA RÉGION EURO-MÉDITERRANÉENNE FACE À SES PRINCIPAUX DÉFIS	22
FIGURE 2 : EVOLUTION DES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES PAYS MÉDITERRANÉENS	39
FIGURE 3 : INTERVENTIONS DE L'IAP	46
FIGURE 5 : LE PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN DE 1995 À 2018	68
FIGURE 6 : DE MULTIPLES ROUTES DE LA MIGRATION IRRÉGULIÈRE VERS L'EUROPE	74
GRAPHE 1 : NOMBRE CUMULÉ DE CONFÉRENCES MINISTÉRIELLES DE L'UPM	75
FIGURE 7 : EVOLUTION DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE	105
FIGURE 8 : ORGANIGRAMME DE LA DG NEAR (2018)	110
FIGURE 9 : L'INITIATIVE OCDE-MENA	136
FIGURE 10 : PLAN EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT EXTÉRIEUR	145
FIGURE 11 : LES FINANCEMENTS DE LA BEI AU SUD DE LA MÉDITERRANÉE	150
FIGURE 12 : L'INITIATIVE DE LA RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE	153
FIGURE 13 : L'INITIATIVE RÉSILIENCE ECONOMIQUE DE LA BEI (2017/2018)	153
FIGURE 14 : MÉCANISME ACTUEL DE RÉPARTITION	163
FIGURE 15 : MÉCANISME DE RÉPARTITION AVEC BONUS RÉGIONAL	163
FIGURE 16 : LE MEDITERRANEAN YOUTH CLIMATE NETWORK	193
FIGURE 17 : CANAL DE SUEZ : UN PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT	242

FIGURE 18: LE NORD DU MAROC : UNE ZONE DE CROISSANCE ET DE DÉVELOPPEMENT	243
FIGURE 19 : TANGER-MED : UN VÉRITABLE HUB MÉDITERRANÉEN	244
FIGURE 20 : L'INÉGALITÉ HOMME/FEMME DANS LE MONDE	293
FIGURE 21 : LE TRIANGLE VERTUEUX	354

LISTE DES GRAPHES

GRAPHE 2 : NOMBRE CUMULÉ DE PLATEFORMES MISES EN PLACE PAR L'UPM	83
GRAPHE 3 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS LABELLISÉS PAR L'UPM DE 2012 À 2018	90
GRAPHE 4 : PROJETS LABELISÉS PAR L'UPM PAR SECTEUR À FIN 2017	91
GRAPHE 5 : COMMERCE ET INVESTISSEMENT DE L'AFRIQUE EN 2017	128
GRAPHE 6 : LE CHÔMAGE DES JEUNES DANS LE MONDE	203
GRAPHE 7 : EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE DES PAYS MEMBRES DE L'UPM ENTRE 2004 ET 2014	224
GRAPHE 8 : EVOLUTION DU STOCK D'IDE DES PRINCIPAUX PAYS INVESTISSEURS EN AFRIQUE (EN MILLIARDS DE DOLLARS)	225
GRAPHE 9 : ÉVOLUTION DES FLUX DES IDE SORTANTS DU MAROC EN AFRIQUE ET DE LA PART DU CONTINENT DANS LE TOTAL DES FLUX	234
GRAPHE 10 : STRUCTURE GÉOGRAPHIQUE DES FLUX DES IDE SORTANTS DU MAROC EN AFRIQUE ENTRE 2003 ET 2017	235
GRAPHE 11 : STRUCTURE DES FLUX DES IDE SORTANTS DU MAROC EN AFRIQUE PAR SECTEUR ENTRE 2008 ET 2017	236
GRAPHE 12 : CONTRIBUTION DES FEMMES AU PIB (PAR RÉGION, EN 2014)	294
GRAPHE 13 : CONTRIBUTION DE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS H/F À LA CROISSANCE DU PIB	295

LISTE DES ENCADRÉS

ENCADRÉ 1 : LA CROATIE, DE LA GUERRE À L'ADHÉSION À L'UE	43
ENCADRÉ 2 : CBC MED : POUR UNE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE	106
ENCADRÉ 3 : MED7 : UN G7 DE L'EUROPE DU SUD	107
ENCADRÉ 4 : HOMMAGE À FEU L'AMBASSADEUR MENOUAR ALEM	115
ENCADRÉ 5 : FORUM MÉDITERRANÉEN (FOROMED) : UN PROCESSUS QUI S'EST ESSOUFLÉ	124
ENCADRÉ 6 : UNE COOPÉRATION SOUS-RÉGIONALE EN MÉDITERRANÉE ORIENTALE ?	124
ENCADRÉ 7 : LA VISION DU ROI MOHAMMED VI DU MAROC POUR UN NOUVEAU MODÈLE MAROCAIN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	174
ENCADRÉ 8 : MED4JOBS : UNE INITIATIVE STRUCTURANTE	216
ENCADRÉ 9 : BUSINESS DEVELOPMENT CENTER (BDC) : UNE SUCCESS STORY DANS LA RÉGION	218
ENCADRÉ 10 : UN EXEMPLE DE PROJET DE L'UE EN SOUTIEN AU PMES AU SUD DE LA MÉDITERRANÉE «DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ DANS LA RÉGION SUD DE LA MÉDITERRANÉE»	226
ENCADRÉ 11 : QUELQUES DÉCLARATIONS POLITIQUES SUR L'IMPORTANCE DES ÉCHANGES UNIVERSITAIRES ET SUR UN ERASMUS MÉDITERRANÉEN	251
ENCADRÉ 12 : HOMMAGE À FEU FRANCO RIZZI, PRÉSIDENT FONDATEUR D'UNIMED	262
ENCADRÉ 13 : PORTRAIT D'AMINE KABBAJ, ÉTUDIANT MAROCAIN AU CAMPUS DE NATOLIN.	265

ENCADRÉ 14 : PORTRAIT DE MOUNIR GHRIBI, EXPERT ET CHERCHEUR TUNISIEN OCCUPANT LES FONCTIONS DE DIRECTEUR AU SEIN DE L'OGS	274
ENCADRÉ 15 : HOMMAGE À FEU COSIMO LACIRIGNOLA	276
ENCADRÉ 16 : RYM AYADI : UNE ÉCONOMISTE TUNISIENNE ENGAGÉE POUR L'AVENIR DU PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉEN	286
ENCADRÉ 17 : QUELQUES AUTRES EXEMPLES DE RAPPORTS SUR LES NOUVELLES STRATÉGIES À METTRE EN ŒUVRE POUR LES COMPÉTENCES ISSUES DE LA MIGRATION	312
ENCADRÉ 18 : KARIM BASRIRE EST UN ENTREPRENEUR QUI A TOUJOURS PARTAGÉ SA VIE ENTRE LES 2 RIVES DE LA MÉDITERRANÉE	313
ENCADRÉ 19 : UN EXEMPLE DE BONNE PRATIQUE : URBAN PROJECTS FINANCE INITIATIVE (UPFI)	320
ENCADRÉ 20 : LES DIX PLUS ANCIENNES UNIVERSITÉS DANS LE MONDE	324

BIBLIOGRAPHIE

Ait Ali Abdelaaziz, Ghazi Tayeb, Msadfa Yassine, Manufacturing Employment Elasticity and its drivers in developing and emerging countries : focus on Sub-Saharan Africa, OCP Policy Center Research Paper RP-17/03, September 2017

Alaoui Abdemalek, le temps du continent, chroniques africaines 2016-2017, Ed. Descartes&Cie, 2017

Albinyana Roger, The Union for the Mediterranean in 2017 : Stocktaking and Consolidation, IEMed 2017, Barcelona

Albinyana Roger, Aliboni Roberto, Boukhars Anouar, Mahmoud Dahan Ahmed, Ferragina Eugenia, Ayadi Rym, Quagliarotti Desirée, Sessa Emanuele, Pace Roderick, Palacios Alberto, Frigeri Daniele, Zupi Marco, Vilasanjuan Rafael, Daniel Ruiz-Giménez Coderch, The 5+5 Dialogue as a Mechanism of Integration and Regional Cooperation, IEMed/Medthink 5+5 policy Study, Barcelona

Alcidi Cinzia, Busse Matthias, Zaki Chahir and AbouShady Nora, Alshyab Nooh, Ait El Mekki Abdelkader, Abbassi Abdessalem, Hadhri Raoudha and Ayari Hela, Trade and investment in the Mediterranean countries and regional perspectives : evolution and impact of EU-Med trade integration in the South-Med, EMNES Studies – 2 – November 2017

ANIMA Investment Network, 10 years of Foreign Investment and business partnerships in the Mediterranean (2006-2015)

Ayadi Rym & Sessa Emanuele, Regional integration in the euromediterranean région,

key dimensions, status quo and prospects towards fundamental rethinking, in EMNES Working Paper n°1, June 2017

Ayadi Rym, Kostas Fragkiadakis, Paroussos Leonidas, Panagiotis Karkatsoulis, Ramos Raul, Sessa Carlo, Sessa Emanuele, Apprioual Antoine, Albinyana Saigi Roger, youth employment and regional integration in the euro-mediterranean région : qualitative and quantitative economic analysis on whether and how regional integration could lead to youth employment IEMED, EMNES, EMEA, July 2017

Ayadi Rym, Sessa Emanuele (EMEA), Laurentsyeva Nadzeya (CEPS), Den Hertog Leonhard (CEPS), Exploring and proposing mechanisms for labour matching across the Mediterranean, Euro-Mediterranean Economists Association (EMEA), janvier 2018

Audier Serge, Inégalités : inverser la tendance, Le Monde 15 janvier 2016

Awazu Pereira da Silva Thomas, Addressing the youth unemployment challenge : international lessons learned that can be useful for Morocco, OCP Policy Center Research Paper PP-18/05, April 2018

Bank of Palestine and International Finance Corporation (IFC), Evaluation report on women owned businesses and the economy, December 2017

Bassou Abdelhak, Filadoro Mario, Jaidi Larabi, Jansen Marion, Msadfa Yassine, Tagliapietra Simone, Towards EU-MENA shared prosperity, OCP Policy Center/Bruegel Policy Report second edition, 2017
Berramdane Abdelkhaleq (sous la direc-

tion de), Le partenariat euro-méditerranéen à l'heure de l'élargissement de l'Union Européenne, Ed. Khartala 2005

Borsi, Mihály Tamás & Metiu Norbert, The evolution of economic convergence in the European Union, Deutsche Bundesbank, discussion paper, n°28, août 2013

Busek Erhard, Kühne Björn, From stabilisation to integration, the stability pact for south eastern Europe, Ed. Böhlau, 2010

Calleya Stephen, Security Challenges in the euro-med area in the 21st century, Ed. Routledge, 2013

Campus France : Les chiffres clés, www.campusfrance.org

CIHEAM, Migrations et développement rural inclusif en Méditerranée, Méditerranée, en collaboration avec AFD et SciencesPo Les Presses, 2019

Chauffour Jean-Pierre, From political to economic awakening in the Arab World, the path of economic integration, World Bank, Mena development report, 2013

Chevalier Jean-Marie, Geoffron Patrice, Les nouvelles guerres de l'énergie, Ed. Eyrolles, 2017

Clyde Hufbauer Gary, Brunel Claire, Maghreb Regional and global integration : a dream to be fulfilled, Peterson Institute for International Economics, 2008

Collectif (Re)sources, Eau, énergie et autres services essentiels : plaidoyer pour une approche intégrée, préface de Kofi Annan, Ed. Descartes&Cie, 2018

Coventry University OpenMed, Opening up education in South-Mediterranean Countries, a compendium of case studies and interviews with experts about open education practises and resources, Disruptive Media learning Lab, UK, Novembre 2016

CNUCED, Le développement économique en Afrique, les migrations au service de la transformation structurelle, Rapport 2018

DEANDREIS Massimo, SRM "Connecting the world : Logistics & Infrastructure : The role of ports and the Maritime sector", Rome, Octobre 2018

DEL SARTO Raffaella A. & SCHUMACHER Tobias, From EMP to ENP: What's at Stake with the European Neighbourhood Policy towards the Southern Mediterranean ? European Foreign Affairs Review, 10, 2005 pp.17-38

Dessi Andrea & Kamel Lorenzo, Youth and the Mediterranean : exploring new approaches to dialogue and cooperation », German Marshall Fund, avril 2017

Direction des Etudes et des Prévisions Financières du Ministère de l'Economie et des Finances (Maroc), en partenariat avec l'Agence Française de Développement Développement des Entreprises Marocaines en Afrique : Réalité et Perspectives, Novembre 2018.

Durrieu Josette et Canbon Christian, Rapport d'information du Sénat sur « s'engager pour le développement du Maghreb : un défi et une obligation », N°108, 2013-2014

ETF, Union for the Mediterranean Regional Employability Review : the challenge of youth employment in the Mediterranean, 2011

ETF publications : Egypt : Education, training and employment developments, 2017

ETF publications : Jordan : Education, training and employment developments, 2017

EY Attractiveness Program, Turning tides, Africa October 2018

FEMISE, Croissance Inclusive en MENA : Dimensions sur l'Emploi et la Pauvreté dans un contexte Comparatif, mars 2014

FEMISE, Déséquilibres externes et internes dans les pays du sud de la Méditerranée, août 2018

Fleurty Martin (Red Mangrove Development Advisors), Sanokho Bamadi (Red Mangrove Development Advisors) et Basrîre Karim (Maroc Entrepreneurs), Etude sur les pratiques de mobilisation des compétences issues de la diaspora, Programme Saharaka, mai 2017

Florensa Senén, El Mediterraneo, Entre la geopolítica y la cooperación, Icaria, Antrazyt lemed, 2017

Florensa Senén, Reviewing the European Neighbourhood Policy, lemed papers, 2015

Isabelle Schäfer & Tobias Koepf, La coopération franco-allemande à l'égard du Maghreb – convergence des objectifs, divergence des politiques, Genshagen Papers, N°20 novembre 2017

GIZ, Youmatch Regional Dialogue on Employment Services for youth (MENA) concept note for the launch of the Toolbox project, July 2016

Guigou Jean-Louis, le nouveau monde méditerranéen, Ed. Descartes&Cie, Casa express, 2013

Guigou Jean-Louis et Bekkouche Pierre, Une ardente obligation : créer la verticale Afrique-Méditerranée-Europe, Tribune parue dans les Echos, 8 juin 2018

Hassani-Idrissi Mostafa (sous la direction de), Méditerranée, une histoire à partager, Ed. Bayard, 2013

Halegatte Stéphane, Somot Samuel et Nassopoulos Hypatie, Région méditerranéenne et changement climatique : une nécessaire anticipation, IPEMED, 2009

IEMED, Annuaire de la Méditerranée 2015, Barcelone

IEMED, Annuaire de la Méditerranée 2016, Barcelone

IEMED, Annuaire de la Méditerranée 2017, Barcelone

ILO, Small and medium-sized enterprises and decent and productive employment creation, 2015

ILO, Tendances mondiales de l'emploi des jeunes, 2015

ILO, Global Employment Trend 2017

IPEMED, la Méditerranée face aux enjeux géopolitiques du 21^{ème} siècle : une région Nord-Sud commune, laboratoire d'une internationalisation réussie, ouvrage collectif, mars 2009

IPEMED, Les diasporas, actrices de l'intégration économique entre l'Europe, la Méditerranée et l'Afrique, Conclusions du Forum des diasporas africaines et méditerranéennes du 22 juin 2018 à Paris

Jaïdi Larabi et Martin Ivan, Europe-Afrique : quelles perspectives d'avenir, OCP Policy Center Policy Paper, mars 2018

Kausch Kristina, Resilient Anchors in the Mediterranean, Carnegie Europe, September, 2018

Kerdoudi Jawad, Le Maghreb face au défi européen, Ed. Publishing, 2003

Kocoglu Yusuf, Formation et emploi des jeunes dans les pays méditerranéens, OCEMO MedNC network Décembre 2014

Levallois Agnès & Ould Aoudia Jacques, Méditerranée : 30 voix pour bâtir un avenir commun, entretiens, 2012

Leveau Rémy et Mohsen-Finan Khadija (sous la direction de), Musulmans de France et d'Europe, Ed. CNRS Science Politique, 2005

McKinsey Global Institute, The power of parity : how advancing women's equality can add \$12 Trillion to global growth, Septembre 2015

MedNC Network, Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes NEETs en Méditerranée Les meilleures recommandations d'acteurs de terrain, 2018 rapport provisoire <https://www.iecd.org/iecd2/wp-content/uploads/2018/11/guide-pratique-mednc-a4-bd.pdf>

Mezghenni Malouche Mariem & Plaza Sonia & Salsac Fanny, Mobilizing the MENA Diaspora for Economic Integration and Entrepreneurship, juin 2016

Michalek Jan Jakub, Les déterminants des performances à l'exportation des entreprises de certains pays de la région MENA, étude dirigée par University of Warsaw, Faculty of Economic Sciences, Poland, Femise, février 2017

Mohsen-Finan Khadija et Schäfer Isabel, L'Union Européenne et l'espace méditerranéen, perspectives allemande et française depuis les révolutions arabes, Genshagen Papers, N°14, avril 2014

Moratinos Miguel Angel, Ferrero-Waldner Benita, Sommaruga Carlo, Clerc Alain, Pour une OSCE de l'espace méditerranéen, Le temps, 15 mars 2017

Oualalou Fathallah, La Chine et nous, Ed. La croisée des chemins, 2016

OECD, Breaking out of Policy Silo : Doing more with less, 2010

OECD, Youth in the MENA région : How to bring them in, 2016

Pereira da Silva Thomas, High and persistent skilled unemployment in Morocco : explaining it by skills mismatch, OCP Policy Center Research Paper RP-17/04, November 2017

ONU DI, Promouvoir l'autonomisation des femmes pour un Développement Industriel Inclusif et Durable dans la Région MENA : Une étude sur l'entrepreneuriat féminin en Egypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie, 2017

Paone Mariangela, « El emigrante ya no mira solo al Norte », El Pais 30 janvier 2014

Prodi Romano, L'Europe élargie Une politique de proximité comme clé de la stabilité : Paix, sécurité et stabilité Dialogue international et rôle de l'UE- Sixième conférence mondiale du réseau ECSA. Projet Jean Monnet. Bruxelles, les 5 et 6 décembre 2002 http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-02-619_fr.htm

Proparco Magazine Private sector and Development, Private sector and digital innovation : catalyst for development (internet, digital divide, mobile telephony, mobile banking, smart cities), Special issue 2009

Rahmouni Bouchra et Slaoui Younes, Géopolitique de la Méditerranée, Ed. Que sais-je ? nouvelle édition 2019

Reiffers Jean- Louis, Méditerranée : vingt ans pour réussir, *Economica*, 2000

Röttgen Norbert, « To unify Europe, face the Mideast as one », *International New York Times* 1er avril 2016

Sari Camille, La Communauté économique maghrébine : une œuvre à construire, Ed. L'Harmattan, 2015

Schwab Klaus, the fourth industrial revolution, *World Economic Forum*, 2016

Santana Moisés, Digital entrepreneurship : expanding the economic frontier in the Mediterranean, *IEMED papers*, Avril 2017

Serre (de la) Françoise, L'élargissement de l'Union Européenne : A qui, quand, avec quelles réformes préalables, *Cahiers Européens de Sciences Po*, n°3, 2000

Severino Jean-Michel & Hajdenberg Jérémy, Afrique entreprenante, Ed. Odile Jacob, 2016

SMITH Karen E, The outsiders: the European neighbourhood policy, International Affairs 81, May 2005, pp. 757-773

SOLOW, Robert M, A contribution to the theory of economic growth », in Quaterly Journal of Economics, Vol.70, n°1, 1956

Sijilmassi Fathallah, Actuemos ahora por el Mediterraneo, El Pais, 22 juillet 2015

Sijilmassi Fathallah, « Oser un agenda positif pour la Méditerranée », Le Figaro 7 septembre 2017

Sijilmassi Fathallah, Enhancing Regional Dialogue and Cooperation within the Framework of the Union for the Mediterranean, « Editorial-Collaboration spéciale », European Foreign Affairs Review 20, n°4, 2015 : pp.465-470

Singh Michael, The real Middle East crisis is economic, International New York Times 20 août 2014

Tazi Sadeq Houria, du droit de l'eau au droit à l'eau au Maroc et ailleurs, Ed. Eddif, 2006

Thérin Frédéric, « la réunification allemande a coûté 2000 milliards d'euros » Le Point 06/05 2014

Touhami ABDELKHALEK (Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée (INSEA), Rabat, Maroc), Développement de la petite enfance et l'inégalité des chances en Méditerranée, FEMISE, janvier 2019

Tsaltas Grigorios, Eirini Cheila, Constantin Koliopoulos (sous la direction de), Sécurité et coopération en Méditerranée : défis et opportunités, 2013

Unimed, Venticinque anni di impegno per il Mediterraneo, 2016

United Nations Development Programme, Arab Development Challenges Report : Towards the developmental State in the Arab région, 2012

Védrine Hubert, 5+5=32 : Feuille de route pour une Union Méditerranéenne, Ed. Perrin 2007

Védrine Hubert, Union pour la Méditerranée : quelles innovations en attendre ? Conférence organisée par les facultés universitaires Saint Louis et l'Université catholique de Louvain, Bruxelles, 19 novembre 2009

Védrine Hubert, Sauver Europe, Ed. Liana Levi, 2016

World Bank Business Environment and Enterprise Survey (BEEPS)

World Economic Forum, The Forum of young global leaders in collaboration with Booz&Company, Accelerating Entrepreneurship in the Arab World, 2011

World Economic Forum, Addressing the 100 Million Youth Challenge – Perspectives on Youth Employment in the Arab World, 2012

ANNEXE 1

Déclaration de Barcelone Adoptée lors de la conférence euro-méditerranéenne

27-28 novembre 1995

Le Conseil de l'Union européenne, représenté par son Président, M. Javier SOLANA, Ministre des Affaires étrangères d'Espagne,

La Commission européenne, représentée par M. Manuel MARIN, Vice-Président, l'Allemagne, représentée par M. Klaus KINKEL, Vice-Chancelier et Ministre des Affaires étrangères,

- l'Algérie, représentée par M. Mohamed Salah DEMBRI, Ministre des Affaires étrangères, - l'Autriche, représentée par Mme Benita FERRERO-WALDNER, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères, - la Belgique, représentée par M. Erik DERYCKE, Ministre des Affaires étrangères, - Chypre, représentée par M. Alecos MICHAELIDES, Ministre des Affaires étrangères, - le Danemark, représenté par M. Ole Loensmann POULSEN, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires étrangères, - l'Egypte, représentée par M. Amr MOUSSA, Ministre des Affaires étrangères, - l'Espagne, représentée par M. Carlos WESTENDORP, Secrétaire d'Etat aux Relations avec la Communauté européenne, - la Finlande, représentée par Mme Tarja HALONEN, Ministre des Affaires étrangères, - la France, représentée par M. Hervé de CHARETTE, Ministre des Affaires étrangères, - la Grèce, représentée par M. Karolos PAPOULIAS, Ministre des Affaires étrangères, - l'Irlande, représentée par M. Dick SPRING, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères,

- Israël, représenté par M. Ehud BARAK, Ministre des Affaires étrangères, - l'Italie, représentée par Mme Susanna AGNELLI, Ministre des Affaires étrangères, - la Jordanie, représentée par M. Abdel-Karim KABARITI, Ministre des Affaires étrangères, - le Liban, représenté par M. Fares BOUEZ, Ministre des Affaires étrangères, - le Luxembourg, représenté par M. Jacques F. POOS, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, - Malte, représentée par M. le Prof. Guido DE MARCO, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, - le Maroc, représenté par M. Abdellatif FILALI, Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, - les Pays-Bas, représentés par M. Hans van MIERLO, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, - le Portugal, représenté par M. Jaime GAMA, Ministre des Affaires étrangères, - le Royaume-Uni, représenté par M. Malcolm RIFKIND QC MP, Ministre des Affaires étrangères, - la Syrie, représentée par M. Farouk AL-SHARAA, Ministre des Affaires étrangères, - la Suède, représentée par Mme Lena HJELM-WALLEN, Ministre des Affaires étrangères, - la Tunisie, représentée par M. Habib Ben YAHIA, Ministre des Affaires étrangères, - la Turquie, représentée par M. Deniz BAYKAL, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères,

L'Autorité Palestinienne, représentée par M. Yassir ARAFAT, Président de l'Autorité Palestinienne.

Participant à la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone :

- soulignant l'importance stratégique de la Méditerranée et animés par la volonté de donner à leurs relations futures une dimension nouvelle, fondée sur une coopération globale et solidaire, qui soit à la hauteur de la nature privilégiée des liens forgés par le voisinage et l'histoire ;
- conscients que les nouveaux enjeux politiques, économiques et sociaux de part et d'autre de la Méditerranée constituent des défis communs qui appellent une approche globale et coordonnée ;
- décidés de créer à cet effet, pour leurs relations, un cadre multilatéral et durable, fondé sur un esprit de partenariat, dans le respect des caractéristiques, des valeurs et des spécificités propres à chacun des participants ;
- considérant que ce cadre multilatéral est complémentaire d'un renforcement des relations bilatérales, qu'il est important de sauvegarder en accentuant leur spécificité ;
- soulignant que cette initiative euro-méditerranéenne n'a pas vocation à se substituer aux autres actions et initiatives entreprises en faveur de la paix, de la stabilité et du développement de la région, mais qu'elle contribuera à favoriser leur succès. Les participants appuient la réalisation d'un règlement de paix juste, global et durable au Moyen-Orient, basé sur les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité des Nations Unies et les principes mentionnés dans la lettre d'invitation à la Conférence de Madrid sur la paix au Moyen-Orient, y compris le principe «des territoires contre la paix», avec tout ce que cela implique ;
- convaincus que l'objectif général consistant à faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité exige le renforcement de la démocratie et le respect des droits de l'homme, un développement économique et social durable et équilibré, la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une meilleure compréhension entre les cultures, autant d'éléments essentiels du partenariat ;

- conviennent d'établir entre les participants un partenariat global - partenariat euro-méditerranéen - à travers un dialogue politique renforcé et régulier, un développement de la coopération économique et financière et une valorisation accrue de la dimension sociale, culturelle et humaine, ces trois axes constituant les trois volets du partenariat euro-méditerranéen.

PARTENARIAT POLITIQUE ET DE SECURITE : DEFINIR UN ESPACE COMMUN DE PAIX ET DE STABILITE

Les participants expriment leur conviction que la paix, la stabilité et la sécurité de la région méditerranéenne sont un bien commun qu'ils s'engagent à promouvoir et à renforcer par tous les moyens dont ils disposent. A cet effet, ils conviennent de mener un dialogue politique renforcé et régulier, fondé sur le respect des principes essentiels du droit international et réaffirment un certain nombre d'objectifs communs en matière de stabilité interne et externe.

Dans cet esprit, ils s'engagent, par la déclaration de principes suivante, à :

- agir conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi qu'aux autres obligations résultant du droit international, notamment celles qui découlent des instruments régionaux et internationaux auxquels ils sont parties ;
- développer l'Etat de droit et la démocratie dans leur système politique tout en reconnaissant dans ce cadre le droit de chacun d'entre eux de choisir et de développer librement son système politique, socio-culturel, économique et judiciaire ;
- respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que garantir l'exercice effectif et légitime de ces droits et libertés, y compris la liberté d'expression, la liberté d'association à des fins pacifiques et la liberté de pensée, de conscience et de religion, individuellement ainsi qu'en commun avec d'autres membres du même groupe, sans aucune discrimination exercée en raison de la race, la nationalité, la langue, la religion et le sexe ;

- considérer favorablement, à travers le dialogue entre les parties, les échanges d'informations sur les questions relatives aux droits de l'homme, aux libertés fondamentales, au racisme et à la xénophobie ;
- respecter et faire respecter la diversité et le pluralisme dans leur société et promouvoir la tolérance entre ses différents groupes et lutter contre les manifestations d'intolérance, le racisme et la xénophobie. Les participants soulignent l'importance d'une formation adéquate en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales ;
- respecter leur égalité souveraine ainsi que tous les droits inhérents à leur souveraineté et exécuter de bonne foi leurs obligations assumées, conformément au droit international ;
- respecter l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, en agissant à tout moment conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et aux normes pertinentes du droit international, y compris celles qui ont trait à l'intégrité territoriale des Etats, tels qu'ils figurent dans des accords entre les parties concernées ;
- s'abstenir, en conformité avec les normes du droit international, de toute intervention directe ou indirecte dans les affaires intérieures d'un autre partenaire ;
- respecter l'intégrité territoriale et l'unité de chacun des autres partenaires ;
- régler leurs différends par des moyens pacifiques, inviter tous les participants à renoncer à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale d'un autre participant, y compris l'acquisition de territoires par la force, et réaffirmer le droit d'exercer pleinement la souveraineté par des moyens légitimes, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international ;
- renforcer leur coopération pour prévenir et combattre le terrorisme, notamment par la ratification et l'application d'instruments internationaux auxquels ils ont souscrit, par l'adhésion à de tels instruments ainsi que par toute autre mesure appropriée ;
- lutter ensemble contre l'expansion et la diversification de la

criminalité organisée et combattre le fléau de la drogue dans tous ses aspects ;

- promouvoir la sécurité régionale et, à cet effet, œuvrer, entre autres, en faveur de la non-prolifération nucléaire, chimique et biologique en adhérant et en se conformant à une combinaison de régimes internationaux et régionaux de non-prolifération, et d'accords de limitation des armements et de désarmement, tels que le TNP, la CWC, la BWC, le CTBT, et/ou à des arrangements régionaux, comme des zones exemptes d'armes, y compris leurs systèmes de vérification, ainsi qu'en respectant de bonne foi leurs engagements au titre des conventions de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Les parties s'emploieront à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, qui soit mutuellement et effectivement contrôlable.

En outre, les parties :

- envisageront des mesures pratiques afin de prévenir la prolifération d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi qu'une accumulation excessive d'armes conventionnelles ;
- s'abstiendront de développer une capacité militaire qui aille au-delà de leurs besoins légitimes de défense, tout en réaffirmant leur détermination de parvenir au même niveau de sécurité et d'instaurer la confiance mutuelle avec la quantité la moins élevée possible de troupes et d'armements et d'adhérer à la CCW ;
- favoriseront les conditions susceptibles de permettre l'établissement de relations de bon voisinage entre eux et soutenir les processus visant la stabilité, la sécurité et la prospérité ainsi que la coopération régionale et sous-régionale ;
- étudier les mesures de confiance et de sécurité qu'il conviendrait d'adopter en commun entre les participants en vue de la consolidation d'un «espace de paix et de stabilité en Méditerranée», y compris la possibilité à terme de mettre en œuvre à cet effet un pacte euroméditerranéen.

PARTENARIAT ECONOMIQUE ET FINANCIER : CONSTRUIRE UNE ZONE DE PROSPERITE PARTAGEE

Les participants soulignent l'importance qu'ils attachent au développement économique et social durable et équilibré dans la perspective de réaliser leur objectif de construire une zone de prospérité partagée.

Les partenaires reconnaissent les difficultés que la question de la dette peut entraîner pour le développement économique des pays de la région méditerranéenne. Ils conviennent, compte tenu de l'importance de leurs relations, de poursuivre le dialogue afin de parvenir à des progrès dans les enceintes compétentes.

Constatant que les partenaires ont à relever des défis communs, bien que se présentant à des degrés différents, les participants se fixent les objectifs à long terme suivants :

- accélérer le rythme d'un développement socio-économique durable ;
- améliorer les conditions de vie des populations, augmenter le niveau d'emploi et réduire les écarts de développement dans la région euro-méditerranéenne ;
- promouvoir la coopération et l'intégration régionale.

En vue d'atteindre ces objectifs, les participants conviennent d'établir un partenariat économique et financier qui, en tenant compte des différents degrés de développement, sera fondé sur :

- l'instauration progressive d'une zone de libre-échange ;
- la mise en œuvre d'une coopération et d'une concertation économiques appropriées dans les domaines concernés ;

L'augmentation substantielle de l'assistance financière de l'Union européenne à ses partenaires.

- a) Zone de libre-échange

La zone de libre-échange sera réalisée à travers les nouveaux accords euro-méditerranéens et des accords de libre-échange entre les partenaires de l'Union européenne. Les participants ont retenu l'année 2010 comme date objectif pour instaurer progressivement cette zone qui couvrira l'essentiel des échanges dans le respect des obligations découlant de l'OMC.

En vue de développer le libre échange graduel dans cette zone: les obstacles tarifaires et non tarifaires aux échanges des produits manufacturés seront progressivement éliminés selon des calendriers à négocier entre les partenaires; en partant des flux traditionnels et dans la mesure permise par les différentes politiques agricoles et en respectant dûment les résultats atteints dans le cadre des négociations du GATT, le commerce des produits agricoles sera progressivement libéralisé par l'accès préférentiel et réciproque entre les parties ; les échanges de services y compris le droit d'établissement seront progressivement libéralisés en tenant dûment compte de l'accord GATS. Les participants décident de faciliter l'établissement progressif de cette zone de libre-échange en

- adoptant des dispositions adéquates en matière de règles d'origine, de certification, de protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle et de concurrence ;
- poursuivant et développant des politiques fondées sur les principes de l'économie de marché et de l'intégration de leurs économies en tenant compte de leurs besoins et niveaux de développement respectifs ;
- procédant à l'ajustement et à la modernisation des structures économiques et sociales, la priorité étant accordée à la promotion et au développement du secteur privé, à la mise à niveau du secteur productif et à la mise en place d'un cadre institutionnel et réglementaire approprié pour une économie de marché. De même, ils s'efforceront d'atténuer les conséquences négatives qui peuvent résulter de cet ajustement au plan social en encourageant des programmes en faveur des populations les plus démunies ;
- promouvant les mécanismes visant à développer les transferts de technologie.

b) Coopération et concertation économiques

La coopération sera développée en particulier dans les domaines énumérés ci-dessous et à cet égard les participants :

- reconnaissent que le développement économique doit être soutenu à la fois par l'épargne interne, base de l'investissement, et par des investissements étrangers directs. Ils soulignent qu'il importe d'instaurer un environnement qui leur soit propice notamment par l'élimination progressive des obstacles à ces investissements ce qui pourrait conduire aux transferts de technologies et augmenter la production et les exportations ;
- affirment que la coopération régionale, réalisée sur une base volontaire, notamment en vue de développer les échanges entre les partenaires eux-mêmes, constitue un facteur clé pour favoriser l'instauration d'une zone de libre-échange ;
- encouragent les entreprises à conclure des accords entre elles et s'engagent à favoriser cette coopération et la modernisation industrielle, en offrant un environnement et un cadre réglementaire favorable. Ils considèrent nécessaire l'adoption et la mise en œuvre d'un programme d'appui technique aux PME ;
- soulignent leur interdépendance en matière d'environnement, qui impose une approche régionale et une coopération renforcée, ainsi qu'une meilleure coordination des programmes multilatéraux existants, en confirmant leur attachement à la Convention de Barcelone et au PAM. Ils reconnaissent qu'il importe de concilier le développement économique avec la protection de l'environnement, d'intégrer les préoccupations environnementales dans les aspects pertinents de la politique économique et d'atténuer les conséquences négatives qui pourraient résulter du développement sur le plan de l'environnement. Ils s'engagent à établir un programme d'actions prioritaires à court et à moyen terme, y compris en matière de lutte contre la désertification, et à concentrer des appuis techniques et financiers appropriés sur ces actions ;
- reconnaissent le rôle clé des femmes dans le développement et s'engagent à promouvoir la participation active des femmes

- dans la vie économique et sociale et dans la création d’emplois ;
- soulignent l’importance de la conservation et de la gestion rationnelle des ressources halieutiques et de l’amélioration de la coopération dans le domaine de la recherche sur les ressources, y compris l’aquaculture, et s’engagent à faciliter la formation et la recherche scientifiques et à envisager la création d’instruments communs ;
- reconnaissent le rôle structurant du secteur de l’énergie dans le partenariat économique euro-méditerranéen et décident de renforcer la coopération et d’approfondir le dialogue dans le domaine des politiques énergétiques. Décident de créer les conditions-cadres adéquates pour les investissements et les activités des compagnies d’énergie, en coopérant pour créer les conditions permettant à ces compagnies d’étendre les réseaux énergétiques et de promouvoir les interconnexions ;
- reconnaissent que l’approvisionnement en eau ainsi qu’une gestion appropriée et un développement des ressources constituent une question prioritaire pour tous les partenaires méditerranéens et qu’il importe de développer la coopération en ces domaines ;
- conviennent de coopérer en vue de moderniser et de restructurer l’agriculture et de favoriser le développement rural intégré. Cette coopération sera axée notamment sur l’assistance technique et la formation, sur le soutien aux politiques mises en œuvre par les partenaires pour diversifier la production, sur la réduction de la dépendance alimentaire et sur la promotion d’une agriculture respectueuse de l’environnement.

Conviennent également de coopérer en vue de l’éradication de cultures illicites et pour le développement des régions éventuellement affectées.

Les participants conviennent également de coopérer dans d’autres domaines et, à cet égard :

- soulignent l’importance d’un développement et d’une amélioration des infrastructures, y compris par la création d’un système efficace de transport, le développement des technologies de l’information et la modernisation des télécommunications. A cet

- effet, ils conviennent d'élaborer un programme de priorités.
- s'engagent à respecter les principes du droit maritime international et en particulier la libre prestation de services dans le domaine du transport international et le libre accès aux cargaisons internationales. Les résultats des négociations commerciales multilatérales sur les services de transport maritime menées actuellement dans le cadre de l'OMC seront pris en compte une fois convenus ;
 - s'engagent à encourager la coopération entre les collectivités locales et en faveur de l'aménagement du territoire ;
 - reconnaissant que la science et la technologie ont une influence significative sur le développement socio-économique, conviennent de renforcer les capacités propres de recherche scientifique et développement, de contribuer à la formation du personnel scientifique et technique, de promouvoir la participation à des projets de recherche conjoints à partir de la création de réseaux scientifiques ;

Conviennent de promouvoir la coopération dans le domaine statistique afin d'harmoniser les méthodes et d'échanger des données.

c) Coopération financière

Les participants considèrent que la réalisation d'une zone de libre-échange et le succès du partenariat euro-méditerranéen reposent sur un accroissement substantiel de l'assistance financière qui doit favoriser avant tout un développement endogène et durable et la mobilisation des acteurs économiques locaux. Ils constatent à cet égard :

- que le Conseil européen de Cannes est convenu de prévoir pour cette assistance financière des crédits d'un montant de 4.685 millions d'écus pour la période 1995-1999, sous forme de fonds budgétaires communautaires disponibles. A cela s'ajoutera l'intervention de la BEI sous forme de prêts d'un montant accru, ainsi que les contributions financières bilatérales des Etats membres ;

- qu'une coopération financière efficace, gérée dans le cadre d'une programmation pluriannuelle tenant compte des spécificités de chacun des partenaires est nécessaire ;
- qu'une gestion macro-économique saine revêt une importance fondamentale pour assurer le succès de leur partenariat. A cette fin, ils conviennent de favoriser le dialogue sur leurs politiques économiques respectives et sur la manière d'optimiser la coopération financière.

PARTENARIAT DANS LES DOMAINES SOCIAL, CULTUREL ET HUMAIN : DEVELOPPER LES RESSOURCES HUMAINES, FAVORISER LA COMPREHENSION ENTRE LES CULTURES ET LES ECHANGES ENTRE LES SOCIETES CIVILES

Les participants reconnaissent que les traditions de culture et de civilisation de part et d'autre de la Méditerranée, le dialogue entre ces cultures et les échanges humains, scientifiques et technologiques sont une composante essentielle du rapprochement et de la compréhension entre leurs peuples et d'amélioration de la perception mutuelle.

Dans cet esprit, les participants conviennent de créer un partenariat dans les domaines social, culturel et humain. A cet effet :

- ils réaffirment que le dialogue et le respect entre les cultures et les religions sont une condition nécessaire au rapprochement des peuples. A cet égard, ils soulignent l'importance du rôle que peuvent jouer les médias dans la connaissance et la compréhension réciproques des cultures, en tant que source d'enrichissement mutuel ;
- ils insistent sur le caractère essentiel du développement des ressources humaines, tant en ce qui concerne l'éducation et la formation notamment des jeunes que dans le domaine de la culture. Ils manifestent leur volonté de promouvoir les échanges culturels et la connaissance d'autres langues, respectant l'identité culturelle de chaque partenaire, et de mettre en œuvre une politique durable de programmes éducatifs et culturels ; dans

- ce contexte les partenaires s'engagent à prendre les mesures susceptibles de faciliter les échanges humains, notamment par l'amélioration des procédures administratives ;
- ils soulignent l'importance du secteur de la santé pour un développement durable et manifestent leur volonté d'encourager la participation effective de la collectivité aux actions de promotion de la santé et du bien-être de la population ;
 - ils reconnaissent l'importance du développement social qui, à leur avis, doit aller de pair avec tout développement économique. Ils attachent une priorité particulière au respect des droits sociaux fondamentaux, y compris le droit au développement ;
 - ils reconnaissent la contribution essentielle que peut apporter la société civile dans le processus de développement du partenariat euro-méditerranéen et en tant que facteur essentiel d'une meilleure compréhension et d'un rapprochement entre les peuples ;
 - en conséquence, ils conviennent de renforcer et/ou mettre en place les instruments nécessaires à une coopération décentralisée pour favoriser les échanges entre les acteurs du développement dans le cadre des législations nationales : responsables de la société politique et civile, du monde culturel et religieux, des universités, de la recherche, des médias, des associations, les syndicats et les entreprises privées et publiques ;
 - sur cette base, ils reconnaissent qu'il importe de promouvoir les contacts et les échanges entre les jeunes dans le cadre de programmes de coopération décentralisée ;
 - ils encourageront les actions de soutien en faveur des institutions démocratiques et du renforcement de l'Etat de droit et de la société civile ;
 - ils reconnaissent que l'évolution démographique actuelle représente un défi prioritaire auquel il convient de faire face par des politiques appropriées pour accélérer le décollage économique ;
 - ils reconnaissent le rôle important que jouent les migrations dans leurs relations. Ils conviennent d'accroître leur coopération pour réduire les pressions migratoires au moyen, entre autres, de programmes de formation professionnelle et d'assistance à

- la création d'emplois. Ils s'engagent à garantir la protection de l'ensemble des droits reconnus par la législation existante des migrants légalement installés sur leurs territoires respectifs ;
- dans le domaine de l'immigration clandestine, ils décident d'établir une coopération plus étroite. Dans ce contexte, les partenaires, conscients de leur responsabilité pour la réadmission, conviennent d'adopter par la voie d'accords ou arrangements bilatéraux les dispositions et les mesures appropriées pour la réadmission de leurs ressortissants en situation illégale. A cet effet, pour les Etats membres de l'Union européenne, seront considérés ressortissants les nationaux des Etats membres tels que définis aux fins communautaires ;
 - ils conviennent de renforcer la coopération par diverses mesures visant à prévenir et à combattre ensemble de façon plus efficace le terrorisme ;
 - de même, ils estiment nécessaire de lutter ensemble et efficacement contre le trafic de drogues, la criminalité internationale et la corruption ;
 - ils soulignent l'importance de lutter résolument contre les phénomènes racistes et xénophobes et contre l'intolérance et conviennent de coopérer à cette fin.

SUIVI DE LA CONFERENCE

Les participants :

- considérant que la Conférence de Barcelone jette les bases d'un processus ouvert et appelé à se développer ;
- réaffirmant leur volonté d'établir un partenariat basé sur les principes et objectifs définis par la présente déclaration ;
- résolus à donner une expression concrète à ce partenariat euro-méditerranéen ;
- convaincus que, pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de poursuivre le dialogue global engagé et de réaliser une série d'actions concrètes,

Adoptent le programme de travail ci-joint.

Les ministres des Affaires étrangères se réuniront périodiquement afin d'assurer le suivi de l'application de la présente déclaration et de définir les actions propres à permettre la réalisation des objectifs du partenariat.

Les diverses actions feront l'objet d'un suivi sous forme de réunions thématiques ad hoc de ministres, de hauts fonctionnaires et d'experts, d'échanges d'expériences et d'informations, de contacts entre les participants de la société civile, ou par tout autre moyen approprié.

Les contacts au niveau des parlementaires, des autorités régionales, des collectivités locales et des partenaires sociaux seront encouragés.

Un « Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone », au niveau de Hauts Fonctionnaires, composé de la Troïka de l'Union européenne et d'un représentant de chaque partenaire méditerranéen, tiendra des réunions périodiques pour préparer la réunion des Ministres des Affaires étrangères, faire le point et évaluer le suivi du processus de Barcelone dans toutes ses composantes et pour mettre à jour le programme de travail.

Le travail approprié de préparation et de suivi des réunions résultant du programme de travail de Barcelone et des conclusions du « Comité euro-méditerranéen du processus de Barcelone » sera assumé par les services de la Commission.

La prochaine réunion des Ministres des Affaires étrangères se tiendra au cours du 1er semestre de 1997 dans l'un des douze Etats méditerranéens partenaires de l'Union européenne, à déterminer par le biais de consultations futures.

ANNEXE 2

Déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée

Paris, 13 juillet 2008

Sous la coprésidence

Du Président de la République française et du Président de la République arabe d'Égypte

En présence de

L'UNION EUROPÉENNE *représentée par*

S. Exc. M. Nicolas SARKOZY Président du Conseil européen

S. Exc. M. José Manuel BARROSO Président de la Commission européenne

S. Exc. M. Javier SOLANA Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne/Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune

* * *

L'ALBANIE *représentée par*

S. Exc. M. Sali BERISHA Premier ministre de la République d'Albanie

L'ALGÉRIE *représentée par*

S. Exc. M. Abdelaziz BOUTEFLIKA Président de la République algérienne démocratique et populaire

L'ALLEMAGNE *représentée par*

S. Exc. Mme Angela MERKEL Chancelière fédérale de la République fédérale d'Allemagne

L'AUTRICHE *représentée par*

S. Exc. M. Alfred GUSENBAUER Chancelier fédéral de l'Autriche

LA BELGIQUE *représentée par*

S. Exc. M. Karel DE GUCHT Ministre des affaires étrangères du Royaume de Belgique

LA BOSNIE-HERZÉGOVINE *représentée par*

S. Exc. M. Haris SILAJDŽIĆ Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine

LA BULGARIE *représentée par*

S. Exc. M. Georgi PARVANOV Président de la République de Bulgarie

CHYPRE *représentée par*

S. Exc. M. Demetris CHRISTOFIAS Président de la République de Chypre

LA CROATIE *représentée par*

S. Exc. M. Stjepan MESIĆ Président de la République de Croatie

LE DANEMARK *représenté par*

S. Exc. M. Anders FOGH RASMUSSEN Premier ministre du Royaume de Danemark

L'ÉGYPTE *représentée par*

S. Exc. M. Mohamed Hosni MUBARAK Président de la République arabe d'Égypte

L'ESPAGNE *représentée par*

S. Exc. M. José Luis RODRÍGUEZ ZAPATERO Premier ministre du Royaume d'Espagne

L'ESTONIE *représentée par*

S. Exc. M. Andrus ANSIP Premier ministre de la République d'Estonie

LA FINLANDE *représentée par*

S. Exc. Mme Tarja HALONEN Présidente de la République de Finlande

S. Exc. M. Matti VANHANEN Premier ministre de la République de Finlande

LA FRANCE *représentée par*

S. Exc. M. Nicolas SARKOZY Président de la République française

LA GRÈCE *représentée par*

S. Exc. M. Kostas KARAMANLIS Premier ministre de la République hellénique

LA HONGRIE *représentée par*

S. Exc. M. Ferenc GYURCSÁNY Premier ministre de la République de Hongrie

L'IRLANDE *représentée par*

S. Exc. M. Brian COWEN Premier ministre d'Irlande

ISRAËL *représenté par*

S. Exc. M. Ehud OLMERT Premier ministre de l'État d'Israël

L'ITALIE *représentée par*

S. Exc. M. Silvio BERLUSCONI Président du Conseil des ministres de la République italienne

LA JORDANIE *représentée par*

S. Exc. M. Nader DAHABI Premier ministre du Royaume hachémite de Jordanie

LA LETTONIE *représentée par*

S. Exc. M. Valdis ZATLERS Président de la République de Lettonie

LE LIBAN *représenté par*

S. Exc. le Général Michel SLEIMANE Président de la République libanaise

LA LITUANIE *représentée par*

S. Exc. M. Gediminas KIRKILAS Premier ministre de la République de Lituanie

LE LUXEMBOURG *représenté par*

S. Exc. M. Jean-Claude JUNCKER Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg

MALTE *représentée par*

S. Exc. M. Lawrence GONZI Premier ministre de la République de Malte

LE MAROC *représenté par*

S.A.R le Prince Moulay RACHID

LA MAURITANIE *représentée par*

S. Exc. M. Sidi Mohamed OULD CHEIKH ABDALLAHI Président de la République islamique de Mauritanie

MONACO *représenté par*

Son Altesse Sérénissime ALBERT II Prince souverain de Monaco

LE MONTÉNÉGRO *représenté par*

S. Exc. M. Milo DJUKANOVIC Premier ministre du Monténégro

LES PAYS-BAS *représentés par*

S. Exc. M. Jan Peter BALKENENDE Premier ministre du Royaume des Pays-Bas

LA POLOGNE *représentée par*

S. Exc. M. Lech KACZYNSKI Président de la République de Pologne

LE PORTUGAL *représenté par*

S. Exc. M. José SOCRATES Premier ministre de la République portugaise

LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE *représentée par*

S. Exc. M. Alexandr VONDRA Vice-premier ministre, chargé des affaires européennes de la République tchèque

LA ROUMANIE *représentée par*

S. Exc. M. Traian BASESCU Président de la Roumanie

LE ROYAUME-UNI *représenté par*

S. Exc. M. Gordon BROWN Premier ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

LA SLOVAQUIE *représentée par*

S. Exc. M. Robert FICO Premier ministre de la République slovaque

LA SLOVÉNIE *représentée par*

S. Exc. M. Janez JANŠA Premier ministre de la République de Slovénie

LA SUÈDE *représentée par*

S. Exc. M. Fredrik REINFELDT Premier ministre du Royaume de Suède

LA SYRIE *représentée par*

S. Exc. M. Bachar AL-ASSAD Président de la République arabe syrienne

LA TUNISIE *représentée par*

S. Exc. M. Zine EL ABIDINE BEN ALI Président de la République tunisienne

LA TURQUIE *représentée par*

S. Exc. M. Recep Tayyip ERDOGAN Premier ministre de la République de Turquie

L'AUTORITÉ PALESTINIENNE *représentée par*

S. Exc. M. Mahmoud ABBAS Président de l'Autorité palestinienne

* * *

LES NATIONS UNIES *représentées par*

M. BAN KI-MOON Secrétaire général des Nations unies

LE PARLEMENT EUROPÉEN/LAPEM *représentés par*

M. Hans-Gert PÖTTERING Président du Parlement européen et

Président de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne
(APEM)

**LE CONSEIL DE COOPÉRATION DES ÉTATS ARABES DU
GOLFE** *représenté par*

Son Altesse cheikh Hamad bin Khalifa AL THANI Émir du Qatar ;
Président en exercice du Conseil de coopération des États arabes
du Golfe

LA LIGUE DES ÉTATS ARABES *représentée par*

M. Amr MOUSSA Secrétaire général de la Ligue des États arabes

L'UNION AFRICAINE *représentée par*

M. Jean PING Président de la Commission de l'Union africaine

L'UNION DU MAGHREB ARABE *représentée par*

M. Habib BEN YAHIA Secrétaire général de l'Union du Maghreb
arabe

L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE *repré-
sentée par*

M. Ekmeleddin IHSANOGLU Secrétaire général de l'Organisation
de la Conférence islamique

* * *

LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT *représentée
par*

M. Donald KABERUKA Président de la Banque africaine de
développement

LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT *repré-
sentée par*

M. Philippe MAYSTADT Président de la Banque européenne
d'investissement

LA BANQUE MONDIALE *représentée par*

M. Juan Jose DABOUB Directeur général de la Banque mondiale

* * *

L'ALLIANCE DES CIVILISATIONS *représentée par*

M. Jorge SAMPAIO Haut Représentant des Nations unies pour
l'Alliance des civilisations

**LA FONDATION EURO-MÉDITERRANÉENNE ANNA
LINDH POUR LE DIALOGUE DES
CULTURES** *représentée par*

M. André AZOULAY Président de la Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue des cultures

Les chefs d'État ou de gouvernement euro-méditerranéens réunis à Paris le 13 juillet 2008, animés par la volonté politique commune de relancer les efforts afin de transformer la Méditerranée en un espace de paix, de démocratie, de coopération et de prospérité décident d'adopter la déclaration commune figurant ci-après :

Le processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée, qui s'appuie sur la déclaration de Barcelone et les objectifs de paix, de stabilité et de sécurité qui y sont énoncés, ainsi que sur l'acquis du processus de Barcelone, est un partenariat multilatéral visant à accroître le potentiel d'intégration et de cohésion régionales. Les chefs d'État ou de gouvernement rappellent également la place centrale qu'occupe la Méditerranée dans les préoccupations politiques de tous les pays. Ils soulignent que la responsabilité du processus doit être mieux partagée entre tous les participants, et qu'il convient de rendre ce processus plus pertinent et plus concret aux yeux des citoyens.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont la conviction commune que cette initiative peut jouer un rôle important pour ce qui est de relever les défis communs qui se posent à la région euro-méditerranéenne, comme: le développement économique et social; la crise mondiale dans le domaine de la sécurité alimentaire; la dégradation de l'environnement, y compris le changement climatique et la désertification, en vue de favoriser le développement durable; l'énergie; les migrations; le terrorisme et l'extrémisme; la promotion du dialogue interculturel.

Cette initiative englobera tous les États membres de l'UE et la Commission européenne, ainsi que les autres États (membres et observateurs) du processus de Barcelone. La Ligue arabe sera invitée aux réunions du processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée, selon sa participation au processus de Barcelone.

Le processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée est heureuse d'accueillir la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, Monaco et le Monténégro, qui ont accepté l'acquis du processus de Barcelone.

Une ambition stratégique pour la Méditerranée

1. L'Europe et les pays méditerranéens sont unis par des liens historiques, géographiques et culturels mais, plus encore, par une ambition commune, qui est de bâtir ensemble un avenir de paix, de démocratie, de prospérité et de compréhension humaine, sociale et culturelle.

Pour atteindre ces objectifs communs, les participants conviennent de poursuivre avec un regain de dynamisme leurs efforts en faveur de la paix et de la coopération, d'analyser leurs problèmes communs et de transformer ces bonnes intentions en actions, dans le cadre d'un partenariat renouvelé pour le progrès.

2. Les chefs d'État ou de gouvernement soulignent l'importance du rôle joué depuis 1995 par le processus de Barcelone, qui constitue l'instrument central des relations euro-méditerranéennes. Ce processus, qui représente un partenariat englobant trente-neuf gouvernements et plus de 700 millions de personnes, a offert un cadre propice à une action et un développement constant.

Le processus de Barcelone est la seule enceinte dans laquelle l'ensemble des partenaires euro-méditerranéens procèdent à des échanges de vues et participent à un dialogue constructif. Il traduit un engagement résolu en faveur de la paix, de la démocratie, de la stabilité régionale et de la sécurité à travers la coopération et l'intégration régionales. Le processus de Barcelone : une Union

pour la Méditerranée vise à tirer parti de ce consensus pour que soient poursuivies la coopération, les réformes politiques et socioéconomiques et la modernisation, sur la base de l'égalité et du respect mutuel de la souveraineté de chacun.

3. Les chefs d'État ou de gouvernement soulignent qu'il est important que la société civile, les autorités locales et régionales et le secteur privé participent activement à la mise en œuvre du processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée.
4. Afin de tirer parti des possibilités offertes par un cadre renforcé de coopération multilatérale, les chefs d'État ou de gouvernement décident de lancer un partenariat renforcé - le processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée.
5. Cette initiative traduit également une aspiration commune à instaurer la paix ainsi que la sécurité au niveau régional conformément à la déclaration de Barcelone de 1995, qui favorise, entre autres, la sécurité régionale en œuvrant en faveur de la non-prolifération nucléaire, chimique et biologique en adhérant et en se conformant à une combinaison de régimes internationaux et régionaux de non-prolifération, et d'accords de limitation des armements et de désarmement, tels que le TNP, la CWC, la BWC, le CTBT, et/ou à des arrangements régionaux, comme des zones exemptes d'armes, y compris leurs systèmes de vérification, ainsi qu'en respectant de bonne foi les engagements des parties au titre des conventions de limitation des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Les parties s'emploient à établir, au Proche-Orient, une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs, qui soit dotée d'un système de vérification mutuelle efficace. En outre, les parties envisageront des mesures pratiques afin de prévenir la prolifération d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi qu'une accumulation excessive d'armes conventionnelles; s'abstiendront de développer une capacité militaire qui aille au-delà de leurs besoins légitimes

de défense, tout en réaffirmant leur détermination de parvenir au même niveau de sécurité et d'instaurer la confiance mutuelle avec la quantité la moins élevée possible de troupes et d'armements et d'adhérer à la CCW; favoriseront les conditions susceptibles de permettre l'établissement de relations de bon voisinage entre elles et soutiendront les processus visant la stabilité, la sécurité et la prospérité ainsi que la coopération régionale et sous-régionale; étudieront les mesures de confiance et de sécurité qu'il conviendrait d'adopter en commun entre les parties en vue de la création d'un « espace de paix et de stabilité en Méditerranée », y compris la possibilité à terme de mettre en œuvre à cet effet un pacte euro-méditerranéen.

6. Cette initiative montre la volonté résolue des partenaires de favoriser le développement des ressources humaines et l'emploi, conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement, y compris la réduction de la pauvreté ; les chefs d'État ou de gouvernement soulignent qu'ils sont déterminés à renforcer la démocratie et le pluralisme politique par le développement de la participation à la vie politique et l'adhésion à l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils affirment également leur ambition de bâtir un avenir commun fondé sur le plein respect des principes démocratiques, des droits de l'homme et des libertés fondamentales, consacrés par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, comme la promotion des droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques, le renforcement du rôle des femmes dans la société, le respect des minorités, la lutte contre le racisme et la xénophobie, ainsi que la promotion du dialogue culturel et de la compréhension mutuelle.
7. Les chefs d'État ou de gouvernement réaffirment leur soutien au processus de paix israélo-palestinien, comme mentionné lors de la réunion ministérielle euro-méditerranéenne tenue à Lisbonne en novembre 2007, et conformément au processus d'Annapolis. Ils rappellent que la paix au Proche-Orient requiert une solution globale et se réjouissent, à cet égard,

de l'annonce selon laquelle la Syrie et Israël ont engagé des pourparlers de paix indirects sous les auspices de la Turquie, conformément aux termes de référence de la conférence de Madrid pour la paix.

8. Les chefs d'État ou de gouvernement réaffirment leur condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi que leur détermination à l'éradiquer et à lutter contre ceux qui le soutiennent; ils sont déterminés à mettre intégralement en œuvre le Code de conduite en matière de lutte contre le terrorisme afin d'améliorer la sécurité de tous les citoyens dans un cadre qui assure le respect de l'État de droit et des droits de l'homme, en particulier au moyen de politiques de lutte contre le terrorisme plus efficaces et d'une coopération plus étroite pour faire cesser toutes les activités terroristes, protéger les cibles potentielles et gérer les conséquences des attentats. Ils soulignent qu'il faut agir sur les facteurs qui favorisent la propagation du terrorisme sous toutes ses formes, dans toutes ses manifestations et sans réserve, quels qu'en soient les auteurs, les cibles et les finalités. Ils rappellent aussi qu'ils rejettent totalement les tentatives d'associer une religion ou une culture, quelle qu'elle soit, au terrorisme, et confirment qu'ils sont résolus à tout mettre en œuvre pour résoudre les conflits, mettre fin aux occupations, lutter contre l'oppression, réduire la pauvreté, promouvoir les droits de l'homme et la bonne gestion des affaires publiques, améliorer la compréhension interculturelle et garantir le respect de toutes les religions et croyances. Ces actions servent directement les intérêts de tous les peuples de la région Euroméditerranéenne et vont à l'encontre de ceux des terroristes et de leurs réseaux.

Portée et principaux objectifs

9. Les chefs d'État ou de gouvernement conviennent que le défi qui se pose au processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée consiste à renforcer les relations multilatérales, à accroître le partage de la responsabilité du processus,

à fonder la gouvernance sur l'égalité de toutes les parties et à traduire le processus en projets concrets qui soient davantage visibles pour les citoyens. Le moment est venu d'insuffler un élan nouveau et durable au processus de Barcelone. Des efforts accrus et de nouveaux catalyseurs sont maintenant nécessaires pour traduire les objectifs de la déclaration de Barcelone en résultats tangibles.

10. Le partenariat euro-méditerranéen demeure un processus ouvert à tous inspiré dans tous ses aspects par le principe du consensus et dont les modalités en matière de projets seront déterminées lors de la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères, qui se tiendra en novembre 2008.

11. Le processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée s'appuiera sur l'acquis du processus de Barcelone, dont il renforcera les réalisations et les éléments fructueux. La déclaration de Barcelone, ses objectifs et les domaines de coopération qu'elle prévoit restent d'actualité et les trois chapitres sur lesquels porte la coopération (dialogue politique, coopération économique et libre-échange, et dialogue humain, social et culturel) demeureront au centre des relations euro-méditerranéennes. Le programme de travail quinquennal adopté lors du sommet qui s'est tenu à Barcelone en 2005 à l'occasion du 10^e anniversaire du partenariat euro-méditerranéen (notamment le quatrième chapitre auquel il a alors été décidé d'étendre la coopération, à savoir : la migration, l'intégration sociale, la justice et la sécurité) et les conclusions de toutes les réunions ministérielles resteront applicables. Les chefs d'État ou de gouvernement reconnaissent les avancées et les avantages économiques liés à la création, d'ici 2010 et au-delà, d'une zone de libre-échange approfondie dans la région euro-méditerranéenne, et au renforcement de l'intégration économique régionale dans toutes ses dimensions. Ils sont favorables aux grandes lignes de la feuille de route Euromed en matière de commerce jusqu'en 2010 et au-delà et, plus particulièrement, à une réflexion sur la création d'un mécanisme de facilitation des

échanges souple, efficace et favorable au monde des affaires, qui permettrait d'accroître la transparence et les possibilités de commerce et d'investissement.

12. Les chefs d'État ou de gouvernement soulignent que le processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée vise à bâtir un avenir de paix et de prospérité partagée dans toute la région par la mise en œuvre de projets qui renforceront le flux des échanges entre les citoyens de l'ensemble de la région. À cet égard, ils conviennent que cette initiative comporte une dimension humaine et culturelle. Ils soulignent la volonté de faciliter la circulation légale des personnes. Ils insistent sur le fait que promouvoir des migrations légales correctement gérées dans l'intérêt de toutes les parties concernées, lutter contre les migrations clandestines et favoriser les liens entre les migrations et le développement sont des sujets d'intérêt commun qu'il convient de traiter selon une approche globale, équilibrée et intégrée.
13. Le processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée viendra compléter les relations bilatérales que l'UE entretient avec ces pays¹, qui continueront d'exister dans les cadres d'action actuels, comme les accords d'association, les plans d'action de la politique européenne de voisinage et, dans le cas de la Mauritanie, le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Sa cohérence et sa complémentarité avec la stratégie commune Afrique-UE seront en outre assurées. Tout en complétant les actions relatives à sa dimension régionale, le processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée sera indépendante de la politique d'élargissement de l'UE, des négociations d'adhésion et du processus de préadhésion.
14. Le processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée imprime un nouvel élan au processus de Barcelone d'au moins trois façons très importantes :
 - en rehaussant le niveau politique des relations de l'UE avec ses partenaires méditerranéens ;

- en prévoyant un meilleur partage de la responsabilité de nos relations multilatérales ; et
- en rendant ces relations plus concrètes et plus visibles grâce à des projets régionaux et sous-régionaux supplémentaires, utiles pour les citoyens de la région.

Renforcement des relations

15. Ces chefs d'État ou de gouvernement décident d'organiser des sommets bisannuels. Ces sommets devraient aboutir à une déclaration politique et une brève liste de projets régionaux concrets à lancer. Les conclusions devraient entériner un vaste programme de travail biennal pour le processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée. Des réunions des ministres des affaires étrangères se tiendront chaque année afin de faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions du sommet, de préparer les prochaines réunions au sommet et, le cas échéant, d'approuver de nouveaux projets.
16. Les réunions au sommet devraient se tenir alternativement dans l'UE et dans les pays partenaires méditerranéens. Le pays hôte devrait être choisi par consensus. Tous les pays participant à l'initiative seront invités aux sommets, aux réunions ministérielles et aux autres réunions plénières du processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée.
17. L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM) sera l'expression parlementaire légitime du processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée. Les chefs d'État ou de gouvernement soutiennent sans réserve le renforcement du rôle de l'APEM dans ses relations avec les partenaires méditerranéens.
18. La Fondation euro-méditerranéenne Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures contribuera effectivement, en tant qu'institution euro-méditerranéenne, à la dimension culturelle

de l'initiative, en coopération avec l'Alliance des civilisations des Nations unies.

Meilleur partage des responsabilités et gouvernance institutionnelle

19. Les chefs d'État ou de gouvernement conviennent de mettre en place une coprésidence et décident également qu'un secrétariat paritaire sera établi. Tous les membres du processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée auront la possibilité de participer aux coprésidences et au secrétariat.
20. Il convient de conserver les structures actuelles du processus de Barcelone, qui devront être adaptées lorsque de nouvelles modalités auront été définies par les ministres euro-méditerranéens des affaires étrangères.

Coprésidence

21. Les chefs d'État ou de gouvernement créent une coprésidence afin d'améliorer l'équilibre et la responsabilité commune de leur coopération. L'un des présidents sera originaire de l'UE et l'autre d'un pays partenaire méditerranéen. Le principe de la coprésidence s'appliquera aux sommets, à toutes les réunions ministérielles, aux réunions des hauts fonctionnaires, au comité permanent conjoint et, lorsque cela sera possible, aux réunions d'experts/ad hoc dans le cadre de l'initiative.
22. La nouvelle coprésidence
 - devra, en ce qui concerne l'UE, être compatible avec la représentation extérieure de l'Union européenne conformément aux dispositions du traité qui sont en vigueur ;
 - sera, pour ce qui concerne la Méditerranée, exercée par un coprésident choisi par consensus, pour une période non renouvelable de deux ans.

Gouvernance institutionnelle et secrétariat

23. Les chefs d'État ou de gouvernement décident de mettre en place de nouvelles structures institutionnelles qui contribueront à la réalisation des objectifs politiques de cette initiative, qui consistent notamment à renforcer le partage des responsabilités, rehausser le niveau politique des relations euro-méditerranéennes et mettre le processus en évidence grâce à des projets.
24. Ils décident de créer un secrétariat conjoint pour le processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée, qui occupera une place centrale au sein de l'architecture institutionnelle. Le secrétariat insufflera un nouvel élan au processus, pour ce qui est de l'identification, du suivi et de la promotion des projets ainsi que de la recherche de partenaires. Le financement et la mise en œuvre des projets se feront au cas par cas. Le secrétariat assurera une concertation opérationnelle avec toutes les structures du processus, y compris en élaborant des documents de travail pour les instances de décision. Il aura une personnalité juridique distincte et un statut autonome.
25. Le mandat confié au secrétariat sera de nature technique, tandis que les ministres des affaires étrangères et les hauts fonctionnaires continueront à assumer la responsabilité politique pour tous les aspects de l'initiative.
26. Le Comité permanent conjoint, qui sera basé à Bruxelles, apportera son concours aux réunions des hauts fonctionnaires et à leur préparation, et en assurera le suivi adéquat ; il pourra aussi servir de mécanisme de réaction rapide dans le cas où surviendrait, dans la région, une situation exceptionnelle nécessitant la consultation des partenaires euro-méditerranéens.
27. Les hauts fonctionnaires continueront à se réunir régulièrement afin de préparer les réunions ministérielles, y compris les projets à approuver, de recenser et d'évaluer les progrès accomplis dans tous les volets du processus de Barcelone : une

Union pour la Méditerranée et de soumettre le programme de travail annuel aux ministres des affaires étrangères.

28. Les détails du mandat de la nouvelle structure institutionnelle, le fonctionnement de la coprésidence ainsi que la composition, le siège et le financement du secrétariat, seront arrêtés par consensus par les ministres des affaires étrangères en novembre 2008, sur la base de discussions approfondies et des propositions présentées par tous les partenaires.

Projets

29. Le processus de sélection des projets répondra aux objectifs de paix, de sécurité et de stabilité énoncés dans la déclaration de Barcelone. Les partenaires créeront un environnement propice à la mise en œuvre de projets, en tenant compte du caractère régional, sous-régional et transnational des projets proposés ainsi que de leur taille, de leur pertinence et de leur intérêt pour les parties qui y participent, conformément à la portée et aux principaux objectifs de l'initiative. Il sera tenu compte de la capacité des projets à promouvoir un développement équilibré et durable ainsi que l'intégration, la cohésion et les interconnexions régionales et sous-régionales et la faisabilité financière des projets, notamment le recours le plus large possible au financement et à la participation du secteur privé, sera privilégiée. Les hauts fonctionnaires définiront les critères de sélection des projets, qui seront soumis à l'approbation des ministres des affaires étrangères.
30. Les chefs d'État ou de gouvernement soulignent le potentiel qu'offre la coopération renforcée grâce au principe des projets à géométrie variable, conformément à la portée et aux principaux objectifs de l'initiative. Cette approche permettra aux pays membres qui ont des affinités, des objectifs communs ou des complémentarités de dynamiser le processus et d'atteindre les objectifs de la déclaration de Barcelone.

Financement

31. Le processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée mobilisera des moyens de financements supplémentaires pour la région, essentiellement par l'intermédiaire de projets régionaux et sous-régionaux. Sa capacité à attirer des moyens financiers supplémentaires en faveur de projets régionaux, assortie d'un haut niveau de coordination entre les donateurs, constituera sa valeur ajoutée, le financement provenant essentiellement des sources suivantes: participation du secteur privé; contributions du budget de l'UE et de tous les partenaires; contributions d'autres pays, d'institutions financières internationales et d'entités régionales; facilité euro – méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP); l'enveloppe IEVP Euro-Med, la facilité d'investissement dans le cadre de la politique de voisinage et l'instrument de coopération transfrontalière de l'IEVP, ainsi que les autres instruments applicables aux pays visés par l'initiative, pour lesquels les règles de sélection et de procédure habituelles resteront d'application.

Observations finales

32. Les participants soulignent que le processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée est une occasion historique de revitaliser le processus de partenariat euro-méditerranéen et de lui conférer une dimension renforcée. Le succès de cette initiative dépendra aussi, en dernière analyse, des citoyens, de la société civile et de la participation active du secteur privé.
33. Les chefs d'État ou de gouvernement invitent les ministres des affaires étrangères à mettre au point, lors de leur prochaine rencontre en novembre, les modalités de la mise en place institutionnelle de cette initiative. Ces nouvelles structures devraient être pleinement opérationnelles avant la fin 2008. Tous les pays participants et la Commission européenne travailleront en étroite coordination pour atteindre cet objectif.

ANNEXE 3

Liste des conférences ministérielles de l'UpM (à fin décembre 2017)

- **Renforcement du rôle de la femme dans la société**
– septembre 2013, Paris.
<http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2013/09/34-13-REV4-FR-Draft-Ministerial-Conclusions-Women.pdf>
- **Transport**
– novembre 2013, Bruxelles
http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2013/11/UfM-Transport-Conference_14-11-2013_Declaration_FR.pdf
- **Energie**
– décembre 2013, Bruxelles
- **Coopération industrielle**
– février 2014, Bruxelles
<http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2014/02/Declaration-FR.pdf>
- **Environnement et changement climatique**
– mai 2014, Athènes
<http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2014/05/FR-Declaration-UpM-ENV-et-CC-v23052014.pdf>
- **Economie numérique**
– septembre 2014, Bruxelles
<http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2014/09/UfMMinistersDeclarationFR.pdf>

- **Economie bleue**
– novembre 2015, Bruxelles
http://ufmsecretariat.org//wp-content/uploads/2015/11/2015-11-17-declaration-on-blue-economy_fr.pdf
- **Coopération régionale et planification**
– septembre 2016, Mer Morte, Jordanie
- **Emploi et travail**
– septembre 2016, Mer Morte, Jordanie
<http://ufmsecretariat.org//wp-content/uploads/2016/09/UfM-Ministerial-Declaration-Employment-and-Labour.pdf>
- **Energie**
– décembre 2016, Rome
<http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2017/01/UfM-Ministerial-Declaration-on-Energy.pdf>
- **Eau**
– avril 2017, La Valette
http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2017/04/Ministerial-Declaration-on-Water_Union-for-the-Mediterranean.pdf
- **Développement urbain durable**
– mai 2017, Le Caire
<http://ufmsecretariat.org/wp-content/uploads/2017/05/FR-FINAL-SUD-Ministerial-declaration.pdf>
- **Renforcement du rôle de la femme dans la société**
– novembre 2017, Le Caire

ANNEXE 4

Liste des plateformes UpM de dialogue régional (à fin décembre 2017)

- **Emploi et développement des entreprises**
 - Med4Jobs Advisory Board ;
 - UfM High Level Working Group (HLWG) sur l'emploi et le travail ;
 - Euro-Mediterranean Working Party sur la coopération industrielle ;
 - Digital Economy and Internet Access Working Group ;
 - Euromed Trade Senior Officials Working Group.

- **Education supérieure et recherche**
 - Dialogue sur « L'Internationalisation de l'Enseignement Supérieur et la mobilité académique dans la région Euro-Méditerranéenne. » : processus en cours

- **Affaires civiles et sociales**
 - Les conférences de l'UpM sur le renforcement du rôle des femmes dans la société ;
 - Dialogue sur la promotion de la participation des femmes à la vie économique ;
 - Meeting d'experts sur le rôle des femmes et des jeunes dans la promotion de la paix et la prévention contre les extrémismes dans la zone euro-méditerranéenne ;
 - Dialogue sur les violences faites aux femmes.

- **Eau et environnement**
 - Groupe de travail de l'UpM sur l'environnement et les changements climatiques (*H2020 initiative for a Cleaner Mediterranean*) ;
 - Groupe de travail de l'UpM sur l'Economie Bleue ;
 - Groupe d'experts de l'UpM sur l'eau.

- **Transport et développement humain**
 - Plateforme régionale de l'UpM sur le développement urbain durable ;
 - Plateforme régionale de l'UpM sur la connectivité des transports.

- **Energie et actions pour le climat**
 - Groupe d'experts sur le changement climatique de l'UpM ;
 - Plateforme de l'UpM sur le marché régional de l'électricité ;
 - Plateforme de l'UpM sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;
 - Plateforme de l'UpM sur le gaz.

ANNEXE 5

Liste des projets labélisés par l'UpM (à fin décembre 2017)

- Affaires civiles et sociales

Projet	Année de labellisation	Promoteur	Pays bénéficiaire
Skills for Success : Employability Skills for Women	2012	AMIDEAST	Egypte Jordanie Liban Maroc Tunisie
Citizenship and equality education for school prevention of violence : Forming responsible citizens	2014	Ideaborn	Maroc Tunisie
UNIDO Women Economic Empowerment in the MENA Region	2015	United Nations Industrial Development Organization (UNIDO)	Algérie Egypte Jordanie Liban Maroc Palestine Tunisie
Femmes d'Avenir	2015	Sciences Po Paris	Algérie Egypte Jordanie Liban Maroc Palestine Tunisie Turquie
CEED Empowering Women in Business	2015	CEED Global	Albanie Maroc Tunisie
Women's Right to Health	2016	WHO Collaborating Center for early detection and cancer screening (CPO)	Albanie Monténégro Maroc

- Développement des entreprises

Projet	Année de labellisation	Promoteur	Pays bénéficiaire
Euro - Mediterranean Development Centre for MSMEs	2012	Chamber of Commerce of Milan (Promos)	Egypte Jordanie Maroc Tunisie
Med4Jobs – Generation Entrepreneur	2013	Injaz Alarab	Algérie Égypte Jordanie Liban Maroc Palestine Tunisie
Med4Jobs – Réseau Entreprendre en Méditerranée	2014	Réseau Entreprendre en Méditerranée	Maroc Palestine
Establishment of a Regional Platform for the Development of Culture and Creative Industries and Clusters in the Southern Mediterranean Countries	2014	United Nations Industrial Development Organization (UNIDO)	Algérie Égypte Jordanie Liban Maroc Palestine Tunisie
Promoting Mobile Financial Services in the Mediterranean partner countries	2014	Bank al-Maghreb/ Central Bank of Jordan	Jordanie Maroc
Economic Development through Inclusive and Local Empowerment – EDILE – Phase 1	2015	ANIMA Investment Network	France Espagne Italie Liban Palestine Tunisie
EUROMED Invest Promotion & Observatory - EMIPO	2015	ANIMA Investment Network	Algérie Égypte Israël Jordanie Liban Maroc Palestine Tunisie

Projet	Année de labellisation	Promoteur	Pays bénéficiaire
Med4Jobs – Regional Youth Employability Program - Maharat	2015	Business Development Center (BDC)	Egypte Jordanie Maroc Palestine
Elaboration and implementation of a demand-driven toolbox for youth-orientated, innovative labour market services in the MENA région - "Toolbox Project" (TP)	2016	German Corporation for International Cooperation (GIZ)	Algérie Egypte Jordanie Maroc Palestine Tunisie
Fostering SME competitiveness and trade in the Agadir Agreement member countries phase 1 – pilot phase	2016	Agadir Technical Unit (ATU)	Egypte Jordanie Maroc Tunisie
INCORPORA, a labour integration program	2017	"La Caixa" Banking Foundation (La Caixa)	Maroc Tunisie
Animation et coordination du réseau SIEMED (soutien aux initiatives Entrepreneuriales en Méditerranée)	2017	ACIM	Algérie Egypte France Liban Maroc Tunisie

- Eau et environnement

Projet	Année de labellisation	Promoteur	Pays bénéficiaire
Integrated Programme for the Protection of the Lake Bizerte against Pollution	2013	Tunisian Government	Tunisie
BlueGreen Networking Civil Society in the Mediterranean through environment and water issues	2014	Mediterranean Information Office for Environment, Culture and Sustainable Development	Albanie Algérie Egypte Liban Maroc Tunisie
MedReSCP : Post Rio +20 – Supporting the adoption of sustainable consumption and production patterns, in particular resource efficiency, in the Mediterranean région	2014	European Bank for Reconstruction and Development	Albanie Bosnie Herzégovine Egypte Jordanie Monténégro Maroc Tunisie Turquie
Capacity Building Programme on Water Integrity in the Middle East and North Africa	2014	Stockholm International Water Institute	Jordanie Liban Maroc Palestine Tunisie
Mediterranean Knowledge Platform on Water	2014	Office International de l'Eau	Espagne Jordanie Liban Monaco Maroc Tunisie
Plastic Busters for a Mediterranean free from litter	2016	MED Solutions Network, Université de Sienne	Algérie Croatie Espagne France Grèce Israël Italie Palestine Slovénie Tunisie
Med Coasts for Blue Growth	2017	CPMR Intermediterranean Commission	Croatie Espagne France Grèce Italie Monténégro Tunisie

- Enseignement supérieur et Recherche

Projet	Année de labellisation	Promoteur	Pays bénéficiaire
Higher Education on Food Security & Rural Development	2012	International Centre for Advanced Mediterranean Agronomic Studies (CIHEAM)	Projet régional (ouvert à tous les Etats membres)
Université euro-méditerranéenne de Fès	2012	Gouvernement marocain	Projet régional (ouvert à tous les Etats membres)
High Opportunity for Mediterranean Executives recruitment	2014	Mediterranean Network of Engineering Schools/ Universities (RMEI)	Algérie Egypte Espagne France Grèce Italie Liban Maroc Tunisie Algérie Egypte Espagne France Grèce Italie Liban Maroc Tunisie
Méditerranée Nouvelle Chance	2014	Office of Economic Cooperation for the Mediterranean and Middle East	Algérie France Maroc Tunisie
Eastern Mediterranean International School	2016	Hakfar Hayarok	Projet régional (ouvert à tous les Etats membres)

- Energie et Action pour le climat

Projet	Année de labellisation	Promoteur	Pays bénéficiaire
Tafila Wind Farm 117MW	2014	Jordan Wind Project Company (JWPC)	Jordanie
UfM Energy University	2015	Schneider Electric Global	Projet régional Phase I : Algérie Maroc Tunisie Turquie
SEMed Private Renewable Energy Framework	2016	European Bank for Reconstruction and Development	Egypte Jordanie Maroc Tunisie

- Transports et Développement Urbain

Projet	Année de labellisation	Promoteur	Pays bénéficiaire
Completion of the Central Section of the trans-Mqghreb Motorway	2012	Technical Secretariat of GTMO 5 + 5 (CETMO)	Algérie Maroc Tunisie
Jordan National Railway Project	2012	Gouvernement de Jordanie	Jordanie
UPFI Imbaba Urban Upgrading Project	2014	Autorités de Gizeh	Egypte
UPFI Sfax Taparura Project	2014	Society for the Study and Development of the North Coast of the city of Sfax	Tunisie
UPFI Development Project for Phase 3 of the Bouregreg Valley Development Plan	2015	Agence de Développement de la Vallée du Bouregreg	Maroc
UPFI Izmir Urban Integrated Waste Management Project	2016	Mairie d'Izmir	Turquie
MoS OPTIMED IMPLEMENTATION – Towards a new Mediterranean Corridor : from South-Eastern to North-Western ports	2016	La Région Autonome de Sardaigne	Chypre Egypte Espagne France Italie Liban
UPFI Multi-Site Regeneration Project in Jericho	2016	Municipalité de Jéricho	Palestine
MoS – Design and implementation of “Motorway of Sea” services between the ports of Izmir (Turquie), Bari, Brindisi, Taranto (Italie) et le port de la Goulette et Rades (Tunisie)	2016	La Chambre de Commerce de Turquie en Italie	Italie Tunisie Turquie
TransLogMED	2017	European School of Short Sea Shipping	Algérie Egypte Espagne Italie Jordanie Maroc Tunisie

ANNEXE 6¹⁷⁵

Réunions ministérielles du Dialogue 5+5

	Chefs d'État et de gouvernement	Affaires étrangères	Intérieur	Transport	Migration	Défense
2019		La Vallete				
2018		Alger		Nouakchott		Rome
2017						Paris
2016		Marseille				Alger
2015		Tanger	Lisbonne			Tunis
2014		Lisbonne		Lisbonne		Grenade
2013		Nouakchott	Alger			Guimarães
2012	La Vallete	Rome		Alger		Rabat
2011						Nouakchott
2010		Tunis			Tripoli	La Vallete
2009		Cordoue	Venise	Rome		Tripoli
2008		Rabat	Nouakchott	Tunis	Evora	
2007				Tunis		Caligari
2006			Nice		Algeciras	Paris
2005		La Vallete	Rabat		Paris	Alger
2004		Oran	Tunis		Alger	Par
2003	Tunis	Sainte-Maxim	La Vallete		Rabat	
2002		Tripoli	Tripoli		Tripoli	
2001		Lisbonne				
1991		Alger				
1990		Rome				

Tourisme	Education	Energie et Environnement	Recherche & Ens. Sup	Agriculture	Eau	Finances	Culture
							Lisbonne
						Alger	
			Tunis			Paris/Valetta	Tunis
Casablanca							
		Lisbonne	Madrid		Alger		
Lisbonne	Marseille						
			Rabat	Alger			
	Tunis						
		Oran					
	Biarritz						
Ajaccio							
Hammamet							

Graphic design

Claudia Rizo Patrón Kermenic
claudiarizopatronk@gmail.com

Dépôt Légal : 2019MO4528

ISBN : 978-9920-38-452-0

© *f.sijilmassi 2019*

Achévé d'imprimer
Imprimat - Rabat, 2019

Près de 25 ans après le lancement du Processus de Barcelone en 1995 et plus de 10 ans après celui de l'Union pour la Méditerranée en 2008, l'Union Européenne et les pays du Sud de la Méditerranée cherchent encore à définir les contours de leur partenariat.

La littérature est abondante sur ce qui ne marche pas. La région n'est quasiment plus présentée que sous l'angle des problèmes sécuritaires auxquelles elle est confrontée.

Mais limiter la Méditerranée à la gestion d'un agenda négatif serait une erreur et une injustice faite à des millions de personnes engagées chaque jour dans une action volontaire, positive et collective.

Et s'il fallait voir les choses autrement ? Et s'il fallait aller au-delà des questions liées aux institutions et aux financements ?

Et si l'on s'autorisait à voir ce qui marche ?

La Méditerranée n'est pas un problème. Elle est une formidable opportunité.

Oser, avec force et détermination, un agenda positif pour la Méditerranée, et au-delà, pour l'Afrique, est donc aujourd'hui impératif. Pour tous.



Docteur en Economie, diplômé en sciences politiques et diplomate de carrière, Fathallah Sijilmassi a exercé plusieurs hautes fonctions au sein de l'administration marocaine. Après de nombreuses responsabilités qui l'ont conduit à participer à la négociation de plusieurs accords économiques internationaux, F. Sijilmassi a occupé les fonctions d'Ambassadeur du Maroc auprès de l'Union Européenne puis en France. F. Sijilmassi a également été le directeur général de l'Agence Marocaine pour le Développement des Investissements et Secrétaire Général de l'Union pour la Méditerranée.



EURO-MEDITERRANEAN
NETWORK FOR ECONOMIC STUDIES
الشبكة الأورو-متوسطية للدراسات الاقتصادية